

PROGRAMME CONCERTATION DECISION ENVIRONNEMENT 2

RAPPORT FINAL

FORMATS DE L'EXPRESSION CITOYENNE DANS LES PROCEDURES LOCALES DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT : UNE COMPARAISON EUROPEENNE

Sous la direction scientifique de :
Laurence Monnoyer-Smith
Université de Technologie de Compiègne
Laboratoire Costech, équipe EPIN



Programme concertation décision environnement



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
COMPOSITION DE L'EQUIPE DE RECHERCHE	4
INTRODUCTION GENERALE.....	5
1- PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES	5
1.1- <i>Etat de l'art</i>	5
1.2- <i>Problématique et hypothèses</i>	10
2- POSITIONNEMENT THEORIQUE : LE DISPOSITIF COMME COMPLEXE HETEROGENE	14
2.1- <i>Délibération et technologie : comment penser les deux ensemble ?</i>	14
2.2- <i>Machines délibératives, agencements et dispositifs de pouvoir</i>	18
3- TERRAINS ET METHODOLOGIE	26
3.1- <i>L'assemblée participative électronique IDEAL-EU (Catalogne, Poitou-Charentes, Toscane)</i>	27
3.2- <i>La conférence de citoyens World Wide Views on Climate Change</i>	28
3.3- <i>Le débat organisé par la Commission nationale du débat public sur l'usine de valorisation énergétique d'Ivry-sur-Seine</i>	30
3.4- <i>Méthodologie</i>	32
3.5- <i>Remarques sur les limites de l'étude</i>	34
4- PRESENTATION DU RAPPORT	36
4.1- <i>Remarques préliminaires sur l'engagement du chercheur sur le terrain</i>	36
4.2- <i>Plan du rapport</i>	39
1- ENVIRONNEMENT ET PARTICIPATION	40
1.1- L'ENVIRONNEMENT COMME CONSTRUCTION SCIENTIFIQUE ET SOCIO-POLITIQUE	40
1.1.1- <i>De l'importance du cadrage des discussions</i>	40
1.1.2- <i>La construction normative du concept d'environnement</i>	41
1.1.3- <i>Saisir l'environnement par le bas</i>	42
1.2- L'ENVIRONNEMENT SUR LES DIFFERENTS TERRAINS.....	44
1.2.1- <i>Des cadrages sous tensions</i>	44
1.2.2- <i>Un cadrage déterminé par la logique du dispositif ?</i>	50
CONCLUSION	52
2- LA QUESTION DE L'INCLUSION DANS LA DELIBERATION	54
2.1- ANALYSE DE LA QUALITE DE LA DELIBERATION : LE MODELE THEORIQUE	57
2.2- CRITERIOLOGIE.....	61
2.3- ANALYSE DE L'INCLUSION DANS LES DISPOSITIFS DE DEBAT PUBLICS	66
2.3.1- <i>Egalité formelle</i>	66
2.3.2- <i>Egalité des formes de l'expression</i>	73
CONCLUSION	75
3- LES RAPPORTS DE POUVOIR DANS LES DEBATS PUBLICS : DES CONFIGURATIONS ENTRE STANDARDS ET INTERPRETATIONS.....	76
3.1- LA DISTRIBUTION DES POSITIONS ENONCIATIVES : LIGNES DE FORCE ET LIGNES DE FUITE	76
3.1.1- <i>Les dispositifs de débat public entre norme et créativité</i>	76
3.1.2- <i>La part de l'écriture dans une rationalisation de la participation par les dispositifs : valeurs symboliques et sociales</i>	77
3.1.3- <i>La délimitation de l'observable dans les dispositifs : déplacer les frontières entre les formats, entre les lieux et les temporalités</i>	77
3.2- AMBIGUÏTE DU FAIRE PARTICIPER ET MATERIALISATION D'INTERPRETATIONS ALTERNATIVES. LE CAS D'IDEAL-EU	80
3.2.1- <i>Le modèle de participation suggéré: l'instrumentalisation de la parole et l'identification des contributeurs</i>	80
3.2.2- <i>L'interprétation du modèle par les contributeurs</i>	81

3.2.3- <i>Les lignes de fuite : interprétations alternatives de la participation</i>	85
3.3- DES CONTRAINTES IMPLICITES FORTES ET DES FUITES « MARQUEES ». LE CAS DU DEBAT IVRY/CPDP	87
3.3.1- <i>Quadrillage du faire participer : élargir le débat tout le canalisant dans une multiplicité des formats</i>	87
3.3.2- <i>Une appropriation différenciée et stratégique des formats par les acteurs</i>	98
3.3.3- <i>Les sorties du dispositif : montée en compétence des acteurs et réagencement des rapports de pouvoir dans d'autres dispositifs</i>	101
3.4- CONCLUSION	107
4. LA CONSTRUCTION DISPOSITIVE DE LA MONTEE EN COMPETENCE	109
4.1- POURQUOI ET COMMENT EVALUER L'EVOLUTION DE LA COMPETENCE POLITIQUE PAR LA PARTICIPATION ?.....	109
4.2- UN SENTIMENT MASSIF D'APPRENTISSAGE PAR LA PARTICIPATION	112
4.3- FORMER DE NOUVELLES OPINIONS ET MODIFIER SES PRATIQUES : LE ROLE DE LA DISCUSSION	115
4.4- LES DIFFICULTES DU CHANGEMENT DE PREFERENCES	117
4.5- ACCROITRE LA COMPREHENSION MUTUELLE	122
4.6- AUX ORIGINES DE LA MONTEE EN COMPETENCE : QUEL ROLE DES FORMATS DE PARTICIPATION ?	123
4.7- DES APPRENTISSAGES EPHEMERES ?	130
ANNEXES	134
PUBLICATIONS DE L'EQUIPE SUR LE PROJET.	135
RAPPORT SUR LA POLITIQUE ANGLAISE EN MATIERE DE CONCERTATION.....	137
BIBLIOGRAPHIE	140

Composition de l'équipe de recherche

Laurence Monnoyer-Smith, Coordinatrice, Professeur à l'Université de Technologie de Compiègne, Directrice du Laboratoire Costech, groupe EPIN (Etudes des Pratiques Interactives du Numérique).

Julia Bonaccorsi, Maître de Conférences à l'Université Paris Est Créteil, Laboratoire Ceditec.

Paul Hepburn, Ph.D student, University of Manchester (United Kingdom), Institute of Political and Economic Governance.

Virginie Julliard, Maître de Conférences à l'Université de Technologie de Compiègne, Laboratoire Costech, groupe EPIN.

Clément Mabi, Doctorant, Université de Technologie de Compiègne, Laboratoire Costech, groupe EPIN.

Lawrence Pratchett, Professor, De Montfort University (United Kingdom), Leicester Business School.

Julien Talpin, Chargé de recherche au CNRS, CERAPS UMR 8026.

Stéphanie Wojcik, Maître de Conférences à l'Université Paris Est Créteil, Laboratoire Ceditec.

Nous devons remercier également David Prothais, chercheur associé au Laboratoire Costech et ingénieur en informatique sous contrat avec les CPDP d'Ivry et du Parc éolien en mer des deux côtes pour sa participation régulière à notre séminaire de travail et ses éclairages très précieux sur les débats publics auxquels il a participé.

Introduction générale

1- Problématique et hypothèses

A la recherche d'un « nouvel esprit » (Blondiaux, 2008) et de nouvelles sources de légitimité, les démocraties occidentales multiplient des dispositifs participatifs, en particulier dans le domaine de l'environnement. C'est notamment le cas en France, que ce soit à travers les Plans Locaux d'Urbanisme, les Agenda 21 ou encore les Commissions Locales d'Information et de Concertation etc. Certaines collectivités locales s'engagent ainsi de façon importante dans l'accompagnement de la mise en œuvre de dispositifs participatifs variés¹, ouvrant ainsi la voie à des expérimentations très diverses tant dans leur contenu que dans leur *modus operandi*.

D'autres pays européens investissent également massivement dans la concertation locale : ainsi, la Grande-Bretagne a consacré 6 Millions de £ au Local E-democracy Project à partir de 2002 pour la mise en place d'outils de démocratie locale participative. L'Union européenne finance également, à travers ses divers programmes-cadres, des actions de recherche et d'expérimentation.

Notre projet propose une approche européenne comparée des formes de l'expression citoyenne dans les concertations environnementales locales. Au-delà de la profusion des dispositifs, il nous apparaît que certains se focalisent davantage sur des dispositifs en ligne (par exemple, les projets européens), là où d'autres procèdent à une plus ou moins forte hybridation des dispositifs (en France notamment, plus qu'en Grande-Bretagne). Les différences de conception de la participation, de la citoyenneté et de la représentation en politique expliquent partiellement ces contrastes. Le tâtonnement quant aux moyens à mettre en œuvre afin de favoriser l'implication citoyenne et de développer la compétence politique du profane constitue également un facteur discriminant dans la conception des projets². C'est ce que notre recherche veut explorer plus avant.

1.1- Etat de l'art

Notre recherche s'inscrit dans plusieurs champs disciplinaires – sciences de l'information et de la communication, science politique, sociologie, sémiologie – qui abordent de manière plus ou moins distincte la question de la participation et des dispositifs à partir desquels elle s'opérationnalise. Nous proposons ci-après un état de l'art des questionnements transversaux à cette recherche collective.

1.1.1- Délibération et participation, une recherche pléthorique

Dans un contexte où les difficultés rencontrées par le système représentatif côtoient une inventivité procédurale sans précédent visant à favoriser l'implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques, les dispositifs de participation³ suscitent des travaux pléthoriques. Ils se déploient généralement autour de deux axes.

Le premier axe propose – à la suite notamment des perspectives normatives ouvertes par Habermas (1997a, 1997b), mais aussi des travaux de Carol Pateman (1970), Jane Mansbridge (1983) ou encore Benjamin Barber (1984) – une réflexion théorique sur les deux principaux modèles de démocratie dans lesquels la participation des citoyens joue un rôle actif et central : démocratie délibérative (Blondiaux, Sintomer, 2002) et démocratie participative (Bacqué et al., 2005 ; Blondiaux, 2005), et ses nombreuses variantes (technique,

¹ C'est notamment le cas de la Région Nord-Pas-de-Calais et de la Région Ile-de-France, selon des modalités différentes.

² Nous revenons plus loin sur d'autres types de facteurs, notamment les facteurs politiques locaux (difficultés d'adaptation des structures, résistance politique locale par exemple)

³ Le « dispositif » est entendu comme la concrétisation technique d'une intention à travers la mise en place d'environnements adaptés à cette intention (Peeters, Charlier, 1999). Dans cette optique, un dispositif participatif organise et rend possible la participation des citoyens mais n'en garantit pas l'effectivité.

dialogique, adversariale, associative...). L'articulation entre les deux modèles s'avère aujourd'hui problématique puisqu'ils répondent l'un et l'autre différemment à deux problèmes distincts de la crise de la légitimité des sociétés modernes. La démocratie participative cherche à rapprocher les élus du peuple et à impliquer les citoyens dans le processus décisionnel en faisant le pari de l'acculturation politique par la fréquentation des lieux de la prise de décision, alors que la démocratie délibérative vise, sous l'impulsion habermassienne, à faire émerger des normes partagées par la confrontation argumentée des points de vue antagonistes. Or, d'une part, comme le souligne D. Mutz (2006), les épreuves conflictuelles de la délibération découragent les citoyens de la participation, et d'autre part, on peut se demander avec A. Fung (2003, 2007) si la qualité de l'échange délibératif n'est pas directement liée à la nature du public participant. Un mini-public sélectionné et volontaire pour s'engager dans la confrontation des arguments constitue en ce sens une garantie du respect des règles procédurales permettant l'émergence de préférences axiologiques partagées. En pratique, les exemples de démocratie délibérative résistent mal à l'épreuve du terrain et les contraintes d'inclusion, de transparence et d'argumentation supportent difficilement l'absence de cadrage procédural très strict. En conséquence la majorité des expériences de démocraties délibératives s'avèrent au mieux participatives (avec ouverture à un public « large »), ce qui contraint les théoriciens de la démocratie délibérative à n'en constater l'efficacité que dans le cadre restreint des mini-publics. Pour autant, comme le souligne Y. Sintomer (2011), il devient nécessaire de travailler à leur articulation tant les deux approches distinguent des formes de légitimité en réalité complémentaires : celle issue de la participation du grand nombre notamment via les mouvements sociaux au sein de l'espace public, et celle issue de l'échange argumenté des préférences normatives. De fait, la plupart des dispositifs que nous avons observés se sont efforcés, avec un succès parfois limité, d'instaurer des règles permettant une réelle discussion entre les participants pour faire émerger des points d'accord, mais ils se sont tous heurtés à la faiblesse du taux de participation des citoyens dits « ordinaires ». Les responsables des procédures que nous avons observés ont « bricolé » des solutions toujours insatisfaisantes pour résoudre ce « paradoxe de Mutz » (Barabas, 2008), attirant ainsi notre attention sur la nécessaire articulation entre inclusion et délibération. Cette question nous est donc progressivement apparue centrale dans notre travail de recherche.

Le deuxième axe porte sur les diverses procédures de la concertation, essentiellement en face-à-face et mises en œuvre par des institutions publiques, à travers une interrogation sur, par exemple, leur genèse (Blatrix, 2007), l'identification des problèmes posés par leur organisation et fonctionnement concrets (Boy et al., 2000 ; Lefebvre, Nonjon, 2003 ; Rui, 2004), notamment l'exclusion quasi constante d'une part importante de la population (Bacqué, Sintomer, 1999) et leurs effets limités sur les décisions prises in fine par l'autorité organisatrice (Valluy, 1996 ; Blatrix, 1999 ; Blondiaux, 2000 ; Chambat, Fourniau, 2001) ou encore, quoique plus rarement, les conséquences de telles procédures sur la politisation des participants (Carrel, 2006 ; Talpin, 2006). S'appuyant sur des interrogations similaires, ce second axe englobe également les travaux sur les dispositifs participatifs utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), procédés généralement regroupés sous l'étiquette discutée de « démocratie électronique ». Ils correspondent en fait à des réalités extrêmement diverses puisqu'il peut s'agir à la fois de vote électronique, de consultations, forums (Wojcik, 2006, 2011) ou plateformes délibératives en ligne, de blogs créés par des citoyens, des associations ou des responsables politiques (Monnoyer-Smith, 2004, 2007a, b,c).

Parmi l'ensemble de ces travaux, trois aspects nous semblent devoir être soulignés.

1° La recherche sur la concertation repose sur une dichotomie forte entre d'une part, les travaux relatifs aux dispositifs en face-à-face et d'autre part, les travaux portant sur les dispositifs électroniques, à distance.

Notre recherche s'inscrit dans une perspective, encore peu développée en France, de dépassement de cette dichotomie dans la mesure où elle repose, selon nous, sur une sur-détermination technologique des dispositifs de concertation. Nous souhaiterions ici montrer que les formats des dispositifs quels qu'ils soient entretiennent avec les modalités de l'expression citoyenne des rapports plus complexes que l'idée de contrainte ne vient pas épuiser.

2° Ceci nous permet d'insister sur un second point, essentiel, à savoir la tension existante entre l'appel à l'expression d'un individu sollicité en qualité de « profane » et dont on attend cependant qu'il soit capable *a minima* de s'exprimer en public, d'opiner de manière sensée et de se repérer dans un dispositif d'expression. Une telle tension nourrit des perspectives théoriques qui visent à réhabiliter l'expression des citoyens « ordinaires » sur les affaires publiques et à envisager, au-delà de la seule connaissance factuelle, savante, de l'univers politique, la multiplicité des savoirs que mobilisent, en situation, les individus dans leur rapport au politique (Joignant, 2004 & 2007). Contre l'argumentation rationnelle-critique conceptualisée par Habermas, une première perspective plaide pour la prise en considération d'autres registres légitimes d'intervention dans l'espace public, par exemple, le témoignage (Sanders, 1997), la narration (Mansbridge, 1999b) ou le récit personnel (Young, 1996).

Une seconde perspective s'inscrit quant à elle en faux du « paradigme minimaliste », initié dans les années 60 par Philip Converse, et prône la reconnaissance d'une compétence sinon universelle tout du moins très générale des citoyens « ordinaires », y compris et surtout parmi ceux qui apparaissent et se reconnaissent comme les moins concernés par la politique. Dans une telle perspective, même des citoyens peu informés et considérés comme « incompetents » (c'est-à-dire qui ne sont pas en mesure de s'approprier les catégories abstraites à l'œuvre dans les débats entre spécialistes de la politique¹), ne sont pas, en réalité, totalement dépourvus d'éléments et d'instruments d'appréciation². Existerait ainsi toute une gamme d'« instruments » cognitifs », qui n'ont pas encore fait l'objet d'une description systématique selon Daniel Gaxie, et qui désignent les « "informations", représentations, "savoirs" pratiques et les critères de jugement mobilisés par des "citoyens ordinaires" pour se faire une opinion sur divers sujets publiquement débattus [...] » (Gaxie, 2007 : 739). Au final, ce point aveugle de la recherche révèle la tension existant entre la « compétence » réelle des participants à la concertation (observable en pratique), celle qui s'incorpore dans les dispositifs (conçus par les développeurs et les concepteurs), et celle qui est souhaitée (les promoteurs de ces dispositifs et, dans certains cas, par les chercheurs eux-mêmes).

3° Enfin, si les procédures de concertation sont fréquemment considérées dans une perspective fonctionnaliste comme des outils de gouvernabilité et de désamorçage des conflits (Bachir, 1999), elles sont aussi de plus en plus fréquemment perçues comme des moyens d'accroître la « discutabilité » (Barthe, 2001 : 61) des sujets et des enjeux de politiques publiques. Dans tous les cas cependant, la multiplication des procédures participatives, particulièrement aux divers échelons territoriaux, conduit à redessiner les frontières de la politique et à brouiller les représentations du pouvoir sur laquelle les élus fondent traditionnellement leur légitimité (Lefebvre, 2007). L'effet de « dénaturalisation » induit par l'émergence des procédures participatives nouvelles vient alors souligner le caractère construit des médiations en politique et peut favoriser, dans certaines conditions, la reconfiguration des pratiques politiques (Monnoyer-Smith, 2007d, Coleman, 2005a,b ; Coleman 2006).

Notre recherche se focalise sur ces points en insistant sur les relations entre les « publics » et les formats des dispositifs : un bref panorama de la recherche dans ces domaines permet d'en souligner les apports et les limites.

1.1.2- *Elargissement des publics et diversité des formes de l'expression citoyenne*

Ainsi que le relèvent de nombreux travaux, les procédures de concertation se heurtent de manière récurrente à la faible mobilisation des citoyens. A l'échelle locale en particulier, la participation au sein de

¹ Cette « incompétence politique » fait référence aux analyses classiques de Pierre Bourdieu (*La distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, 1979 ; *Le sens pratique*, Minuit, 1980) et Daniel Gaxie (1978). Ces auteurs soulignent le caractère socialement déterminé de la « compétence politique », entendue comme le sentiment d'être « socialement reconnu comme habilité à s'occuper des affaires politiques, à donner son opinion à leur propos et même à en modifier le cours » (Bourdieu, 1977 : 56). Il s'agit donc de l'élément proprement politique de la compétence au sens où « être compétent, c'est avoir « le droit de juger ou de décider en certaines matières » » (Blondiaux, 2007 : 769).

² Issue de la psychologie politique, cette hypothèse d'un « travail cognitif » des individus ordinaires a surtout été empiriquement validée dans le cadre de travaux portant sur les discussions politiques des citoyens, observées soit dans un cadre expérimental (*focus group* notamment), soit en situation d'enquête qualitative (entretiens). L'hypothèse cognitiviste n'a pas, à notre connaissance, fait l'objet d'une procédure de falsification à travers l'observation de dispositifs institutionnels de participation en France.

ces dispositifs ne touche qu'une minorité de la population et des catégories entières en sont régulièrement absentes. Par exemple, concernant les conseils de quartier, Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer relèvent « une sous-représentation systématique des jeunes, des populations africaines et, dans une moindre mesure, maghrébines, des non-diplômés, des catégories professionnelles les plus démunies (et plus particulièrement des précaires et chômeurs) [...], des femmes » (Bacqué, Sintomer, 1999 : 120). Pour Loïc Blondiaux, les classes moyennes seraient quant à elles surreprésentées dans les instances de quartier (Blondiaux, 2000). D'un autre côté, les dispositifs électroniques permettraient de mobiliser une population différente de celle qui s'exprime traditionnellement dans des formes fortement institutionnalisées de concertation. Les comparaisons entre pratiques participatives hors ligne et en ligne montrent en effet que ces dernières tendent à réduire l'influence du statut social sur la capacité des individus à prendre la parole et à diminuer la pression symbolique qui pèse traditionnellement sur les participants des débats en face-à-face (Pruijt, 2002; Stromer-Galley, 2002 ; Stanley, Weare, 2003; Coleman, 2004 ; Beierle, 2004). Par exemple, dans le cadre du débat sur la maîtrise de l'énergie organisé en 2007 par l'ADEME, le forum en ligne a attiré une population relativement jeune qui ne se serait peut-être pas impliquée dans un cadre plus traditionnel (Benvegou, Brugidou, 2007).

Ainsi, au-delà des approches théoriques qui expliquent principalement par des rapports de pouvoir et de domination la répartition de la parole et les formats d'expression lors de débats publics (Bourdieu, 1982), des travaux plus récents veulent décortiquer les dispositifs pour insister sur le caractère complexe de la médiation politique.

1.1.3- L'influence du cadre de la concertation sur les formes de l'expression citoyenne

La plupart des observateurs des débats publics soulignent l'importance du cadrage de la discussion, ce qui fait référence à la fois aux règles formelles qui président au déroulement du débat mais aussi à la matérialité de la procédure (son cadre physique et technique). Par exemple, la disposition symbolique de l'espace dans le cadre d'une réunion publique (Drocourt, Ras, 2004), mais aussi, concernant les débats en ligne, le logiciel utilisé et le type d'interaction qu'il permet, la nature de la modération exercée et l'appropriation de l'interface par les utilisateurs (Morison, Newman, 2001 ; Wright, Street, 2007) jouent un rôle éminent dans l'implication des participants et dans la manière dont ils s'expriment, voire dans la teneur même de leurs propos. Par exemple, Laurence Monnoyer-Smith montre que la version en ligne du débat organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur le 3^{ème} aéroport parisien a davantage permis l'expression de positions diverses que dans les réunions publiques lors desquelles les partisans du 3^{ème} aéroport étaient directement confrontés à un public hostile à cette implantation (Monnoyer-Smith, 2004). A propos de la même procédure de concertation, la structure dialogique du forum permettrait à l'argumentation d'accéder à un niveau d'élaboration et de complexité supérieur à celui observable dans les courriers de lecteurs (Doury, Marcoccia, 2007). Considérer la matérialité des dispositifs dans lesquels s'enchaînent les prises de parole des citoyens implique par ailleurs de prêter attention aux rôles des « intermédiaires », aux « facilitateurs » de la concertation.

La réflexion sur les « intermédiaires » dans l'action publique ne cesse de se développer dans, semble-t-il, deux directions. D'un côté, des travaux notamment réunis dans l'ouvrage de Olivier Nay et Andy Smith (2003) cherchent à appréhender les récentes mutations institutionnelles (par exemple, décentralisation et construction européenne) à travers une réflexion sur ceux qui participent aux arbitrages politiques, jouent un rôle de « passeur » entre les groupes et les institutions présents dans l'espace public et contribuent ainsi à une « fabrique du compromis » nécessaire au fonctionnement non entropique de la représentation démocratique. D'un autre côté, la multiplication actuelle des espaces de débat conduit à engager une réflexion sur l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène politique, professionnels de la participation ou encore « experts en participation » et leur rôle, central, dans la dynamique de la concertation au sein de dispositifs en face-à-face (Nonjon, 2005) ou en ligne (Wojcik, 2007). Dans les deux cas, ces médiateurs participeraient au renouvellement de la définition classique de l'expertise à tel point que certains auteurs fondent la figure de l'expert dans celle du médiateur (Gaudin, 2000).

Parallèlement à l'observation de ces professionnels, il importe de considérer également l'appropriation de la matérialité de ces procédures par les individus, soit les possibilités de détournement matérialité de ces

procédures par les individus, soit les possibilités de détournement de tels dispositifs, par exemple, à travers la contestation de leur fonctionnement réel (Fourniau, 2004), de leurs usages non prévus par les concepteurs ou de la non soumission aux thèmes et aux formats de parole initialement imposés par les organisateurs (Monnoyer-Smith, 2006a).

1.1.4- Les conséquences civiques de la concertation

De nombreux travaux cherchent à vérifier les hypothèses de Tocqueville ou de Mill selon lesquelles la participation contribuerait à diffuser les vertus civiques et à fabriquer de « meilleurs »¹ citoyens (Mansbridge, 1999a). Au sein d'un dispositif participatif, ceux-ci tendraient à orienter davantage leurs revendications et justifications vers l'intérêt général plutôt que vers leur seul intérêt particulier. Si les travaux sur le « sondage délibératif » mettent effectivement en lumière de manière assez forte l'influence positive de ce type de dispositif² sur l'évolution des préférences individuelles et l'accroissement des connaissances politiques (Luskin & al., 2002 ; Hansen, Andersen, 2007), d'autres, relatifs par exemple aux panels citoyens (Barabas, 2004a), aux réunions publiques et aux conversations informelles (Gastil, 2006) sont plus nuancés. A l'échelle locale, l'important travail de Berry et al. (1993) portant sur cinq expériences de démocratie participative aux Etats-Unis montre également que la participation a des effets positifs sur le niveau de tolérance et de confiance à l'égard du gouvernement et sur le sentiment d'efficacité politique. En France, les travaux insistent davantage sur l'acquisition de capacités d'expertise, de contre-expertise (Cefaï, Lafaye, 2002) et de savoir-faire (Blanc, 1999). Ceux-ci peuvent ensuite être éventuellement réinvestis dans d'autres types d'espaces publics (Blatrix, 1999 ; Carrel, 2007), sans qu'il y ait toutefois sur ce dernier aspect de vérifications empiriques (à l'exception de Talpin, 2006).

Par ailleurs, contrairement à la thèse de la « polarisation »³ défendue par Sunstein (2001) et soutenue par certaines recherches de psychologie expérimentale (Mendelberg, 2002), des conclusions positives similaires sont également tirées de l'observation des discussions en ligne. A leur issue en effet, les individus paraissent mieux informés, font preuve d'empathie (Iyengar et al., 2003 ; Muhlberger, 2005) et de respect à l'égard des arguments opposés (Price et al., 2006), et développent leurs connaissances sur les sujets débattus (Barabas, 2004b). Ces travaux importants présentent un intérêt indéniable. Toutefois, les conclusions auxquelles ils aboutissent restent principalement fondées sur des procédures anglo-saxonnes ou, pour ce qui concerne les discussions en ligne, sur des observations de *newsgroups*, de *chats* ou d'échantillons d'internautes interrogés à propos de leurs pratiques conversationnelles et non sur l'observation de dispositifs de concertation en ligne et/ou hors ligne mis en œuvre par des institutions à l'échelle locale. Par ailleurs, la dimension expérimentale de certaines de ces études⁴, demande une confrontation empirique à partir de cas concrets.

Une autre série de travaux s'intéresse par ailleurs aux conséquences de la concertation sur les participants. La démarche est ici différente de celle développée dans l'important travail comparatif d'Henri Milner (2004), effectué en contrepoint de celui de Robert Putnam (2000), sur le lien entre connaissances politiques des citoyens (mesurées par questionnaire) et engagement civique (appréhendé à travers le vote aux élections locales). Il s'agit en effet de s'intéresser aux effets éventuels de la concertation au sein de dispositifs publics à la fois sur l'intérêt des individus pour la chose publique et sur leur engagement politique et civique ultérieur. Michael X. Delli-Carpini et al. (2004) fondent précisément leur revue de la littérature sur la question « Quel impact la participation discursive et la délibération publique ont-elles sur l'engagement

¹ Dans le sens d'un apprentissage par l'individu à la fois de l'expression de son point de vue, mais aussi de l'aptitude à l'écoute et à la prise en considération des arguments adverses (ce qui serait susceptible de l'amener à réviser ses préférences).

² Ce qui peut aussi être dû à la fourniture d'informations aux participants, intrinsèque à la méthode du sondage délibératif élaborée par Fishkin.

³ Les citoyens qui prennent part à une discussion en ayant une certaine opinion sur un sujet, en sortiraient avec une opinion ou renforcée ou encore plus extrême que celle qu'ils avaient au départ. Pour une discussion sur le potentiel délibératif d'Internet (comme aptitude à mettre en relation des individus ayant des points de vue opposés), voir Manin, Lev-On, 2006.

⁴ Les études de Price et Capella notamment sont fondées sur des dispositifs expérimentaux ad hoc montés par des chercheurs en dehors de véritables procédures de concertation aux enjeux réels.

civique ? ». Selon les auteurs, peu de travaux empiriques sont consacrés précisément à l'analyse de ces relations. Certaines études de cas méritent néanmoins d'être rappelées : celle de Jane Mansbridge (1983) relative à un *town meeting* en Nouvelle-Angleterre ; et celles menées par John Gastil et al. (2002) qui établissent une connexion entre la participation à un jury criminel et la probabilité de voter aux élections postérieures. Tous deux concluent à un lien de forte dépendance entre les effets de la discussion et son contexte, à savoir les objectifs et le sujet de la concertation, la nature des informations fournies, les caractéristiques des personnes qui participent, leurs relations aux décideurs et aux règles gouvernant les interactions, ou encore leurs croyances antérieures.

Contrairement à ce qu'affirme Robert Putnam (2000) pour lequel le capital social (moteur de l'engagement civique) ne peut être renforcé à travers la communication médiatisée par ordinateur car il nécessiterait un contact physique et émotionnel (qui serait précisément absent des discussions en ligne), certains travaux empiriques (Monnoyer-Smith, 2011 ; Mulhberger, 2004 ; Coleman, 2004) ou expérimentaux (Min, 2007) se montrent plus nuancés. En effet, la possibilité d'interaction en ligne semble élargir les publics concernés en offrant des arènes de discussion diversifiés qui atténuent la surreprésentation de certaines catégories de publics¹. Ce faisant, les dispositifs autorisent des modes d'engagement variables dans les discussions : plus ou moins fréquentes, intenses ou encore argumentées. Il reste que la mesure concrète des effets de la constitution de réseaux via la fréquentation en ligne est difficile à mesurer, tant pour des raisons méthodologiques que pratiques. Les études longitudinales sont rares et la plupart des débats publics sont désormais des hybrides en ligne et hors ligne, rendant complexe l'évaluation propre des effets de la participation en ligne uniquement sur l'engagement politique ultérieur. On ne peut aujourd'hui que poser l'hypothèse d'un renforcement potentiel du capital social via les débats publics du fait des opportunités offertes par les hyperliens qui permettent une grande fluidité dans la circulation des contenus.

Aussi, les recherches sur la participation, la délibération et le débat public présentées ici de manière non exhaustive, sont extrêmement riches. Il est toutefois possible de relever :

- La quasi-absence d'études comparatives à l'échelle internationale ;
- La méconnaissance des trajectoires des individus prenant part aux dispositifs participatifs, qu'ils soient en ligne et/ou hors ligne et, corrélativement, la méconnaissance des possibles articulations entre formats d'expression en ligne et hors ligne ;
- Le caractère très partiel des travaux sur les compétences déployées par les individus dans le cadre de dispositifs électroniques mis en œuvre par les institutions publiques ;
- L'absence de suivi à moyen terme du devenir civique et politique des individus ayant pris part à de tels dispositifs.

C'est précisément ces lacunes théoriques, non dénuées de conséquences quant à l'élaboration de politiques publiques, que notre recherche propose de combler.

1.2- Problématique et hypothèses

Notre recherche porte sur les nouveaux formats d'expression citoyenne qui se manifestent lors de procédures de concertation qui se développent dans les collectivités territoriales, dans une perspective comparatiste à l'échelle européenne.

Elle s'inscrit dans un contexte social de foisonnement des expériences et des pratiques de la concertation sollicitant le citoyen « ordinaire », sous les différentes figures de l'« habitant », du « riverain » ou de l'« usager » qui semblent témoigner, pour les élus qui en sont le plus souvent les initiateurs, d'une certaine reconnaissance et d'une valorisation de formes d'argumentation et de savoirs différentes de celles qui prévalaient jusqu'ici dans l'univers politique et administratif. Dans ce contexte, les problématiques environnementales tiennent une place majeure : depuis l'entrée en vigueur de la convention d'Aarhus en 2002, les procédures de concertation dans le domaine environnemental ont pris force de loi.

¹ Ce résultat est cependant très dépendant du contexte du dispositif participatif étudié et variable dans le temps à mesure que les inégalités d'accès (liées au genre et au niveau de revenu) se font moins prégnantes.

Pour les observateurs scientifiques, l'apparition et le fonctionnement de tels dispositifs relèvent d'une critique radicale de la notion de « compétence politique ». Ainsi, des travaux sociologiques autour de la « démocratie technique » (Callon et al., 2001) considèrent que l'existence de ces dispositifs participatifs conduit précisément à rendre poreuse la frontière séparant jusqu'alors les savoirs experts (ceux des responsables institutionnels et des techniciens de l'action publique) des savoirs profanes (ceux des citoyens). Concrètement, à quels types de connaissances, savoirs, ressources argumentatives, modes de preuve les citoyens font-ils appel pour soutenir leurs propos lors de diverses procédures de concertation ?

La montée en expertise que permet la mise en place de ces dispositifs se heurte cependant à des réalités d'ordres divers. Quatre d'entre elles nous paraissent particulièrement dirimantes sur le terrain :

- La « résistance » des relations de pouvoir traditionnelles : les dispositifs de concertation qui se mettent progressivement en place constituent des instances dont le fonctionnement interroge la place de l'élu et des médiateurs traditionnels de la parole publique (associations, syndicats, partis politiques, groupes d'intérêts). De ce fait, ils ébranlent les modèles classiques de la représentation dans les régimes démocratiques et peuvent apparaître déstabilisants pour les structures de pouvoir habituées à la prise de décision en agissant comme un facteur de dénaturalisation des pratiques traditionnelles. Les formes de la gouvernance qui s'inventent dans ces procédures peuvent ainsi masquer la persistance de relations de pouvoir qui, *in fine*, ne permettent pas la création de nouveaux collectifs et dissuadent la participation des citoyens.
- La difficulté de l'inclusion des paroles citoyennes. Comme nous l'avons vu, de nombreux travaux scientifiques soulignent la difficulté de parvenir à un élargissement des publics aux différentes formes de concertation mises en œuvre en particulier par les collectivités locales. Nous avons en particulier mis en évidence combien le formatage technique des procédures de concertation (qu'elles soient ou non en ligne) pouvait agir comme un filtre à l'expression démocratique, favorisant davantage des prises de parole rationnelles, argumentées, objectivées, plus particulièrement maîtrisées par les élites que par les citoyens « ordinaires ».
- Le lien très lâche entre dispositifs et procédures de concertation et la décision finale. Sollicitées par les décideurs, les parties prenantes peuvent avoir le sentiment d'une dilution de la responsabilité politique dans ces instances alors même que le pouvoir réel des participants, individus ou collectifs, reste limité dans le cadre des procédures de concertation. Modalité de légitimation d'une politique publique, la concertation devient une instance de justification plus qu'un lieu d'exercice d'un véritable pouvoir décisionnaire.
- La compétence nécessaire à la maîtrise tant des dispositifs que des contenus. Ainsi, le cadre dans lequel se déroule le débat n'est pas sans effet sur les compétences effectivement requises non seulement pour y prendre la parole, mais aussi, pour s'assurer une chance d'y être entendu, à la fois par les autres participants et par l'autorité organisatrice. Comment le contexte et le cadre de la concertation formatent/façonnent-ils le contenu et les modalités d'expression des opinions ? La complexité des sujets mis en débat, et des problématiques environnementales en particulier, pose avec acuité la question de la compétence politique des citoyens profanes précédemment évoquée.

Selon nous, les notions de dispositifs et d'agencements, que nous explicitons dans la section suivante, permettent d'appréhender la nature des relations qui se nouent entre les modalités d'expression et la structure hétérogène de la médiation dans le cadre des procédures participatives. De fait, les dispositifs étudiés peuvent produire de nouvelles formes d'engagement – qu'il conviendra de caractériser – qui interrogent les configurations actuelles du pouvoir au sein des démocraties contemporaines.

Cette approche donne lieu à quatre hypothèses principales :

- **L'inscription culturelle et politique des dispositifs de concertation.** Le contexte culturel et politique dans lequel s'insèrent les procédures de concertation constitue une variable importante des formats

d'expression citoyenne. Par exemple, le gouvernement britannique a déployé un ensemble de mesures et de politiques incitatives à l'endroit des autorités locales afin qu'elles favorisent l'engagement des habitants dans la définition des priorités locales, y compris au moyen de dispositifs numériques précis¹. En France, si la participation locale fait effectivement l'objet de diverses législations, la dimension numérique des dispositifs n'a jamais été abordée. Nous faisons l'hypothèse qu'une telle différence d'approche des TIC de la part des autorités politiques centrales est susceptible de donner lieu à des initiatives locales aux caractéristiques contrastées et à un investissement des publics sensiblement différent.

- **Une hypothèse d'irritation du pouvoir par les formats nouveaux de la concertation.** Nous estimons que les formats d'expression, utilisant les TIC notamment, permettent d'interroger les configurations actuelles de pouvoir et leur matérialisation. Ici, il est difficile d'élaborer des hypothèses *a priori* sur la manière dont la médiation numérique vient travailler les relations entre acteurs. Aussi, il s'agira de s'interroger sur les conditions d'une possible reconfiguration des relations de pouvoir et de leur distribution dans les collectifs.
- **Une hypothèse de lien entre la configuration techno-sémiotique des dispositifs et les formes d'expression.** On pose ici que les modalités d'expression des participants s'ancrent dans une configuration technique dans laquelle se trouve « plié » ce contexte. En d'autres termes, et au-delà du problème de l'accès matériel et cognitif aux TIC, nous supposons que les formes d'expression observables chez les individus participant à des dispositifs en face-à-face sont différentes de celles utilisées par les participants à des dispositifs en ligne. Celles-ci convoquent des savoirs et des compétences dont le type et l'intensité varient notamment en fonction des dispositifs et des trajectoires individuelles.
- **Une hypothèse d'évolution de la compétence politique.** Nous suggérons que l'on peut en général attendre trois types de conséquences civiques de la participation: une orientation vers l'intérêt général, qui se marque par une modification du type d'arguments exprimés lors des réunions publiques (montée en généralité, passage d'arguments personnels ou de type NIMBY à des arguments généraux ou politiques) ; l'acquisition de savoirs, savoir-faire et compétences: savoir-faire pratiques (prendre la parole en public, maîtriser l'écriture numérique, organiser une réunion, animer un débat, lancer une campagne de pétition, mobiliser autour d'une cause, organiser une manifestation, etc.), des connaissances politiques, des connaissances et une expertise techniques (sur les sujets en débat au sein des réunions, i.e. connaissances urbanistiques, scientifiques, environnementales, juridiques, etc.) et l'adhésion à une organisation politique (association, parti politique), participation à un mouvement social ou encore engagement sur une liste électorale (locale notamment). Ces signes nous paraissent être les plus manifestes d'un processus de politisation civique et politique des individus qui prennent ou non la parole dans le cadre des dispositifs participatifs observés.

Dans le cadre de ce rapport final, il faut également relever que, au fur et à mesure de l'avancée de notre travail de terrain la question de l'inclusion (tant des populations que des registres du discours) dans les dispositifs nous a semblé cruciale. C'est bien l'intelligence du dispositif qui est mobilisé par les différents acteurs pour naviguer, se repérer, voire instrumentaliser les dispositifs que nous déclinons dans nos hypothèses : les questions de l'influence culturelle, des compétences mobilisées, des effets d'apprentissage, de l'irritation du pouvoir sont abordées dans ce rapport en ce qu'elles révèlent de l'aptitude des participants à s'approprier les dispositifs participatifs.

¹ Par exemple, en novembre 2009, le gouvernement britannique a promulgué le *Local Democracy Economic Development and Construction Act* qui oblige toutes les autorités locales à mettre en œuvre un système de pétitionnement électronique (<http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2009/20/section/10>). Pour un aperçu plus détaillé de la législation britannique en matière de démocratie locale, voir en annexe le document de P. Hepburn, « Recent UK legislation enabling citizen participation », March 2010.

Ces questionnements et ces hypothèses, sont traités dans une double perspective comparative. D'une part, pour l'ensemble des trois cas étudiés¹, nous considérons, dans la mesure du possible, l'ensemble des procédures de concertation mises en œuvre à l'échelle locale par les autorités institutionnelles, qu'il s'agisse de formes de débat en face-à-face (conseils de quartier, budget participatif, etc.) ou de formes de débat proposées sur Internet (forums de discussion, blogs, plateformes délibératives). D'autre part, pour l'un des cas – la conférence de citoyens intitulée *World Wide Views on Climate Change* qui s'est déroulée simultanément dans plusieurs pays –, nous avons abordé ces questionnements à partir de l'analyse des dispositifs mis en place en France et au Royaume-Uni.

Dans la section suivante, nous précisons notre cadrage théorique fondé sur une relecture de la notion de dispositif de Foucault par Deleuze, dans une optique qui relève essentiellement des sciences de l'information et de la communication. Cette approche sous-tend notre hypothèse principale selon laquelle la configuration des dispositifs doit être analysée en tant qu'elle permet ou non une reconfiguration des pouvoirs qui s'affirment dans les procédures de concertation que nous avons choisies d'étudier.

¹ Les terrains de notre recherche sont précisément présentés dans la section 3 de cette introduction.

2- Positionnement théorique : le dispositif comme complexe hétérogène

Tous les dispositifs délibératifs, quels qu'ils soient, comportent une dimension technique. Celle-ci peut se présenter, dans sa version la plus simple et la plus traditionnelle, comme une proxémique : l'organisation et la répartition des espaces de la prise de parole, la configuration des lieux et leur architecture constitue bien alors la dimension « technique » des espaces publics délibératifs que les diverses traditions démocratiques et républicaines ont contribué à construire (Mansbridge, 1983 ; Gastil, Keith, 2005). Mais cette dimension technique peut également reposer de façon plus complexe sur des agencements hybrides de machines et de collectifs d'acteurs, et s'ancre dans une infrastructure organisationnelle qui multiplie les formes de la médiation technique. En ce sens, le recours au stylo et à l'annotation de feuilles et de dossiers qui circulent entre Conseillers d'Etat (Latour, 2002) peut être analysé de la même manière qu'une plateforme de débat public en ligne à laquelle se greffent de multiples applications multimédias. La différence ici tient moins au statut de l'objet technique dans son agencement hybride avec les humains que dans le degré de complexité de l'objet et les nombreuses médiations qu'ils intègrent pour leur fonctionnement.

Pourtant, analyser la délibération et la discussion politique en considérant toute son épaisseur technique est un travail qui, jusqu'à récemment, a peu préoccupé les théoriciens de la délibération. La défense du paradigme délibératif, en concurrence avec les modèles élitistes, polyarchiques, plus ou moins libéraux et démocratiques, s'est ainsi concentrée essentiellement sur la dimension normative de la délibération, ses limites, sur son ancrage dans le langage (Schudson, 1997 ; Manin, 2005 ; Bächtiger, Pedrini, 2008), ou encore sur la mesure de la qualité des débats (Steiner et al., 2004 ; Black et al., 2009). Les séparations disciplinaires jouent à cet égard un rôle assez structurant : si la sociologie de Bourdieu (1982) et un courant plus critique de la philosophie politique – notamment féministe – (Fraser, 1992 ; Young 1996, 1999, 2002 ; Sanders, 1997 ; Wilhelm, 2000a,b) proposent une analyse des dispositifs de la prise de parole en public, c'est bien la multiplication des travaux en communication politique qui accompagnent le développement des dispositifs en ligne, qui conduit la recherche à revenir de façon plus fine sur les conditions de la prise de parole.

Ce sera notre point de départ pour une réflexion qui, en plaçant la question technique au cœur de l'analyse des dispositifs participatifs, questionne plus fondamentalement les possibilités d'inclusion des populations dans ces dispositifs et les compétences qui sont associées à l'entrée et à la manipulation, dans le sens littéral du terme, des dispositifs. Cette partie théorique, qui constitue le socle conceptuel sur lequel s'appuie notre recherche, interroge en effet la place de ces « machines délibératives » dans un contexte plus large de recomposition des formes de la médiation en politique. Notre cadre théorique s'inspire des travaux de Michel Foucault et de Gilles Deleuze, et s'insère dans une tradition de relecture de leur œuvre en particulier en sciences de l'information et de la communication.

2.1- Délibération et technologie : comment penser les deux ensemble ?

La technicité inhérente aux dispositifs participatifs en ligne et le degré de maîtrise d'Internet en particulier qu'il suppose pour les citoyens, aurait pu susciter de la part des chercheurs une toute autre orientation théorique que celle qui a été finalement largement suivie. On aurait en effet pu revenir sur certains concepts de la théorie critique comme celui, habermassien, de l'instrumentalisation du monde vécu et de l'espace public politique, ou celui luhmanien, du fonctionnement autopoïétique du système politique. Rares sont ceux qui proposent une lecture générique du développement des dispositifs politiques, qu'il s'agisse des dispositifs, comme Andrew Barry (2001) qui analyse l'expansion des technologies interactives comme une caractéristique d'un nouveau diagramme deleuzien de relation entre les individus et les artefacts techniques ou du passage au numérique des formes de médiations politiques et sociales (Castells, 2009).

De fait, les dispositifs de consultation et de débat en ligne ont ainsi d'abord et surtout été envisagés comme des modalités d'approfondissement de la démocratie dans le cadre du paradigme délibératif conceptualisé par la philosophie et la science politiques (Macpherson, 1977 ; Barber 1984 ; Cohen, 1989 ; Dryzek, 2000). Dans cette perspective, ce qui a davantage mobilisé les chercheurs est de comprendre ce que la technologie

fait à la discussion politique dans le cadre du paradigme délibératif, quitte à le remettre parfois en cause (Dahlgren, 2006). La persistance de la crise de la représentation dans les sociétés modernes renforçant l'acuité de ce type de problématisation (Coleman, 2005a,b), la recherche s'est alors efforcée de faire la part entre cyberréalisme et cyberoptimisme, le premier l'emportant régulièrement sur le second (Muhlberger, 2004).

Il est pourtant tout à fait intéressant, sans faire une synthèse des travaux portant sur l'analyse des pratiques participatives en ligne (Price, 2009 ; Wojcik, Greffet, 2008), de faire émerger les relations qui se dessinent en arrière-plan entre les pratiques politiques participatives des citoyens et les configurations des dispositifs techniques dans lesquelles elles s'inscrivent.

C'est d'abord le contexte technique de la délibération en ligne qui est interrogé, dans sa spécificité par rapport aux échanges en face à face (Muhlberger, 2005 ; Witschge, 2004, 2008 ; Price, 2009). « *Les notions de sphère publique et de délibération issue des travaux d'Habermas, ont souvent été exploitées dans les premières études relatives aux discussions politiques en ligne réalisées dans les années 1990. Généralement, il s'agissait de comparer leurs caractéristiques avec celles d'un espace public idéal, pour aboutir à la conclusion considérée comme décevante que les technologies de l'information et de la communication (TIC) ne permettent pas d'atteindre l'idéal délibératif* » (Greffet, Wojcik, 2008 : 25). Comme le montrent bien ces chercheuses, le questionnement fondamental de ces travaux est alors celui de l'impact technique sur les conditions de réalisation des exigences posées par la théorie de la délibération¹.

La technologie est ainsi, en creux, pensée comme un outil au service de la délibération et non comme un agencement politique spécifique qui propose une autre articulation des pratiques au processus décisionnel en politique, comme le font quelques auteurs, nous le verrons plus loin. De plus, les difficultés méthodologiques liées à la mise à l'épreuve empirique des catégories habermassiennes conduisent alors logiquement à réinterroger les cadres théoriques de la délibération (Dahlgren, 2006 ; Dahlberg, 2007 ; Chaput, 2008 ; Monnoyer-Smith, 2009), en s'appuyant sur les travaux critiques d'inspiration pragmatique ou plus culturalistes.

Pour autant, l'attention portée aux dispositifs techniques reste importante dans la littérature et correspond à une deuxième phase de la recherche sur la délibération en ligne. Si l'observation de cette dernière peut parfois reposer sur la mise en place de protocoles expérimentaux², la profusion des expériences et initiatives lancées par les autorités politico-administratives rend possible, progressivement, des analyses comparatives entre concertation menée en face-à-face et concertation en ligne. Ces analyses visent bien à définir les facteurs qui, dans la configuration des dispositifs, viennent guider, contraindre ou orienter le comportement et les pratiques des citoyens participant (Wright, 2005 ; Blondiaux, Cardon, 2006 ; Monnoyer-Smith, 2006a, 2006b). Vincent Price (2011) propose ainsi une synthèse, à partir de l'examen de nombreuses études de cas, des principales caractéristiques techniques des systèmes de délibération en ligne susceptibles d'affecter la conduite des discussions et l'attitude des acteurs. Il revient notamment sur certaines caractéristiques des dispositifs dont la recherche a mis en évidence le rôle moteur dans l'implication des participants, notamment la flexibilité de l'agenda du débat et la nature de la modération. Cet intérêt pour la nature et le fonctionnement concret voire technique des dispositifs constitue un déplacement des problématiques de la délibération en ligne. Tout se passe comme si, ayant pris acte du caractère idéal-typique et normatif du concept de délibération, les chercheurs se retournaient désormais vers les dispositifs eux-mêmes pour y trouver les contours d'une inscription d'une conception de la délibération, opératoire celle-ci, puisque produite par les acteurs en situation. Il s'agit dès lors ici moins de mesurer l'écart d'un dispositif spécifique avec des critères qualitatifs que d'interpréter le déplacement qu'il introduit par rapport aux dispositifs traditionnels antérieurs. C'est très clairement ce que proposent Scott Wright et John Street: *"The argument here is that political clients commission websites, and in so doing they make choices about what function the*

¹ De nombreux auteurs ont ainsi élaboré des critères (inclusion, sincérité, expression de la différence, transparence, ...), en référence au modèle habermassien de la délibération, à prendre en considération pour appréhender le caractère plus ou moins délibératif des discussions en ligne (voir par exemple : Dahlberg, 2001 ; Witschge, 2004 ; Stromer-Galley, 2007 ; Kies, 2010).

² Voir par exemple les travaux, essentiellement états-uniens, menés par V. Price et J. Cappella (2002) ou P. Muhlberger (2006).

site is to fulfill. At the same time, we suspect that the design of the discussion forum commissioned itself shapes subsequent deliberation...The potential importance of design is not limited to the architecture of the internet itself (...) but to the nature of the interface: how it is designed and constructed. We suggest (...) to focus on issues and processes that have been neglected for too long. This article has argued that website design, and the commissioning of that design, may be crucial to appreciating the democratic potential of the web” (Wright, Street, 2007: 864).

Cette démarche manifeste, en particulier dans la littérature française jusqu'alors très sceptique sur le caractère véritablement innovant des dispositifs délibératifs en ligne¹, un nouvel intérêt pour leur dimension technique. Elle s'attache en effet à décrire de façon précise les effets du passage d'un dispositif à un autre et les évolutions induites sur les relations entre acteurs par l'introduction de nouveaux schèmes techniques. Cela se traduit notamment par une évolution des méthodologies d'analyse qui veulent prendre en considération le « contexte de production » des discussions et n'envisagent plus seulement les discussions comme « textes ». C'est ce qu'explique Tamara Witschge, reprenant les travaux de Ruth Wodak (2001) sur la “Critical Discourse Analysis (CDA)” : *“CDA considers language to be a social practice, views the context of language use as crucial to the analysis of it and takes particular interest in the relation between language and power (Wodak, 2001: 1-2) (...) It takes discourse not merely to refer to an isolated text, but includes in it the context in which a text is produced and consumed, as well as the wider societal practice in which the text exists”* (Witschge, 2008: 78). Les analyses de discours viennent ainsi compléter des entretiens qualitatifs avec les acteurs de la mise en œuvre du dispositif et des méthodologies plus quantitatives visent à décrire le profil des participants. On cherche bien à comprendre l'organisation interne du dispositif. Ce faisant, l'attention portée aux concepteurs des sites, au processus de mise en discussion et notamment à l'élaboration des thématiques ouvertes au débat citoyen, élargit le spectre des problématiques. Se trouve dès lors interrogé le déplacement des relations de pouvoir que supposent les dispositifs délibératifs : soit qu'ils viennent concurrencer des dispositifs hors ligne préexistants reposant sur d'autres logiques de discussion – et souvent d'autres réseaux d'acteurs – soit qu'ils émergent en réponse à un déficit de médiation entre responsables politiques et citoyens. Pour Witschge : *“Online texts are part of broader social practices and reflect, negotiate or resist, and feed back into existing social power relations like any other discourse and thus this aspect of the discourse needs to be examined”* (Witschge, 2008: 79). La notion de pouvoir, jusque-là abordée – quand elle l'est – en termes d'exercice du pouvoir décisionnel, est réintroduite à l'intérieur du dispositif : on observe bien une configuration conjointe des dispositifs délibératifs et des conceptions de la délibération. Dans son étude sur les formes et les formats techniques de l'implication des jeunes en politique, Stephen Coleman montre ainsi qu'une des explications à l'absence de fréquentation par les jeunes de nombreux dispositifs en ligne conçus pour eux par des élus soucieux de renforcer leur lien avec la jeunesse, tient à ce qu'ils constituent la mise en œuvre d'une conception de la citoyenneté en décalage avec les aspirations des jeunes. Cette citoyenneté techniquement configurée (que Coleman nomme *'managed e-citizenship'*) qui suppose un face-à-face entre le jeune et son élu, à travers diverses formes de forums et de consultations, ne trouve en effet aucun écho auprès d'une population dont l'engagement citoyen passe par les réseaux sociaux (*'autonomous e-citizenship'*) (Coleman, 2008). Ce qui est ainsi mis en lumière à travers la création de ces multiples plateformes participatives en ligne constitue une caractéristique plus générique de tous les dispositifs de pouvoir décrits par Foucault (1975, 1976, 2003, 2004) c'est-à-dire l'inscription dans un ensemble de pratiques et de techniques, de normes, de valeurs, de droits et d'obligations. Au-delà de ce que Foucault avait pu décrire dans son analyse des dispositifs disciplinaires, l'architecture technique des dispositifs numériques incorpore des réalités économiques, sociales et juridiques – un tel processus d'inscription étant très bien décrit par Lawrence Lessig (1999). Nous y reviendrons plus loin.

¹ On en veut pour preuve l'article d'introduction d'un numéro de *Politix*, revue française de science politique, qui pose que « ce numéro cherche, on l'aura compris, à prendre le contre-pied de cette double attitude idéaliste ou cynique, et voudrait contribuer au contraire à faire de ces formes de démocratie émergente des objets sociologiques à part entière ». Ce numéro de revue marque un tournant dans la recherche française en voulant « opérer un déplacement du regard et du questionnement habituellement déployés sur ce type d'objets, en privilégiant une approche résolument « internaliste » des procédures participatives. » (Blondiaux, Cardon, 2006 : 4).

Une conséquence intéressante de ces travaux est de produire un fort effet de dénaturalisation sur les procédures de débat public plus traditionnelles et de réinterroger la place du langage en leur sein. Cette inscription des valeurs et des normes dans l'architecture du dispositif ne saurait en effet être limitée aux pratiques de débats en ligne : elle se retrouve dans toutes les formes de la médiation produite par nos cultures politiques. On peut ainsi évoquer les modalités du débat en face-à-face et montrer en quoi elles sont configurées par des agencements favorisant traditionnellement certains formats communicationnels. Les critiques féministes formulées envers la théorie habermassienne selon lesquelles le formalisme exigé pour la prise de parole en public afin de faire émerger des prétentions à la validité (*validity claims*) exclut de fait une grande partie de la population, notamment les femmes et les ethnies minoritaires peu éduquées (Young, 1996) peuvent dès lors être approfondies. Plus fondamentalement, ce que visent ces critiques, ce sont les normes et les valeurs inscrites dans les procédures qui participent à la configuration des formes d'expression. Habermas n'a ainsi pas vu qu'en partant du langage pour construire la procédure, il avalisait un dispositif de pouvoir au profit de ceux qui maîtrisent le langage du code (Monnoyer-Smith, 2009).

La critique de P. Bourdieu dans *Ce que parler veut dire* (1982) se trouve justifiée à cet égard : « *Tel est le principe de l'erreur dont l'expression la plus accomplie est fournie par Austin (ou Habermas après lui) lorsqu'il croit découvrir dans le discours même, c'est-à-dire dans la substance proprement linguistique de la parole, le principe de l'efficacité de la parole... Chercher dans le langage le principe de la logique et de l'efficacité du langage d'institution, c'est oublier que l'autorité advient au langage de dehors. (...) En fait, l'usage du langage, c'est à dire aussi bien la manière que la matière du discours, dépend de la position sociale du locuteur qui commande l'accès qu'il peut avoir à la langue de l'institution, à la parole officielle, orthodoxe, légitime* » (Bourdieu, 1982 : 104 et 107). La limite du propos de Bourdieu étant que si le langage est certes légitimé par des facteurs comme le statut social ou le genre (Gradol, Swann, 1989) qui sont reconnus par l'audience, en revanche, ces facteurs sont transcendés dans le cadre d'un dispositif de débat public par la procédure qui l'institutionnalise : c'est donc moins à la position sociale en tant que telle qu'est due l'efficacité d'une parole qu'au dispositif qui produit celle qui est légitime (Manin, 1985)¹. L'apprentissage des codes procéduraux de la décision faisant partie des l'éducation des élites, il n'est pas surprenant que Bourdieu fasse l'économie d'une analyse de la production procédurale du format d'expression pour établir son équation : parole légitime = statut social élevé. Le raccourci conceptuel n'est pourtant pas neutre puisqu'il s'affranchit d'une conceptualisation de la dimension technique de tout dispositif de prise de parole dans l'espace public.

En conclusion sur ce point, on peut voir que sans avoir été problématisée en tant que telle dans les travaux portant sur la délibération en ligne, la perception de la technique en tant qu'élément constitutif du dispositif évolue pourtant bien au fil du temps avec l'émergence d'un questionnement sur les formes et la configuration de la prise de parole en ligne. On passe ainsi d'une conception de la technique comme exerçant une contrainte extérieure sur une parole préexistante à l'analyse de l'inscription technique des schémas normatifs et des pratiques de pouvoir.

Ces considérations nous amènent à envisager autrement les dispositifs participatifs, en tant qu'ils constituent à la fois un artefact hybride qui associe objets techniques et collectifs d'actants (Latour, 1987, 1993, 1999) dans un processus d'action, et l'une des composantes d'un agencement qui concrétise une forme d'organisation socio-politique dans un temps et un espace donné (Deleuze, Parnet, 1977 ; Deleuze, 1990). Nous voudrions développer ces deux dimensions de nos « machines délibératives ».

¹ Du moins dans les démocraties modernes où la légitimité procédurale a succédé à la légitimité de type rousseauiste : la source de la légitimité réside non dans la volonté de tous mais dans le processus de formation de cette volonté : « *la loi est le résultat de la délibération générale et non pas l'expression de la volonté générale* » (souligné par Manin, 1985). Revenant 16 ans plus tard sur ses propos, il les résume ainsi : « *J'arguais que la valeur d'une décision collective et ses titres à obliger tous les citoyens, minorité comprise, résultent de ce que cette décision a été prise à l'issue de la libre discussion de tous, non de ce qu'elle aurait pu ou dû, en droit, faire l'accord de tous* » (Manin, 2002 : 38).

2.2- Machines délibératives, agencements et dispositifs de pouvoir

2.2.1- Les machines au sein d'un réseau d'actants

Les travaux de Bruno Latour présentent ici un intérêt particulier en ce qu'ils soulignent la continuité existant entre la production scientifique et technologique et la réalité humaine et politique. En refusant toute séparation ontologique entre science et société, la sociologie de l'innovation latourienne permet de penser les artefacts techniques dans la complexité de leurs *plis*¹ en montrant comment ils portent en eux la trace de la société qui les a produits.

Selon Bruno Latour, la distinction entre technique et politique remonte à la querelle entre Boyle et Hobbes au XVIII^e siècle au sujet de l'expérience de fabrication du vide grâce au système de pompe à air inventé par Boyle (Shappin, Shaeffer, 1985 ; Latour, 1993). C'est à cette époque en effet que se constitue ce paradigme expérimental, autour du rejet nouvellement exprimé par les hommes de science de toute considération politique pour l'administration de la preuve scientifique. Selon Boyle, la science doit désormais reposer sur un protocole expérimental consigné en cahier de laboratoire et validé par les pairs, loin d'une argumentation et d'une rhétorique de type holistique, défendue par Hobbes, sans fondements empiriques.

Latour dénonce l'inanité de cette « rupture » entre science/technique et société/politique en ce qu'elle nous empêche de comprendre le rôle joué par ces artefacts hybrides (technologies fabriquées par l'homme) qui constituent des actants au même titre que les humains, au sein d'agencements² sociotechniques (Latour, 2005). Les technologies dans ce cadre ne peuvent être considérées comme neutres, elles portent avec elles un projet qu'elles traduisent en langage technique. La science et la technologie, comme le politique, ne sauraient donc relever de périmètres exclusifs de compétences et d'acteurs, mais doivent être appréhendées comme des « états » : « *Science* » et « *politique* » ne qualifient pas des domaines d'activité ou de compétence, mais plutôt des états — comme on parle d'état liquide ou d'état gazeux— dans lesquels se trouvent les objets controversés qui ont vocation à composer le monde commun. » (Latour, 2008 : 24).

Latour considère que ces artefacts techniques produisent des médiations entre actants. Ainsi, la machine expérimentale de Boyle constitue un artefact hybride qui fonctionne (mal d'ailleurs) dans son interaction avec un individu et dont le principe même met en cause les fondements rhétoriques de la preuve scientifique pour imposer le style empirique toujours en vigueur aujourd'hui. L'artefact devient la concrétisation d'un agencement qui participe à la définition de toute la science moderne : par lui la « nature » (c'est-à-dire le « vide » en tant que réalité physique) et la culture (une conception spécifique de la science en tant qu'elle organise des collectifs d'acteurs et les institutionnalise) sont irrémédiablement liés de sorte que sa diffusion correspond également à la diffusion du paradigme expérimental.

Il en va de même pour nos dispositifs délibératifs. Ils constituent des artefacts, au sein d'agencements que constituent les processus décisionnels de sorte que se trouvent pliés en eux la totalité de l'organisation qui soutient l'agencement, c'est-à-dire une organisation économique, une répartition des pouvoirs, des relations entre citoyens et politiques, des conceptions de la citoyenneté et de la relation etc. Dans la suite des travaux de Latour, Steeve Woolgar analyse ainsi en particulier l'activité spécifique des concepteurs de ces artefacts techniques (1992), et montre comment leur représentation spécifique de l'utilisateur final vient s'inscrire au cœur de la configuration technique par une opération de projection plus ou moins consciente. C'est ce que nous avons également eu l'occasion de souligner en analysant les différentes catégories (de la consultation à

¹ Deleuze développe la notion de Pli que la mathématique de Leibniz fait émerger du constat de la courbure du monde. Le pli est dès lors ce qui résulte du point de vue de la monade (sujet) sur le monde. Toute perspective est marquée, dans un monde courbe, par une série de points d'inflexions qui masquent des plis dans lesquels se concentrent une partie de la réalité invisible à l'œil. Dans ce sens, se retrouvent pliés et observables selon des points de vue différents, des états du monde que seuls une opération d'abstraction permet de déplier et d'explicitier (Deleuze, 1992 [1988]).

² Latour emprunte la notion d'agencement à Deleuze, compris ici comme un ensemble hétérogène de collectifs et d'artefacts en évolution (Deleuze, 2003). Nous y revenons plus loin.

l'échange délibératif en passant par le vote en ligne) de plateformes participatives en montrant ce qu'elles révèlent comme conception de la citoyenneté (Monnoyer-Smith, 2006c). Parce que le dispositif technique résulte de la coopération entre actants¹, il porte en lui les traces de leurs négociations, son évolutivité dépendant largement de la durée de sa mise en œuvre. Comme le souligne A. Barry: *"Seen in these terms, techniques and devices can become political...in the sense that technical designs and devices are bound up with the constitution of the human and the social"* (Barry, 2001: 9). Les dispositifs délibératifs ne sont donc pas politiques seulement parce qu'ils relèvent, par leur objet, du champ politique, mais aussi parce que est inscrite en eux une proposition de conception des formes de médiations souhaitables entre citoyens et politiques.

Ces dispositifs délibératifs, sont, au même titre que tous les artefacts techniques, producteurs de médiations (Latour, 2005), et participent à l'organisation des relations entre les constituants humains et non humains du processus décisionnel. A. Barry va plus loin dans son analyse des formes actuelles de la médiation en politique pour montrer que les sociétés contemporaines, qu'il qualifie de sociétés technologiques², se caractérisent par les mêmes diagrammes (Deleuze, 1992) : celui de l'interactivité et du réseau (Barry, 2001) qui imprègnent toute relation entre les individus et les artefacts techniques. Ainsi, les plateformes délibératives s'appuient-elles sur le même modèle du partage du savoir et de la compétence que ces réseaux sociaux de type Myspace, emblématiques du web 2.0. De la même façon, la notion de « Wiki-government » proposée par Beth Noveck s'inscrit dans cet impératif d'interactivité, qui, en politique, cherche à créer un nouveau rapport à la décision : *"Now...new technology may be changing the relationship between democracy and expertise, affording an opportunity to improve competence by making good information available for better governance"* (Noveck, 2009: 32), et plus loin, le même auteur écrit : *"We have the know-how to create « civic software » that will help us form groups and communities who, working together, can be more effective at informing decision-making than individuals working alone"* (ibid.: 40).

Plus largement, selon l'analyse d'A. Barry, les technologies interactives favorisant des comportements plus actifs de la part des usagers, celles-ci seront largement mobilisées dans tous les formats de médiation politique (y compris à la télévision et à la radio, ce mouvement étant renforcé par la convergence technologique) afin de dynamiser une dimension plus « active » de la citoyenneté³. Le recours au concept de diagramme pour décrire cette forme de la médiation politique dans les sociétés technologiques présente l'intérêt de permettre une analyse des artefacts en tant que dispositifs disciplinaires et la réintroduction de la notion de pouvoir là où Latour n'y avait prêté que peu d'attention.

2.2.2- La notion de dispositif chez Foucault et Deleuze

Le dispositif, tel que le conçoit Michel Foucault, est le réseau qu'on peut établir entre des éléments hétérogènes « comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques; bref, du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments [...] par dispositif, j'entends une sorte – disons – de formation qui, à un moment donné, a eu pour fonction majeure de répondre à une urgence. Le dispositif a donc une fonction stratégique dominante... J'ai dit que le dispositif était de nature essentiellement stratégique, ce qui suppose qu'il s'agit là d'une certaine manipulation de rapports de force, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser. Le dispositif, donc, est toujours inscrit dans un jeu de pouvoir, mais toujours lié aussi à une ou à des bornes de savoir, qui en naissent, mais, tout autant,

¹ En incluant de plus en plus d'ailleurs cet utilisateur final dont que la plupart des projets cherchent à mieux appréhender, quitte à l'évincer au final du véritable processus décisionnel...

² *"A technological society is one which takes technical change to be the model for political invention. The concept of a technological society does not refer to a stage in history, but rather to a specific set of attitudes towards the political present which have acquired a particular contemporary intensity, salience and form"* (Barry, 2001: 2).

³ Sur ce point, voir T. Janoski, 1998, p. 28 et s.

le conditionnent. C'est ça le dispositif: des stratégies de rapports de force supportant des types de savoir, et supportés par eux. » (Foucault, 1994 : 299 et s.).

Si l'objectif stratégique prévaut dans un premier temps, le dispositif se maintient au-delà de cet objectif initial par un double processus : processus de surdétermination fonctionnelle, d'une part, et processus de « remplissage » stratégique, d'autre part. Lorsque des effets non prévus par l'intentionnalité qui a présidé à sa mise en place émergent, les dispositifs suscitent des inventions et des ajustements, ces effets sont réintégrés, réutilisés, par une nouvelle stratégie – « sans sujet » parce qu'on ne sait pas dire qui l'a conçue. Autrement dit, le dispositif gère les effets, voulus ou non, qu'il a lui-même engendré. L'étude de la prison ou du dispositif de sexualité achoppe sur le mode de représentation du pouvoir qui prévaut dans les sociétés contemporaines (un pouvoir approprié qui permet d'exercer une domination globale). Michel Foucault substitue à la théorie du pouvoir une analyse de ses mécanismes (Olivier, 1988). À travers l'analyse des formes par lesquelles une société élabore des modes de gouvernement, il établit que le pouvoir, « *c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société.* » Il précise que « *la condition de possibilité du pouvoir [...] c'est le socle mouvant des rapports de force qui induisent sans cesse, par leur inégalité, des états de pouvoir, mais toujours locaux et instables* » (Foucault, 1976 : 122-123).

Gilles Deleuze prolonge et précise la proposition foucauldienne. « *Un dispositif, nous dit-il, c'est d'abord un écheveau [...] composé de lignes de nature différente* » (Deleuze, 1989 : 185). Ces lignes – ou ces courbes car ces lignes varient – n'ont pas de coordonnées constantes, et distribuent des variables – indiquent les quatre dimensions du dispositif.

La première dimension renvoie au régime de lumière auquel correspondent les courbes de visibilité. Les dispositifs sont des machines à faire voir, chacun d'entre eux à sa manière de faire la lumière sur un objet qui n'existe pas sans elle.

Les dispositifs sont également des machines à faire parler : la seconde dimension du dispositif renvoie au régime d'énoncé auquel correspondent les courbes d'énonciation.

Un dispositif se définit par les régimes d'énoncés qu'il fait naître. En son sein, tout n'est pas dicible. La troisième dimension est celle du pouvoir, à laquelle correspondent des lignes de force. Celles-ci tirent des tangentes entre les courbes de visibilité et d'énonciation, elles les rectifient. Le pouvoir compose avec le savoir qui est à la source de la subjectivation.

La subjectivation est la quatrième dimension du dispositif, dimension à laquelle correspondent des lignes de fuite. Ainsi, selon Gilles Deleuze, Michel Foucault n'a pas voulu que les dispositifs se referment sur des « *lignes de force infranchissables, imposant des contours définitifs* » (Deleuze, 1989 : 185), mais plutôt qu'elles soient dépassées. C'est alors que le dispositif rend possible la production d'une subjectivité. La ligne de subjectivation est « *une ligne de fuite. Elle échappe aux lignes précédentes [...] C'est un processus d'individuation qui porte sur des groupes ou des personnes, et se soustrait des rapports de force établis comme des savoirs constitués : une sorte de plus-value. Il n'est pas sûr que tout dispositif en comporte* » (ibid. : 187). Ces lignes de subjectivation préfigureraient des lignes de fracture qui, elles-mêmes, annonceraient le passage à un autre dispositif : « *Des productions de subjectivité s'échappent des pouvoirs et des savoirs d'un dispositif pour se réinvestir dans ceux d'un autre, sous d'autres formes à naître* » (ibid. : 188). Enfin, Gilles Deleuze rappelle que chez Michel Foucault, il n'y a pas de « coordonnées universelles » qui permettent d'estimer la valeur relative d'un dispositif. Celle-ci ne peut être évaluée qu'à partir de critères immanents. Il propose qu'un dispositif soit alors appréhendé selon la créativité qu'il autorise : « *Tout dispositif se définit ainsi par sa teneur en nouveauté, en créativité, qui marque en même temps sa capacité de se transformer, ou déjà de se fissurer au profit d'un dispositif de l'avenir* » (ibid. : 190). Les différentes lignes d'un dispositif se distribuent entre ligne de stratification ou de sédimentation, d'une part, et lignes d'actualisation ou de créativité, d'autre part. Aussi s'agit-il de démêler, pour chaque dispositif, « *les lignes du passé récent et celles du futur proche : la part de l'archive et celle de l'actuel, la part de l'histoire et celle du devenir, la part de l'analytique et celle du diagnostique* » (ibid. : 191). Cette relecture plaide contre la réduction du dispositif à ses seuls aspects mécaniques, contraignants et répressifs.

Parce que le dispositif désigne un réseau entre des éléments hétérogènes, il est perçu comme « le concept de l'entre-deux » à même de traiter cette hétérogénéité. Il atteste de l'existence d'un espace de médiation et outille « *un travail de décroisement qui offre l'opportunité [...] de combattre les dichotomies binaires et excluantes* », tels que la liberté et la contrainte, et permet de dépasser « *l'opposition classique entre symbolique et technique* » (Peeters, Charlier, 1999 : 16). La sociologie de l'innovation, nous l'avons vu, a emprunté à cette conceptualisation.

Notre conception du dispositif cherche à faire le lien entre la dimension du pouvoir (le dispositif comme lieu de matérialisation des relations de pouvoir) et la dimension symbolique de la médiation (le dispositif comme matérialisation d'un projet et de son interprétation). Envisager les sites web participatifs comme autant de dispositifs, c'est reconnaître à la fois leur hétérogénéité, la place centrale de la technologie dans le phénomène de médiation, et la production d'une certaine forme de normativité n'excluant pas la créativité. Ces dispositifs de délibération articulent des éléments hétérogènes : des objets techniques, des acteurs et des discours qui témoignent de diverses conceptions de la participation. C'est au sein d'un agencement spécifique de ces différents éléments qu'émergent des relations de pouvoir, du sens et des pratiques. Or, tout réagencement est susceptible de produire de nouvelles relations de pouvoir, de nouvelles pratiques, et de nouvelles productions symboliques, soient de nouvelles médiations. Sans chercher à dévoiler une idéologie qui serait contenue (tapie !) dans le dispositif – ce qui revient à considérer la conception comme un espace d'imposition –, nous pensons qu'il est tout à fait intéressant de convoquer ici les travaux qui ont abordé la mythologie de la communication et des réseaux (Flichy, Serres, Candel). En effet, un résultat commun à ces travaux¹ est d'avoir montré l'articulation complexe entre le social et le technique, ce que Rancière nomme la « médialité », repris par Etienne Candel : « *c'est l'usage qui est au centre du dispositif : quand on fait usage d'un dispositif interactif, cet acte a en lui-même une valeur sémiotique ; en quelque sorte, on est interagissant plus que l'on interagit* » (Candel, 2007 : 188). D'une part, le dispositif encapsule des pratiques² et les sémiotise. D'autre part, les outils techniques convoqués pour définir les activités des futurs utilisateurs, la médiation symbolique opérée par les choix éditoriaux (nécessités par la sémiotisation de ces activités) selon des normes et des modèles variés, sont déterminés par des représentations de la communication – c'est-à-dire des formes de l'échange, des enjeux, de sa fonction sociale et politique – qu'il peut être intéressant de définir précisément.

L'hétérogénéité des dispositifs numériques de délibération implique que l'on considère les dimensions technique, sociale, symbolique, politique et économique du dispositif. Dans notre recherche, ces dimensions ne sont pas considérées de manière alternative : il s'agit pour nous d'étudier leur articulation elle-même, ce qui implique le redécoupage de l'objet de recherche. D'un point de vue méthodologique, l'entrée dans le complexe se fait par la technique et le redécoupage des objets de recherche implique un réel dialogue des disciplines de manière à réinterroger leurs objets à leurs « interstices » (Souchier et al., 2003). A titre d'exemple, étudier un billet dans un fil de discussion revient à appréhender les possibilités matérielles d'une énonciation qui témoigne de l'activation d'une fonctionnalité jusque là potentielle, et d'une appropriation du dispositif (trace d'usage) qui formalise une acception de la discussion politique selon un certain système de valeurs politiquement, socialement et historiquement situé.

2.2.3- Le concept de diagramme

Le concept de « diagramme » utilisé par A. Barry s'avère particulièrement pertinent dans notre contexte parce qu'il nous permet d'embrasser dans un même mouvement à la fois les composants hétérogènes du réseau d'actants, leur évolution dans une société chaotique et complexe, et les relations constructives entre l'évolution des agencements dans une société et les diagrammes dans lesquels ils s'insèrent et qu'ils contribuent à définir. Dans ce paragraphe, nous utilisons ces concepts pour décrire comment ces « machines

¹ Nous faisons ici uniquement référence à la littérature portant sur les médias informatisés : l'histoire du livre et de la lecture (Illich, Chartier), ou encore l'anthropologie (Goody) pense et analyse également depuis longtemps cette articulation signes/support/texte.

² Les concepteurs s'appuient sur une certaine conception de la délibération telle qu'elle doit être accompagnée en ligne, qu'elle soit ou non formalisée (Rencontres professionnelles acteurs, théorisation, etc...).

délibératives » viennent irriter les conceptions actuelles de la relation entre citoyens et la sphère politique et le rôle des technologies dans ce processus.

Le concept de diagramme a été développé par Foucault (1975) dans *Surveiller et punir* et repris par Deleuze (1988, 2002). Bien que difficile à appréhender, on peut le comprendre comme un modèle général et abstrait de relations, immanente à tout le champ social qui pourrait être comparé à celui de paradigme dans le sens de T. Khun, sans toutefois supposer une référence à une structure globale qui chapeauterait les agencements deleuziens. Produite par le monde vécu, le diagramme permet l'émergence de micro-dispositifs de pouvoir dans le paysage social, ou, dans un vocabulaire plus deleuzien, des agencements de désirs. Le diagramme permet d'inscrire les agencements dans une sorte de paradigme explicatif global des formes d'agencements observées dans des champs sociaux variés, comme le panoptisme par exemple¹, ou l'interactivité et le réseau pour A. Barry. Il renvoie à « *une disposition tactique dans laquelle les différents individus occupent un emplacement déterminé et assurent un certain nombre de fonctions précises* » (Foucault, 1975 : 200). En ce sens, il constitue la formalisation des processus locaux de pouvoir, leur schématisation en quelque sorte : pour Deleuze, le diagramme correspond à une « cartographie » de relations entre des individus, des institutions, voire également toute autre forme d'être qui s'actualise dans des agencements concrets et des dispositifs de pouvoirs (Deleuze, 1988). Bien que les diagrammes participent largement à la définition des agencements locaux et des dispositifs de pouvoir, la relation qu'ils entretiennent relève davantage d'une perspective constructiviste que déterministe ; ils évoluent ensemble et se co-constituent. Dans ce qui suit, nous utilisons cette caractéristique fluctuante des diagrammes pour souligner le rôle joué par les agencements délibératifs dans l'émergence d'une citoyenneté réflexive.

2.2.4- Comment circule le pouvoir au sein des agencements et des dispositifs

Les notions de dispositifs et d'agencement nous permettent de concevoir le pouvoir non pas comme un attribut que le dispositif octroierait à un individu ou à un collectif mais comme un effet de structure. Le pouvoir n'a donc pas d'essence, il est opératoire : il faut « *savoir par où ça passe, comment ça se passe, entre qui et qui, entre quel point et quel point, selon quels procédés et avec quels effets* » (Foucault, 2004, 3). Le pouvoir résulte ainsi des formes de la relation entre les personnes et les artefacts techniques et se disperse dans la complexité des réseaux relationnels. Les rapports de force qui s'exercent entre les individus sont ainsi produits par l'organisation du dispositif de pouvoir. Le pouvoir n'est donc pas à chercher dans les choses, qu'il s'agisse d'un support, d'une information ou d'un objet, mais résulte de la configuration du dispositif lui-même. Pour Foucault, tout dispositif est un dispositif de pouvoir en ce que toute structuration relationnelle construit *ipso facto* des effets de pouvoir. Celui-ci n'est donc ni réductible à une forme de répression, ni assimilable à une idéologie. Si Deleuze introduit la notion d'agencement à côté de celle de dispositif, c'est que, pour lui, tous les dispositifs ne peuvent être assimilés à des « dispositifs de pouvoir » : ils matérialisent un état du désirable, une échelle de valeurs et un ensemble de principes de justification². Les dispositifs de pouvoir sont une composante de l'agencement, celle qui, au sein des agencements, reterritorialise, cadre la relation et fait circuler le pouvoir.

Ce lien entre configuration du dispositif et pouvoir nous permet de mieux appréhender la dimension constituante du dispositif : celui-ci n'est pas seulement « normalisant », dans le sens où il produit une norme comportementale, il est plus fondamentalement ontologiquement constitutif de la façon d'être des individus. On retrouve ici une approche plus anthropologique de la technique, comme chez Leroi-Gourhan pour lequel la technologie est « anthropologiquement constitutive », c'est-à-dire qu'elle participe à la structuration des préférences normatives des individus dans un environnement donné. Dans cette perspective, la technologie et les préférences normatives évoluent de concert.

¹ « Ainsi le panoptisme, défini par la fonction générale de voir sans être vu, applicable à une multiplicité quelconque » (Deleuze, 1977 : 2).

² « Par exemple la féodalité est un agencement qui met en jeu de nouveaux rapports avec l'animal (le cheval), avec la terre, avec la déterritorialisation (la course du chevalier, la Croisade), avec les femmes (l'amour chevaleresque) etc. Des agencements tout à fait fous, mais toujours historiquement assignables. » (Deleuze, Parnet, 1977, 4).

Pour certains auteurs comme G. Agamben, le caractère disciplinaire des dispositifs s'est particulièrement accentué dans les sociétés modernes. Celles-ci se caractérisent par leur tendance à se « stratéger » : elles ne deviennent donc plus répressives que dans la mesure où elles multiplient des dispositifs techniques contraignants. G. Agamben traduit cette perspective par une conception très instrumentale du dispositif qui « renvoie à une économie, c'est-à-dire un ensemble de praxis, de savoirs, de mesures, d'institutions dont le but est de gérer, de gouverner, de contrôler et d'orienter – en un sens qui se veut utile – les comportements, les gestes et les pensées des hommes » (Agamben, 2007 : 28).

Sans partager la dimension déterministe et répressive qu'ont en commun Foucault et Agamben dans leur analyse du dispositif, en particulier parce que nous y voyons plié l'ensemble du réseau socio-technique qui a présidé à sa conception, on peut néanmoins mettre à profit le cadre conceptuel utilisé par A. Barry pour penser les machines délibératives comme des micro-dispositifs de pouvoir au sein d'un agencement plus vaste qui organise le rapport démocratique à la décision dans les sociétés modernes. Les dispositifs participatifs analysés dans cette recherche procèdent bien à une reterritorialisation du pouvoir en organisant un partage du processus décisionnel dans le cadre du paradigme de la délibération que nous avons détaillé dans la première section de cette introduction. Ils proposent un autre régime de la médiation entre citoyens et responsables politiques et dessinent de nouveaux espaces politiques, de nouveaux lieux de la gouvernementalité. Ce faisant, ils codent des principes normatifs en les inscrivant dans la structure des artefacts techniques.

2.2.5- Les agencements « fuient »

Chez Deleuze en particulier, la dimension contraignante (voire répressive) n'épuise pas l'analyse puisque tout diagramme est confronté à l'existence de lignes de fuite (Deleuze, Guattari, 1980). En d'autres termes, les agencements « fuient ». Foucault et Deleuze ont une conception différente de la façon dont les dispositifs et les agencements évoluent dans le temps. Là où Foucault (1975) perçoit des activités de résistance à la normalisation provoquée par le caractère répressif des dispositifs, Deleuze considère que tout agencement dispose en lui-même d'une faculté d'évolution liée à la nature hétérogène et chaotique de sa composition. Parce que les agencements « fuient », c'est-à-dire qu'ils échappent aux actants aux mêmes, ils finissent par changer de nature et par entrer en contradiction avec les diagrammes dans lesquels ils s'étaient d'abord développés. Nous pouvons comprendre ces « fuites » comme un exemple d'activité de braconnage décrites par Michel De Certeau (1990) lorsqu'il évoque les tactiques de lecture comme autant de pratiques anti-disciplinaires venant s'opposer à la prétention pédagogique « d'information » des populations qui s'actualise dans des formes sociales de lecture prescrite par une autorité institutionnelle.

De la même façon, la description des médiations techniques par la sociologie de l'innovation (Akrich, 1992) comme des formes d'intervention dans un agencement visent à contester les lignes de partage de pouvoir (elles déterritorialisent) qui y sont inscrites. Le champ social, structuré d'agencements et de lignes de fuite, se recompose donc à mesure de l'intégration de ces dernières dans des agencements évolutifs.

Pour conclure sur cette partie théorique, il faut revenir sur quelques caractéristiques des machines délibératives, prises comme des dispositifs de pouvoir dans le cadre d'un agencement comme celui de la délibération. Nous avons vu qu'elles pouvaient être appréhendées comme un artefact hybride au cœur d'un réseau socio-technique et qu'elles inscrivaient dans leur structure même non seulement les principes normatifs des actants concepteurs, mais également la répartition du pouvoir qui accompagne ces principes. Enfin, toutes ces machines sont soumises à des tensions, les lignes de fuite, qui introduisent dans le dispositif des perturbations qui veulent contourner, réinscrire ou réorienter les principes de justifications inscrits dans leur code.

2.2.6- La recherche empirique dans ce cadre conceptuel

Sans doute pourrait-on considérer comme une trahison vis-à-vis de la pensée deleuzienne l'opérationnalisation de ses concepts alors que leur auteur n'a jamais été véritablement intéressé par leur

portée empirique. Néanmoins, leur valeur heuristique réside dans leur aptitude à éclairer la façon dont les technologies ont été appropriées par leurs utilisateurs. Que pourrait-on interpréter comme un phénomène de subjectivation (ou de fuite) dans le contexte des dispositifs délibératifs ? Ceux-ci, qu'ils soient en ligne ou hors ligne, peuvent parfois créer des espaces de discussion qui viennent contredire les logiques de la représentation portées, par exemple, par le système électoral au sein des démocraties modernes, précisément parce qu'ils ouvrent le processus de décision à une plus grande variété d'acteurs. Pris entre un agencement délibératif et un agencement plus représentatif (dans le sens schumpeterien du terme), ces dispositifs se trouvent dans une position inconfortable qui crée des tensions entre les participants. En effet, ils se trouvent en porte-à-faux dans l'écologie globale de l'agencement représentatif : les machines délibératives proposent de nouvelles interactions entre les politiques et les citoyens et offrent de nouvelles possibilités d'action à ces derniers. Sur le terrain, on constate d'autant plus ces tensions que les dispositifs reposent parfois sur des compromis particulièrement ambigus : à mi-chemin entre un paradigme délibératif et un paradigme plus représentatif, ils peuvent afficher des ambitions contradictoires (Coleman, 2005b). Les élus considèrent en effet souvent que les dispositifs participatifs constituent une limitation à leur rôle de représentant du peuple alors que les citoyens envisagent leur implication comme devant avoir un impact indispensable sur la décision finale. La recherche académique a souligné à de nombreuses reprises combien les consultations publiques présentaient le visage de Janus : d'un côté, on mobilise les citoyens pour participer, en les motivant par une promesse d'influence importante sur la décision finale, et de l'autre, ils apprennent souvent *a posteriori* que soit leurs arguments ont eu un impact limité, soit que la complexité du processus décisionnel rend leur intervention pratiquement inutile (Coleman, 2004 ; Talpin, Wojcik, 2009 ; Talpin, Monnoyer-Smith, 2010).

Le conflit normatif entre la délibération et la représentation est ainsi observable dans de nombreux contextes : dans les forums de discussion dans les municipalités (Wojcik, 2006), dans les budgets participatifs (Talpin, 2007 ; Sintomer et al., 2008 ; Peixoto, 2008), dans les débats publics (Monnoyer-Smith, 2006a, 2007e), ou encore dans les plateformes oscillant entre diverses formes de participation citoyenne (Jankowski, van Os, 2004). Les citoyens adoptent alors des attitudes variées : soit ils refusent de s'engager dans ce type de procédures et la participation tend à s'étioler, soit ils s'y introduisent en cherchant à imposer la prise en considération de leur parole malgré un dispositif peu accueillant.

Agencements délibératifs et représentatifs sont pourtant parfaitement compatibles. Stephen Coleman plaide même pour une approche en termes de « représentation directe » afin de repenser les formes de la médiation politique contemporaine. Celle-ci est revisitée par une perspective délibérative et concerne les premières phases du processus décisionnel, préservant ainsi le rôle de l' élu en tant que représentant ainsi que toutes les formes de contacts permanents susceptibles d'être tissés entre citoyens et élus, de sorte que la représentation soit une activité permanente et constructive (Coleman, 2005a,b). Ce que nous appelons ici modèle représentatif désigne un modèle de représentation traditionnel, d'inspiration schumpeterienne. Selon notre approche théorique, les dispositifs délibératifs fuient dans le sens où leur présence dans un système politique représentatif constitue toujours une source d'irritation entre des conceptions participative (ou délibératives ici, la distinction importe peu) et représentatives de la citoyenneté. Leur appropriation varie selon le contexte local, dans un environnement évolutif tel que le conçoit Deleuze.

Selon nous, il est possible d'observer des formes de subjectivation auxquelles donnent lieu les dispositifs délibératifs en ligne qui, par là, « fuient ». Ces fuites sont le signe d'une appropriation par des personnes qui ne seraient pas entrées dans le dispositif sans que leur soit offerte cette possibilité de s'exprimer dans d'autres arènes que celles du face-à-face. Dans certaines de nos études précédentes (Monnoyer-Smith, 2006a, 2007c), nous avons montré que les sites participatifs avaient été utilisés de telle façon que les usagers avaient réussi à se faire entendre malgré une interface plus adaptée au recueil de questions qu'à l'expression d'opinions. De plus, les femmes, les citoyens les moins informés, et les catégories sociales moins favorisées avaient davantage eu recours au dispositif en ligne qu'hors ligne. Ceci ne signifie pas bien sûr que les disparités sociales disparaissent en ligne. En effet, d'autres études rapportent également une forte présence de catégories sociales déjà dominantes hors ligne, c'est-à-dire des populations éduquées,

masculines, ou de communautés ethniques blanches. Par exemple, Lincoln Dalhberg observe : *“Not only are there many more men than women posting on the list, but also a masculine, agonistic style of discourse pre-dominates despite the high level of respect fostered”* (Dahlberg, 2001: 626). Et ceci est particulièrement vrai des sites internet à vocation explicitement politique, tout du moins au début des premiers espaces de débat politique en ligne (Hill, Hugues, 1998 ; Davis, 1999 ; Wilhelm, 2000).

Par ailleurs, à ces inégalités de présence en ligne et d'accès, peuvent s'ajouter des inégalités genrées d'usage : les femmes sont en effet moins susceptibles de partager des contenus en ligne que les hommes (Hargittai, Walejko, 2008). Les effets de domination à travers le langage et les autres modalités d'expression qui sont inscrites dans les dispositifs délibératifs ne disparaissent donc pas en ligne et la persistance d'un *gender divide* dans les possibilités d'expression offertes aux citoyens signifie seulement que les frontières dans les formes d'appropriation ont bougé mais n'ont pas disparu. En ce sens, un avantage des dispositifs délibératifs en ligne par rapport à leur homologue hors ligne réside dans la diversification des formats d'accès aux forums de discussion, blogs, listes de discussion et *chats* qui ouvre les espaces d'expression à une plus large partie de la population...ou au moins à ceux qui choisissent d'entrer dans ces dispositifs. Le débat en ligne constitue clairement une réelle alternative à la prise de parole en public (Witschge, 2004 ; Monnoyer-Smith, 2010, 2011) : nous avons montré que des populations avec un répertoire d'argument limité participaient plus en ligne là où l'expression en public reste encore largement monopolisée par des citoyens informés et socialement insérés. Il nous paraît dès lors au moins aussi intéressant de nous demander si les citoyens moins armés pour la discussion publique trouvent toute leur place en ligne que de s'interroger, dans une perspective très latourienne, sur ce que les potentialités techniques de ces dispositifs délibératifs peuvent révéler comme aspiration normative à une participation véritablement élargie. Le concept deuleuzien de ligne de fuite nous permet de comprendre le contexte dans lequel un citoyen peut s'approprier un dispositif dans un sens qui n'avait pas été au préalable prévu par ses concepteurs, et en particulier par les élus qui l'ont initié.

3- Terrains et méthodologie

Cette partie a pour objet de présenter les différents terrains que nous avons explorés ainsi que les méthodologies employées en vue de leur appréhension.

Précisons d'emblée que contrairement à ce qui fût indiqué dans notre réponse à l'appel à projet, deux terrains initialement envisagés – les procédures de consultation sur le changement climatique de la ville de Bristol (Royaume-Uni) et ceux mis en place dans une collectivité territoriale du Nord-Pas-de-Calais (France) - n'ont pas été finalement retenus dans le cadre de cette recherche. Pour ce qui est de la ville de Bristol, il nous est apparu que les récentes expériences présentaient deux inconvénients. D'une part, la participation au forum en ligne s'est avérée extrêmement limitée : moins d'une quinzaine de participants pour la consultation organisée par la ville sur l'implantation d'éoliennes à Avonmouth, la réalité de la participation en ligne étant limitée à un sondage. D'autre part, l'organisation de réunions publiques était particulièrement légère, et parfois inexistante : pour la concertation sur les éoliennes, elle se résumait à une seule réunion publique et à une journée porte ouverte d'exposition qui a reçu très peu de visiteurs.

Dans le même temps, nous avons effectivement suivi les travaux du projet Dream+ initié par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais. Au cours de plusieurs rencontres entre septembre 2008 et septembre 2009, les différentes municipalités impliquées nous ont présenté l'état d'avancement de leurs expérimentations de participation en ligne et en face-à-face pour lesquelles ils ont sollicité notre expertise. Nous avons considéré que l'immaturation des projets et le lien trop faible avec les problématiques environnementales ne permettaient pas de les prendre en considération en tant que terrain de recherche pour notre projet.

Souhaitant conserver le caractère comparatif de notre projet, nous avons opté pour deux autres procédures participatives, en sus du projet IDEAL-EU¹, l'assemblée participative sur le changement climatique organisée conjointement par les Régions Catalogne (Espagne), Poitou-Charentes (France) et Toscane (Italie), déjà mentionnée dans notre réponse à l'appel à projet.

Ainsi, nous avons choisi deux autres dispositifs participatifs qui permettent, pour l'ensemble des terrains retenus, d'appréhender une variété d'échelles de débats (international, national, local), de problématiques environnementales et de dispositifs participatifs.

D'abord, après avoir investigué les dispositifs internationaux portant sur des problématiques environnementales, la conférence de citoyens sur le changement climatique (*World Wide Views on Climate Change*) dans le cadre de la préparation du sommet de Copenhague en décembre 2009 nous a paru respecter nos critères de choix : traiter d'une problématique environnementale et reposer sur une procédure de débat en face-à-face, tout en mobilisant également les technologies de l'information et de la communication à travers un blog théoriquement dédié à l'expression du public. Cette conférence a été organisée pour sa partie française à La Villette. Nous avons donc pu maintenir notre comparaison franco-britannique dans ce nouveau contexte puisque nous avons également analysé cette conférence dans son déroulement à Kettering (Royaume-Uni).

Ensuite, mettant à profit la nomination de Laurence Monnoyer-Smith en mars 2009 par la Commission Nationale du Débat Public comme membre de la Commission Particulière du Débat Public sur l'usine de valorisation énergétique d'Ivry-sur-Seine, nous avons décidé d'inclure ce terrain parmi les procédures étudiées dans le cadre de cette recherche. En tant que membre spécialement dédiée à l'utilisation des TIC dans le débat public, elle a eu l'opportunité à la fois de participer à la conception du dispositif et de l'évaluer, avec l'accord de la CNDP. L'avantage d'être membre de la CPDP donnant accès à quantité de données internes et la possibilité de réaliser dans ce cadre une comparaison entre le dispositif en ligne et hors ligne

¹ L'acronyme IDEAL-EU signifie : *Integrating the Drivers of e-Participation at Regional Level in Europe*. Nous présentons plus précisément ce terrain en 3.1.1.

nous a paru convenir à notre problématique¹. Nous avons donc privilégié ce terrain local, qui offrait par ailleurs la possibilité d'une comparaison avec un terrain similaire étudié l'année précédente (Débat public sur l'usine de traitement des déchets d'Achères).

Ces trois dispositifs participatifs – l'assemblée participative électronique IDEAL-EU, la conférence de citoyens *World Wide Views on Climate Change* et le débat CPDP à Ivry – sont plus précisément décrits ci-après.

3.1- L'assemblée participative électronique IDEAL-EU (Catalogne, Poitou-Charentes, Toscane)

IDEAL-EU (« Integrating the Drivers of e-Participation at Regional Level in Europe ») est un projet mené par les régions Catalogne, Poitou-Charentes et Toscane, financé par la Commission européenne dans le cadre d'un appel à proposition sur l'e-participation lancé en 2007 par la Direction générale « Société de l'information » de la Commission européenne. IDEAL-EU consiste en réalité en deux dispositifs participatifs – ici étudiés conjointement - destinés à faire débattre les citoyens du changement climatique et de problématiques environnementales spécifiques à chacune des régions impliquées : un site web (www.idealeu-debate.eu) ouvert fin août 2008 et l'assemblée participative électronique (APE), en face-à-face, qui s'est déroulée à Barcelone, Florence et Poitiers de manière simultanée le 15 novembre 2008. De l'ensemble de cette procédure, devaient émerger des recommandations transmises aux députés européens. IDEAL-EU nous est apparu un cas particulièrement pertinent dans le cadre de cette recherche dans la mesure où il vise à mettre en lien des mécanismes de concertation du public à la réflexion sur un enjeu environnemental central, en articulant différentes échelles de gouvernement (locale, régionale, puis européenne).

Le site web d'Ideal-EU (www.idealeu-debate.eu) comportait un espace de discussion, où les internautes pouvaient discuter sur des thèmes relatifs au changement climatique, créés par le modérateur ou par eux-mêmes. Les participants pouvaient donc échanger et interagir sur le site, ainsi que voter pour évaluer les arguments ou les propositions. Outre le forum de discussion, le site permettait de télécharger des documents relatifs au changement climatique, de créer sa communauté en devenant « ami » comme sur les plateformes de réseau social de type Facebook. Le site regroupait quatre sous-sites web différents, en français, italien, catalan et anglais, les participants des différentes régions ne pouvant pas néanmoins échanger entre eux. Par manque de temps, un site multilingue n'a en effet pas pu être mis en place. Fin janvier 2009, le site comptait plus d'un millier de participants inscrits, dont plus de 700 pour sa version française. Dans le cadre de cette recherche, nous avons essentiellement travaillé sur la version française du site.

Pour les organisateurs, initialement, les opinions et propositions exprimées sur le site étaient supposées nourrir les discussions de l'APE, ce qui ne sera, en pratique, pas le cas².

L'APE était fondée sur le modèle des *21st century town meetings* développé par l'association *America Speaks* aux Etats-Unis (Lukensmeyer, Brigham, 2005; Wilson, 2008). Si une telle expérience a été une première à l'échelle européenne, elle s'inscrivait dans la continuité des pratiques de la Région Toscane, qui avait déjà eu recours à ce type de démarche en 2006 et 2007, pour rédiger sa loi sur la participation et réformer son système de santé (Freschi, Raffini, 2008). Toute la méthodologie de l'assemblée participative électronique a été mise au point par le cabinet d'urbanisme italien *Avventura Urbana*, qui s'est en cela très largement inspiré du modèle d'*America Speaks*.

Les grands thèmes de discussion de la journée du 15 novembre 2008 ont été définis en amont par les organisateurs. Ainsi, à Poitiers, les deux thèmes du matin, communs aux trois régions, étaient: (1) quelles

¹ Ce positionnement particulier du chercheur comme acteur du débat a donné lieu à une approche réflexive de nos travaux sur lesquels nous revenons en 3.3.

² Les raisons de cette absence d'articulation entre les débats en ligne et les débats en face-à-face sont abordées à plusieurs reprises dans ce rapport, et plus particulièrement dans le chapitre 4.

énergies pour l'Europe de demain; (2) comment réduire notre consommation énergétique. Les thèmes de l'après-midi, locaux et distincts dans chaque région concernaient (3) les transports et la mobilité en Poitou-Charentes, les éoliennes en Toscane et la gestion des déchets en Catalogne.

Les trois régions ont choisi d'axer la participation sur « les jeunes », considérés comme public cible par la Commission européenne¹. Le projet était ainsi destiné en priorité aux 14-30 ans, ce qui facilitait la tâche, notamment de la Région Poitou-Charentes, habituée à mener des expériences de démocratie participative à l'échelle des lycées – sa principale compétence administrative – à l'image du Budget Participatif des Lycées, mis en place fin 2004 (voir Sintomer et al., 2009).

Le mode de sélection des participants reprenait les principes du *21st century town meeting* : volontariat et diversité, ces deux impératifs pouvant apparaître contradictoires. A la différence de nombreuses expériences délibératives, une assemblée participative électronique ne repose pas sur le tirage au sort, mais sur le volontariat. Si les participants étaient volontaires, ils n'ont que très rarement contacté la Région spontanément, et ce n'est qu'après un important travail de mobilisation, notamment dans les lycées, qu'ils sont devenus « volontaires ».

A Poitiers, la salle de l'APE était donc composée de 17 tables de discussion, regroupant une dizaine de participants, un facilitateur de table et un ordinateur permettant de prendre en note toutes les opinions exprimées. La présence d'un facilitateur de la discussion par table – tiers neutre, devant animer les débats sans exprimer d'opinion – indique le souci apporté à l'agencement procédural pour la qualité de la délibération. Les débats étaient précédés d'un moment de lecture du « guide de discussion » d'une dizaine de minutes, permettant aux participants de lire des avis contradictoires sur le thème à débattre. Le recours au guide de discussion est ainsi un substitut fonctionnel à l'audition contradictoire d'experts dans le cadre d'un jury citoyen, les avis divergents étant ici présentés au sein d'un même document. Les participants étaient ensuite invités à débattre pendant une cinquantaine de minutes.

Les discussions étaient synthétisées quasi instantanément par une *theme team* une équipe d'une dizaine de personnes, basée à Florence, recevant tous les commentaires des dix-sept tables et regroupant les thèmes communs et idées originales ou isolées, qualifiées d'*outliers*. Les synthèses, projetées sur écran géant, avaient pour vocation d'éclairer le vote des participants, qui intervenait peu après. Les participants étaient en effet invités à voter à l'aide de boîtiers électroniques sur 5 à 6 questions relatives aux thèmes précédemment abordés au cours de la discussion, les résultats des votes étant projetés quasi-instantanément à l'écran. A la différence des expériences de *21st century Town Meeting*, les questions, ainsi que la liste de réponses possibles proposées aux participants, n'étaient cependant pas issues des discussions qui les avaient précédées, mais avaient été préparées en amont par les organisateurs.

A la fin de la journée, l'ensemble des synthèses des discussions et les résultats des votes étaient compilées dans un rapport d'une cinquantaine de pages, remis à chaque participant. Le rapport fut remis à Strasbourg, le mardi 18 novembre 2008, à Guido Sacconi, député européen, président de la commission temporaire sur le changement climatique, par une délégation de six participants, deux par région.

3.2- La conférence de citoyens *World Wide Views on Climate Change*

Les *World Wide Views on Global Warming* (WWV) sont un projet international, coordonné par le *Danish Board of Technology* (DBT) et l'Institut Culturel Danois, dans le cadre des négociations internationales sur le climat et plus précisément la conférence de Copenhague, qui s'est tenue en décembre 2009 (COP15). L'objectif était de mobiliser l'expertise acquise depuis de nombreuses années par le DBT sur la question de la participation citoyenne et des conférences de consensus, en l'appliquant à une échelle internationale sur la question du changement climatique. En ce sens, cette initiative s'inscrit dans une volonté, portée par des ONG, des experts, des élus, d'approfondir la démocratie, ou, *a minima*, de faire émerger d'autres

¹ La Commission européenne considère traditionnellement les « jeunes » comme un public particulièrement rétif aux questions européennes et à la politique plus largement. Depuis le début des années 2000, la Commission multiplie les initiatives destinées à susciter l'intérêt des jeunes pour les politiques définies par l'Union européenne, qu'il s'agisse de produire de manière pédagogique une information spécifique à leur égard, ou d'engager des consultations dont le thème les concerne tout particulièrement.

considérations – celles de citoyens ordinaires – que celles des lobbys et des intérêts étatiques dans les négociations sur le climat, et d'accroître la conscience du public sur les questions relatives aux enjeux environnementaux.

Les WWV avaient pour objet de recueillir l'avis de près de 4400 citoyens, rassemblés quasi-simultanément sur 46 sites, dans 38 pays, et sur les 5 continents, afin de produire des recommandations transmises aux responsables politiques réunis à Copenhague. Le DBT et le comité organisateur ont donc mis en place une équipe opérationnelle, composée de partenaires nationaux chargés d'organiser l'évènement localement. Il était nécessaire que les dispositifs procéduraux soient le plus similaires possible afin d'assurer la plus grande comparabilité des opinions exprimées lors de la journée du 26 septembre 2009.

Nous avons étudié les déclinaisons britannique et française des WWV en réalisant une étude comparative des débats qui se sont déroulés à Kettering (Royaume-Uni) et à Paris. Si ces deux cas ne peuvent, en tant que tels, être considérés représentatifs des 38 sites – les différences sont notamment importantes avec les WWV africains ou latino-américains, où le contexte a substantiellement affecté le dispositif – ils permettent néanmoins de mettre en évidence la très grande identité procédurale des différentes expériences (au moins en Europe ou dans les pays occidentaux).

Dans le cas britannique, l'organisation des WWV a été confiée à Involve, une ONG spécialisée dans la participation du public, principal promoteur et organisateur de la démocratie participative au Royaume-Uni. En France, l'évènement s'est déroulé à Paris, à la Cité des Sciences, sous la responsabilité d'Isabelle Santos¹. La Cité des Sciences s'est appuyée pour organiser l'évènement sur l'association Res Publica, spécialisée dans le conseil en démocratie participative, notamment pour assurer la facilitation des discussions lors de la journée.

D'un point de vue procédural, les WWV reprennent assez largement les principes des conférences de consensus et plus encore ceux du *21st Century Town Meeting* d'America Speaks déjà évoqués pour IDEAL-EU. Contrairement à ce dernier toutefois, les participants aux WWV furent effectivement tirés au sort afin de constituer un échantillon représentatif ou diversifié de la population dans chacun des pays concernés.

Involve a ainsi choisi d'organiser les WWV à Kettering, une ville de 90.000 habitants située dans les East Midlands, et considérée comme l'archétype de la ville moyenne britannique (beaucoup de sondages sortis des urnes y sont aussi organisés au moment des élections). La ville de Kettering était ainsi censée représenter le britannique moyen, et le recrutement a donc été organisé localement, à la fois par tirage au sort et démarchage dans la rue. Dans le cas français, le choix a été fait de recruter des participants dans un rayon de 400 km autour de Paris, afin d'assurer la présence de participants urbains et ruraux, métropolitains et périurbains, parisiens et provinciaux, au-delà de la seule diversité en terme de niveau d'éducation, de catégorie socio-professionnelle ou d'âge.

Quelques jours avant l'évènement, les participants reçurent un document d'une quarantaine de pages, présentant les principaux enjeux et débats relatifs au changement climatique, et soulignant les divergences qui animent la communauté scientifique sur un certain nombre de ces questions².

La journée elle-même était découpée en quatre grands moments de discussion, précédés par la diffusion d'un film de quelques minutes, illustrant les enjeux et les désaccords entre scientifiques sur ces questions : (1) le changement climatique et ses conséquences; (2) quelle est l'urgence d'une nouvelle action sur le climat; (3) comment limiter les émissions de gaz à effet de serre; (4) financement de la lutte contre le changement climatique.

Dans chacun des pays, la centaine de participants était divisée une dizaine de tables au sein d'une même

¹ Un tel choix peut paraître surprenant, dans la mesure où Isabelle Santos n'est pas elle-même spécialiste des questions de participation du public, et n'avait jamais organisé d'évènement de ce type. Néanmoins, la Cité des Sciences avait déjà accueillie un évènement similaire – mais probablement moins ambitieux – quelques années auparavant, et plus largement incarne le dialogue Sciences/Société, et une volonté de mise à disposition du public des connaissances scientifiques.

² On peut néanmoins souligner que ce document reprenait assez largement les grands traits des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

salle, et la discussion animée par un facilitateur neutre, et relativement spécialiste de ce genre d'évènements. Au terme de chaque séquence de discussion, les participants devaient remplir un court questionnaire relatif aux grandes questions ayant structuré le débat précédent. Les résultats de ce qui était présenté comme un « vote », étaient projetés à la fin de la journée, et permettaient une comparaison entre pays. Une session finale a permis de rédiger des recommandations devant être communiquées au sommet de Copenhague.

Pour cet événement, un site web du projet (<http://www.wvviews.org/>) a été mis en place, permettant théoriquement le prolongement des discussions. Cependant, l'activité observée étant principalement le fait d'experts, et non de citoyens, nous n'avons pas procédé à l'analyse de ce dispositif en ligne. De même, les partenaires locaux ont également mis en ligne des sites. En France (<http://worldwideviewsuk.org.uk/>), comme au Royaume-Uni (<http://confcitoyenne.wordpress.com/>), ces sites étaient principalement animés par les organisateurs et n'étaient pas réellement conçus pour permettre des discussions. De fait, aucun commentaire ne fût posté en réaction aux billets. Aussi, ils n'ont pas été pris en considération dans l'étude.

3.3- Le débat organisé par la Commission nationale du débat public sur l'usine de valorisation énergétique d'Ivry-sur-Seine

Le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII gère actuellement les ordures de plus d'1,4 million d'habitants issus des bassins du Sud de Paris et de la commune d'Ivry sur Seine. Il est composé d'une unité d'incinération avec valorisation énergétique, d'un centre de tri des collectes sélectives et d'une déchetterie. En service depuis 1969, l'usine, gérée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM), doit être rénovée. Cette réhabilitation est l'occasion pour le syndicat de proposer une réorganisation importante de son activité, la reconstruction totale de l'usine et le réaménagement des espaces de traitement. Soumise à l'évolution de la réglementation européenne sur le traitement des déchets (directive déchet de 2008¹), aux lois de programmation et d'orientation du Grenelle de l'environnement²) ainsi qu'au Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA)³, le SYCTOM cherche à faire évoluer sa politique de traitement en optant pour la réduction des quantités de déchets traités, l'incinération sélective, la méthanisation et la sensibilisation du public au tri des ordures ménagères.

Dans ce cadre, il est prévu de transformer le site d'Ivry en un centre de valorisation organique et énergétique avec des équipements de tri mécanique, de méthanisation, de compostage tout en rénovant les unités d'incinération actuelles. L'objectif est d'anticiper la nécessaire réduction des déchets en diminuant de 20% les capacités de traitement du site et de diversifier les modes de traitement conformément au Grenelle de l'environnement en réduisant d'environ 50% le volume de déchets incinérés.

Au vue de l'ampleur du projet (un peu moins de 800 millions d'euros) et de son impact sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été saisie le 12 janvier 2009 par le SYCTOM au titre de l'article L121-1 du code de l'environnement. Le 4 mars 2009, considérant l'exemplarité au niveau national de la démarche proposée, la CNDP a décidé d'organiser pour la

¹ - La directive-cadre relative aux déchets du 19 novembre 2008 constitue le texte de référence de la politique de gestion des déchets au sein de l'Union européenne. Elle établit une hiérarchie entre les différents modes de traitement des déchets en valorisant les actions de prévention, le réemploi, le recyclage, la valorisation, et en dernier ressort, l'élimination. La directive considère que l'incinération peut être considérée comme une opération de valorisation si elle s'accompagne d'un rendement énergétique dépassant un certain seuil. Le site d'Ivry s'inscrit dans ce cadre puisqu'il est relié au réseau de chauffage urbain.

² - La loi Grenelle 1 adoptée le 23 juillet 2009 fixe pour objectif de réduire la production de déchets ménagers de 7% d'ici 2014, d'augmenter le recyclage de matière organique des déchets ménagers pour atteindre un taux de valorisation de 35% en 2012 et de 45% en 2015, de diminuer de 15% d'ici 2012 les quantités de déchets stockés et incinérés, et enfin de parvenir à un taux de recyclage de 75% pour les déchets d'emballages ménagers en 2012.

³ - Elaboré par la Région Ile de France, le plan veut, d'ici 2019, réduire de 50kg/personne la production de déchets ménagers sur 10 ans, pour la ramener à 440kg, augmenter le taux de collecte sélective de 16,2 kg/habitant, collecter 65% des déchets dangereux des ménages, réduire le 25% l'incinération et de 30% l'enfouissement des déchets municipaux, développer l'usage du transport alternatif à la route.

première fois un débat sur un projet relatif au traitement des déchets ménagers. L'organisation concrète du débat sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII à été confiée à une Commission particulière du débat public (CPDP) composée de 5 membres, et présidée par Philippe Marzolf. Sur proposition de ce dernier, la Commission Nationale a nommé le 1^{er} avril Anne-Laure Bedu, consultante dans le domaine de l'environnement, Alain Marabout, avocat retraité, Laurence Monnoyer-Smith, Professeur, et Jean-Paul Puyfaucher, ingénieur EDF retraité, membres de la Commission particulière.

Dans le cadre de cette recherche, ont fait l'objet de nos investigations les réunions publiques ainsi que le site web produit par la CPDP (<http://www.debatpublic-traitemnt-dechets-ivry.org>).

Le débat en face-à-face s'est déroulé en deux temps :

1° Préparation du débat : du 6 juin au 8 juillet 2009, soit trois mois avant le lancement officiel, les internautes ont été invités à proposer sur le site de la CNDP les thèmes qu'ils souhaitaient voir aborder lors des débats. Trente-trois contributions, venant de onze usagers ont été recensées puis synthétisées par la CPDP en douze thématiques. Ces propositions thématiques ont ensuite été notées par vingt-quatre internautes par ordre de préférence. Le classement qui résulte de cette consultation fait nettement ressortir les interrogations au sujet de l'impact sur la santé et l'environnement du nouveau centre de traitement. Pendant la même période, la CPDP a procédé à des auditions et des rencontres avec des acteurs du débat : 17 communes du bassin versant, 5 collectivités (syndicats intercommunaux, Conseil Régional), 14 associations (locales, de défense de l'environnement, de consommateurs), 4 représentants d'institutions (ADEME, Préfectures, Ministère), 8 experts du domaine des déchets ou de la santé, 2 acteurs économiques. A l'issue de ces deux procédures, la CPDP a proposé aux acteurs un calendrier thématique de réunion sur lesquelles ils ont pu réagir.

2° Déroulement du débat : du 4 septembre au 28 décembre 2009, une série de huit réunions publiques a été organisée. Après la réunion d'ouverture consacrée à la discussion sur l'opportunité même du projet, trois réunions thématiques se sont tenues au mois d'octobre pour permettre au public d'échanger avec les acteurs et les experts sur les orientations générales du projet. Ainsi ont été abordées la place de l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne, les perspectives d'avenir offertes par la méthanisation, ainsi que la politique de prévention à mener. Au mois de novembre, quatre réunions dites *locales* ont eu lieu pour débattre sur les caractéristiques principales du projet. Les discussions ont porté sur les capacités et les modes de traitement du nouveau centre, l'impact sanitaire et environnemental du centre, l'intégration du projet dans le territoire urbain ainsi que sur le coût et les modalités de son financement. Lors d'une réunion de clôture, qui s'est tenue au mois de décembre, la CNDP a proposé une synthèse des différents enseignements tirés du débat. La synthèse écrite a été rendue en février 2010.

Parallèlement, comme pour chacun des débats menés sous l'égide de la CNDP, un site web, très développé, a été mis en place entre mai et décembre 2009.

Diverses modalités de prise de parole étaient offertes aux différentes catégories de participant (associatifs, élus, experts, maître d'ouvrage ou « simple » citoyens), qui s'en sont, inégalement, on le verra, saisi : un blog du débat, un système de question/réponse (SQR) et une interface Co-comment permettant de commenter les verbatims des réunions publiques. Les internautes avaient également la possibilité de télécharger types de documents (dossier du maître d'ouvrage, études et documents complémentaires, cahiers d'acteurs) et de s'abonner à une *newsletter*.

La CPDP a clairement souhaité que soit possible une articulation entre les outils de participation en ligne et les réunions publiques qu'il s'agisse d'autoriser une prise de parole à distance lors de la réunion elle-même ou d'interventions ante ou postérieures à celles-ci. Concrètement, le site web permettait de poser des

questions avant et pendant les réunions publiques, de les suivre en direct¹ et de conserver une trace audiovisuelle des échanges. Dans la semaine précédant chaque réunion, les internautes étaient invités à poser sur le blog les questions qu'ils souhaitaient voir aborder au cours de la réunion. La CPDP se chargeait par la suite de les relayer auprès des intervenants au cours des réunions. À la suite des réunions, les supports de présentation des intervenants à la tribune, le verbatim de la réunion et sa synthèse, ainsi qu'un document rédigé par la CPDP intitulé « les enseignements de la réunion » étaient mis en ligne. Ce dernier document était soumis aux commentaires des internautes en utilisant la plate-forme Co-ment.net. La commission particulière se chargeait ensuite d'intégrer les commentaires aux versions finales des documents. La totalité des documents intégrés dans le débat par les intervenants sont en libre téléchargement sur le site.

3.4- Méthodologie

Le projet assume et revendique sa composition pluridisciplinaire. La nature des problématiques traitées relève ainsi autant de la science politique, des sciences de l'information et de la communication, que de la linguistique et de l'analyse anthropologique. Les chercheurs qui composent l'équipe de travail appartiennent ainsi à ces diverses disciplines, ce qui explique la pluralité des méthodologies qui sont exploitées pour tester les hypothèses présentées.

Nous ne concevons pas, ainsi que le montrent les méthodologies que nous avons utilisées, d'analyser les procédures en dehors de leur cadre technique et pratique : les jeux d'acteurs que nous appréhendons avec des méthodologies qualitatives ne sont ainsi pas envisagés séparément du dispositif dans lesquels ils s'insèrent.

Les deux premières hypothèses supposent une mise en regard des dispositifs techniques, des pratiques et des conceptions culturelles et politiques des entités qui les mettent en œuvre. A cette fin, nous avons mis en œuvre à la fois une étude sémiotique des dispositifs, une observation ethno-méthodologique² des débats, ainsi que des questionnaires et des entretiens qualitatifs avec les participants et les organisateurs pour chacun des trois terrains retenus. En particulier, un travail au plus près des concepteurs des dispositifs nous permet de repérer ce qui s'y trouve « plié » comme cadrage culturel, politique et idéologique. C'est de cette façon que nous justifions notre implication parfois importante dans les dispositifs étudiés. Qu'il s'agisse d'IDEAL-EU où deux de nos chercheurs ont participé en tant que concepteurs/évaluateurs et membre de la *theme team*³, ou du débat à Ivry où notre implication était encore plus importante en tant que membre de la CPDP, nous avons pris le parti d'un engagement sur le terrain qui nous donne accès aux données et aux motivations des acteurs. Ce type d'engagement n'est pas sans conséquences, ni sans inconvénients et nécessite des adaptations méthodologiques, pour une mise en œuvre compatible avec les exigences de scientificité⁴.

La troisième hypothèse, c'est-à-dire le lien entre la configuration techno-sémiotique des dispositifs et les formes d'expression, implique une comparaison entre les dispositifs en ligne et en face-à-face. Ainsi, l'analyse systématique des débats en face-à-face (selon les terrains, ils ont été pour tout ou partie retranscrits) et des sites web des deux terrains où les participants purent effectivement s'exprimer (IDEAL-EU et Ivry) permet de relever des récurrences, des complémentarités ou des divergences entre formats d'expression et structuration des dispositifs. L'analyse ethno-méthodologique apporte également un éclairage sur ce point. Cette troisième hypothèse dont la validation reposait initialement sur la comparaison

¹ Plus exactement, les quatre premières réunions ont ainsi été retransmises ainsi que la réunion de clôture. Il faut noter que même sans être retransmises, les autres réunions ont également fait l'objet de capture vidéo.

² L'utilisation de l'ethnométhodologie dans l'étude des procédures participatives a fait l'objet d'une réflexion formalisée dans une communication réalisée par trois membres de notre équipe, voir Monnoyer-Smith et al. 2008.

³ Il s'agissait de synthétiser les thématiques émergentes de chaque table afin de les renvoyer sur écran géant à la totalité des participants lors de l'APE qui s'est déroulée simultanément à Barcelone, Florence et Poitiers.

⁴ La question de l'engagement du chercheur dans les procédures qu'il analyse fait l'objet de considérations plus précises dans une section spécifique (3.3).

entre face-à-face et en ligne nous a conduit, au fur et à mesure de nos investigations, à questionner davantage les formes d'expression des participants en procédant à l'évaluation – en fonction de critères théoriques explicités plus loin – de la qualité délibérative des discussions issues de chacun des dispositifs retenus. Ainsi, nous avons effectué une analyse comparée des modalités d'expression en ligne et hors ligne, des modes de justification employés par les acteurs en vue de déterminer l'influence de certains facteurs, techniques, sociaux et contextuels sur le choix des acteurs de s'orienter vers telle ou telle modalité de communication.

Concernant la quatrième hypothèse, soit les conséquences civiques de la participation, trois techniques d'investigation sont nécessaires.

Le repérage des compétences des divers ordres (argumentatif avec montée en généralité ; savoirs et savoirs faire pratiques ; mobilisation politique conséquemment au débat) suppose plusieurs méthodologies :

- Observation directe d'interactions discursives au sein de réunions publiques et l'analyse de contenu (notamment pour les discussions en ligne) pour repérer les registres argumentatifs (types d'arguments, modes de cadrages, mobilisation des émotions, etc.). Nous avons utilisé un système de codage des fils de discussion dans les forums/blogs/sites participatifs et dans un corpus de verbatims de réunions publiques déjà mentionné pour l'hypothèse précédente. Ici, nous importent non pas les facteurs impliqués dans le choix de la médiation mais les compétences que ces choix supposent et comment elles se manifestent dans les différents dispositifs.

- L'acquisition de savoirs et savoir-faire a été évaluée à l'aide de questionnaires administrés à un échantillon de participants sur place complété par des entretiens semi-directifs avec un échantillon de participants peu après la concertation.

- L'éventuelle bifurcation des trajectoires civiques ou politiques (adhésion à une organisation politique) est appréhendée à travers des entretiens semi-directifs qui sont réalisés au moins un an après la concertation. Pour des raisons liées à des contraintes de calendrier, de tels entretiens n'ont pu être réalisés qu'auprès de quelques participants à IDEAL-EU.

Ainsi, plusieurs méthodologies distinctes sont mobilisées dans ce projet :

- Une approche ethnométhodologique des publics fondée sur l'observation directe et participante (les chercheurs différents tenant des rôles complémentaires) des dispositifs de concertation en ligne et hors ligne ;

- Des analyses de contenus des discussions, en ligne et en face-à-face, auxquelles donnent lieu les diverses procédures de concertation ;

- Une analyse sémiotique des sites Internet concernés par les dispositifs

- Des entretiens qualitatifs avec les concepteurs de démarches de concertation et les participants, réédités à deux reprises durant le contrat.

- Un questionnaire passé auprès d'un échantillon de participants aux concertations.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des techniques d'enquêtes mobilisées pour chacun des trois terrains.

TERRAINS	IDEAL-EU	WORLD WIDE VIEWS	CPDP IVRY
Observations et analyse des discussions en face-à-face	1 observateur (J. Talpin) à Poitiers 1 membre de la <i>theme team</i> (S. Wojcik) à Florence	1 observateur (J. Talpin) ; enregistrement et retranscription de 6 heures de discussion 2 facilitateurs de table (V. Julliard et R. Badouard)	9 réunions publiques observées par chaque membre de l'équipe à tour de rôle Analyse des verbatims intégraux de 4 réunions publiques 1 participante permanente au travail de la CPDP (L. Monnoyer-Smith)
Entretiens	14 interviewés peu après la journée de novembre 2008 ¹ 4 interviewés un an après, en novembre 2009.	10 entretiens en France 10 entretiens au Royaume-Uni	17 entretiens
Questionnaires	132 questionnaires	82 questionnaires en France 98 questionnaires au Royaume-Uni	80 questionnaires
Analyse du site et débats en ligne	Analyse sémiopragmatique du site, analyse discursive de 5 fils de discussions du forum Analyse des discussions en ligne : 40 fils de discussions (467 messages)		Analyse sémiopragmatique du site Analyse des : 280 questions du SQR, 80 articles de Comment, 63 billets de blog et 107 commentaires.

3.5- Remarques sur les limites de l'étude

En dépit de l'ampleur des méthodologies précédemment décrites, cette étude n'est pas exempte de limites en particulier liées à leur déploiement sur les différents terrains, mais aussi au caractère fondamentalement différent des dispositifs du point de vue de l'échelle territoriale, la position des acteurs initiateurs vis-à-vis de la sphère institutionnelle, et des objectifs poursuivis. Dès lors, la comparaison de ces différents cas mais aussi de leurs déclinaisons locales s'avère une opération aussi riche d'enseignements notamment pour les hypothèses 1 (irritation du pouvoir) et 3 (amélioration de la compétence politique) que délicate à mener en pratique.

Ainsi, alors qu'à l'échelle locale, les enjeux environnementaux font l'objet d'une législation² contraignant les autorités politiques locales à en organiser la discussion auprès des publics concernés, tout du moins en France, les démarches de concertation menées à l'échelle mondiale – comme celle du WWV – ne bénéficient, de fait, d'aucune armature législative, et reposent quasi-exclusivement sur l'action de grandes organisations non gouvernementales dont la capacité à influencer les décideurs ne peut se fonder sur aucune contrainte de type rationnel-légal. Ceci a des conséquences pour notre recherche dans la mesure où il est dès lors

¹ En fonction des disponibilités des interviewés, en particulier des lycées ayant participé à la journée IDEAL-EU du 15 novembre 2008, les entretiens ont pu s'étaler jusqu'en avril 2009.

² A titre illustratif du contexte légal dans lequel peuvent s'inscrire des démarches de concertation : Loi n° 92-61 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ; Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 ; Charte de la Concertation du 5 juillet 1996 (Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement) ; Loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire (dite loi Voynet) ; Loi n° 2000-1298 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU).

compliqué d'appréhender de manière comparative le poids des injonctions ou des contraintes institutionnelles préalables à la mise en œuvre des dispositifs étudiés.

Par ailleurs, au-delà d'un contexte légal défini nationalement, les autorités locales, en particulier les Régions, ont pu antérieurement développer une variété de démarches participatives ayant conduit à l'élaboration de certaines politiques publiques¹ ou bien faire de la participation des usagers l'un des aspects essentiels du fonctionnement d'équipement public dont elles ont la charge². Aussi, les territoires observés localement peuvent être des terrains d'expérimentations plus ou moins anciennes qui ont pu contribuer à développer chez les habitants une acculturation progressive à des pratiques participatives. Sur le plan de l'organisation de certaines des démarches de concertation étudiées ici, et plus particulièrement l'assemblée participative IDEAL-EU, une telle acculturation a pu favoriser par exemple le recrutement de participants si ce n'est déjà mobilisés, tout du moins réceptifs à l'initiative ainsi engagée. En revanche, pour des projets à l'échelle mondiale reposant sur l'expression de participants éparpillés géographiquement, une telle acculturation est beaucoup plus aléatoire.

Il apparaît également que les trois terrains retenus constituent des dispositifs participatifs qui présentent d'une part des morphologies sensiblement différentes et qui, d'autre part, n'accordent pas une place égale aux technologies de l'information et de la communication. Ainsi, deux des trois cas – soient IDEAL-EU et WWV – peuvent être rattachés au modèle du « mini-public » c'est-à-dire qu'ils reposent sur la sélection préalable d'un échantillon de participants rassemblés pour débattre d'un enjeu politique à l'occasion d'un événement unique. Par contraste, le débat CPDP à Ivry repose sur la participation spontanée des habitants qui ne font l'objet d'aucune sélection, au cours de plusieurs débats échelonnés dans le temps. En outre, alors que dans IDEAL-EU et le débat public CPDP, un rôle relativement important fût dévolu à leur site web respectif, le WWV n'a pas - paradoxalement, au regard du public mondialement visé - conduit ses organisateurs à penser un espace numérique particulièrement ouvert aux simples citoyens.

¹ C'est le cas par exemple de la Région Toscane, partie prenante d'IDEAL-EU, qui avait déjà organisé des assemblées participatives en 2006 et 2007 en vue d'élaborer une législation sur la participation d'une part et de réformer son système de santé d'autre part.

² Par exemple, depuis 2005, le budget participatif des lycées (BPL) permet aux lycéens de la Région Poitou-Charentes de décider de la manière dont une partie des fonds alloués à leur lycée sera dépensée.

4- Présentation du rapport

4.1- Remarques préliminaires sur l'engagement du chercheur sur le terrain

Plusieurs questions se sont posées à l'équipe de recherche dans le cadre du déploiement méthodologique de ce travail. Trois d'entre elles nous paraissent plus particulièrement nécessiter d'être abordées ici afin d'éclairer les choix conceptuels et méthodologiques précédemment présentés.

1. On l'aura noté, les méthodologies utilisées relèvent d'épistémologies différentes, ce qui questionne la pertinence de leur mobilisation conjointe. D'une part, nous avons recours à des méthodes plutôt quantitatives, faisant appel à une approche positiviste du terrain et au recueil de données « objectives », et d'autre part, nous recourons à des méthodes clairement qualitatives (analyse sémiotique, méthodes ethnographiques telle que l'observation participante). Les deux sont de fait plus rarement mobilisées ensemble dans les travaux de recherche, et l'état de l'art présenté plus haut en fournit s'il le fallait, la preuve. La recherche nord-américaine en particulier est friande de descriptions quantitatives, spécialement en psychologie expérimentale et en science politique. Elle utilise pour ce faire de vastes échantillons de groupes en situation de délibération pour en dégager les dimensions explicatives des conditions selon lesquelles une « bonne délibération » peut avoir lieu. Les travaux de V. Price ou de J. Fishkin en sont une bonne illustration. La recherche européenne tente d'échapper, souvent sans l'explicitier clairement, à ce modèle dominant dans la recherche internationale¹. Suivant en cela les travaux initiés par Polyani (1958), de nombreux chercheurs européens plaident pour en faveur d'un engagement dans le monde pour favoriser la « rationalité de la théorie ». Dans cette perspective, c'est bien l'engagement sur le terrain et non le détachement, qui constitue la voie d'accès à la connaissance. C'est ce que M. Burawoy nomme la « science réflexive » (2003). Le chercheur entre en dialogue avec acteurs, de façon ouverte et non déguisée² et c'est de cette intersubjectivité que peut naître la compréhension des enjeux des acteurs, la révélation (dans le sens photographique du terme) de leur perception située d'une expérience donnée. Bref, au lieu de séparer, comme le fait la science positive, la science réflexive rapproche et veut éviter les écueils de la première : notamment les effets de contexte liées aux méthodologies d'entretien (effets d'imposition et de domination, la difficulté de satisfaire aux exigences de reproductibilité du fait du caractère éminemment localisé des pratiques étudiées).

Il y a donc une forme d'incompatibilité radicale entre les deux épistémologies qui reposent sur des prémisses contradictoires et finalement sur des visions du chercheur globalement en opposition. N. Heinich qui milite pour une neutralité forte du chercheur sur son terrain (2001) et défend une position descriptive et analytique des pratiques des acteurs argumente ainsi que le travail scientifique doit impérativement se dégager des visions normatives des acteurs pour en restituer la logique dans un système de pouvoir donné. En entrant dans une relation intersubjective avec les acteurs, le chercheur se priverait ainsi du recul descriptif que procure une position de neutralité axiologique.

Notre épistémologie veut assumer cette implication sur le terrain pour deux raisons. La première est que nous adhérons à une vision latourienne de la construction de la science, en particulier dans le domaine des SHS. Selon cette perspective, nous pensons que les acteurs détiennent des savoirs sur les pratiques que nous analysons, qu'ils interprètent et analysent réflexivement leur propre pratique à l'aune de ces savoirs et qu'en particulier dans le domaine que nous étudions, ils disposent d'un savoir profane important. Celui-ci est d'ailleurs largement du à la vulgarisation des travaux des chercheurs qu'ils ont par ailleurs souvent eu l'occasion de fréquenter voire d'appeler à l'aide dans leur contexte professionnel. Parce que nombre d'entre nous sont impliqués dans la société civile pour promouvoir leurs travaux et défendre une approche normative du débat public valorisant une encapacitation citoyenne ayant pour objectif d'approfondir les

¹ En réalité, ce type de positionnement relève souvent de l'ordre de la méthodologie « faute de mieux ». En effet, les méthodes quantitatives nécessitent souvent des crédits considérables auxquels les chercheurs européens ont rarement accès.

² Nous ne parlons pas ici des enquêtes réalisées sous une fausse identité pour des raisons liées à la difficulté d'accès au terrain.

pratiques démocratiques, la relation que nous avons avec le terrain ne saurait être comparée à celle d'un chercheur en biologie avec les bactéries qu'il cultive. De ce fait, nos problématiques, nos terrains d'enquête et les acteurs que nous étudions sont largement construites avec et dans le terrain. S'il n'est pas question de mettre sur un même plan le travail d'analyse et d'expérimentation du chercheur, ni de renoncer à la scientificité des méthodes que nous appliquons, nous concevons que celles-ci se construisent dans une interaction avec les acteurs du terrain par une intersubjectivité qui fait autant émerger les questionnements de recherche que comprendre les points de vue des acteurs.

Cela ne signifie pas que nous endossons les principes axiologiques des acteurs, ni que nous soyons préposés à leur défense dans le cadre de nos travaux (sans doute, comme le dit N. Heinich, il y a un temps pour la science et un temps pour l'engagement critique dans l'espace public), mais que nous soutenons que la position d'observateur/descripteur du scientifique ne permet pas de comprendre toutes les logiques à l'oeuvre dans l'interaction entre un dispositif technique et des acteurs dans un contexte socio-politique donné.

On peut également aller plus loin et considérer que cette participation du terrain à la production scientifique dans un dialogue avec les chercheurs constitue également un horizon normatif pour une science citoyenne. D'ordinaire réservée aux sciences dures, le concept de public participation in science s'appuie sur une double argumentation, celle de la pertinence des savoirs profanes d'une part que nous venons d'évoquer, mais également celle qui reconnaît l'ancrage politique du savoir et des visions du monde qu'il véhicule. Il nous semble que cette interrogation ne saurait sans quelque hypocrisie être réservée aux scientifiques des laboratoires et des paillasses. En analysant un débat public sur les nanotechnologies, nous nous sentons par exemple interpellés en tant que chercheurs sur notre propre aptitude à intégrer dans nos méthodologies de travail une parole citoyenne qui relaye des présupposés axiologiques dont nous devrions tenir compte. Peut-on à la fois constater sur le terrain et théoriser une forte demande sociale d'implication dans le processus décisionnel, notamment en matière scientifique et technique, et oublier cette aspiration quand il s'agit de production scientifique dans le domaine de la délibération publique ? La science positive a clairement répondu que ces deux exigences n'étaient pas compatibles sur un plan épistémologique, tout au plus peut-elle accepter que des politiques publiques soient légitimes en contexte démocratique à venir délimiter leurs propres travaux. La science réflexive nous semble mieux armée pour capter et décrire les normes et les valeurs dont se réclament les acteurs, d'en rendre compte et de les restituer à l'espace public pour qu'ils soient problématisés politiquement. La production scientifique peut dès lors devenir un enjeu politique dans une autre arène.

Sans doute ces questions méritent d'autres développements que celui-ci, un peu rapide on le concède, elles ont pour vocation d'ouvrir à la voie à un approfondissement dans la suite du travail de notre équipe. Pour clore sur ce premier point, il nous faut seulement souligner que les méthodologies, apparemment contradictoires, que nous mobilisons dans ce travail ont été appréhendées à l'aune de notre positionnement épistémologique pour la science réflexive. Les analyses quantitatives réalisées ne sauraient être interprétées indépendamment des travaux qualitatifs et ethnométhodologiques que nous avons réalisés. Elles nous permettent d'éventuellement valider des hypothèses suggérées par le terrain et la littérature : la nature des échantillons recueillis ne donne d'ailleurs pas de validité autre que locale aux résultats qui en émanent.

2. Le deuxième problème intéressant que nous rencontrons en nous intégrant fortement dans un terrain est celui de la distorsion. Comment ne pas imaginer en effet qu'en intégrant une CPDP ou une procédure délibérative nous n'intervenons pas directement dans les résultats que nous sommes censés décrire ? Autrement dit, en caricaturant un peu, on pourrait imaginer qu'un processus délibératif ne le soit jamais véritablement devenu sans l'intervention des chercheurs qui en ont forcé le caractère par leur simple présence ? A un moindre degré, malgré les précautions d'usage que l'on peut avoir mis en place, un observateur même passif produit des interférences sur son objet de recherche. Les acteurs étudiés ne le sont pas toujours de bonne grâce et prennent parfois sévèrement à partie les chercheurs qu'ils peuvent assimiler à la présence d'une institution étatique qui veut les dominer, les contraindre, voire légitimer une procédure en laquelle ils ne croient pas. Les effets de domination que nous produisons en entrant sur le terrain nous sont parfois vertement reprochés et les acteurs peuvent avoir le sentiment de se retrouver

dépossédés du débat que nous étudions par le fait que nous les observons. Il y a à notre sens deux façons de répondre et de limiter ces effets de

distorsions qui sont inévitables (et que l'on rencontre d'ailleurs également dans d'autres types de méthodologies positives). La première est d'analyser les interférences que nous produisons : celles-ci sont en effet assez révélatrices des valeurs et des intérêts des membres qui résistent à notre présence et de leur capacité à éviter les dangers que nous pouvons représenter. Par exemple, au cours de discussions informelles, un de nos chercheurs a été pris à partie par un maître d'ouvrage qui lui a reproché son parti pris en faveur des associations dans le cadre d'un débat public, de la même façon, la conception du site web qui avait été faite a été regrettée en ce qu'elle avait permis aux associations de prendre de court le maître d'ouvrage qui n'avait pas réussi à se l'approprier. Sans chercher à analyser ici le bien-fondé de ces deux reproches (qui ne sont pas du même ordre et n'émanent pas des mêmes personnes) il est symptomatique d'une lutte de pouvoir pour la prise de parole en ligne et hors ligne. Or c'est précisément les modalités de cette lutte qui nous intéressent dans notre travail de recherche et la façon dont les acteurs vont mobiliser les médiations qui sont mises à leur disposition pour que nous souhaitions étudier. L'analyse du débat devra donc prendre en compte les interférences produites par le chercheur pour comprendre pourquoi les acteurs ont été conduits à émettre ces critiques ? Une description fine de l'action du chercheur et de la réponse de l'acteur peut ainsi se révéler riche en enseignement pour notre problématique.

La seconde est de proposer un retour vers les acteurs du travail qui a été réalisé. Ceux-ci se sentiront d'autant moins instrumentalisés par les chercheurs que ceux-ci se proposent de leur restituer la teneur des résultats, de discuter de l'interprétation des faits et des données voire d'accepter que certaines de nos mises en perspectives s'avèrent incomplètes ou erronées. En particulier les cahiers d'observation avec les conclusions des chercheurs ont été remis à la CPDP pour commentaires. Cette pratique était d'autant plus aisée à mettre en oeuvre qu'elle avait été discutée au préalable avec les acteurs sur le terrain qui comptent également profiter sur un plan professionnel des résultats d'un travail de recherche auquel ils ont participé. Que ce soit dans le cas d'Idéal EU ou de la CPDP d'Ivry, notre proximité professionnelle avec les acteurs a rendu cette étape relativement aisée, même si les conclusions de nos travaux peuvent s'avérer sévères pour les institutions concernées.

On le voit, il n'est pas possible au chercheur de se masquer derrière une prétention d'impartialité pour éviter d'assumer ses responsabilités par rapport au terrain auquel il a parfois beaucoup demandé.

3. La troisième question que nous avons dû évoquer entre nous est celle des limites d'une telle méthodologie. Comment ne pas se laisser envahir par son propre terrain ? Autrement dit, ne pas se laisser soi-même dominer par des approches normatives dominantes, par le plaisir du concepteur du dispositif qui a du mal à le voir critiquer, par la volonté de protéger le faible contre le fort dans des débats publics où le maître d'ouvrage est encore celui qui monopolise l'attention et parfois le temps de parole ? Le chercheur est donc lui-même pris au piège des relations de pouvoir qu'il souhaite étudier et mettre en évidence, et la connaissance qu'il peut tirer du terrain risque fort de s'en ressentir. C'est ici que le rôle du reste de l'équipe qui n'est pas sur le terrain avec la même intensité s'avère extrêmement importante. Nous avons en effet tenu à ce que les observations soient réalisées à la fois par un participant interne et un participant extérieur, ou, à défaut, qu'elles soient passées au crible de la critique interprétative par le reste de l'équipe. Nous n'avons ainsi que peu segmenté les travaux de terrain pour que chacun s'approprie le terrain de l'autre et l'aide à un travail de réflexivité qui permet de réduire les risques d'engloutissement du chercheur par son terrain.

A l'inverse, le risque de réification des logiques à l'oeuvre qui résulte du double élargissement de l'interprétation des voies perçues dans des situations sociales à des intérêts inclus dans des groupes sociaux et de ces intérêts à celles de forces inscrites dans la structure sociale (Burawoy, 2003) lié à un regard trop distancié du terrain, peut également être limité grâce à la contextualisation permanente apportée par une observation engagée sur le terrain. En effet, on pourrait rapidement conclure d'une mise en scène institutionnelle du débat public (en ligne et hors ligne) à l'existence d'une proximité de classe entre maître d'ouvrage et organisateur du débat public : les forces de l'institution dominante se manifesteraient ainsi dans une proxémique et une sémiotique du débat. De la même façon, les logiques institutionnelles

internationales de la gouvernance sur le changement climatique paraissent surdéterminer les processus locaux de concertation qui se sont tenus dans le cadre du sommet de Copenhague ou dans le cadre du projet européen Ideal EU. Les entretiens réalisés semblent d'ailleurs confirmer le caractère limité de l'ambition politique du projet Ideal-EU, ce qui accrédite une lecture radicale de l'existence de logiques systémiques venant saper à la base des dispositifs que nous étudions. Pour autant, elles ne sauraient être tenues pour une description suffisante de la réalité des situations sur le terrain. D'une part parce que les logiques systémiques sont rarement homogènes et peuvent entrer en contradiction comme lorsque des dissensions fortes se font jour entre maître d'ouvrage et CPDP ou entre la commission européenne et les gouvernements nationaux, mettant à jour d'autres logiques et processus sous-jacents aux forces systémiques. D'autre part parce que les dispositifs que l'on étudie sont traversés de lignes de fuite qui viennent ébranler les logiques systémiques. Ici encore, les regards croisés sur les corpus des différents terrains permet de d'amender les explications réifiantes par une mise en contexte plus fine et parfois contradictoire.

4.2- Plan du rapport

Le cadrage théorique que nous adoptons prend en considération tous ces différents éléments, il veut restituer à la fois les logiques globales des dispositifs en mettant en évidence le complexe hétérogène qui les constitue tout en tenant compte du pouvoir de résistance et de créativité des acteurs embarqués dans les procédures de concertation.

Ce rapport s'attache à réaliser une comparaison entre les différents terrains que nous avons étudiés, dans les limites autorisées par la comparabilité des terrains observés. Nous aborderons tout d'abord le traitement de la question de l'environnement dans les différents débats, en nous demandant dans quelle mesure la procédure du débat favorise ou non sa prise en considération et selon quelles modalités. Dans un second temps, nous avons utilisé une méthodologie d'analyse de la qualité du débat pour aborder une question centrale de notre problématique, celle de l'inclusion des populations dans les espaces de discussion. Un travail spécifique de codage a été développé au cours de notre travail de recherche pour cerner au plus près les modes d'inclusion des populations dans les discussions. Dans un troisième temps, nous déploierons une méthode d'analyse techno-sémio-pragmatique pour analyser la manière dont les acteurs s'approprient les dispositifs de débat public qui leur sont proposés. Les relations de pouvoir qui sont déployés dans les dispositifs participent de la configuration des modalités de la prise de parole sans parvenir à les déterminer totalement : nous reviendrons ainsi sur les « lignes de fuite » des dispositifs de concertation.

Enfin, dans une quatrième et dernière partie, nous reviendrons sur la question de la construction dispositive de la compétence des participants ou comment la structuration des procédures délibératives autorise ou non la montée en compétence des citoyens.

1- Environnement et participation

1.1- L'environnement comme construction scientifique et socio-politique

1.1.1- De l'importance du cadrage des discussions

Dans un contexte où les controverses environnementales préoccupant le citoyen se multiplient (OGM, changements climatiques) et face à la remise en cause de la complexification croissante des modes de gouvernance de la science et de l'innovation, les pouvoirs publics ont progressivement mis à l'agenda politique le développement de dispositifs de délibération qui permettent de débattre des options scientifiques et techniques en prenant en compte différents systèmes de valeur et différentes visions du monde (Bourg et Boy, 2005). Les expérimentations de dispositifs se sont ainsi multipliées à l'échelle locale, nationale, européenne et mondiale (conférences de citoyens, débats publics...). Ce type d'instance a pour mission de donner un cadre formel et institutionnel aux « forums hybrides » qui légitiment l'expression citoyenne et rendent possible la « traduction » des savoirs traditionnellement confinés dans les laboratoires afin de trouver des solutions adaptées aux réalités de terrain (Barthes, Callon et al., 2001). Progressivement, les pouvoirs publics s'approprient ces nouvelles formes participatives en matière environnementale et les citoyens se saisissent de la possibilité offerte par ces nouveaux « modes d'exercice de la démocratie » (Rosanvallon, 2006 :26) pour proposer des contre-expertises basées sur des connaissances solides et susceptibles d'élargir le champ des possibles dans les controverses (Cefaï et Lafaye, 2002). La mobilisation du public dans ce type de procédure a donc pour objectif de permettre une prise de conscience collective sur les enjeux environnementaux et de contribuer à la formation d'opinions publiques actives, par la mise à disposition de ressources et par la constitution d'un répertoire d'arguments sur la thématique mise en discussion. Mais qu'est-ce que parler d'environnement veut dire pour les citoyens ? Comme nous allons le voir, dans ce genre de procédure, l'environnement est co-défini par le cadrage institutionnel proposé par les concepteurs des dispositifs et les discussions entre acteurs. La place accordée au « profane » dans cette définition et la légitimité donnée à ses arguments constituent des enjeux centraux de l'étude de ces dispositifs.

Dans le cadre d'une précédente recherche¹ sur le débat public pour la localisation du troisième aéroport parisien, nous avons montré que l'introduction d'outils de débats en ligne dans la procédure permettait de créer une nouvelle arène de débat favorisant l'inclusion des citoyens dans la définition des termes du débat. Le recours à Internet fournit aux acteurs de nouvelles ressources pour faire évoluer leurs stratégies argumentatives (Monnoyer-Smith, 2006). Ces travaux ont montré, en s'appuyant sur une lecture critique des théories délibératives (Fraser, 1992 ; Young, 1990, 1996), que l'élargissement des registres d'argumentations autorisés dans la discussion (vers l'émotion et le pathos) permettait de légitimer la position des citoyens « profanes » en leur fournissant un statut d'acteur légitime dans la controverse, entre légitimité représentative et scientifique. Cette étude a également permis de mettre en lumière la relation entre l'agencement de la procédure et les formes d'expression citoyenne². C'est en se basant sur ces premiers résultats que nous avons décidé d'orienter nos recherches vers l'analyse de la configuration des dispositifs participatifs, afin d'étudier la manière dont l'outil technique participe à la configuration de pratiques politiques qu'il rend possible.

Si la nature de la procédure et l'agencement du dispositif sont des facteurs déterminants pour évaluer les possibilités réellement offertes à un « public actif » (Dewey, 1927) de venir éclairer la décision des responsables politiques (Fung, 2003 ; Monnoyer-Smith, 2009), il nous semble que la définition de l'objet

¹ « Nouveaux dispositifs de concertation et formes de controverses : le choix d'un troisième aéroport pour Paris », CDE, 2001

² Voir le rapport- http://www.concertation-environnement.fr/documents/apr2001/resumes/Recap_Monnoyer.pdf

débat, et le cadrage des échanges qui en découle, soit également un élément central pour rendre compte des enjeux de pouvoir qui traversent la concertation. Ce travail collectif détermine le type d'information mis à disposition des participants, la nature des acteurs mobilisés, l'identification des enjeux et, au bout du compte, l'implication du public dans le débat. A notre sens, l'opération de cadrage se situe sur deux niveaux : le contexte politique national qui définit les éléments matérialisant l'environnement pour le grand public (Comby, 2009) et une déclinaison locale de ce cadrage, particulière à chaque procédure, qui établit le type d'expérimentation vécu par les acteurs.

Pour faire face à la complexité liée à la définition du concept d'environnement, nous avons fait le choix d'adopter une posture dite « constructiviste » qui nous permet de penser l'environnement tel qu'il est conçu par les acteurs dans des situations données. Cette analyse en situation nous oblige à porter une attention particulière aux cadrages implicites (Goffman, 1991) que les dispositifs de concertations étudiés imposent aux discussions et à la manière dont les citoyens viennent les actualiser. A notre sens, ces effets de cadrages doivent être explicités en comprenant les divers enjeux sociaux, politiques, économiques et éthiques qu'ils induisent. Ce positionnement théorique nous autorise alors à mobiliser « l'objet environnement » dans un sens très large et à faire appel à une équipe pluridisciplinaire qui articule les approches sociologique, communicationnelle, sémiotique et politiste pour saisir *ce que parler d'environnement veut dire* dans les contextes constitués par nos terrains. Cette approche nous permet d'aller plus loin que la superposition de monographies pour approfondir l'analyse des terrains en mettant à profit la richesse méthodologique qu'autorise ce genre de rencontres disciplinaires dans la reconstitution des éléments qui composent l'objet.

1.1.2- La construction normative du concept d'environnement

Les terrains que nous étudions ont pour point commun de tous mettre en discussion des thématiques liées à la notion « d'environnement ». Mais derrière cette apparente homogénéité, le concept s'avère particulièrement hétérogène et recouvre des réalités variées (la nature, la biodiversité, le climat, le développement durable...). D'abord issu des sciences naturelles, sa définition purement scientifique a progressivement évolué vers une appréhension plus sociale qui prend en compte les interactions entre l'Homme et son milieu (Bourg et Whiteside, 2011). L'environnement n'apparaît donc pas comme une entité bien délimitée mais plutôt comme un champ dynamique composé de l'ensemble des constructions sociales proposées par les acteurs qui interagissent avec lui. Sa définition, en tant qu'objet partagé, progresse par la mise en discussion des différents points de vue sur le sujet et par la circulation des éléments le concernant entre les différentes arènes¹ composant l'espace public (Cefaï, 1996). Ainsi, pour qu'il puisse être pleinement perçu, il est nécessaire de prendre en compte l'environnement comme le résultat de la rencontre entre les arènes scientifiques et politiques tel qu'elles le matérialisent dans l'espace public. Chacune de ces arènes est animée par des logiques différentes qui doivent pourtant composer avec les autres pour parvenir à faire entendre leur discours. Ces négociations entre sources dominantes sur le sujet fournissent les « cadrages interprétatifs » (Cefaï, 1996 ; Neveu 1999) nécessaires à son appréhension par les acteurs. Le fait social « environnement » se construit alors comme expérience partagée et circule dans les différentes arènes de l'espace public.

Les niveaux de lectures varient en fonction du type d'acteurs et des ressources dont il dispose : le débat entre scientifiques, au vu de son haut niveau de technicité, impose un coût d'entrée dans les échanges très élevés, qui se retrouvent confinés dans des « arènes spécialisées » de l'espace public (Dodier, 1999). Pour traduire cette complexité en réalité sociale, et justifier les grandes orientations du domaine, les acteurs politiques sont obligés de faire appel à la médiation de l'expertise scientifique. Le grand public, même s'il ne saisit parfois que l'écume des questions, est intéressé par la dimension universelle du sujet et se construit un avis par le biais des médias et des différents espaces où l'apprentissage est possible. La question environnementale est donc une co-construction entre les éléments scientifiques, les politiques publiques qui la prennent en charge et les relais qui la diffusent auprès des citoyens, qui eux-mêmes s'approprient les

¹ Arène au sens de « dispositif visant à mettre en relation des locuteurs et les audiences auxquelles ils s'adressent » (Dodier, 1999 :3)

différentes facettes du problème. Ce mécanisme est à l'origine de ce que Dewey (1927) appelle un « étiquetage collectif », qui détermine les termes dans lesquels l'environnement sera abordé dans l'espace public.

Comme l'a montré la sociologie des problèmes publics (Gusfield, 1981; Benford et Snow, 2000), pour que les citoyens aient accès aux problématiques qu'englobent un sujet donné, un ensemble de médiations est nécessaire afin de mettre à leur disposition les ressources indispensables à la constitution d'un répertoire d'arguments sur le sujet. La montée en compétence ainsi autorisée donne les moyens aux citoyens d'avoir une lecture plus profonde et complexe des enjeux. Ces relais peuvent prendre de nombreuses formes plus ou moins institutionnalisées (discussions informelles, musées, médias, dispositifs de concertation) et proposent un second niveau de cadrage en déterminant l'angle sous lequel les éléments qui définissent l'objet (ici l'environnement) dans l'espace public vont être interrogés localement. Au vu de sa complexité, l'objet est mis en discussion sous forme de thématiques cognitivement acceptables. La forme de la mise en discussion de ces thèmes constitue le second niveau de cadrage. A l'opposée de cette approche « top-down » nous souhaitons dans ce chapitre étudier la manière dont l'environnement se constitue « par le bas », en se concentrant sur la manière et les lieux où les citoyens parlent d'environnement et viennent construire leurs représentations. Nous ne souhaitons pas proposer une analyse en termes de stratégie et d'habitus pour préférer capter le discours tel qu'il est en train d'être produit par les citoyens.

1.1.3- Saisir l'environnement par le bas

Un certain nombre d'études issues du courant des « Cultural Studies » ont mis en avant le rôle joué par les médias dans la connaissance des questions environnementales par le grand public (Anderson, 1997 ; Derville 1997). Des travaux plus récents, comme ceux de J.B Comby (2009), se centrent sur les logiques qui président à la « sensibilisation » du public sur les questions du changement climatique, à travers la mise en lumière du travail symbolique effectué dans l'espace public pour individualiser les responsabilités et mettre en avant leur dimension domestique. Dans son approche, le cadrage de la question environnementale est extrêmement puissant du fait qu'il est issu d'un accord normatif entre les logiques de marché « vert », les médias qui se concentrent sur la responsabilité individuelle et les acteurs politiques qui mettent à profit ces simplifications pour ne pas penser l'environnement dans ses différentes dimensions mais comme une somme d'action individuelle qu'il est nécessaire d'encadrer. Les informations sur le climat seraient traitées de manière à populariser les conséquences des changements, au détriment d'une explication sur ses véritables causes et les opérations de sensibilisation viseraient largement à encadrer la rationalisation des comportements des citoyens. Dans cette logique bourdieusienne, les dispositifs de concertation baigneraient donc dans un contexte qui structurerait la construction de l'objet débattu. L'étude de J.B Comby a permis de montrer que les asymétries de ressources médiatiques des acteurs impactaient fortement la manière dont un problème est présenté dans l'espace public et a mis en avant l'effet de cette définition sur l'imposition de nouvelles normes sociales.

P. Lascoumes (1994), dans une approche marquée par la théorie de l'acteur-réseau, défend l'idée que l'environnement est un construit social qu'il conviendrait de considérer comme l'hybridation de la pluralité de représentations issues des acteurs en interaction avec un contexte donné. Les politiques publiques chargées de sa gestion seraient ainsi le résultat d'une série d'opérations de « transcodage », vu comme « l'ensemble des activités de regroupement et de traduction d'informations et de pratiques dans un code différent » (Lascoumes, 1994 : 22). Les politiques publiques seraient ainsi chargées de trouver un équilibre entre les différents intérêts. Dans ce contexte, il décèle la montée en puissance de ce qu'il appelle un « éco-pouvoir » qui verrait les experts scientifiques et les décideurs politiques confisquer les procédures de décision concernant la gestion du milieu naturel. Si cette approche décisionniste permet de saisir les mécanismes de mise en œuvre concrète des politiques publiques et les logiques de circulation entre arènes, elle ne semble pas vraiment prendre en compte la capacité des citoyens à s'investir, en dehors des réseaux associatifs préexistants, sur un sujet touchant aux enjeux reliés à son quotidien grâce à la participation à une procédure communicationnelle (Marres, 2005 ; Monnoyer-Smith, 2010).

Dans ce cas, la mobilisation du public est rendue possible notamment par la présence de dispositifs qui participent à donner des formes concrètes aux controverses environnementales tout en favorisant une prise de conscience collective de l'importance d'une discussion publique sur ces sujets. En se basant sur le constat que les procédures de concertation ont une fonction d'information du public (Fourniau, 2007) et rendent possibles des apprentissages civique et politique (Talpin, 2011), nous faisons l'hypothèse que ces forums sont des lieux propices à la rencontre entre scientifiques, politiques et citoyens. C'est cette mixité des acteurs qui permet d'obtenir l'hybridation recherchée. Dans ces espaces, le cadrage exprime une volonté de construire du concernement, de faire prendre conscience par la discussion de l'intérêt commun de tous à traiter le problème posé. La procédure a pour mission de créer des connaissances qui soient assimilables par les différents participants susceptibles de se mobiliser. C'est ce qui rend possible l'introduction de « dynamiques dialogiques » (Barthes, Callon et al., 2001) afin d'explorer les différents aspects de la controverse et de construire progressivement l'objet du débat.

Les acteurs ont parfois de bonnes connaissances environnementales mais l'objectif est de les impliquer dans une dynamique commune et de convertir une sensibilisation individuelle en préoccupation partagée grâce aux vertus de la délibération favorisant la compréhension mutuelle (Gutmann, Thompson, 1996). Au sein des dispositifs, la participation ne se construit pas uniquement dans une logique d'intérêts particuliers, marquant ainsi le passage d'une communauté d'opinions à une « communauté débattante », sensible à l'intérêt général (Fourniau, 2008). Un important travail symbolique, spécifique à chaque terrain, est alors effectué pour faire émerger le problème et ne pas laisser s'installer un discours dominant dans les débats. Ce travail de cadrage est rendu possible par les outils réflexifs (statistiques, expertises) mis en place afin d'obtenir des échanges contradictoires et par la mobilisation d'une rhétorique environnementale spécifique au contexte.

Pourtant, les limites de cette approche qui réintroduit de la « discutabilité » dans la prise de décision sont clairement soulignées par L. Mermet et F. Benhammou (2005). Selon ces auteurs, le développement des concertations dédiées à la recherche de consensus entre acteurs et à la négociation autour des incertitudes scientifiques, impose un cadrage susceptible de rendre aphone la critique sociale en discréditant les postures d'opposition. « Dans de nombreux dossiers d'environnement, des stratégies sont mises en œuvre par des acteurs réticents à la conservation de l'environnement pour maintenir ou pour introduire des incertitudes sur l'existence, la nature, la portée des problèmes environnementaux ou sur les solutions appropriées. Volet cognitif des stratégies anti-environnementales, cette fabrication de l'incertitude contribue à délégitimer les revendications du mouvement social environnemental et les missions des institutions qui en assurent les relais dans l'action publique. » (Mermet, Benhammou, 2005 :2)

Les espaces de concertation ne permettent donc pas la discussion sur l'objet au profit de la recherche d'un accord à tout prix mais peuvent se trouver instrumentalisées pour favoriser l'inaction. Dans cette perspective, les questions des ressources disponibles et de l'agencement des procédures doivent être considérées comme des éléments cruciaux pour comprendre la manière dont l'entrée dans le débat et le design des procédures influence la construction de l'objet environnemental.

La question posée est alors la suivante : le cadrage normatif produit est-il si contraignant qu'aucun type de dispositif ne laisse émerger de modèles concurrents à celui prescrit par les autorités ? Les propositions alternatives seraient-elles exclues a priori des échanges pour faciliter la recherche de consensus ? Si l'on suit ce raisonnement, parler d'environnement de manière participative n'aurait donc pas de véritable impact sur le cadrage. Finalement, les effets structurants de la procédure seraient trop puissants pour que le dialogisme introduit ne parvienne à venir élargir le champ des possibles qui définissent le sujet. Il convient maintenant de confronter cette hypothèse à nos terrains.

1.2- L'environnement sur les différents terrains

1.2.1- Des cadrages sous tensions

En fonction des terrains, le cadrage environnemental des débats est différent. La thématique de discussion n'est pas structurée autour des mêmes enjeux et les acteurs ne s'appuient pas sur les mêmes contextes pour donner sens à l'environnement. Le débat d'Ivry est organisé autour d'un projet - le devenir d'une usine de traitement des déchets- quand les discussions du World Wide Views (WWV) et d'Ideal EU sont tournées vers l'éducation à l'environnement. Le débat public est organisé dans un cadre délimité et ancré dans une réalité très concrète alors que les deux autres procédures ont une forte dimension artefactuelle et sont issus d'une volonté institutionnelle de mobiliser le grand public pour former « un citoyen écologique », sensible aux questions du changement climatique, et prêt à adapter ses pratiques quotidiennes en conséquence. Ces différentes approches déterminent la façon dont on parle d'environnement dans chacun des cas. Pourtant, notre analyse montre que le cadre cognitif initialement proposé ne suffit pas toujours à décrire la richesse des échanges. Le positionnement des acteurs, la mise en discussion de leurs préférences et de leurs représentations introduit des éléments inédits qui s'invitent dans la définition des enjeux et viennent parfois défier leur définition initiale.

Ainsi, la particularité du débat type CNDP organisé à Ivry réside dans sa dimension territorialisée. Le périmètre de la concertation, circonscrit à l'échelle du territoire directement impacté par le projet, est un facteur déterminant dans la définition de l'environnement proposée. La thématique, telle qu'elle est définie, s'affranchit des frontières sectorielles classiques et remet en question les découpages concernant la gestion de l'environnement et l'aménagement du territoire. Les dynamiques techniques, économiques, sociales et politiques sont intégrées dans ce champ qui met en interaction les acteurs locaux du projet et les porteurs des politiques publiques pour définir l'intérêt général des problématiques posées lors du débat. Dans cette conception, le débat public est le support pour l'expression de logiques plurielles concernant le devenir de l'usine. Dès lors on peut considérer que ce débat constitue une pragmatique de l'environnement d'une nature spécifique qui se définit, en filigrane, à travers un prisme concret et singulier, décliné autour de trois thèmes : l'environnement en termes de pollution et de protection ; de paysage urbain (rénovation et aménagement) et d'écosystème (gestion des déchets). L'environnement est ici conçu à travers un « cahier des charges » qui cherche à concilier des intérêts contradictoires dans un champ partagé.

La CPDP fournit un cadre d'interaction concret pour construire et interpréter les actions entreprises par les acteurs autour du projet. P. Lascoumes (1994) insiste sur la nécessité de faire dialoguer dans les procédures de concertation les différents acteurs afin qu'ils puissent reformuler les différentes dimensions du projet en intégrant la variété des points de vues exprimés. La discussion de ces différents points et la mise en commun des processus de signification permet la traduction des concepts dans les différentes approches. Ce type d'agencement inédit donne de nouvelles perspectives à l'enquête sociale en permettant une lecture fine de la diversité des contextes et des expériences relatives au projet. Les opérations de « transcodages » ainsi effectuées autorisent la conversion de ces différents éléments sous forme de ressources partagées qui deviennent la base d'une version socialement acceptable du projet.

Cette succession d'opérations de reformulations des idées entre les acteurs du débat entraîne une montée en généralité du cadrage. L'approche par projet révèle la tension entre une politique sectorielle, très délimitée techniquement et encadrée juridiquement, et des enjeux généraux bien plus larges. Les entretiens semi-directifs réalisés avec les participants (17) nous ont conduits à constater que la majorité de ceux qui ont activement participé, se sont impliqués dans le débat en raison de leur activité militante (associations, partis politiques)¹. Les participants introduisent donc le débat dans un réseau de relations de pouvoir qui dépasse le cadre du projet. Progressivement des éléments qui ne rentrent pas à proprement parler dans le

¹ On pense notamment à Anne Laure Witmann pour l'association les Amis de la Terre, ou à Francis Vérellon pour l'association TAM TAM

cahier des charges de départ sont pris en compte dans la définition de l'environnement discutée. Ces apports viennent donner une dimension plus globale et plus politique au cadrage qui se retrouve mis sous tension avec son projet initial.

P.B. : « dans le comité de pilotage qui a précédé le débat public, on était sur des rails en fait avec un cahier des charges qu'il fallait plus ou moins valider... Voilà, et que les équipes qui étaient... qui avaient été invitées à construire ces projets étaient là pour valider en fait le cahier des charges qui avait déjà été fixé. Le débat public a permis vraiment de rabattre les cartes à ce niveau là, sur la connaissance fine du dossier ».

Ainsi, pendant le déroulé du débat plusieurs niveaux de cadrages, pas forcément thématiques au départ, s'imposent comme de véritables clés pour comprendre les dynamiques de discussion. Le cadre du Grenelle de l'environnement, et ses objectifs de traitements des déchets, ont par exemple joué un rôle décisif. Le rapport du groupe dédié¹ invite à favoriser la prévention de la production de déchets, puis la réutilisation et le recyclage des matières premières contenues dans les déchets afin de progressivement diminuer le recours à l'élimination. Les associations ont fait de cette préconisation un argument pour attaquer le maître d'ouvrage. A leurs yeux, dans son plan, le SYCTOM n'avait pas suffisamment misé sur les options en amont de l'incinération ni sur la mise en place de politiques de prévention. Les associatifs ont largement regretté que le principe d'incinération n'ait pas été réellement discuté et ont transformé la question de la capacité de traitement du site (élément du cadrage local) en un enjeu politique plus global.

F. V. : « Nous pensons, et nous l'avons écrit dans notre cahier d'acteur, que les prévisions du Syctom ne respectent pas les préconisations de la loi Grenelle I en matière de diminution par prévention et recyclage du volume d'ordures à traiter. Or, Nous sommes tous d'accord, cette prévention et ce recyclage sont essentiels² ».

La question de l'échelle du territoire concerné a également été transformée en objet de tension entre le cadrage local et les enjeux nationaux. Les prévisions du SYCTOM concernant le flux de déchets à traiter par la nouvelle usine prenait en compte les besoins des différentes collectivités réunies au sein de ce que l'on appelle le « bassin versant » du site. Au vu du coût de l'investissement, plusieurs territoires sont réunis de manière solidaire pour faire retraiter leurs déchets par le site d'Ivry.

F.D : « C'est un choix politique que je revendique et que nous assumons totalement. Nous sommes effectivement en tant que syndicat d'agglomération dans une logique de réseaux et de solidarité territoriale, ce qui signifie que le projet d'Ivry, ses capacités, son organisation, son fonctionnement, son rapport au bassin versant doit aussi se lire et se comprendre en écho à ce que nous avons fait à Issy-les-Moulineaux, à ce que nous ferons demain sans doute à Saint-Ouen, et à ce que nous faisons partout où nous avons des équipements³ ».

Le principe même de la mise en commun fait débat entre les participants. Les associatifs dénoncent l'apparente contradiction entre cette vocation de solidarité et les objectifs de réduction de la production de déchets et remettent en cause les distinctions entre les fonctions de collecte et de traitement des déchets. Dans leur optique, la solidarité entre territoire ne doit venir qu'en complément d'une politique de prévention dynamique. Là encore, les enjeux débattus dépassent le cadrage environnemental proposé au départ par l'institution pour y insérer des éléments plus politiques.

Dans le cadre d'Ivry, il semble donc que la montée en généralité sur les enjeux politiques soit plus facilement appréhendable par les participants aux débats publics que les questions techniques relatives au projet lui-

¹ Voir le rapport du groupe déchet du Grenelle :

http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/Rapport_Intergroupe_dechets.pdf

² Extrait du verbatim de la réunion de clôture, le 14 décembre 2009

³ Extrait du verbatim de la réunion publique du 5 novembre 2009

même. Ce phénomène contribuerait en partie à expliquer cette politisation du cadrage environnemental comme le confirme le conseiller en communication du SYCTOM:

J-B P. : « *Je pense que, voila, ça aurait été plus facile de mener un débat d'orientation générale sur les déchets que de mener un débat public sur ce projet là qui est projet local avec des composantes techniques très complexes et qui nécessite une mise à niveau technique énorme [...] cela exclut de fait tout le grand public qui a envie de dire [...] non à l'incinération mais de manière très passionnelle.* »

Nous avons pu observer que la technicité du projet à l'échelle locale conduit le débat à se focaliser sur des aspects d'insertion urbaine plus visibles, comme la question du panache de fumée. Les associations ont défendu l'idée que ce panache, visible dans l'espace urbain, était un élément de communication collective contribuant à mobiliser de manière symbolique les citoyens sur l'objectif de réduction des déchets. Cet exemple montre comment le cadrage, centré sur le cahier des charges de l'usine, a été élargi pour y introduire une dimension substantielle et des enjeux plus généraux.

P. B. : « [...] *l'histoire de la lisibilité du panache, comme déterminant pour dire « Ici il y a un traitement des déchets », on cache pas cette activité là ».*

Sur nos deux autres terrains, *World Wide Views on Global Warming (WWV)* (dans leurs déclinaisons française et britannique) et *Ideal-EU*, le cadrage proposé au départ de la procédure est également discuté. Dans ces deux dispositifs, dédiés à l'éducation à l'environnement, l'objectif principal est de réunir des publics de différents pays autour des questions environnementales. A la différence du débat public organisé à Ivry qui s'inscrit dans un temps long et qui tire sa légitimité du lien qu'il entretient avec le territoire, les procédures organisées prennent la forme de consultations ponctuelles et ne sont pas liées à un territoire précis. Leur légitimité vient donc de leur rapport avec la politique menée par les décideurs sur l'environnement. Les institutions organisatrices souhaitaient donner aux citoyens la sensation qu'ils allaient avoir prise sur les politiques climatiques et que leur voix sera entendue. Dans les deux cas, l'environnement est considéré en fonction d'objectifs politiques préalables à la tenue des consultations et est défini localement à travers une liste de thématiques choisies comme susceptibles de faire émerger une opinion publique globale. Le cadrage est donc volontairement très général pour donner matière à discussion. Pourtant, à l'intérieur de ces procédures strictes les participants vont malgré tout tenter de faire évoluer l'objet préconstruit en résistant au cadrage proposé, avec plus ou moins de réussite.

Les *WWV*, ont été organisés sur un modèle proche des conférences de consensus, mais à l'échelle de 38 pays. Nous avons étudié les déclinaisons française, qui s'est tenue à la Cité des Sciences à Paris, et britannique, qui s'est tenue à Kettering. Les 100 participants dans chaque pays étaient tirés au sort afin de constituer un échantillon représentatif ou au moins diversifié de la population. Pour assurer la cohérence du dispositif et permettre de mesurer le niveau de prise de conscience environnemental dans les différents pays et des moyens retenus pour faire face aux défis posés, les procédures organisées étaient quasiment identiques. Lors de nos observations, nous avons remarqué que l'organisation institutionnelle contribuait largement au cadrage des échanges. La procédure a fourni aux participants un certain nombre de connaissances qui définissent le champ des possibles dans le débat à venir. Plusieurs jours avant l'évènement, des documents présentant les grandes controverses autour du changement climatique avaient été remis aux participants. Ces documents, largement inspirés des travaux du GIEC ont participé à la montée en généralité du cadre en uniformisant au maximum les ressources des participants. Le jour de l'évènement les participants étaient répartis en petits groupes à différentes tables animées par un facilitateur qui avait pour mission de cadrer les débats et d'orienter les échanges vers une synthèse sous forme de recommandations. Les discussions étaient organisées autour de quatre thèmes : 1) le changement climatique et ses conséquences; 2) quelle est l'urgence d'une nouvelle action sur le climat; 3) comment limiter les émissions de gaz à effet de serre; 4) financement de la lutte contre le changement climatique. La montée en généralité était renforcée par le fait qu'on demande aux citoyens de se mettre « *dans la peau de négociateurs internationaux* » et par la

proximité temporelle du sommet de Copenhague¹. Les organisateurs reconnaissent une volonté de lobbying auprès des décideurs et souhaitent profiter de la tenue du sommet pour faire entendre la voix des citoyens. La perception de l'environnement proposée est marquée par la volonté d'en faire un problème politique. On considère avec Y. Barthe (2006) qu'un problème est mis en politique quand la mobilisation qui l'entoure produit une visibilité et acquiert une capacité d'interpellation suffisante pour que les acteurs qui n'étaient pas initialement concernés soient obligés de se positionner.

Un consensus semble se dégager des discussions pour favoriser l'adoption de mesures globales de régulation, et la contribution financière des pays développés, dit d'annexe 1, au financement des efforts des pays en voie de développement. On peut faire l'hypothèse que le cadrage général, volontairement environnementaliste, a permis aux participants d'arriver à un accord global sur les grandes orientations politique qu'ils souhaitaient voir mise en place. Lorsqu'on examine les résultats, une très large majorité se dégage pour réclamer des gouvernements qu'ils mettent en place des politiques publiques visant à maîtriser les émissions de gaz à effet de serre, pour demander que soit fixé un objectif de 2°C d'augmentation de la température moyenne de la Terre à ne pas dépasser, et que des formes de solidarité des plus riches envers les plus pauvres pour faire face à ce défi soient mises en place. 95% des participants français reconnaissent l'urgence de parvenir à un accord à Copenhague.

Pourtant l'environnementalisme diffus du cadrage montre certaines limites lorsque les questions touchent aux intérêts particuliers. Lorsque la question « Faut-il augmenter le prix des énergies fossiles ? » a été posée aux français, 36% d'entre eux ont dit « non » (contre 20% du panel mondial) et 31% « *oui mais seulement pour les pays industrialisés et les pays aux revenus élevés ou à forte émission de GES* », contre 43% au niveau mondial². Ces différences montrent que pour certains sujets, notamment ceux avec une dimension individuelle, la consultation des citoyens à l'échelle globale montre ses limites.

Zoé : « *Et puis, comme je dis, on refaisait le monde quoi, carrément, on a dit « faut que l'ONU il fasse... », moi au bout d'un moment j'ai dit « houlà ! ».*

Si le sentiment d'apprentissage lors de cette journée est indéniable (voir partie infra), la perception de l'environnement construite ne permet pas de représenter finement les différences d'implication souhaitées dans les mesures proposées. S'il semble aisé de parvenir à s'accorder sur le fait que la réduction des émissions de gaz à effet de serre ait un coût, il n'est pas pour autant acquis que les citoyens souhaitent eux-mêmes être impactés par les mesures prises. La concorde apparente cache en réalité des positions bien plus nuancées comme nous avons pu le percevoir dans les entretiens. Il s'avère que certains participants étaient en fait très favorables à un engagement individuel, motivé par un souci d'efficacité ou de responsabilité :

Zoé : « *Moi j'ai eu l'impression de me dire que c'était à chacun de se retrousser les manches et puis de s'y mettre, c'était mon idée à moi, j'ai dit si chacun fait un petit geste, ça fait beaucoup de petits gestes, tandis que si on dit « il faut que la nation », la nation... C'est un truc collectif, ça ne veut pas dire que tout le monde va faire quelque chose, il faut ajouter nos petits trucs. [...] c'est bien de vouloir utiliser les instances machins mais on n'en voit pas beaucoup de résultats la plupart du temps. Je pense que c'est à soi de se prendre en main*».

Cyril : « *J'estime que, voilà, je fais parti d'un des pays qui a le plus pollué au monde, c'est quand même la moindre des choses de faire des efforts maintenant* ».

¹ Les WWV se sont tenus le samedi 26 septembre 2009, soit environ deux mois avant le sommet de Copenhague.

² Résultats disponibles en ligne sur :

<http://www.teknov2.tdchweb.dk/new2/index.php?cid=1270&gid=blank&ccid=blank&cgid=blank&question=blank&rec=0&lang=1270&reclang=0>

Alors que d'autres, bien que jugeant les politiques publiques urgentes et nécessaires, ne voient pas la mobilisation comme synonyme d'investissement individuel :

Raymonde : « *C'est le consommateur qui va payer, on va faire quelque chose pour l'environnement mais c'est le consommateur qui doit payer. [...] Je sais que moi je suis très arrêtée, je veux bien faire des efforts mais je ne veux pas être perdante. Je veux arriver à ce qu'on puisse avoir un rapport de force égal avec l'état. Je veux bien faire des sacrifices, mais pas toujours, ça fait cinquante ans que j'en fais et je commence à en avoir marre* ».

Si le résultat des discussions peut être interprété de manière volontariste, certains des participants auraient souhaités relativiser la nécessité d'une implication individuelle, plus que ne le permettait la formulation globale des questions. Ce constat nous permet de faire l'hypothèse que le cadrage proposé, extrêmement large, ne rend pas vraiment compte du concernement réel des participants. Les citoyens inscrivent effectivement leurs discussions dans le cadre des questions environnementales, mais ne parlent pas vraiment des mêmes choses. Le rapport entre action globale et mobilisation individuelle est mis en tension. La modération à chaque table pour produire des recommandations, puis pour l'exercice global de synthèse tente de produire une définition commune mais au prix de nombreuses simplifications. La stabilisation du concept se ferait-elle au prix d'une acceptation plus réduite, mais commune, des enjeux de la controverse? Pour être exprimé, l'environnement doit-il être circonscrit dans des termes cognitivement manipulables? C'est du moins une des hypothèses que nous pouvons proposer après les entretiens menés :

Zoé : « *Quand on a dit il faut choisir une mesure et tout ça, d'un seul coup on était vides, il y avait trop de choix, trop de choses* ».

Le terrain d'Ideal-EU est une procédure participative coordonnée par les régions de Catalogne, de Poitou-Charentes et de Toscane, financé par la Commission européenne pour mettre en place un « e-town meeting » sur le changement climatique. L'objectif final du dispositif était la rédaction d'un rapport remis à Guido Sacconi, député européen, président de la commission temporaire sur le changement climatique. L'environnement est donc conçu ici sous l'angle de la construction de politiques publiques qui participent au renouvellement de la communication institutionnelle européenne. Le dispositif est composé d'un site web participatif¹ conçu comme une plateforme de réseau social et de l'assemblée participative électronique (APE) qui s'est tenue dans les trois régions le 15 novembre 2008 auprès du public « jeune » (14-30 ans), sur la base du volontariat. Notre étude a porté sur l'assemblée de Poitou-Charentes. Dans le cadre de cette assemblée, la délibération a été de qualité et a eu des effets éducatifs et cognitifs non-négligeables sur les participants (Talpin, 2009). A l'image de WWV, le dispositif en salle était composé de 17 tables de discussion, regroupant une dizaine de participants ainsi qu'un facilitateur de table. De la même manière un « guide de discussion » leur a été remis afin de proposer un cadrage de la thématique en fournissant des éléments contradictoires sur les sujets débattus. Les participants pouvaient le consulter avant chaque session. La journée a été rythmée par trois séances de discussion d'une heure, elles-mêmes subdivisées en trois sous-thèmes. Les deux séances du matin étaient communes aux trois régions, celle de l'après-midi était locale (voir tableau).

Les débats ont été extrêmement cadrés et une synthèse des échanges a été réalisée par une « theme team », basée à Florence, recevant les commentaires des dix-sept tables et regroupant les thèmes communs et idées originales ou isolées, qualifiées d' « outlyers ». Les participants avaient ensuite la possibilité de voter sur une série de propositions, préparées à l'avance et non issues des discussions. Cet encadrement très strict des échanges visait à produire une opinion publique spécifique, mais a rendu impossible l'émergence de propositions innovantes (Talpin et Wojcik, 2009) ce qui renforce la logique consultative de la procédure.

¹ Le site web a été étudié par J. Bonaccorci et V. Julliard (2009 ; 2010)

Tableau1 : les thèmes de discussion lors de l'assemblée participative électronique de Poitiers :**Thème 1: Quelles énergies pour l'Europe de demain?**

- Sous-thème 1: « Quel est d'après vous l'argument principal pour réduire l'utilisation des énergies fossiles? »
- Sous-thème 2: « pourquoi les énergies renouvelables ne sont-elles pas plus développées? »
- Sous-thème 3: « Quel serait le moyen le plus efficace de réduire le CO2? »

Thème 2: Comment réduire notre consommation d'énergie?

- Sous-thème 1: « Quelle est la priorité pour réduire notre consommation d'énergie? »
- Sous-thème 2: « qu'est-ce que vous seriez prêt à changer dans votre comportement quotidien? »
- Sous-thème 3: « Le modèle de développement est-il problématique? »

Thème 3: La mobilité en Poitou-Charentes

- sous-thème 1: « A quelle condition seriez-vous prêt à abandonner la voiture individuelle pour un mode de transport plus respectueux de l'environnement? »
- Sous-thème 2: « Quel est le principal inconvénient du TER? »
- Sous-thème 3: « Quel service souhaiteriez-vous trouver en priorité à bord du TER? »

A l'instar des WWV, la procédure d'Idéal-EU participe largement au cadrage général des débats. La définition de l'environnement mise en débat s'appuie largement sur les ressources du guide de discussion et sur le cadrage opéré par les modérateurs qui opéraient les synthèses et relançaient les échanges. La formulation des questions joue également un rôle : répondre à la question « *Quel serait le moyen le plus efficace de réduire le CO2?* » autorise les intervenants à rester dans un niveau de généralité très élevés.

Un des enseignements que l'on peut tirer de l'analyse de ce cadre réside dans le fait qu'il incite les participants à se saisir des enjeux globaux dans leurs formes d'expression, ce qui contribue à complexifier leur prise en compte dans les politiques publiques (Talpin, 2009). Pourtant, l'étude précise des échanges discursifs qui se sont déroulés dans un cadre procédural si strict montre que les citoyens ont formulé pendant le débat des propositions pour le moins concrètes :

Sophie: « *On pourrait avoir une loi pour le plan de déplacement des entreprises de plus de 50 salariés, pour favoriser le co-voiturage par exemple. Rationaliser les déplacements en tous cas. On pourrait aussi imposer des normes d'isolation pour construire de nouveaux bâtiments. On pourrait aussi obliger les entreprises à planter des arbres.* »

Sophie: « *Pourquoi la Région n'offrirait pas un conseiller comptable aux entreprises qui construisent de nouveaux bâtiments pour mieux les isoler?* »

Etonnamment ces propositions ne se sont pas retrouvées dans le rapport final et ont été évacuées dans les différentes étapes de la procédure de synthèse. Plus que la richesse des propos, c'est bien les tentatives de faire évoluer le cadrage qui ont été bloquées. Dès lors que les citoyens ont essayé d'aller plus loin que la logique de consultation correspondant aux objectifs politiques décidés préalablement, une modération s'est opérée. Les propositions finalement soumises au vote, sont en réalité issues d'une liste préalablement constituée. Les participants sont invités à montrer leur sensibilité pour les thématiques sélectionnées, sans pouvoir faire évoluer la définition qui en est proposée. Cette définition à sens unique proposée par la procédure laisse seulement la possibilité aux participants de venir confirmer les intuitions des décideurs politiques sur la manière dont la jeunesse conçoit l'environnement. La stratégie des institutions consiste donc à définir l'environnement à travers des éléments partagés par les européens (et cognitivement appréhendables par les participants) pour contribuer à la mise en place d'une culture politique transnationale à l'échelle de l'Union (Badouard, 2009). Ici l'environnement n'est pas conçu en co-construction avec les citoyens, il est la projection des attentes de ceux qui ont le pouvoir éditorial. Le risque

est grand que le sens donné par les citoyens aux concepts environnementaux soit évacué au profit de schèmes explicatifs qui favorisent les représentations dominantes, les « allants de soi » (Hall, 2007).

1.2.2- Un cadrage déterminé par la logique du dispositif ?

L'étude de ces différentes mises en tension du cadrage de la question environnementale dans nos terrains est l'occasion de poser la question du degré de complexité cognitive nécessaire pour que les citoyens s'approprient un sujet lors de l'exploration publique d'une thématique. Plusieurs types de questions découlent de cette réflexion : dans quelles conditions les citoyens parviennent-ils à acquérir les ressources pour se forger une opinion, se confronter aux autres et reformuler par la discussion leurs conceptions d'un problème public? Si l'on souhaite favoriser l'inclusion des citoyens dans les discussions, est-il préférable de partir de considérations locales que l'on chercherait à faire monter en généralité ou doit-on au contraire débiter les concertations sur des cadrages larges, qui permettent d'exposer les « principes supérieurs communs » (Boltanski et Thévenot 1993), afin de faciliter l'appréhension du problème posé ? L'un de ces modèles normatif favorise-t-il l'empowerment du citoyen ?

Faute d'éléments suffisamment robustes sur le sujet, nous nous contenterons ici de proposer quelques éléments de discussion. Si l'on considère que le cadrage des discussions résulte à la fois des stratégies des concepteurs et de leurs matérialisations dans le dispositif de médiation, alors il faut considérer à la fois le design institutionnel des procédures (révélateur des stratégies des concepteurs -Fung, 2003) et la matérialité des dispositifs qui traduisent un certain nombre de principes normatifs structurant les possibilités d'action en fonction des formats de prises de parole autorisés. Ces principes ne sont pas forcément favorables à la montée en généralité des citoyens, plusieurs logiques se distinguent. Le "programme d'action" (Latour, 2006) matérialisé par le dispositif entre, selon les cas, en tension avec les modalités d'actualisation des citoyens.

De nos terrains semble se détacher deux stratégies de structuration des connaissances qui déterminent la nature du cadrage de la question environnementale et influence la conception des procédures : les dispositifs tournés vers la *spécialisation* (typiquement Ivry) et ceux tournés vers la *sensibilisation* (WWV et Ideal-EU). Chercher à mobiliser le public en profondeur sur une thématique localisée, ou prendre le pouls d'une opinion en construction ne fait pas appel aux mêmes champs de justification environnementales et ne demande pas le même degré de mise en cohérence des savoirs acquis pour parvenir à une vision partagée. Il y aurait donc bien le modèle dit de « *spécialisation* » qui facilite la configuration de la question environnementale par la circulation de concepts dans un réseau d'acteurs situé dans un temps long, et le modèle dit de « *sensibilisation* » qui favorise la diffusion sur un temps court et l'apprentissage thématique pour un public moins homogène. Ainsi, la logique du dispositif aurait un impact sur la manière dont les citoyens se saisissent du cadrage et la « spécialisation » leur donnerait plus de prise sur le cours des débats.

Il semblerait donc que les intentions des concepteurs influencent la constitution des logiques. Comme nous l'avons vu, en se cadrant fortement sur le projet, le débat public d'Ivry aborde l'environnement sous un angle très technique, une liste de points précis qui traduisent des enjeux parfois difficile à saisir pour les non-spécialistes. La précision technique des différents éléments ayant rythmés le débat sur les déchets nous montre que les participants sont aguerris à l'exercice de la négociation et connaissent très bien le terrain d'Ivry. L'environnement est construit sur des éléments stabilisés et intrinsèquement liés au territoire qui forment ainsi une définition partagée par tous les acteurs du débat. Le dispositif institutionnel a joué un rôle important dans la constitution de cet objet : la proposition de définition s'est constituée au fil des échanges dans les différentes arènes pendant toute la durée du débat en fonction des possibles offerts par la CPDP.

Sur les terrains de WWV et Ideal-EU, l'environnement se construit sur des éléments préétablis par les organisateurs et le cadrage se fait sur des données instantanément partageables. L'environnement est interrogé en fonction de thèmes (solutions techniques, comportementales, valeur symbolique et sociale, etc.) qui sont sélectionnés pour leur capacité à circuler facilement dans l'espace public en mobilisant des

valeurs partagées par les différents protagonistes du débat. L'actualisation de cette volonté a plusieurs conséquences sur le type de connaissances produites par les participants. Dans des expériences de courtes durées, les discours des citoyens ont tendance à être rationalisés sous forme de réponses simples et rapides, susceptibles de renforcer la dimension éthique des jugements portés : face à cette contrainte temporelle, il est peut-être plus simple de juger les concepts débattus en se basant sur un ensemble de valeurs plutôt que sur des éléments concrets qui demandent plus de ressources cognitives. Dans le cas des « épreuves » (Boltanski et Thévenot, 1991) sur une journée, le capital culturel (la culture scientifique) et la dimension symbolique des arguments joueraient donc un rôle important pour expliquer les montées en généralités sur l'environnement. Le filtre mis en place afin de déterminer son intérêt serait donc constitué sur un modèle limité cognitivement par rapport au modèle du débat public. On peut ici proposer l'hypothèse que les opérations de transcodages rendues possibles par un débat de plusieurs mois sont difficilement envisageables sur des échanges d'une journée.

Les questions de la possibilité d'expression de la critique et de la formulation de discours contradictoires sont ici centrales dans la mesure où elles permettent l'émergence d'une dimension réflexive aux échanges. Les logiques incarnées par les dispositifs ne matérialisent pas les mêmes opportunités de dialogue. Suite à l'étude de nos terrains, nous proposons d'associer cette possibilité de réflexivité à un ensemble de facteurs :

- Les dispositifs les plus ouverts à la discussion sont ceux qui permettent un dialogue réflexif sur leur normativité et sur les principes qui sont à leur origine. C'est lorsqu'un débat sur le débat est rendu possible par la remise en cause de la manière dont un objet est discuté que peut se développer une forme de réflexivité. Le public cherche alors à connaître une partie des cadres qui structurent la construction de l'objet débattu et à les mettre sous tension. Il résulte de cette démarche une capacité à se saisir de la thématique pour tenter de la centrer sur les intérêts des participants plus que des organisateurs.
- La durée de la procédure est également un élément décisif, il semble en effet qu'une concertation sur une journée puisse difficilement permettre aux citoyens "d'avoir prise" sur le sujet débattu. Nous avons vu que le débat sur le temps long facilite le transcodage des informations et leur appropriation par les participants.
- Le troisième et dernier facteur repéré comme déterminant est celui de l'accompagnement cognitif, c'est à dire la manière dont la modération encadre la définition des principes normatifs et fournit aux participants les éléments nécessaires pour qu'ils puissent formuler une réflexion critique. On peut ici prendre l'exemple de la modération fortement contraignante des tables à Ideal-EU qui empêche l'émergence de position critique.

Ainsi, la logique qui préside la mise en place des dispositifs semble tenir un rôle déterminant dans la définition de l'environnement qui émerge des discussions. Mais peut-on aller plus loin ? A ce stade de notre étude il nous paraît pertinent d'interroger la manière dont la configuration des dispositifs, à travers les différents formats d'expression, participent à la définition de l'objet des débats. Les citoyens abordent-ils les questions environnementales de la même manière dans les différents formats ? Parle-t-on environnement de la même façon en ligne et hors ligne ? Pour tenter de répondre à cette question, qui fera l'objet de recherches ultérieures, nous posons l'hypothèse que la nature des justifications employées dans chacun des formats pourrait nous donner des indices sur leur rôle dans la définition de l'objet débattu. Certains formats seraient plus susceptibles que d'autres de permettre aux participants de développer leurs argumentations en s'appuyant sur des registres de justifications propices à la montée en généralité, par la mobilisation de principes supérieurs communs (Boltanski et Thévenot, 1993). Autrement dit, par l'étude de ces registres il serait possible de saisir la manière dont la structure des discours vient construire l'objet environnement. Pour tenter d'étayer notre questionnement nous interrogerons plus particulièrement le terrain d'Ivry. En effet, de part la nature hybride de son dispositif et de la forte imbrication entre les espaces de discussion (Bonaccorsi et Julliard, 2009), le débat public d'Ivry nous invite à la comparaison entre les formes d'expression en ligne et hors ligne. Pendant notre étude nous avons effectué un codage des interventions

des participants sur les différents formats pour identifier les registres de justifications mobilisés. On se propose d'identifier trois catégories: les interventions *sans appui*, celle qui font appel aux *justifications générales* (civiques, marchandes et industrielles...) identifiées par L.Boltanski et L.Thévenot comme se référant aux différentes « cités » et celles qui s'appuient sur *l'expérience personnelle* des participants, autrement dit leurs intérêts particuliers.

Le tableau ci-dessous croise les registres de justification et les types de format:

Tableau 2: Le registre de justification en fonction des formats (en %) :

Justification	Aucune	Justification Générale	Expérience personnelle	Total
Réunion publique	58.1	39.5	4.1	100
Système Question/Réponse	14.9	82.3	3.0	100
Blog du débat	30.2	68.6	4.4	100
Interface CO-MENT	35.0	65.0	0.0	100

Une analyse rapide nous révèle qu'en réunion les participants justifient peu leurs interventions (58 %) et ont recours à leur expérience personnelle dans 4 % seulement des cas, pour seulement 39,5 % de justifications générales. Ainsi ces espaces de discussion en face à face semblent plutôt propices à l'échange de points de vue généraux, qui s'appuient très peu sur le particulier. La définition de l'environnement qui en ressort semble semblerait donc plutôt basée sur des affirmations. En ligne, on peut remarquer que les contributions sont plus fortement justifiées. Le système de questions/réponses offrant même 82,3 % de justifications générales.

Ces différences notables de justification entre les interventions en ligne et en face à face ne nous permettent pas de définir avec précisions les visions de l'environnement développées par les acteurs dans chacun des espaces bien que l'on puisse supposer que ces chiffres recouvrent une appropriation stratégisée des arènes par les acteurs qui auraient ainsi tendance à dissocier les lieux où émergent les problèmes mis en débat, les « scènes d'apparition » et les espaces où leur définition est discutée, les « scènes d'exposition » (Quéré, 1992). Ces stratégies communicationnelles sont développées pour un certain nombre de raisons (volonté de rendre visible ses arguments, de favoriser le partage d'expérience et la coopération ou d'encourager les ruptures de domination) mais doivent également tenir compte des contraintes liées aux règles d'expression dans les différentes arènes. La nécessité de trouver un équilibre entre maîtrise du dispositif et optimisation des espaces s'impose dans les dispositifs hybrides comme l'une des clés de la circulation des concepts entre les arènes, étape indispensable à la constitution d'une définition partagée du concept d'environnement.

Conclusion

Etudier la manière dont les citoyens parlent d'environnement dans les dispositifs de concertation nous amène à constater la pluralité des réalités que recouvre ce concept en fonction des cadrages proposés par les dispositifs. Le processus collectif de transcoding qui doit aboutir à une définition partagée par les participants est donc largement dépendant de la logique qui prévaut sa constitution et de la manière dont les stratégies des concepteurs sont retraduites matériellement. Nous avons vu émerger deux principales logiques qui permettent d'analyser nos terrains : les dispositifs orientés vers la sensibilisation et ceux tournés vers la spécialisation. Tout au long de ce chapitre, la question de l'instrumentalisation des dispositifs a été largement posée, les procédures de concertation sont-elles les espaces les plus adaptés pour parler

d'environnement ? Le poids de la matérialité et des volontés politiques n'est-il pas trop important pour qu'un dialogue fructueux et libre s'installe ?

Bien que dotés de finalités radicalement différentes, chacun des dispositifs est confronté à l'actualisation de ses participants qui mettent à profit les dynamiques dialogiques de ces forums hybrides pour tenter, avec plus ou moins de réussite, de mettre sous tensions les cadrages proposés et de faire évoluer la nature des échanges en ouvrant la définition des termes du débat. Ainsi, des questions très locales parviennent parfois à rejoindre des enjeux généraux comme nous l'avons vu pour Ivry où la question de l'usine de retraitement a donné lieu à un débat sur la politique de prévention et sur l'application des directives du Grenelle de l'environnement. Dans notre démonstration nous avons proposé l'idée que cette montée en généralité était rendue possible par le fait que ce type de dispositif, orienté vers la spécialisation, donnait les moyens aux participants d'avoir prise sur la constitution de l'objet environnemental en encourageant la circulation des concepts entre les différentes arènes de débat. A l'inverse les dispositifs à dimension plus artefactuelle qui se tiennent sur un temps court et suivent une procédure très fermée laissent assez peu de possibilité de faire bouger le cadrage proposé. Cette hypothèse, qui reste à généraliser en la testant sur d'autres cas d'étude, n'en reste pas moins prometteuse et donne des éléments pour répondre à une question qui nous semble centrale pour accompagner le développement actuel des dispositifs participatifs : entrer dans la concertation par le biais de problèmes locaux permet-il de développer une approche critique du cadrage environnemental proposé ?

La question de la réflexivité des dispositifs est essentielle pour comprendre l'engagement, ou non, des participants dans les procédures. Dès lors que les possibilités d'expressions alternatives et de « débat sur le débat » sont fortement contraintes par la procédure, les acteurs en recherche d'ouverture critique ne peuvent plus se contenter d'évoluer dans les dispositifs et doivent rechercher des espaces d'expression alternatives, quitte à désertier les dispositifs officiels. Dans cette optique, l'intégration d'outils web aux dispositifs est un bon marqueur de la volonté des concepteurs de favoriser la conception collaborative des thématiques entre les différentes arènes et de permettre l'activation d'un public toujours plus informé et ayant prise sur les sujets débattus. Ce type de réflexion nous incite à analyser plus finement comment les espaces de discussion dans les dispositifs permettent de reformuler la question environnementale et les diverses reformulations que subissent les arguments en fonction des contraintes imposées par le type d'arènes proposé.

2- La question de l'inclusion dans la délibération

Une des questions centrales de notre analyse des différentes formes de la participation dans les débats publics est celle de l'influence de l'organisation et de la structuration des débats en ligne et en face à face sur la prise de parole des différents publics. Au fur et à mesure de notre étude, il nous est apparu que c'est bien la question de l'inclusion de publics hétérogènes, permise par l'existence d'arènes diverses de discussion qui se pose lors de la mise en place de dispositifs de débats en ligne. Qu'il s'agisse d'ouvrir le débat à des populations moins directement concernées par un débat dont la dimension locale est particulièrement prégnante ou de chercher à compenser les effets d'imposition traditionnels déjà constatés lors des réunions publiques, les concepteurs de débat ont désormais pris conscience de la nécessité d'ouvrir des espaces de participation en ligne.

En effet, la littérature sur l'inclusion et la participation a montré que la participation politique reste largement inégalitaire et que la structure des revenus, l'éducation, le genre et le capital social constituent des facteurs discriminant pour la participation au débat. Les travaux de Verba aux Etats-Unis sont, sur ce point, particulièrement éloquentes : « As long as inequalities in education and income persist, as long as Americans have unequal opportunities to develop and practice civic skills, and as long as citizens increasingly donate money rather than time to politics, the voices heard through the medium of citizen participation will be loud, clear and far from equal » (Verba & al., 1997, 19).

Pour sa part, Bourdieu avait insisté sur l'importance du contexte sociopolitique sur la participation politique en caractérisant les phénomènes de domination politique lors des débats publics : son analyse sémiotique de la communication politique met en évidence une profusion de signes de domination. Nos analyses sont congruentes avec ces travaux et l'on constate que la proxémique des débats, le code vestimentaire des intervenants, l'aisance rhétorique et argumentative etc. traduisent des inégalités d'accès à l'auditoire et de considération du public. Nos démocraties contemporaines ont ainsi parfaitement intégré cette sémiotique de la domination dans tous les espaces de médiation entre citoyens et élites (politiques ou économiques) du pays.

L'approche normative développée depuis le tournant délibératif a cherché de son côté à minimiser ces facteurs par une intense procéduralisation des échanges discursifs qui vise à garantir les conditions égalitaires d'expression des prétentions normatives à la validité. L'attention particulière ainsi accordée aux règles procédurales ne répond ainsi pas seulement aux exigences d'une conception normative de la démocratie, mais elles constituent, au moins chez Habermas, les conditions de possibilité de la discussion rationnelle qui vise à l'émergence des préférences axiologiques partagées (Monnoyer-Smith, 2010). Cette focalisation sur la procédure, à laquelle toute la recherche académique sur la délibération au sein de mini-publics (Fung, 2003, 2007) a largement contribué¹, a sous-estimé l'importance des facteurs sociopolitiques et techniques dans la participation aux dispositifs délibératifs : sans doute étaient-ils considérés comme « neutralisés » par l'efficacité procédurale.

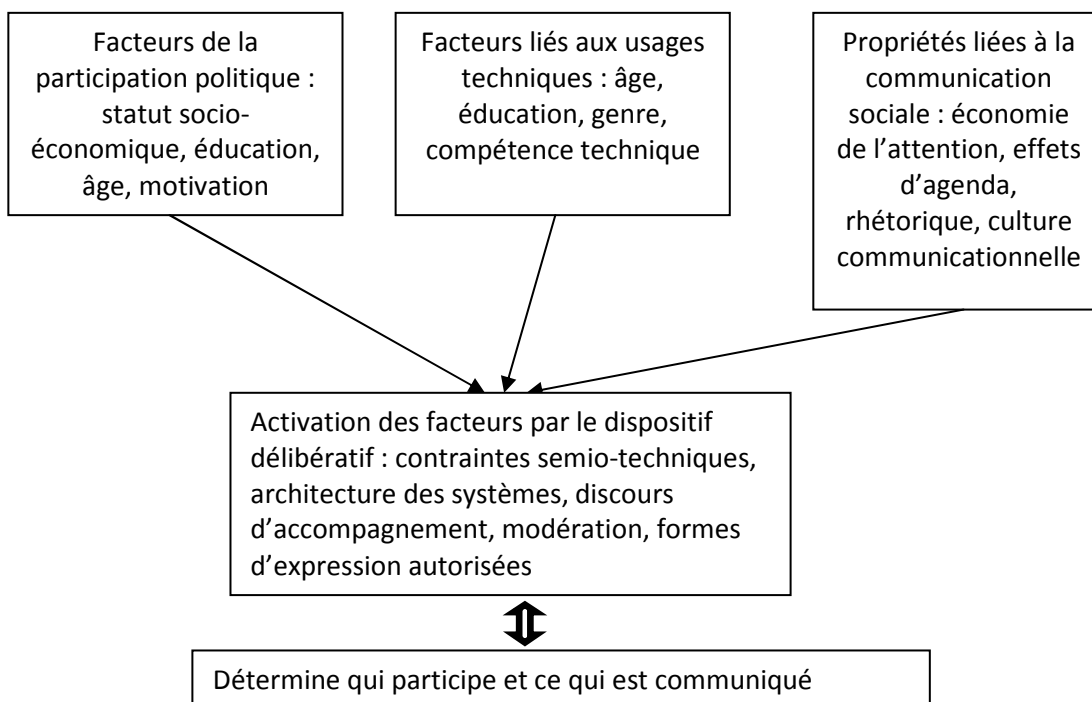
La littérature sur la délibération en ligne, conjointement avec la critique féministe que nous avons évoqué dans notre état de l'art, a largement contribué à dénaturer cette approche procédurale et normative de la délibération. Elle a montré combien la culture sociopolitique et les conceptions de la représentation et de la citoyenneté s'incarnaient dans des procédures reproduisant des inégalités d'accès à la parole publique, excluant ainsi *de facto* une large partie de la population peu susceptible de se plier aux exigences procédurales des dispositifs mis en œuvre. Notre approche, qui s'inscrit dans les travaux récents sur la démocratie en ligne, veut ainsi reconsidérer les procédures délibératives en les envisageant comme des formes de médiation entre élus et citoyens technologiquement contraintes qui visent moins à atteindre un haut degré de perfection normative qu'à se montrer inclusive et à favoriser la qualité des échanges délibératifs.

¹ - Voir, à l'inverse, la critique très puissante d'une approche délibérative focalisée sur les mini-publics formulée par S. Chambers, 2009.

Dans ce cadre, notre posture ne vise à défendre l'argument selon lequel la délibération en ligne facilite l'inclusion citoyenne, mais plutôt de souligner qu'il convient de se pencher plus avant sur la nature des contraintes posées par les dispositifs techniques, quels qu'ils soient, afin d'en analyser l'impact sur la qualité des échanges délibératifs qui se tiennent dans les différentes arènes de débat. Nous avons ainsi élaboré une méthodologie susceptible de nous éclairer sur la façon dont les citoyens et les associations se saisissent des dispositifs et adaptent leur stratégie argumentative.

Notre posture consiste à considérer ces entraves à l'inclusion travaillées par la littérature comme plus ou moins activées par les dispositifs de participation et les procédures offertes au citoyen pour s'informer et s'exprimer, que ce soit en ligne ou en face à face (Albrecht 2006). Dès lors, les citoyens peuvent s'engager dans une procédure soit parce qu'elle répond à leurs attentes normatives (elle valorise des préférences axiologiques avec lesquelles ils se sentent en affinité), soit parce qu'ils pensent qu'ils peuvent en tirer un avantage particulier pour leur cause, soit encore parce que leur parcours sociopolitique/sociotechnique leur donne certaines aptitudes pour argumenter, toutes ces motivations n'étant pas exclusives les unes des autres. Le phénomène d'exclusion se produit lorsque les citoyens ne se trouvent dans aucune des situations mentionnées ci-dessus : ils n'ont dès lors pas pris sur la procédure délibérative. Soit que celle-ci ait été cadrée de manière trop étroite, soit que les citoyens ne se sentent pas en mesure de s'y inscrire de manière productive et créative.

Nous proposons de résumer notre approche dans le schéma récapitulatif suivant¹ :



Une appréhension complète de l'inclusion dans les débats publics nécessite donc d'évaluer, de façon comparative sur nos terrains, ces différents facteurs. Ceci s'avère particulièrement difficile à réaliser, ce qui explique d'ailleurs les points aveugles de la littérature scientifique que nous avons mentionnée. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- Le caractère non expérimental des dispositifs observés rend parfois impossible une comparaison terme à terme. Ainsi, les citoyens participants au débat sur le changement climatique sont

¹ Schéma retravaillé à partir des travaux de S. Albrecht, 2006. Ces travaux ont été présentés à la 4^e Conférence Internationale sur la délibération en ligne OD2010, Université de Leeds, 30 juin-2 juillet, en keynote speech. Le papier est disponible en ligne sur : http://www.od2010.dico.unimi.it/docs/speech/Mannover-Smith_OD2010.pdf.

sélectionnés, de même que sur notre terrain européen Ideal-EU. La comparaison en termes de genre et d'âge ne fait donc véritablement sens que sur le terrain de la CPDP d'Ivry où les citoyens se mobilisent individuellement.

- Les questionnaires n'ont pas pu toucher, de façon égale, tous les citoyens concernés par notre étude. Ainsi, la clôture du site web Ideal-EU avant la tenue de l'assemblée participative nous a privé de tout accès aux participants au forum susceptibles de répondre au questionnaire, seule donc ont été analysés de façon précise les facteurs de l'inclusion en réunion publique.
- Sur notre terrain WWV portant sur la conférence de citoyens sur le changement climatique, aucune délibération en ligne n'a été organisée : nous n'avons donc pas pu étudier les formes de la participation en ligne. Les sites institutionnels de présentation des conférences, très nombreux, n'offraient pas de possibilité d'interaction entre les participants qui pouvaient néanmoins s'identifier.

Pour autant, il nous semble indispensable de tenir à ce type d'analyse, même biaisée par des contraintes de terrain. En effet, une large majorité des travaux portant sur les facteurs de l'inclusion s'appuient sur des résultats d'études expérimentales pour lesquelles les formes de recrutement des participants biaisent toute évaluation réelle de leur caractère inclusif¹. L'avantage de nos terrains, mais c'est aussi un inconvénient, est donc de saisir la participation dans les conditions réelles de pratique.

Du fait de la nature de notre problématique portant sur les formats de l'expression citoyenne, nous avons entamé une exploration systématique (avec les limites rappelées ci-dessus) des différents dispositifs. Nous avons pour ce faire, eu recours à une méthodologie de ce que la littérature appelle « l'analyse de la qualité de la délibération » que nous présentons ci-dessous. Cette méthodologie, qui suscite nombre de discussions théoriques sur la nature même du processus délibératif et techniques sur l'opérationnalisation des critères d'analyse, constitue cependant un outil comparatif efficace pour comparer la nature des publics, la nature des échanges et les formes que prennent les discussions qui se tiennent lors des débats publics. L'une des dimensions de l'analyse de la qualité d'une délibération tient en particulier à son caractère inclusif, c'est là-dessus que nous nous focaliserons dans ce rapport.

Notre démarche a consisté à redéfinir une critériologie de l'analyse de la qualité délibérative à partir d'une étude approfondie de la littérature, puis à effectuer tous les codages nécessaires pour une comparaison entre les terrains. Ce travail a été long, minutieux et parfois pénible. Pour nous assurer de la robustesse du codage, certaines parties du corpus ont été codées deux fois, pour s'assurer de son homogénéité, réalisé par deux personnes différentes.

Les débats ont ensuite été analysés séparément, ce qui a donné lieu à la réalisation de monographies, partiellement présentées dans le rapport intermédiaire, intégrant les différentes dimensions sociologiques qualitatives, techno-sémiotiques, et quantitatives de l'étude et à des publications conjointes entre membres de l'équipe². L'objectif de ce chapitre est de proposer une analyse plus transversale des terrains tout en se restreignant à l'analyse d'une partie seulement des critères sélectionnés pour appréhender la qualité de la délibération, ceux qui rendent compte de la dimension inclusive des débats.

Comme nous le verrons, certains critères sont d'ordre quantitatif (nombre d'occurrences verbales), d'autres plus qualitatifs (montée en compétence). Les données dont nous rendons compte ici sont essentiellement quantitatives. C'est sans doute une des difficultés de ce type d'exercice, nous y revenons dans la critériologie : certaines dimensions de la délibération (le respect par exemple) ne sont pas appréhendables sans une méthodologie qualitative. C'est pourquoi nos commentaires à l'analyse des données s'appuient également sur nos observations participantes, ou encore sur les entretiens afin d'en contextualiser la portée.

¹ Voir par exemple cependant l'excellente étude de M. Neblo et al. (2010) qui se focalise essentiellement sur les facteurs sociodémographiques et psychologiques de la participation. Ne sont pas appréhendés tous les autres facteurs liés au contexte sociotechnique de la prise de parole.

² Voir en Annexe, les publications de l'équipe dans le cadre du projet.

Pour autant, certains auteurs privilégient une autre approche, ethnographique (Ferrié, Dupret, Legrand, 2008) et considèrent que ce qui advient dans la délibération dépend en pratique de la capacité d'imposition d'une évidence à une majorité et non de l'aptitude de conviction d'une argumentation structurée. Cette capacité d'imposition ne dépend dès lors pas de la qualité de l'argumentation développée par les parties mais de l'efficace mobilisation d'une opinion extérieure : la délibération ne construit pas le consensus, elle traduit le pouvoir d'imposition d'une majorité. L'ethnographie en ce sens est plus apte à percevoir en pratique ces phénomènes d'imposition.

Nous ne partageons pas cette posture théorique, qui reste minoritaire dans la littérature, en particulier anglo-saxonne, dominante dans ce champ scientifique. D'une part parce que nous avons pu constater sur le terrain l'existence de véritables discussions normatives de fond lors des débats, ayant des effets structurants sur les décisions prises en fin de débat ; d'autre part, parce que sur un plan théorique, nous nous inscrivons dans le paradigme de la pensée délibérative qui voit dans les exercices de démocratie participative l'une des sources de la légitimité de la décision. Il reste que ces méthodes ethnographiques permettent d'appréhender des phénomènes de domination qui viennent limiter la portée des dispositifs délibératifs et en particulier, leur dimension inclusive.

Ce chapitre s'articule en trois parties : nous allons d'abord revenir sur la littérature portant sur la qualité de la délibération, puis nous expliciterons notre critériologie d'analyse et enfin nous aborderons l'analyse proprement dite des critères portants sur l'inclusion dans les débats publics. Nous insisterons davantage sur les similarités existantes entre les différents terrains que sur leurs différences qui peuvent largement s'expliquer par l'hétérogénéité des contextes et des dispositifs.

2.1- Analyse de la qualité de la délibération : le modèle théorique

L'analyse de la qualité des processus délibératifs a donné lieu à une intense production scientifique, en particulier dans la littérature académique sur la délibération en ligne, mais pas uniquement. Ses travaux poursuivent ainsi un double objectif : il s'agit d'une part de clarifier les différentes définitions du concept de délibération, de tenter d'en concilier les divergences (Stromer-Galley, 2007 ; Neblo, 2007, Bächtiger & al, 2009 ; Kies, 2009 ; Black, Burkhalter, Gastil, 2010,) et d'autre part, de proposer des modalités de codage empirique susceptibles d'appréhender la diversité des formes d'expression générées à travers une pluralité de dispositifs délibératifs, leurs avantages et de leurs inconvénients, tout en tenant compte de la temporalité des débats (Bächtiger & al., 2010). En effet, la diversité des indicateurs retenus dans la mesure de la qualité délibérative, des méthodologies mobilisées, et des contextes dans lesquels se déroulent les délibérations rendent particulièrement difficile une synthèse scientifique exhaustive et précise.

Les travaux récents privilégient la mesure de la délibération autour de critères relativement stabilisés en vue d'améliorer la comparabilité des résultats. Fondé sur une réflexion plus large relative aux différentes approches de la délibération, l'important travail d'A. Bächtiger et al. propose désormais de distinguer deux types de délibération à partir d'une relecture des travaux de Steenbergen et al. (2003) sur l'indice de qualité de la délibération (DQI) (Bächtiger & al., 2009).

Dans leur nouvelle version du DQI, le processus délibératif est justiciable de deux niveaux d'analyse. Ainsi, le type délibératif II répond aux critiques formulées à l'égard de la délibération de type I qui correspond à une vision restrictive de l'idéal délibératif tel que l'avait formulé Habermas dans la *Théorie de l'agir communicationnel*. En effet, alors que les critères retenus dans le type I capturent la dimension rationnelle de l'échange discursif, ceux retenus dans le type II envisagent les formes alternatives de communication susceptibles d'émerger au cours des échanges délibératifs. Cette volonté d'organiser la diversité émergente dans la théorie délibérative se traduit par l'élaboration de deux idéaux-types de délibération : « type I deliberation is rooted in the Habermasian logic of communicative action, and embodies the idea of rational discourse, focuses on deliberative intent and the related distinction between communicative and strategic action, and has a strong procedural component. In this view, deliberation implies a systematic process wherein actors tell the truth, justify their positions extensively, and are willing to yield to the force of the better argument. The ultimate goal of type I deliberation is to reach understanding, or consensus. »

(Bächtiger & al. 2010, 33). Selon cette conception, la délibération se distingue de la conversation ou l'échange d'information car ceux-ci ne présentent pas les garanties d'une justification rationnelle et ne fournissent pas les conditions d'émergence de prétention à la validité à travers l'expression de désaccords sur les normes sur lesquelles doivent s'établir un consensus dans le respect d'une prise de parole égalitaire. Essentiellement procédurale, cette conception de la délibération veut garantir les conditions d'un échange rationnel, c'est-à-dire reposant sur des arguments et des justifications auxquels les participants peuvent se référer pour éventuellement les réfuter. Les effets de domination, de coercition ou de manipulation observables dans certains contextes sont rejetés comme relevant de formes de communications stratégiques ne permettant pas d'obtenir un consensus sur les résultats de l'échange.

Les limites de cette conception de la délibération ont été maintes fois soulignées, tant par les tenants de la *différence (difference democrats)* (Young 2001, Sanders 1997) que par les théoriciens du choix social (Dryzek, 2007) qui doivent nous conduire à amender les critères d'évaluation de la qualité de la délibération. Les premiers critiquent l'inaptitude du modèle habermassien à considérer des formes d'expression alternatives aux discours rationnels et objectifs promus par le modèle procédural. Dès lors, un tel modèle disqualifie non seulement certaines communautés dont les traditions orales s'orientent vers l'expression de soi, comme le *storytelling* ou la narration d'histoire personnelle, mais également tous ceux dont la culture personnelle et l'éducation les rendent peu aptes à l'expression en public et à la présentation d'une argumentation cohérente et justifiée (Monnoyer-Smith, 2008). La promotion d'un modèle procédural à vocation consensuelle constitue ainsi pour Young une forme de répression des différences entre les groupes qui structurent les sociétés modernes et conduit à masquer les formes d'exclusion dont ils sont victimes (Young, 1989). En revanche, les modalités communicationnelles qui valorisent l'expression de soi portent en elles-mêmes la reconnaissance de l'importance et la légitimité, dans le processus de discussion, de l'expression d'intérêt personnels. Outre l'apport d'information et de points de vue qu'elles autorisent de la part de populations localement dominées, ces expressions d'intérêt personnel sont sources de ressentiments qui, non exprimés, mettraient en péril la totalité de la délibération (Mansbridge, 2009). En ce sens, sur le terrain, nous constatons régulièrement l'importance de la dimension cathartique de la délibération. L'expression de ressentiments personnels constitue selon nous une phase essentielle de la discussion : c'est seulement à partir de la reconnaissance de la souffrance de l'autre et de ses difficultés à vivre que peut se bâtir la confiance nécessaire à la poursuite des échanges et la montée en généralité sur les préférences normatives. Selon Neblo (2007) et Bächtiger & al. (2010) toutefois, ces critiques n'invalident pas fondamentalement la théorie de la délibération dans la mesure où les travaux plus récents d'Habermas (1996) plaident pour un assouplissement des critères de validité de l'expression rationnelle et transfèrent leur prise en charge par les institutions qui supportent la délibération¹. En ce qui concerne les formes de l'expression, Habermas admet qu'elles ont toutes leur place au sein du processus délibératif, lorsqu'elles ne se limitent pas à l'invective pour inclure des justifications et servent à l'approfondissement des préconditions d'une délibération effective de type I (inclusion, respect etc.). Il reste que d'une part, on doit aux théoriciens de la différence une avancée significative sur les critères d'inclusion passant par une meilleure prise en considération du contexte communicationnel de l'échange et de son impact sur l'expression des préférences normatives. Et que d'autre part, la critique a mis en lumière le lien étroit entre l'expression des prétentions à la validité décrites dans *la Théorie de l'agir communicationnel* et dans *Discourse Ethics*, et les dispositifs procéduraux dans lesquels elle s'insère. Ainsi que nous l'avons détaillé plus avant ailleurs (Monnoyer-Smith, 2009) : c'est bien l'ancrage de l'émergence des prétentions à la validité dans une théorie du langage qui restreint, chez Habermas, le périmètre des modes d'expression admises dans le processus délibératif. Ces critiques fortes sont prises en compte par la littérature la plus récente sur l'évaluation de la qualité des délibérations.

Du côté des théoriciens du choix social, la critique est plus radicale et nécessiterait une discussion approfondie dont nous ne fournissons ici que les principaux éléments. Ces théoriciens (Austen-Smith, 1990,

¹ - Il en va ainsi notamment du critère de sincérité, dont nous reparlons plus bas, qui est par exemple pris en charge par l'institution judiciaire lors des débats à travers la pénalisation du parjure ou encore du principe d'égalité qui peut être partiellement résolu par le biais d'instauration de quotas.

1992 ; Ricker, 1987) postulent que les individus ont des préférences normatives qui sont liées à leur position sociale et à leur parcours biographique et sont finalement peu enclins à en changer, quelle que soit l'arène de discussion dans laquelle ils s'investissent. Dès lors, toute procédure de délibération bute sur des phénomènes de négociation ne pouvant donner lieu à un accord stable du fait de la multiplicité des choix offerts aux participants (théorème de K. Arrow). Dans son analyse des critiques du choix social vis-à-vis de la théorie de la délibération, Dryzek (2000) met en évidence que certaines caractéristiques endogènes des dispositifs de délibération permettent de réfuter certains de leurs postulats. D'une part en effet, l'instrumentalisation de la communication au service des intérêts stratégiques des énonciateurs s'avère difficile à tenir sur le long terme d'une délibération suivie. Sauf à rompre le processus de discussion, ce qui peut être difficile à assumer, les participants confrontés à des valeurs contradictoires prennent conscience de la multiplicité des points de vue et s'engagent dans un processus de comparaison qui risquent de leur faire perdre la face, voire toute possibilité de faire prévaloir leur point de vue. Les critères d'égalité d'accès, de sincérité, de respect, de discussion constructive qui sont posés par la délibération habermassienne de type 1 (nous reviendrons dans la section prochaine sur les détails des critères de l'évaluation) permettent de limiter ce type de comportement. D'autre part, ce processus de discussion permet également de *restreindre le domaine des choix possibles*, l'ouverture extrême étant à la base de la prédiction d'instabilité des décisions agrégées par vote présentés par Arrow dans son théorème.

L'explicitation des préférences imposées par la structure du dispositif délibératif favorise leur ordonnancement et limite leur nombre, ce qui autorise une diminution des domaines de discussion envisageables et contribue à l'émergence d'accords, au moins partiels, sinon de consensus. Le mécanisme décrit par Elster comme « la force civilisatrice de l'hypocrisie » (1998, p.12) participe de cette réduction des domaines de préférence des individus. Les acteurs s'aperçoivent en effet qu'il est plus efficace de faire valoir leurs arguments en termes d'intérêt généraux, quelles que soient leurs positions stratégiques initiales, que de poursuivre une discussion sur leurs intérêts personnels, difficilement audibles en public¹. De ce cercle vertueux peut ainsi émerger un méta-consensus au sein du public. Toutefois, ainsi que le soulignent Mansbridge et Karpowitz (2009, 354): « In contexts that verge on unalterably zero-sum situations, the costs of trying to create consensus include not only time and the likelihood of emotional wear and tear but also the great danger of forced consensus or pseudoconsensus ». Il apparaît ainsi nécessaire de reconnaître au cours du processus délibératif l'expression du conflit et la tenue de négociation pour peu que ceux-ci s'exercent en l'absence de pouvoir de coercition, sur la seule base de justifications mutuelles, dans un contexte de réciprocité, de respect mutuel, de liberté et d'égalité entre les participants » (Mansbridge, 2009, 34).

Avant de conclure, il convient de revenir sur une dernière critique d'origine post-moderne relative aux *external impact factors (outcomes)* des délibérations. En effet, l'approche interne, qui se focalise sur le déroulement de la procédure et sur la rationalité des arguments énoncés minimise un effet plus réflexif, relatif au lien que peut entretenir la qualité des discussions avec le caractère effectivement contraignant des décisions supposées en être issues. Pour certains chercheurs (Janssen & Kies, 2005; Thompson, 2008 ; Kies, 2010), « if ordinary citizens believe what they write could have an impact on the decision-making process, they will be more motivated in adopting a deliberative attitude » (Kies, 2010, 96). Thompson de son côté propose une lecture contradictoire: « participants may act more strategically, show less tolerance for opponents, and take more extreme positions » (2008, 503). Dès lors, la recherche sur la délibération devrait, selon Warren (2007), s'élargir aux effets (outcomes) de la communication plus qu'à la sincérité de celle-ci : « Deliberative institutions should not depend upon, or be defined by, the deliberative intentions of participants. Rather, we should be interested in deliberative functions of institutional norms, rules and constraints » (Warren, 2007, 278). En ce sens, la délibération de type I pâtit de sa crispation sur l'horizon normatif d'une communication idéale au détriment de la prise en considération des effets structurants de la procédure elle-même sur la qualité du débat, et notamment la manière dont elle participe de la motivation à la prise de parole et à l'engagement dans la délibération. De fait, les études menées par Kies et Janssen

¹ - Ce point reste cependant discuté dans la littérature, cf. Eliasoph, 1998.

mettent en évidence l'influence des *external impact factors* sur la qualité des échanges délibératifs, en particulier en ce qui concerne les critères de réciprocité, de respect et de réflexivité¹ (Kies & Janssen, 2005).

Selon nous, cette critique remet pourtant moins en cause les critères de rationalité de la délibération de type I que leur déconnexion d'avec une analyse précise des dispositifs empiriques qui, éventuellement, peuvent conduire à les atteindre. Toute la difficulté réside alors dans la diversification des méthodologies d'analyse qui sont déployées par les chercheurs. En effet, comme le soulignent Black & al. (2010), les travaux qui se penchent sur la délibération politique procèdent généralement par analyse de contenu des discussions et appliquent une grille de codage (*codebook*) qui doit pouvoir être utilisée indépendamment du contexte d'implémentation de la procédure pour faciliter éventuellement les comparaisons (Krippendorff, 2004). Le nombre d'études de cas nécessaires pour parvenir à établir un lien de façon scientifiquement satisfaisante entre processus et qualité des échanges rend délicate une telle entreprise, et seul Kies, à notre connaissance est parvenu à un apport significatif. Pour autant, une chose est de reconnaître la difficulté d'une appréhension empirique d'un critère de qualité de la délibération, une autre est de refuser de l'intégrer dans un modèle théorique élargi du concept de délibération.

S'il est indéniablement intéressant d'évaluer l'impact de la délibération sur les connaissances et l'aptitude au raisonnement politique des acteurs (Mulhberger 2007, Fishkin & Luskin 1999), sur l'étendue de leur répertoire d'argument (Capella, Price, Nir, 2002), leur changements d'attitude (Gastil, Black, Leighter & Deess, 2008 ; Sturgis & Allum, 2005), leur sentiment d'efficacité politique² (Morell, 2005 ; Fishkin & Luskin 1999) ou encore la perception de leur rôle de citoyen, leur identité politique et la confiance dans les institutions (Mulhberger, 2005, 2007 ; Verba & al. 1995), tous ces éléments constituent des effets induits d'une délibération de qualité et non des critères intrinsèques à l'établissement de cette dernière. Il y a selon nous un risque d'élargissement conceptuel pour le chercheur à opérationnaliser le critère d'établissement d'un consensus par une série de dimensions qui peuvent n'en être que d'éventuelles conséquences³. Il reste que la critique centrale, qui porte sur la pertinence du critère de sincérité ainsi que sur le rôle de la procédure en tant qu'elle structure la qualité de la délibération nous apparaît pertinente. Il conviendra donc d'en tenir compte dans l'établissement des critères d'évaluation de la qualité de la délibération.

Les critiques formulées par les différentialistes et les théoriciens du choix social incitent ainsi à introduire d'autres dimensions dans l'évaluation de la qualité des délibérations. La délibération de type II élargit donc les critères de rationalité établis dans la délibération de type I : "Type II deliberation generally involves more flexible forms of discourse, more emphasis on outcomes versus process, and more attention to overcoming 'real world' constraints on realizing normative ideals" (Bächtiger & al., 33). Au-delà de la possibilité qu'offre cette conception extensive de la délibération à prendre en considération des approches théoriques parfois rivales de celles défendues par Habermas, elle a l'avantage de mieux résister à l'analyse de terrain. En effet, on constate empiriquement que l'énonciation d'arguments personnels, l'existence de tractations entre les parties prenantes ou encore la reformulation peu sincère d'arguments afin d'obtenir l'adhésion des acteurs font partie des démarches délibératives et peuvent favoriser une issue plus consensuelle.

Au total, les deux dimensions de la délibération permettent d'embrasser la totalité du processus en insistant sur sa faculté d'inclusion et sur le rôle structurant du dispositif pour la qualité de la délibération. En comparant les dispositifs en ligne et hors ligne, nous pouvons dès lors avoir une idée plus exacte de l'influence, dans le processus, de la contrainte communicationnelle qu'exerce l'organisation du dispositif sur les participants. Il convient maintenant de revenir plus précisément sur l'opérationnalisation de ces deux dimensions ainsi que sur la méthodologie comparative mise en place dans nos études de cas.

¹ - Ici le critère de réflexivité est entendu comme la propension des individus dont les positions évoluent suite à la délibération.

² - Dans le sens où les citoyens ont la sensation que leur délibération se traduira effectivement par une action politique qui prendra en considération les points de vue exprimés.

³ - Sauf peut être pour le changement de préférences qui opérationnalise le critère de respect et d'argumentation constructive, nous y reviendrons.

2.2- Critériologie

Notre approche de la délibération reprend les critères conceptuels définissant la délibération comme l'expression publique d'une opinion raisonnée dans un contexte de désaccord, en vue de produire une décision collective légitime (Thompson, 2008). Elle intègre également les critiques portées au concept en opérant : la valorisation de l'expression alternative à l'argumentation rationnelle avec justification générale, la requalification de la sincérité comme horizon normatif et non comme critère d'évaluation, la prise en compte de certains effets de la délibération –le changement d'attitude, l'effet sur la décision- comme participant de sa définition (Bächtiger, 2010).

Les critères d'évaluation permettent de mesurer la plus ou moins grande qualité de la délibération en fonction des contextes et des conditions de sa mise en œuvre. Ils n'ont pas pour objectif de mesurer le décalage par rapport à un idéal qui serait celui de la délibération rationnelle mais permettent de comprendre plus finement les difficultés de réalisation empirique de certaines conditions de la délibération, voire les contradictions qui peuvent émerger entre elles¹ (Steiner & al. 2004).

7 critères relèvent de la délibération de type 1 selon la version révisée du DQI. Ce sont : l'égalité, le principe de justification, l'orientation vers le bien commun, l'attitude respectueuse, l'interactivité, le caractère constructif des échanges et la sincérité. Du fait des critiques apportées par la délibération de type 2, certains amendements y ont été apportés.

2 autres critères relèvent directement de la délibération de type 2 : la possibilité d'expression alternative (type storytelling) et les négociations délibératives. L'opérationnalisation de chaque critère pouvant se révéler particulièrement délicate, voire dans certains cas impossibles pour l'instant, nous avons tenté d'adapter à nos études de cas les propositions de codage réalisées par certains chercheurs.

Egalité : ce critère recouvre en réalité au moins deux dimensions complémentaires. La première, minimaliste recouvre l'égalité d'accès à la parole (Dahlberg, 2001 ; Graham & Witschge, 2003 ; Chambers, 2003) : tous les participants doivent être mis sur un pied d'égalité quant à l'opportunité de prise de parole. Le statut social ou les autres marques de domination ne doivent pas autoriser une monopolisation de l'expression en public. Ce principe théorique fondamental est ainsi rappelé lors de tous les débats publics de la Commission Nationale du Débat Public en France, dont le président proclame à chaque ouverture des réunions publiques que : « la parole de Mme Michu a autant d'importance pour nous que celle de M. le Préfet ». Cette première acception de l'égalité se mesure de diverses manières : le nombre d'interruptions dans la prise de parole, le nombre de participants uniques, la fréquence de participation, le nombre de participants « non actifs » (audience passive ou lecteurs passifs en ligne) (Stromer-Galley, 2005).

Pour autant, selon certains chercheurs (Thompson, 2008 ; Cohen 2007), cette acception de l'égalité ne semble pas permettre de capturer la logique d'inclusion qui semble inhérente à l'idée de délibération élargie, en particulier lorsqu'il s'agit d'attirer en ligne des publics rarement présents en réunion publique. En dehors des cas de mini-publics plus ou moins sélectionnés, les dispositifs délibératifs ont vocation à s'adresser au bassin de population concerné par la thématique discutée. L'égalité de prise de parole est donc soumise en amont à une égale opportunité d'accès au dispositif afin d'exercer une influence sur le processus décisionnel (Knight & Johnson, 1996). « The general standard of equality is applied both to the distribution of membership in the deliberative body and to the patterns of participation in the deliberation itself » (Thompson, 2008, 8). L'opérationnalisation de ce critère peut être délicate : il s'agit davantage de mesurer la diversité de la population (en termes de genre, de catégorie sociale, ou d'appartenance communautaire – Andersen & Hansen, 2007) qui s'exprime que l'impact de leur parole dans le processus délibératif. Dans notre étude, nous avons codé le nombre de prise de parole par genre et par catégorie professionnelle. Nos questionnaires nous donnent également des indications, mais de façon moins précise, sur le statut social par la mesure du taux de propriétaire et de locataire participants ainsi que sur le nombre de non-participants.

¹ Certains types de conflits ont déjà été abondamment soulignés par la recherche : par exemple entre participation et délibération (Cohen & Fung, 2004) ou encore entre principe de publicité et principe de justification (Chambers, 2005).

Justification : l'engagement dans un processus d'échange argumentatif raisonné suppose que les participants justifient leur prise de position. L'évaluation se limite régulièrement à son caractère formel : présence ou non de justifications dans l'argumentation, voire gradation dans le lien effectué par le participant entre les justifications invoquées et les conclusions qui en sont tirées (Bächtiger & al., 2010). D'autres critères ont été envisagés qui tiennent à la nature de la justification elle-même (Gutmann & Thompson, 1996) : certains arguments racistes par exemples ou portant atteinte à l'intégrité humaine devraient a priori déqualifier la délibération. Comme le note Neblo en effet, une réduction du critère à sa dimension purement formelle « comes at significant cost in that the theory does not stipulate that the force of the better argument is a purely formal property » (2007, 546). Il nous semble néanmoins difficile de confier au chercheur la tâche de qualifier, au cours de son activité d'évaluation, ce qui relève du « bon » ou du « mauvais » argument, en raison d'une part, de la variabilité dans le temps et l'espace des échelles d'arguments (Dryzek, 2000), et d'autre part du risque d'essentialisme consistant à considérer certains arguments a priori contradictoires avec le principe même de délibération¹.

Pour autant, la possibilité pour les participants de faire valoir la force du meilleur argument peut être appréhendée par l'examen de la diversité des principes de justification mis en discussion (Kies, 2009). Plus ceux-ci seront variés, plus la force du meilleur argument pourra prévaloir. Nous avons donc décidé de coder la variété de principes de justifications proposés par les participants à la délibération.

A partir des travaux de Boltanski et Thévenot (1991), nous avons codé les domaines de références des croyances ou des valeurs dont relèvent les justifications des participants. Elles peuvent ainsi s'inscrire dans 7 domaines différents² :

- **Justification civique**: argument justifié par l'idée que la participation citoyenne est une bonne chose en soi (pour la démocratie) – inspirée par les théories du républicanisme classique ou de l'humanisme civique.
- **Justification écologique**: argument justifié par référence à la nécessité de défendre l'environnement, vu comme un bien en soi.
- **Justification industrielle (ou réaliste)**: argument justifié par un impératif d'efficacité économique ou pratique.
- **Justification domestique**: argument justifié par la nécessité de respecter le domaine privé, la sphère d'autonomie individuelle.
- **Justification solidaire**: argument justifié par un principe d'altruisme ou de solidarité. Le bien-être des générations futures entre dans cette catégorie.
- **Justification de proximité**: argument justifié par l'idée que plus c'est près, mieux c'est.
- **Justification esthétique**: argument justifié par l'intérêt esthétique ou la beauté d'une proposition (d'un territoire, d'une ville, etc.).

Ce type de critère présente le double avantage d'évaluer à la fois la diversité des modes de justification et donc la richesse de la délibération, mais également d'analyser plus finement l'impact éventuel de l'organisation du dispositif délibératif sur l'orientation de la justification. Certaines sont-elles plus audibles que d'autres selon les contextes ? Le caractère public de la délibération peut contraindre la nature de la justification qui est évoquée (Cohen, 1997 ; Elster, 1998 ; Goodin, 1992 ; Chambers, 2004), bien que les travaux empiriques dans le domaine soulignent la possibilité d'un conflit entre la publicité d'une délibération et la rationalité des arguments évoqués (Chambers, 2005).

Orientation vers le bien commun, la place de l'intérêt général : La recherche de solutions collectives à une problématique donnée suppose une restriction des préférences, nous l'avons vu plus haut. Les théoriciens sensibles à l'approche rawlsienne de la délibération ont contribué, dans le DQI, à proposer une évaluation de la propension à la montée en généralité des argumentations au cours des échanges. Dépasser ses propres préférences pour s'inscrire dans un mouvement collectif de recherche du bien commun permet

¹ - On en convient, ce point tout à fait intéressant mériterait une plus ample discussion. Voir Neblo, 2007, Bohman, 2003.

² - Boltanski et Thévenot parlent à ce propos de « cités », comme autant d'univers de croyances et de valeurs cohérentes.

de rendre compte de l'effort réalisé par une assemblée délibérative. Ainsi que nous l'avons explicité plus haut, la définition classique de la délibération a été remise en cause récemment par J. Mansbridge et al. qui ont souligné l'importance de l'expression d'intérêts personnels et des conflits dans le processus délibératif. Ainsi, pour ces auteurs, cette l'expression des conflits peut permettre l'exploration des prétentions normatives à la validité qui sous-tendent les arguments des participants, celles-ci pouvant ne pas apparaître clairement lorsque la délibération débute. Pour autant, l'orientation vers le bien commun demeure un objectif essentiel de la délibération, quand bien même il est nécessaire pour l'atteindre, de passer par une phase plus conflictuelle, révélatrice des antagonismes de valeur entre les participants. C'est pour cette raison que le critère d'orientation vers le bien commun est nécessaire pour évaluer la qualité délibérative d'une concertation.

Nous avons donc codé cette expression du bien commun dans la mesure où elle était présente, en opposition à une expression alternative, qui exprime des intérêts plus personnels.

Expression du respect : L'expression du respect, la manifestation de l'empathie, l'accord sur des étapes importantes de la discussion sont symptomatiques de la tournure d'esprit nécessaire à la construction d'un accord légitime qui caractérise une délibération de qualité. Pour J. Bohman (1997), cette manifestation du respect correspond à une autre acception de l'égalité entre les individus dans la mesure où toute argumentation doit être considérée avec une égale attention. Ce critère, dont on ne nie pas l'importance sur un plan normatif, est particulièrement délicat à opérationnaliser.

Bächtiger & al. par exemple relèvent les signes de discours qui traduisent le respect accordé par l'orateur aux demandes et contre-arguments des interlocuteurs. Ils codent ainsi des marqueurs langagiers de mépris ou au contraire de valorisation et d'accord. Ce type de critère paraît tout à fait pertinent bien qu'empiriquement complexe à mettre en œuvre. En effet, les marqueurs d'arrogance et de mépris peuvent se limiter à des formes d'expression para-verbales (posture, tonalité de voix, comportement). L'observation sur le terrain constitue dès lors une donnée plus fiable que la codification à partir de verbatims.

De son côté, J. Stromer-Galley appréhende le critère d'expression du respect à travers la notion de « sourcing » (2005), à savoir la qualité de l'information extérieure apportée à l'appui des arguments. Plus celle-ci est fouillée, nuancée et fiable, plus est manifestée l'importance que l'on accorde à l'engagement collectif dans la délibération (Mucciaroni & Quirk, 2006).

Toutes ces formes de codage restent insatisfaisantes pour le chercheur et ne constituent que des pis-aller à une évaluation rigoureuse des marques du respect. Faut de mieux, nous avons choisi de suivre l'option de codage proposée par J. Stromer-Galley sur le « sourcing ». Cette opérationnalisation a ses limites et ne parvient pas à totalement rendre justice à la complexité de la notion de « respect accordé à la personne ». En effet, si l'attention portée aux sources dans l'argumentation traduit en général la considération que l'on accorde à autrui en lui reconnaissant un statut d'interlocuteur à part entière, il reste qu'il est tout à fait possible de le faire tout en le dévalorisant, que ce soit verbalement ou non (là encore, l'expression corporelle prend tout son sens). Pour autant, sur nos terrains, les insultes ou autres signes de comportement négatifs ont été soigneusement évités du fait du cadrage très serré des procédures par les organisateurs (qu'il s'agisse de la CNDP, des autorités régionales ou nationales pour WWV).

Interactivité : on mesure ici le niveau d'échanges et d'engagement entre les participants. Si ceux-ci s'expriment essentiellement par monologues, il est difficile de considérer que l'on entre dans un processus délibératif. Nous avons donc cherché à rendre compte du caractère nourri des échanges de deux manières : D'une part par la mention, dans une intervention, de références à un argument précédemment développé à l'oral ou en ligne. Leur absence peut en effet être interprétée comme un signe de faible interactivité entre les participants, chacun se contentant d'exposer son point de vue sans s'engager dans une discussion. D'autre part, comme nous venons de le mentionner ci-dessus, nous avons codé les expressions d'accord et de désaccords présents dans les propos des participants, ceci nous permettant de rendre compte d'une forme de vitalité délibérative puisque ces expressions traduisent *des prises de position* vis-à-vis d'une argumentation précédente. Nous devons cette opérationnalisation du critère d'interactivité à J. Stromer-Galley qui considère la présence de désaccords explicites comme une dimension essentielle de la

délibération (2005).

Empiriquement cependant, l'interprétation des données de mesure de l'interaction est parfois complexe et tend à se confondre avec celle du respect manifesté à l'égard des interlocuteurs ou du caractère constructif des échanges¹ : un même codage peut ainsi être interprété différemment selon les critères dont il constitue l'opérationnalisation. Nous avons donc évalué l'interactivité par la mesure de l'expression d'un accord ou d'un désaccord avec l'interlocuteur précédent dans l'énoncé d'un participant.

Le caractère constructif des échanges : Ce critère traduit l'effort de coopération qui est manifesté par les participants dans la délibération pour trouver des accords acceptables par les différentes parties. Certains chercheurs opérationnalisent ce critère à travers la notion de *réciprocité* dans la proposition de solutions alternatives à celles proposées par un orateur (Steiner & al. 2004). Notre codification propose de distinguer selon le type de message, ce qui relève d'une proposition, d'une opinion personnelle, d'un énoncé factuel, d'une question ou encore d'un appel à la mobilisation. Ces types de messages révèlent des formes d'engagement dans le débat qui peuvent être davantage tourné vers le collectif (proposition, question adressée à l'assemblée), vers des intérêts plus sectoriels (appel à la mobilisation), ou encore personnels (opinion, énoncé factuel).

La sincérité : Nous l'avons vu, ce critère fait l'objet de désaccords entre les chercheurs. Pour Habermas, la sincérité constitue un élément clé de la délibération dans la mesure où, pour être valides, les prétentions à la vérité annoncées publiquement doivent être sincères. Tant sur un plan théorique qu'empirique, ce critère pose de nombreux problèmes : doit-on s'attacher à la sincérité de la personne, ou à la nature de l'argumentation et à la mesure dans laquelle celle-ci donne prise à la discussion et permet de trouver un accord raisonnable, fut-elle hypocrite (Neblo, 2007) ? Un argument peu sincère peut en effet produire un effet vertueux s'il s'inscrit dans une logique constructive par effet du « cercle vertueux de l'hypocrisie » (Elster, 1998). Nous considérons donc que la sincérité des individus dans leur énoncé constitue un horizon normatif à l'aune duquel il serait pertinent d'évaluer la qualité de la délibération, mais que, sur le plan empirique, il n'est pas possible de donner une mesure de l'effet de la sincérité sur la qualité de la délibération, une argumentation peu sincère pouvant faire émerger des accords raisonnables.

L'expression alternative : ce critère relève de la délibération de type II. Le storytelling en particulier constitue une des principales formes d'expression alternative à celle de l'argumentation rationnelle (Polletta, 2006 ; Polletta & Lee, 2006). Dans un style narratif, les individus qui mobilisent difficilement un registre de justification fondé sur des concepts complexes peuvent ainsi faire valoir un point de vue à partir de leur expérience personnelle. Notre codage prend ainsi en considération l'expression personnelle, ce qui permet d'aller au-delà de l'appréhension d'égalité dans son sens strict pour évaluer l'inclusion des populations.

Le critère des impacts externes : Bien que Bachtiger et al. aient choisi d'exclure le critère de l'impact externe de la délibération (sur la décision notamment) dans leur version révisée du DQI, il nous semble néanmoins que certains facteurs devraient être pris en considération. Nous avons ainsi mentionné l'effet motivant pour la participation d'une anticipation positive de la prise en considération des propositions émanant d'un débat public, soit que les organisateurs du débat public s'y soient publiquement engagés, soit que cela constitue une obligation légale (ce qui reste exceptionnel). D'autres facteurs externes constituent de puissants facteurs de motivation : l'acquisition de connaissance, l'apprentissage de compétences politiques ou encore le lien à la décision. Tous ces éléments sont des indices d'une délibération plus inclusive et efficace. Seule une analyse qualitative permet une bonne prise en considération de ces différents éléments : c'est ce que nous avons cherché à appréhender à travers les entretiens et l'observation participante. Les résultats de l'analyse de ce critère est largement analysé dans le chapitre 4 « la construction dispositif de la montée en compétence ».

¹ Une importante interactivité peut être interprétée hier comme une attitude incivile vis-à-vis des autres participants s'ils sont le fait d'interruptions fréquentes entre les locuteurs.

Pour terminer sur cette critériologie, il faut mentionner ce que Bächtiger et al. nomment le critère de « deliberative negotiations », d'après les travaux de Karpowitz et Mansbridge (2005) et de Mansbridge (2009), qui, comme nous l'avons vu plus haut, valorise la place du conflit comme élément cathartique de la délibération. La présence de négociations serait donc un indice de la qualité de la délibération. Nous ne les suivons pas dans leur démarche d'opérationnalisation de la critique théorique formulée par les auteurs. Une chose est de dire, sur un plan théorique, que l'objectif de recherche du consensus ne doit pas ignorer la dimension productive du conflit pour le processus délibératif, une autre est de faire de l'existence de négociations un critère de bonne délibération. Il faut suivre ici la distinction faite par Thompson (2008) entre les critères conceptuels de la délibération et les critères d'évaluation de cette dernière : Mansbridge et Karpowitz relativisent le critère de consensus, mais ne font pas du conflit et de la négociation un critère de réussite de la délibération. Sur un plan qualitatif, il serait ainsi intéressant d'étudier dans quelle mesure les procédures particulièrement conflictuelles, s'accompagnant de négociations permettent l'expression de justification dans des contextes particulièrement tendus et ne constituent pas une tare dirimante pour la délibération. Mais il s'agit bien d'une autre démarche que celle d'évaluer la qualité de cette même délibération.

Le tableau 1 ci-dessous résume les critères que nous avons retenus pour l'analyse de la qualité des délibérations pour nos études de cas.

Tableau 1- Critériologie et codage de la qualité de la délibération

Référence au DQI	Critère d'évaluation	Codage
Critères de type 1	Egalité	Genre Profession
	Justification	Présence de justification Type de justification (7 domaines)
	Orientation vers le bien commun	Présence de justification générale/ expérience personnelle
	Respect	Sources (aucune, vague, précises, faits, autorité, autre participants, sources extérieures)
	Caractère constructif des échanges	Nature constructive du message (proposition, opinion, faits, question, mobilisation)
	Interactivité	Référence à l'argument précédent/ expression de l'accord et du désaccord.
	Sincérité	Non évaluée
Critères de type 2	Expression alternative	Référence à l'expérience personnelle
	Négociations délibératives	Exclu de la critériologie
Critère ajouté	Impacts externes	Evaluation qualitative : acquisition de savoirs, compétences politiques, lien à la décision

2.3- Analyse de l'inclusion dans les dispositifs de débat publics

Pour évaluer de manière comparative l'inclusion des populations dans les dispositifs de débat public, nous avons donc utilisé notre critériologie. Quelques précautions sont néanmoins doivent néanmoins être prises quand à l'exploitation de nos résultats.

D'une part, il est difficile de mesurer terme à terme nos terrains puisque les recrutements des participants ne relèvent pas des mêmes logiques. Ainsi, pour Ideal EU, le public recruté est relativement homogène en termes d'âge et de profession puisque, nous l'avons vu, il reposait sur une sélection d'étudiants connus de la Région dans le cadre du budget participatif des lycées. Ainsi, les participants avaient entre 14 et 30 ans, et une majorité d'entre eux avait entre 16 et 25 ans, principalement des lycéens et des étudiants. Cette proximité générationnelle a pu favoriser la délibération, dans la mesure où des écarts d'âge – ou de classe sociale – trop importants peuvent être vecteurs de domination pour les plus jeunes ou les catégories les plus populaires. Si les participants étaient volontaires, ils n'ont que très rarement contacté la Région spontanément, et ce n'est qu'après un important travail de mobilisation qu'ils sont devenus volontaires. Nous focaliserons donc notre analyse sur le débat WWV et celui de la CPDP d'Ivry.

D'autre part, sur ces deux terrains, nous avons à faire à des débats très différents tant dans leurs processus que dans le bassin de participants potentiels auxquels ils s'adressent. WWV porte ainsi sur une problématique large (le changement climatique dans le cadre de la conférence de Copenhague) alors que le débat d'Ivry se limite à une discussion sur l'évolution du mode de traitement des déchets de l'usine d'incinération locale. Si les questions évoquées en débat public montent bien sûr en généralité pour s'interroger sur la question plus large du traitement des déchets dans le cadre d'une nouvelle politique énergétique (avec méthanisation et moins d'incinération), il reste que les questions locales prédominent. Le cadrage des discussions reste donc un facteur important de sélection des populations concernées.

Enfin, en particulier sur le terrain anglais de WWV, une indemnité de participation était allouée aux participants, et nos entretiens qualitatifs mis en évidence que, bien que minimale, cette indemnité avait pu jouer un rôle dans la présence de certaines catégories de personnes.

Pour autant, il est intéressant de noter des similarités entre les deux terrains sur le caractère genré et discriminant en termes d'âge et de profession des débats publics. Plus intéressant encore selon nous est la différence observable entre les participants en ligne et hors ligne du débat d'Ivry. Nous insisterons donc plus sur ces résultats.

Nous allons proposer dans cette partie une évaluation de l'égalité formelle (âge, genre, profession) entre les dispositifs et sur le débat CNDP entre les dispositifs en ligne et hors ligne. Nous aborderons ensuite les autres dimensions de l'inclusion reposant sur la facilitation ou non de l'expression individuelle et sur le registre des justifications utilisées dans les différentes arènes.

Nous concluons sur l'utilisation stratégique des différentes arènes par les acteurs.

2.3.1- Egalité formelle

Un rapide point sur Ideal-EU

Le panel de participants était diversifié en terme de genre – 57% des participants des trois régions étaient des femmes – de proportion urbains/ruraux – 29% des participants vivant dans un village, et 10% à la campagne – et au niveau social, les organisateurs ayant véritablement construit leur échantillon selon leurs objectifs de diversité en allant mobiliser des adolescents dans des centres sociaux de quartiers HLM de Poitiers et Châtellerauld. En dépit de cette diversité relative, il est indéniable que le public participant était certainement à la fois plus informé et plus intéressé par les questions environnementales que la moyenne de la population.

Evaluation de l'égalité formelle dans les dispositifs

Terrains	WWV		CPDP IVRY
	RU (%)	Fr (%)	Total (%)
Hommes	39.8	46.4	63,6
Femmes	60.2	53.6	36,4
Chômeurs	NR	1,2	NR
Étudiants	NR	2,4	20
Ouvriers	NR	6	7
Employés	NR	44	
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	NR	6	NR
Cadre et PIS	NR	19	37,9 ¹
Retraités	NR	17,9	21,1
Propriétaires	48	61,9	50,5
Locataires	35,7	25	35,5

La répartition homme/femme

On constate un fort impact des processus de sélection des participants sur le genre. Pour le débat WWV où la sélection s'est faite de façon aléatoire en France, la répartition homme/femme est plus égalitaire qu'en GB où les femmes sont plus présentes (elles représentent 50,9% de la population). En revanche, dans le débat d'Ivry où aucune sélection n'est faite, on voit clairement une sous représentation des femmes. Le débat est alors largement masculin, ce qui s'accroît lorsque l'on regarde les prises de parole où l'écart se creuse encore. Tout l'intérêt de la constitution de panels apparaît ici dans la mesure où il permet de compenser un écart tendanciel « naturel » tant dans la présence que dans la participation active.

Implication dans le débat CPDP selon le genre²

Formes participation/sexe	N/R	Homme	Femme
Participé à l'une des réunions publiques	12,5	49,2	38,9
Vous êtes intervenu au cours d'une de ces réunions	0,0	28,6	16,7
Participé à une réunion (associative ou autre) relative au débat	0,0	20,6	19,4
Cherché des informations (renvoi de carte T, docs, etc...)	37,5	28,6	38,9
Consulté le site internet du débat	37,5	68,3	58,3
Lu la newsletter envoyé par la CPDP	25,0	47,6	44,4
Consulté d'autres sites Internet	0,0	30,2	27,8
Participé à une visite de site de traitement	0,0	19,1	25,0
TOTAL	100	100	100

Il est intéressant de noter que si les femmes participent moins en réunion publique, en revanche, leurs pratiques d'information sont différentes de celles des hommes : elles assistent à des réunions associatives autant que les hommes, demandent plus d'information à la CPDP et ont effectué plus de visites de sites (organisées par le SYCTOM). Les femmes présentes au débat étaient plus que les hommes membres d'associations, ce qui explique certainement ce besoin d'information. En revanche, de nombreux hommes présents au débat étaient des professionnels du secteur invités par la CPDP ou des experts mobilisés pour les réunions publiques. Se dessine ainsi plus nettement les profils des participants : les hommes ont tendance à participer dans le cadre de leur activité professionnelle, alors que les femmes sont davantage représentantes d'associations. Ceci explique en partie la répartition de la parole constatée dans le débat CPDP qui a

¹ Dont 21% d'ingénieurs

² Plusieurs réponses possible : total supérieur à 100.

tendance à être confiée davantage aux experts qu'aux membres de la société civile et aux associations. Nous reviendrons sur ce point.

Si maintenant on s'intéresse à la répartition genrée selon les arènes de débat en ligne et hors ligne dans le débat CPDP, plusieurs éléments intéressants apparaissent¹.

L'intervention des hommes et des femmes varie clairement selon les dispositifs : dans notre corpus, les femmes interviennent beaucoup moins hors ligne qu'en ligne, et certaines formes de participation en ligne leur conviennent moins que d'autres.

Répartition des interventions des hommes et des femmes dans le débat CPDP

	N/R	Hommes	Femmes
Non Réponse	0,0	0,2	0,0
Réunion publique	0,0	58,3	38,9
SQR	74,4	24,9	41,4
BLOG	24,7	9,0	7,2
CO-MENT	0,9	7,7	12,5
TOTAL	100	100	100

En dehors du SQR, pour lequel il est difficile de tirer une conclusion du fait de la faiblesse du taux de réponse (les questions sont posées anonymement), on voit que les femmes participent proportionnellement moins que les hommes. Ce résultat est assez classique dans la littérature (Seyle & al., 2008) qui explique cet écart tant par des différences en terme d'éducation qui passe par une acculturation à la prise de parole en public (Calla Carillo, de la Mata, 2004), que par une préférence rhétorique des femmes pour un mode d'exposition des arguments orientés vers la narration personnelle (Farell, 1979), plus difficilement audible en débat public hors ligne. En ligne, la prise de parole est plus égalitaire, voire même légèrement favorable aux femmes sur la plateforme co-ment. Ce dernier résultat s'explique très certainement par l'importance relativement plus importante des femmes dans les associations, comme nous l'avons vu plus haut. La plateforme était en effet essentiellement utilisée pour revoir et commenter les comptes-rendus de réunions. Il s'avère que seules les associatifs se sont mobilisés pour les relire, le maître d'ouvrage préférant le contact direct et personnel avec la CPDP pour modifier les éléments qui ne lui convenaient pas. En fait, l'interface co-ment a été utilisée par les associations pour poursuivre les discussions plus que pour amender les comptes-rendus²

Age des participants

Dans les trois débats, à des degrés divers, on peut faire la même constatation : les populations jeunes (moins de 29 ans) et âgées (plus de 60 ans) sont sous-représentées.

Terrains	WWV		CPDP IVRY
	RU (%)	Fr (%)	Total (%)
Moins de 29 ans	23,5	4,8	34 ³
Plus de 60 ans	22,4	13,1	12,4% ⁴
Age moyen	44,5	45	42

¹ Dans les tableaux qui suivent, figurent les résultats des codages pour les discussions en réunions publiques et pour les échanges en ligne, lesquels sont divisés en 3 catégories : ceux qui ont eu lieu sur le système question/réponse (SQR), ceux qui se sont tenus sur le blog et enfin ceux qui se sont tenus sur la plateforme collaborative à propos des comptes rendus de réunion (co-ment).

² Nous développons plus largement ce point dans Monnoyer-Smith, Wojcik, 2010.

³ Moins de 34 ans. Les moins de 24 ans : 19,6%.

⁴ Plus de 65 ans. La tranche 50-64 ans représente 29% des participants.

Ceci est particulièrement vrai pour les jeunes, autant en France qu'en Grande-Bretagne. En effet, la population nationale compte 37% de moins de 29 ans et 43% de moins de 34 ans. On constate dans le tableau ci-dessus que ces chiffres sont loin d'être atteints, le débat WWV affichant de son côté un très mauvais score de ce côté-là. Le recrutement par sondage téléphonique s'avère particulièrement biaisé pour toucher une population jeune, plus difficile à contacter.

Il en va de même pour les populations de plus de 60 ou 64 ans (respectivement 23,4% et 17,1% de la population nationale), nettement sous-représentée. Ces chiffres sont étonnants puisque, comme on va le constater, les retraités sont largement représentés au débat, avec un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale. On peut donc penser qu'il s'agit de jeunes retraités de catégorie supérieure.

De nouveaux dispositifs de mobilisation via Internet se développent aujourd'hui et on peut penser qu'à condition de s'inscrire au plus près des pratiques communicationnelles des jeunes, cela permette une légère amélioration de leur participation. Mais ceci n'a rien d'évident tant il est vrai que le problème de fond de la participation des jeunes réside moins dans les moyens de communication utilisés que dans leur motivation à participer (Talpin, Wojcik, 2009, 2011). En ceci, l'initiative du débat Ideal-EU de se focaliser essentiellement sur la population jeune est in fine pertinente en ce qu'elle vise à assurer une forme d'acculturation à la participation politique, dont nous verrons plus bas qu'elle a eu des effets d'apprentissage et de montée en compétence non négligeables (cf. partie 4).

Origine socio-professionnelle

En termes d'origine socio-professionnelle des participants, on constate une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles dans le débat CPDP. En ce qui concerne le débat WWV, le panel de participant sélectionné est plus égalitaire, ce qui confirme l'intérêt de la constitution de mini-publics, plus représentatif de la population.

Terrains	WWV		CPDP IVRY
	RU (%)	Fr (%)	Total (%)
Chômeurs	NR	1,2	NR
Étudiants	NR	2,4	20
Ouvriers	NR	6	7
Employés	NR	44	
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	NR	6	NR
Cadre et PIS	NR	19	37,9 ¹
Retraités	NR	17,9	21,1

Nous n'avons pas d'information concernant le profil socio-professionnel des participants britanniques. Néanmoins, nous disposons d'éléments suffisamment précis sur le panel français. Nous constatons dans ce cas une sous-représentation des populations de chômeurs (1,2% des participants contre 10% de la population nationale), des étudiants (2,4%) et des employés (6% des participants contre 15% dans la population française). A l'inverse, nos entretiens qualitatifs indiquent que la représentation des chômeurs était plus élevée en Grande-Bretagne qu'en France. Ceci est certainement attribuable à la rémunération accordée aux participants britanniques (50£) qui est supérieure à celle proposée aux participants français (30€). En effet, 8% des participants britanniques ont déclaré avoir participé « pour l'argent » (ce qu'aucun participant français n'a déclaré lorsqu'on leur a posé la question), et la plupart ont avoué que cette dimension a joué un rôle dans leur motivation, même secondaire. Cette motivation est certainement sous-évaluée étant donné son caractère socialement inavouable.

Concernant le débat public CPDP, on constate là très forte proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures (pratiquement 38% dont 21% d'ingénieurs). Ceci est congruent avec nos études précédentes qui montrent la forte mobilisation des catégories supérieures dans les débats de la CNDP. Ceci s'explique à la fois par le caractère technique des débats qui suppose un certain niveau de formation pour pouvoir le

¹ Dont 21% d'ingénieurs

suivre, mais également par les spécificités propres au débat d'Ivry. Nous avons vu que la commission a essentiellement mobilisé des professionnels et des experts pour intervenir et que la population générale s'est peu déplacée. Par ailleurs, les associations intervenantes sont constituées de personnes particulièrement formées dans le domaine de l'environnement et du traitement des déchets. Tout ceci a concouru à donner aux réunions publiques une dimension particulièrement absconse pour le citoyen lambda qui a eu du mal à rentrer dans les discussions. Nous reviendrons sur les formes d'intervention des citoyens dans les différents espaces de discussion plus bas.

Pour l'heure, nous pouvons conclure que l'organisation des procédures laissant aux citoyens le libre choix de s'impliquer dans un débat (procédure ouverte type CNDP) est fortement préjudiciable à l'inclusion des populations. La question se pose ici clairement des modalités de rémunération des participants : les professions supérieures étant nettement avantagées par la non-indemnisation, en particulier lorsque ces débats s'inscrivent dans le cadre de leur profession. La création de panels apparaît également comme une solution avantageuse en termes d'inclusion. Il reste difficile néanmoins d'imaginer des panels plus représentatifs impliqués dans une procédure longue comme celles des débats CNDP.

Locataires et propriétaires

Mulhberger (2004) avait déjà souligné la présence plus importante en débat public de propriétaires par rapport à celles des locataires. Ceci est cohérent avec le paragraphe précédent qui met en évidence une plus forte présence en proportion des catégories sociales supérieures. Ici, on peut remarquer que la procédure du débat importe peu : qu'il s'agisse du débat d'Ivry ou de celui de World Wide Views, la prépondérance des propriétaires persiste. Pour autant, il faut relativiser cette surreprésentation des propriétaires dans la mesure où le taux de propriétaire en France étant de 57,1% de la population (pour 34,1% de locataire)¹, cette inégalité reflète l'état de la société française. On constate d'ailleurs de façon assez contre-intuitive que la constitution du panel de World Wide Views est moins performante à cet égard que pour le débat d'Ivry.

Taux de répartition des locataires et des propriétaires dans les débats étudiés².

Terrains	WWV		CPDP IVRY
Critères	RU (%)	Fr (%)	Total (%)
Propriétaires	48	61,9	50,5
Locataires	35,7	25	35,5
Non réponse	16,3	13,1	14

Plus intéressante est l'accroissement de l'inégalité selon les formes de participation. On constate en effet que si la proportion de propriétaires est sensiblement la même que celle de la population générale pour le suivi du débat public³ (tableau supra), en ce qui concerne la participation effective en réunion ou sur le site internet, les propriétaires sont bien plus nombreux, dépassant alors les taux nationaux, comme on le constate dans le tableau ci-dessous pour le débat d'Ivry.

¹ Statistiques INSEE, 2006, consultable en ligne sur : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCI05203. Ces chiffres semblent avoir évolué récemment et le nombre de propriétaire semble avoir baissé. Les seules statistiques dont nous disposons restent cependant celles indiquées ci-dessus.

² Nous rappelons que le débat Ideal EU était quasi-exclusivement composé d'étudiants et de collégiens.

³ Le questionnaire a également été rempli en ligne par des personnes ayant suivi le débat, mais ne s'étant pas forcément déplacé pour suivre une réunion publique.

Formes participation/propriété logement	Non réponse	Locataire	Propriétaire	TOTAL
Participé à l'une des réunions publiques	4,4	30,4	65,2	100
Vous êtes intervenu au cours d'une de ces réunions (pour poser une question et/ou faire une contribution au débat	0,0	37,5	62,5	100
Participé à une visite de site de traitement (Ivry, Varennes-Jarcy...)	0,0	23,8	76,2	100
Posé une question dans le système question/réponse	0,0	28,6	71,4	100
Posé une question sur le blog pour qu'elle soit relayée au cours de la réunion	0,0	35,7	64,3	100
Posté un article ou un commentaire sur le blog	0,0	21,4	78,6	100

Nous ne disposons pas des chiffres équivalents pour WWV étant donné la nature de la procédure et de notre méthodologie. Nous pouvons seulement affirmer que la prise de parole quelque soit sa forme accentue les disparités entre propriétaires et locataires, y compris en ligne. La technicité du débat et sa nature explique sans doute cet état de fait : on peut penser que la thématique intéresse davantage un propriétaire étant donné les conséquences sur la valeur de la propriété de sa proximité avec l'usine.

Un autre point intéressant est celui qui porte sur les pratiques d'information des locataires. Nous avons en effet constaté qu'en proportion, les locataires utilisaient autant les moyens d'information en ligne que les propriétaires (consultation de documents, lettre du débat etc.) et surtout intervenaient pratiquement autant sur le blog : 13,2% des locataires et 16,7% des propriétaires ont posé une question sur le blog pour qu'elle soit relayée en réunion publique. Autrement dit, si en nombre les locataires sont moins présents, en proportion de leur nombre, ils interviennent autant sur le blog¹. Nous avons déjà observé un phénomène similaire sur un terrain comparable, le débat public sur la refonte de la station d'épuration Seine Aval (Monnoyer-Smith, 2011). La participation en ligne sur blog est celle qui accentue le moins les effets de disparité entre les propriétaires et les locataires déjà existante.

Le niveau d'éducation des participants

La variable socio-économique que nous venons de décrire peut être liée au niveau d'éducation des participants, qui est plus élevé en France qu'en Grande-Bretagne, comme le montre le tableau ci-dessous.

Terrains	WWV		CPDP IVRY
	RU (%)	Fr (%)	Total (%)
Sans diplôme	15,3	0	0
Non-bacheliers	26,5	28,6	4,3
Niveau Bac	27,6	21,4	7,4
Études supérieures	19,4	44,1	88,3
Non réponse	11,2	5,9	0

En effet, les français du débat WWV ont tous déclaré posséder au moins un diplôme, fut-il de niveau inférieur au baccalauréat. 44,1% d'entre eux disposent même d'un diplôme universitaire, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale (29,4%)². Pour autant, les britanniques restent également plus diplômés que la moyenne nationale (73,5% contre 70%). Les techniques de recrutement des participants expliquent partiellement cet écart entre les deux pays. Alors que les participants britanniques ont été sélectionnés dans la rue après l'administration d'un questionnaire et une discussion concernant les modalités de participation (avec mention d'indemnisation), les français ont en revanche été sélectionnés par institut de sondage (la SOFRES)

¹ Ce qui n'est pas le cas des réunions publiques auxquelles participent 55,6% des propriétaires et seulement 36,8% des locataires.

² Statistiques INSEE, 2008. Age (25-64 ans) et sexe confondu.

selon la méthode des quotas (genre, âge, CSP, localisation géographique). Pour autant, on le constate, la sélection par téléphone réalisée par la SOFRES s'avère également biaisée¹.

Les résultats de notre questionnaire concernant le débat public d'Ivry sont éloquentes et cohérents avec ce que nous avons vu précédemment. On peut noter ici que l'importance de la communication publique mise en place pour le débat public n'a finalement eu qu'un impact limité. En effet, dans son compte-rendu du débat, la CPDP indique avoir distribué plus de 700 000 documents (premier journal du débat et synthèse du dossier du maître d'ouvrage) dans les boîtes à lettre des 14 communes et 12 arrondissements du bassin versant du site. 50 000 affiches ont par ailleurs été envoyées aux mairies du bassin versant et des milliers de tracts ont également été distribués avant les réunions thématiques à la sortie de 8 stations de métro et RER proches de l'usine². La présence limitée d'habitants non professionnels reste très problématique dans les débats CNDP, ainsi que l'indique le rapport de la CPDP lui-même (p. 31).

Répartition des catégories de participants selon les lieux d'expression dans le débat d'Ivry

Catégorie citoyen	Citoyen	MO	Associatif	CPDP	élus	experts	TOTAL
Réunions publiques	14,7	20,7	9,8	41,5	5,6	7,7	100
SQR	40,1	40,3	8,1	9,1	0,6	0,4	100
Blog du débat	32,1	8,2	17,6	39,0	2,5	0,6	100
CO-MENT	37,5	0,0	48,8	1,3	0,0	8,8	100

Selon les arènes où se déroule le débat, 3 catégories de participants peuvent être dégagées. Hors ligne, les discussions privilégient les le maître d'ouvrage (20,7%), la CPDP (41,5%) et, dans une moindre mesure les citoyens (14,5%). On constate une forte inégalité de prise de parole, bien qu'elle soit relativement équilibrée entre le maître d'ouvrage, les associatifs et les citoyens qui constituent les deux grandes parties en opposition. En ligne sur le blog, la parole revient davantage aux citoyens et aux associatifs, comme un espace d'expression en réponse à ce qui a pu se dire hors ligne, le tout modéré par la CPDP qui joue son rôle de modérateur et d'informateur. Enfin, sur Co-ment, les associatifs occupent clairement l'espace qui est réservé à l'échange pour poursuivre les discussions qui ont pu les laisser insatisfaits hors ligne en particulier. C'est également un lieu où se réaffirment les experts, qui viennent dans le cadre de l'interface visant à discuter des comptes-rendus des réunions, préciser ce qu'ils ont pu dire à l'oral. Malgré la faiblesse des données dont nous disposons sur le SQR, on peut quand même s'apercevoir de la place prise par les citoyens : les associatifs, plus informés, mobilisent moins cette fonctionnalité, sauf à vouloir expressément se voir confirmer par écrit un point controversé.

Ce tableau est intéressant dans la mesure où il relativise, sans les contredire, les résultats décevants du débat public d'Ivry en termes d'inclusion. En effet, il est construit à partir des interventions réelles (orales ou écrites) des participants au débat que nous avons codé. On voit ici que la répartition de la parole entre acteurs tend à s'organiser de façon différenciée selon les arènes de discussion : l'égalité ne se construit pas à l'intérieur de chaque espace de discussion mais de façon globale en permettant à chacun de trouver un lieu qui correspond à ses besoins, et à ses objectifs stratégiques. Il reste que les profils de chacun de ces participants, et en particulier des citoyens, est marqué par une forte structuration sociale (bien que nous ne disposions pas des données sociodémographiques des intervenants en ligne s'ils ne se sont pas déplacés en réunion publique).

¹ Des observations similaires ont été faites en Australie par exemple où les citoyens éduqués étaient clairement surreprésentés, malgré la sélection par échantillon, voir Riedy, Herriman, 2010.

² Voir le compte-rendu du débat, p. 40-41. Disponible en ligne sur : <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/informer/compte-rendu.html>

2.3.2- Egalité des formes de l'expression

Au-delà de l'inclusion formelle, permis notamment par le tirage au sort (nous y reviendrons plus loin), une des conditions du caractère inclusif de la délibération est sa capacité à permettre l'expression d'autres formes de discours que la seule argumentation générale (Young, 2000 ; Bachtiger et al. 2010 ; Neblo 2010). Ainsi, la fréquence de l'expression de témoignages, d'anecdotes et d'expériences personnelles serait la marque du caractère plus ou moins inclusif de la discussion. Nous avons donc rassemblé dans le tableau suivant l'ensemble des résultats du codage de l'ensemble des discussions des trois débats¹ en fonction de la nature des justifications apportées par les participants dans leur argumentation.

Recours à l'expérience personnelle

Débats étudiés	Aucune	Justification générale	Expérience personnelle
Ideal EU online	28	67,6	9,2
Ideal EU face à face	49,1	45,5	10,2
WWV France	22,6	64,7	12,1
WWV UK	16,2	75,2	8,3
Ivry réunions publiques	58,1	39,5	4,1
Système question-réponses	14,9	82,3	3,0
Blog du débat	30,2	68,6	4,4
Interface Co-ment	35,0	65,0	0,0

Si l'on compare tout d'abord les deux dispositifs Ideal-EU et WWV qui se ressemblent en termes de procédure, il apparaît très clairement dans le cas des WWV que les justifications générales et l'argumentation ont été la norme des discussions. Ainsi, près de 65% des interventions étaient justifiées par des arguments généraux dans le cas français, et plus de 75% des prises de parole dans le cas anglais. La comparaison avec Ideal-EU s'avère cependant ici éclairante, puisqu'on constate que les justifications générales y ont été beaucoup moins fréquentes (de 20 à 30 points de moins). On peut également souligner la faiblesse des justifications s'appuyant sur l'expérience personnelle : 12% dans le cas français, 8% à Kettering, ce qui se situe à peu près au niveau de ce qui avait été constatée lors des discussions « globales » d'Ideal-EU. A noter que la session recommandation – bien que nous manquions de données de comparaison à ce sujet – ne s'est pas avérée propice à l'expression d'expériences personnelles. Le fait de se tourner vers l'avenir ou d'avoir à prendre une décision collective en peu de temps s'avérant probablement peu favorable à l'expression d'expériences personnelles. Enfin, on peut noter la quasi-absence de justifications par l'intérêt personnel (variable non-prise en compte dans le cas d'Ideal-EU), qui confirme qu'il est quasiment impossible – sous peine de lourdes sanctions symboliques – de justifier des arguments en public à partir de son seul intérêt propre.

Comment expliquer au final, la prééminence des justifications générales au cours des WWV, alors que les citoyens tirés au sort n'étaient pas particulièrement prédisposés aux grandes discussions sur l'environnement ? Le rôle du cadrage peut ici être mis en avant. En effet, toute la journée les participants ont été incités « à se mettre dans la peau des décideurs mondiaux », ce qui a été très clairement ressenti – et apprécié – par les participants, à l'image de cette française de 52 ans : « moi c'était au niveau universel, et je pense qu'une bonne partie de la salle était au niveau universel. On n'est pas resté sur la France, on s'est

¹ Nous rappelons cependant que dans le cas du débat d'Ivry nous n'avons codé que 4 des 9 réunions ainsi que l'ensemble des interventions en ligne. Pour les autres débats, toutes les discussions ont été codées.

vraiment placé dans l'univers»¹. Une hypothèse pourrait être que plus le cadrage de la discussion est général – les WWV étaient cadrées plus globalement (on s'adressait aux décideurs mondiaux, à l'ONU et à l'opinion publique mondiale) qu'Idéal-EU – plus le type de justification mobilisé par les acteurs est général également. Si cette hypothèse était confirmée, cela confirmerait qu'une condition de l'inclusivité discursive des dispositifs participatifs est non seulement leur ouverture aux formes non-argumentatives de discours, mais également leur enracinement dans la proximité. Le fait de pouvoir toucher du doigt les sujets à débattre étant une condition de la prise de parole des acteurs les plus éloignés de l'espace public.

Cette hypothèse n'est pourtant pas confirmée sur le terrain d'Ivry qui portait pourtant sur une problématique typiquement locale. On peut penser que le cadrage local qui aurait pu conduire à une justification d'ordre plus personnelle est délégitimée ici par la dimension très professionnelle des discussions. En effet, experts et professionnels ont tendance à dépersonnaliser les débats pour se focaliser sur des arguments plus techniques, basés sur les chiffres résultants des différentes expertises produites au cours du débat. Les échanges se sont organisés autour du dossier du maître d'ouvrage, de l'expertise du cabinet BRL et des rapports officiels du SYCTOM. Autant de documents proposant une objectivation des points de vue dont les options sous-jacentes ont certes été critiquées, mais davantage sur la base des options retenues par le maître d'ouvrage que sur l'expérience personnelle des participants.

Pratiquement 60% des arguments émis hors ligne ne sont supportés par aucune justification : nous sommes bien dans le contexte d'un échange animé, au cours duquel les individus prennent des positions moins étayées qu'en ligne. Les joutes verbales et échanges parfois difficiles, dans un laps de temps relativement restreint, s'accommodent mal de justifications complexes. En ce sens, la rationalité de l'argumentation est plus affirmée en ligne. C'est dans le SQR que la justification apparaît la plus solide : l'objet même de cette interface qui suppose des réponses apportées par le maître d'ouvrage s'appuyant sur un raisonnement construit² explique ce constat. Les deux autres modalités participatives semblent permettre une meilleure justification, et ce de façon équivalente : la temporalité de l'écriture semble convenir à celle de l'argumentation. Sur ce critère de justification, l'interface en ligne semble mieux adaptée pour un débat rationnellement justifié.

Ceci est confirmé par les registres de justification utilisés : le tableau suivant montre que l'argumentation de type réaliste prédomine dans tous les espaces du débat d'Ivry. Si cette justification qui privilégie des raisons fondées sur des impératifs d'efficacité économique est la plus manifeste dans les discussions publiques, la justification de type écologique est également importante. Les autres types de justifications apparaissent assez peu mobilisés, contrastant avec ce qui est observable en ligne où les justifications écologique, domestique et solidaire sont plus fréquemment exprimées. Plus particulièrement, le blog concentre la plus grande variété des justifications, et celles-ci sont plus homogènes.

Type de justification utilisées dans le débat d'Ivry

Type de justification générale	Aucune	Civique	Écologique	Réaliste	Domestique	Solidaire	Proximité	Esthétique
Réunion publique	58,1	12,4	18,2	22,7	4,9	9,0	6,6	0,6
SQR	14,9	9,5	47,0	61,7	16,3	7,1	11,3	0,4
BLOG	30,2	12,6	52,2	53,5	34,6	20,8	14,5	1,3
CO-MENT	35	2,5	27,5	46,3	6,3	3,8	8,8	2,5

¹ Entretien, Raymonde, Dijon, 26.11.2009.

² - Ce point est d'ailleurs contrôlé par la CPDP qui s'assure que les réponses apportées par le maître d'ouvrage sont suffisamment complètes avant de les mettre en ligne.

Conclusion

La comparaison des trois débats publics, avec les limites méthodologiques que nous avons indiqué, mettent en évidence trois points importants :

- D'une manière générale, l'égalité formelle est difficilement réalisée dans les débats publics que nous avons étudiés. Tant en termes de présence qu'en termes d'interventions, les différences de genre restent importantes. Pour autant, ce sont les différences socioprofessionnelles qui restent les plus prééminentes. Même dans le cas de recrutement par panel, la mobilisation des catégories supérieures et des citoyens les plus formés est plus importante. L'indemnisation des participants ne parvient à corriger ces disparités que de façon imparfaite. Ce point avait déjà été souligné par la littérature anglo-saxonne (Mulhberger, 2004). Notre étude met en évidence que les différences procédurales entre les débats ne parviennent qu'imparfaitement à réduire les disparités sociales entre les participants aux débats.
- Concernant l'égalité réelle, nous avons pu constater que le recours aux modes d'expression personnelle dépend largement tant du cadrage des discussions (local ou global) que de la nature des thématiques abordées (techniques ou non) ou encore de l'organisation de la procédure de concertation (mobilisant des professionnels ou du grand public). Il reste que les formes d'expression plus personnelles sont sous-utilisées quels que soient les formes que prennent les débats publics. La prédominance de l'argumentation réaliste dans toutes les arènes du débat semble figer les discussions autour des questions plus techniques qui laissent in fine peu de place à l'expérience personnelle des citoyens.
- Concernant les espaces de discussion en ligne, le blog permet une meilleure inclusion tant des populations que des formes d'expression alternatives. Les sources y sont plus précises et la prise en considération des arguments des interlocuteurs y est plus forte qu'hors ligne. Le SQR s'avère plus propice à l'argumentation rationnelle justifiée mais elle ne permet pas de véritable échange du fait de sa structure monologique sans références aux contenus des arguments des interlocuteurs. L'interface co-ment est un lieu de débat plus vif où l'expression du désaccord est plus claire, sans pour autant parvenir à être constructif.

De fait, l'articulation de ces espaces les uns avec les autres dans le cadre d'un même débat en améliore la qualité générale : les acteurs s'approprient chaque lieu d'expression tant en fonction de leurs compétences que de leur stratégie argumentative. Pour aller plus loin, il serait utile de caractériser chaque type de discours produit dans chaque arène à la manière de Bächiger & al. (2009) pour proposer aux organisateurs les meilleurs arrangements possibles pour un contexte donné.

3- Les rapports de pouvoir dans les débats publics : des configurations entre standards et interprétations

Nous proposons dans ce troisième chapitre de considérer les manières dont les dispositifs sont investis par les différents acteurs en mettant en perspective les rapports de pouvoir qui s'y déploient. En nous appuyant sur une approche deleuzienne de la notion de dispositif, nous interrogeons tout particulièrement la dimension énonciative des formats de la concertation, à partir d'une analyse sémio-pragmatique des dispositifs, notamment de leur matérialité documentaire et de leur dynamique interactionnelle. La réflexion que rend possible la notion de « fuite » permet d'aborder de manière fine la question des appropriations et interprétations des formats comme autant de matérialisations des *jeux* de pouvoir (les rapports de pouvoir tels qu'ils se reconfigurent). Nous prendrons appui plus spécifiquement sur deux de nos terrains, Ideal-Eu¹ et le débat public CPDP.

3.1- La distribution des positions énonciatives : lignes de force et lignes de fuite

3.1.1- Les dispositifs de débat public entre norme et créativité

La relecture deleuzienne de la proposition foucauldienne pose qu'« un dispositif [...], c'est d'abord un écheveau [...] composé de lignes de nature différente » (Deleuze, 1989 : 185). Ces lignes – ou ces courbes car ces lignes varient, n'ont pas de coordonnées constantes, et distribuent des variables – indiquent les quatre dimensions du dispositif. La première dimension renvoie au *régime de lumière* auquel correspondent les *courbes de visibilité*. Les dispositifs sont des machines à faire voir, chacun d'eux a sa manière de faire la lumière sur un objet qui n'existe pas sans elle. Les dispositifs sont également des machines à faire parler : la seconde dimension du dispositif renvoie au *régime d'énoncé* auquel correspondent les *courbes d'énonciation*. Un dispositif se définit par les régimes d'énoncés qu'il fait naître. En son sein, tout n'est pas dicible. La troisième dimension est celle du *pouvoir*, à laquelle correspondent des *lignes de force*. Celles-ci tirent des tangentes entre les courbes de visibilité et d'énonciation, elles les rectifient.

Le pouvoir compose avec le savoir qui est à la source de la subjectivation. La *subjectivation* est la quatrième dimension du dispositif, dimension à laquelle correspondent des *lignes de fuite*. Ainsi, selon Gilles Deleuze, Michel Foucault n'a pas voulu que les dispositifs se referment sur des « lignes de force infranchissables, imposant des contours définitifs », mais plutôt qu'elles soient dépassées. C'est alors que le dispositif rend possible la production d'une subjectivité. La ligne de subjectivation est « une ligne de fuite. Elle échappe aux lignes précédentes [...] C'est un processus d'individuation qui porte sur des groupes ou des personnes, et se soustrait des rapports de force établis comme des savoirs constitués : une sorte de plus-value. Il n'est pas sûr que tout dispositif en comporte » (*ibid.* : 187).

Ces lignes de subjectivation préfigureraient des *lignes de fractures* qui, elles-mêmes, annonceraient le passage à un autre dispositif : « Des productions de subjectivité s'échappent des pouvoirs et des savoirs d'un dispositif pour se réinvestir dans ceux d'un autre, sous d'autres formes à naître » (*ibid.* : 188). Enfin, Gilles Deleuze rappelle que chez Michel Foucault, il n'y a pas de « coordonnées universelles » qui permettent d'estimer la valeur relative d'un dispositif. Celle-ci ne peut être évaluée qu'à partir de critères immanents. Il

¹ A plusieurs égards, le terrain WWV se rapproche de celui d'Ideal-Eu. D'abord, l'articulation entre le dispositif de débat en face à face et le dispositif de débat en ligne est très lâche dans ces deux procédures de concertation. La rupture entre les modalités de débats est encore plus radicale dans le cas de WWV car le blog, en langue anglaise, n'est pas investi par les citoyens qui participent, en France, à la concertation. Ensuite, le dispositif de débat en ligne paraît avoir été déployé pour répondre à une attente des soutiens financiers. Peu investi, par les concepteurs comme par les citoyens, il ne propose, dans l'un et l'autre cas, qu'un seul format d'expression aux internautes : un blog pour ce qui est de WWV, un forum pour ce qui est d'Ideal-Eu. Aussi, les sites web déployés dans le cadre de ces deux procédures se limitent à rendre visible le dispositif de débat en face à face et à prendre acte que le débat, dans ce cadre, a bien eu lieu.

propose qu'un dispositif soit alors appréhendé selon la créativité qu'il autorise : « Tout dispositif se définit ainsi par sa teneur en nouveauté, en créativité, qui marque en même temps sa capacité de se transformer, ou déjà de se fissurer au profit d'un dispositif de l'avenir » (*ibid.* : 190). Les différentes lignes d'un dispositif se distribuent entre *ligne de stratification* ou de *sédimentation*, d'une part, et *lignes d'actualisation* ou de *créativité*, d'autre part. Aussi s'agit-il de démêler, pour chaque dispositif, « les lignes du passé récent et celles du futur proche : la part de l'archive et celle de l'actuel, la part de l'histoire et celle du devenir, la part de l'analytique et celle du diagnostique » (*ibid.* : 191).

Il nous intéresse de considérer comment, dans les dispositifs que nous étudions, les lignes de fuite prennent appui sur les lignes de force en faisant l'hypothèse que la nature des rapports de pouvoir porte en germe les formes des fuites observées. Il semble que le niveau de contrainte influe sur les formes que prennent les lignes de fuite : plus les positions énonciatives sont déterminées et contraintes, plus les lignes de fuite sont radicalisées et formalisées.

3.1.2- La part de l'écriture dans une rationalisation de la participation par les dispositifs : valeurs symboliques et sociales

A un premier degré, on considère la manière dont les dispositifs norment et régulent l'action en proposant et mettant à disposition une forme. Ceci conduit à une relecture de l'objet de recherche qui fait remonter la matérialité sémiotique et documentaire des formats du débat public, comme autant de médiations du politique.

Le programme collectif de recherche a étudié les mutations liées à l'introduction des dispositifs de communication informatisés dans les procédures de délibération et de concertation. Pluridisciplinaire, l'équipe croise les perspectives politiste, sociologique et communicationnelle pour penser ensemble les dimensions techniques, sémiotiques, politiques et sociales de ces dispositifs. Cette articulation a été peu travaillée dans la littérature sur le sujet, que ce soit en science politique ou en science du langage par exemple. Ainsi, les travaux portant sur les forums de discussion en ligne selon des approches langagières considèrent souvent les spécificités techniques et sémiotiques du dispositif à un niveau contextuel, même quand ils comparent des dispositifs pour en déterminer les « qualités » d'incitation à l'échange (Doury, Marcoccia, 2007).

L'approche sémiotique engagée ici éclaire et est éclairée par l'analyse sociologique décrite dans les chapitres précédents. L'ancrage disciplinaire en sciences de l'information et de la communication considère l'objet de recherche comme un « complexe » caractérisé par son attachement à la dimension technique des objets concrets matérialisant les processus communicationnels (Davallon, 2004), et notre démarche socio-sémiotique étudie la production du sens à travers des pratiques matérialisées dans du texte *via* un artefact technique (Bonaccorsi, Julliard, 2010a ; Bonaccorsi, Labelle, 2010).

Comme permet de soulever le mot « architecte », de *arché*, commandement (Souchier, Jeanneret, Le Marec, 2003) le dispositif en tant qu'espace d'écriture engage des modes de visibilité et de contrôle : d'une certaine manière, il doit faire acte du débat, et la capacité d'inscription et de fixation dans l'espace éditorial du site est particulièrement opératoire pour remplir ce rôle.

3.1.3- La délimitation de l'observable dans les dispositifs : déplacer les frontières entre les formats, entre les lieux et les temporalités

La perspective que nous adoptons ici nous conduit à reposer la question de la délimitation de l'observable. Concernant Ideal-Eu, nous avons procédé à l'analyse sémiotique du site web Ideal-Eu de septembre 2008 à novembre 2009 en déterminant un corpus qui tient compte de l'emboîtement des logiques des différents acteurs :

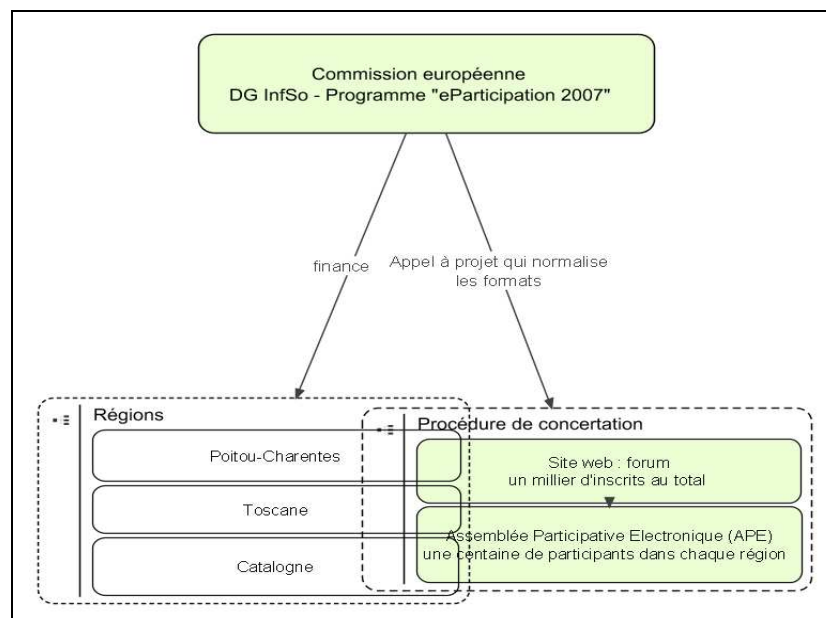
- La plate-forme Ideal-Eu, qui témoigne des logiques institutionnelles ;

- Les fonctionnalités déployées (forum, téléchargement de documents) qui témoignent de la recomposition du projet initial au niveau de la Région Poitou-Charentes ;
- La page d'accueil, l'interface d'inscription et de mise à jour du profil, les pages profils, et cinq fils de discussion qui témoignent de l'interprétation du projet par les contributeurs et de la relocalisation du débat.¹

« La "plate-forme" de réseau social » Ideal-Eu est un site web en quatre langues [anglais, catalan, français, italien] qui permet la mise en relation d'internautes pour échanger des informations et débattre d'un sujet. Elle comprend des chats, messageries, forums, blogs² ». Dans cet extrait d'un document de communication de la Région, on peut observer d'abord combien les porteurs du projet associent des usages à des formats d'expression. Le site web est créé en juin 2008 pour faire émerger des propositions susceptibles d'être discutées lors de l'APE programmée en juin 2009, mais des contraintes calendaires vont modifier le projet initial du site. Le forum est la seule fonctionnalité mise en œuvre. Sur sa partition française, l'activité démarre en septembre 2008 à la faveur de la présentation du projet dans les lycées picto-charentais, et s'essouffle en novembre à l'issue de l'APE – finalement avancée au 15 novembre 2008 pour suivre le calendrier européen.

La complexité du dispositif Ideal-Eu global est à considérer selon plusieurs échelles institutionnelles : européenne, nationale et locale. Par ailleurs, on distingue différents niveaux de dispositif : le macro-dispositif Ideal-Eu qui intègre deux méso-dispositifs : l'APE et le site web s'appuyant chacun sur un format d'expression spécifique : l'échange interpersonnel par petit groupe et le forum en ligne. La dimension expérimentale du dispositif global conduit à un paradoxe qui n'est pas très surprenant : le site web n'offre pas la possibilité d'échanger à l'échelle européenne d'un point de vue éditorial³. Plus encore, les modalités de recrutement et l'accompagnement des contributeurs engagent le débat sur un registre très localisé puisque la majorité des membres inscrits vivent en Poitou-Charentes. C'est finalement dans l'assemblée participative du 15 novembre que les points de vue pourront être croisés entre les trois pays concernés, même si l'observation révèle la ténuité de cet échange⁴.

Figure 1. Ideal-Eu : acteurs et procédure



¹ Nous avons complété cette analyse par des entretiens auprès de la chargée de mission « coordination démocratie participative » de la région Poitou-Charentes (maîtrise d'œuvre) et de la responsable de la conception du site (maîtrise d'ouvrage).

² « La démocratie participative en Poitou-Charentes », mars 2008.

³ Chaque communauté linguistique dispose de son forum, par exemple.

⁴ L'observation révèle que les participants à l'assemblée utilisent ces temps de synthèse européenne comme des temps de pause.

Concernant le débat CPDP, on observe également différents niveaux du débat. Pour les concepteurs, la réalisation du débat est envisagée selon deux modalités principales et complémentaires : en ligne (sur un site web dédié) et dans des réunions publiques. Pour l'ensemble des acteurs, ces réunions publiques constituent l'épine dorsale du débat : la structuration thématique de ces temps de rencontre et leur échelonnement, la répartition sur le territoire du bassin versant ponctuent d'une part et mènent d'autre part l'avancée du débat (introduction/clôture, etc.)¹.

Nous proposons une première lecture globale du débat à travers ces deux modalités dont nous souhaitons souligner l'imbrication. On considèrera le débat comme constituant un macro-dispositif qui active cette imbrication.

- Dans ce cadre, le site web est abordé comme un méso-dispositif qui intègre différents formats d'expression (c'est-à-dire d'écriture et de lecture) :
- La « réunion publique » est quant à elle d'une certaine manière un format. Mais nous définirons les neuf réunions publiques comme autant de micro-dispositifs car chacune d'elle fait l'objet d'une organisation spécifique (différents lieux et acteurs, évolution des règles d'interaction)².

D'une part, le dispositif encapsule des pratiques³ et les sémiotise. D'autre part, la médiation technique opérée par les choix d'outils permettant les activités des futurs utilisateurs, tout comme la médiation symbolique opérée par les choix éditoriaux (nécessités par la sémiotisation de ces activités) selon des normes et des modèles variés sont déterminées par des représentations de la communication – c'est-à-dire des formes de l'échange, des enjeux, de sa fonction sociale et politique.

C'est à partir d'une analyse de l'architecture technique et documentaire du site et de la mise en scène éditoriale des contenus et des activités qui y sont suggérées que nous délimitons dans le « projet Ideal-eu » un dispositif observable constitué par des enjeux et des échanges qu'il génère et inscrit (Bonaccorsi, Julliard, 2010b). De même, sur le terrain Ivry/CPDP, nous analysons le débat dans sa dimension composite, de manière à faire apparaître les tensions entre des imbrications envisagées par la CPDP et inscrites dans le site, d'une part, et les arrangements produits par les acteurs, d'autre part, comme des parcours différenciés – ce que Latour nomme des « *programmes selon des points de vue* » (Latour, 1993). « *La volonté ça a toujours été d'articuler site et réunions publiques, en se disant que les outils doivent être complémentaires et pas disjoints, pour éviter qu'il y ait deux débats au lieu d'un ou ce genre de choses. Donc il y avait la volonté d'animer le site pour que les gens avant les réunions puissent s'exprimer sur le site, pour poser des questions qui seraient relayées pendant la réunion et qu'après sur le site on publie tous les documents et que le débat puisse se prolonger*⁴ ». Toutefois, comme le remarquent Cécile Tardy et d'Yves Jeanneret, « les programmes n'existent pas de façon abstraite, ils ne deviennent des pratiques sociales que dans la mesure où ils sont interprétés et mobilisés » (Tardy & Jeanneret, 2007, 208).

¹ La modalité en ligne supporte la préparation des réunions d'un point de vue événementiel (invitation à poser des questions pour la réunion à venir).

² « Je produis une note d'enseignement le lendemain de la réunion. Où j'analyse à la fois ce qui a été dit, par qui ? Comment se sont comportés les différents acteurs ? Y-compris comment s'est comporté la CPDP ? Et je forme des recommandations pour améliorer la qualité des réponses, de l'animation de la CPDP et à la fois des conseils et des demandes que la CPDP peut adresser au maître d'ouvrage pour qu'il améliore lui-même la qualité de ses réponses et de sa présentation. (...) Je suis en charge de la productivité du débat. C'est-à-dire que je veille à ce que le débat soit le plus productif possible. C'est-à-dire qu'il permette effectivement d'éclairer les questions posées, d'apporter des réponses diverses et variées pour qu'on puisse derrière faire la synthèse - une synthèse intelligente. » (Maîtrise d'ouvrage en stratégie et communication, entretien réalisé le 29 septembre 2010).

³ Les concepteurs s'appuient sur une certaine conception de la délibération telle qu'elle doit être accompagnée en ligne, conception formalisée (rencontres professionnelles acteurs, théorisation, etc.) ou non.

⁴ Designer web de la CPDP, 21 juin 2010.

3.2- Ambiguïté du faire participer et matérialisation d'interprétations alternatives. Le cas d'Ideal-Eu.

3.2.1- Le modèle de participation suggéré: l'instrumentalisation de la parole et l'identification des contributeurs

En tant que dispositif, le forum Ideal-Eu est une machine à *faire voir* la communauté (modèle du réseau social) et l'organisation documentaire (modèle d'une archive dynamique), d'une part, et une machine à *faire parler* ou plus exactement à *faire écrire* – elle engage les participants à débattre du changement climatique –, d'autre part. En tant que dispositif, le forum Ideal-Eu est également un lieu où se matérialisent des rapports de pouvoir. Ainsi, nous interrogeons plus particulièrement ici le modèle de participation suggéré (administratif – remplissage de formulaire –, politique – échange d'arguments et d'informations qui font avancer la réflexion – et réseau social). Plus précisément, des jeux de pouvoir s'observent dans les lieux de la construction identitaire et dans la manière dont les concepteurs ont cherché à instrumentaliser la parole des membres du forum.

Pour agir dans un forum, il faut renseigner un profil plus ou moins détaillé en remplissant un formulaire, opération qui dessine le périmètre de l'« identité déclarative » (George et *al.*, 2009). Sur le forum étudié, les seuls éléments prérequis sont le choix d'un pseudonyme et un courriel valide. Une fois inscrits, les participants peuvent mettre à jour leur profil et étoffer leur « identité de représentation » en renseignant différents champs. D'abord, il est intéressant de noter le très faible taux de réponse – plus de la moitié des participants n'a indiqué ni sa date de naissance, ni son lieu d'habitation¹. Nous faisons l'hypothèse que les participants envisagés par les concepteurs ne sont pas tout à fait les participants empiriques du forum. En témoigne le champ « statut », non renseigné par défaut, pour lequel ces derniers doivent choisir une catégorie parmi les quatre suivantes dont la prédéfinition semble aléatoire : *citoyen*, *homme politique*, *membre d'ONG*, ou *entrepreneur* – ces trois derniers profils étant absents du débat. Nous pourrions avancer, à la suite de Fanny George, que la dimension déclarative n'apparaît pas aux contributeurs comme étant la plus à même de définir leur identité de représentation dans ce dispositif précis. Ensuite, s'agissant du « champ d'activité », certains participants comprennent qu'il est demandé d'indiquer les activités périscolaires : « sport et beaucoup d'autres choses » répondent certains, « guitare/filles/ badminton/té fesses » répondent d'autres. Les réponses témoignent parfois ouvertement d'une résistance à l'identification. Ainsi le participant « Chocopépite » renseigne-t-il le champ « occupation » par une question : « t'as besoin de savoir ? ». Si l'identification ne relève pas, dans le forum Ideal-Eu, d'une logique de contrôle mais plutôt d'un impensé, elle permet néanmoins de procéder à des qualifications des membres.

Sous la rubrique « Communauté » (Figure 2) l'activité est requalifiée par l'architecture documentaire qui repose sur trois logiques : de temps (dernier usager), de rendement (nombre de commentaires), et de construction de la communauté. D'« utilisateur », le contributeur devient « participant » par l'intensité de son activité, et « citoyen » par sa popularité. L'injonction participative s'appuie ainsi sur l'indexation par eux-mêmes des individus², ensuite catégorisés par la combinatoire de la base de données – dessinant le périmètre de l'« identité calculée » (*Ibid*) – selon des statuts différents. Le dispositif efface la part énonciative des porteurs du projet³ et la remplace par celle, naturalisée, du réseau social. C'est dans l'ambiguïté entre réseau social et politique que se situe le lieu du pouvoir. Cette ambiguïté à laquelle s'ajoute le désinvestissement du site par ses concepteurs produit un dispositif où la contrainte est particulièrement lâche. Cette souplesse donne lieu à des fuites labiles (lignes de fuite « molles »), qui prennent des formes variées : du détournement à la matérialisation d'autres interprétations.

¹ Statistiques de la région Poitou-Charentes.

² L'identité déclarative sémiotisée par les avatars iconographiques constitue une forme opératoire pour les éditeurs du site : la mosaïque produite de manière automatisée donne à voir des particularités tout en les homogénéisant.

³ Comme souvent dans les dispositifs informatisés, les champs (sujet, lien, thème etc.) prédéfinis sont peu évalués et rarement réorganisés après l'ouverture du site : la gestion documentaire est laissée à la combinatoire technique, puisque au bout du compte « ça » produit toujours quelque chose.

Figure 2- Rubrique « Communauté »¹

ideal-Eu ACCUEIL SE CONNECTER COMMUNAUTÉ DOCUMENTS Rechercher

Dernier utilisateur actif dans la communauté

- [elsita](#) (Citizen - étudiante)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [Clara](#) (Citizen - Lycéenne)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [emilie](#) (Citizen - étudiante)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [Milie](#)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [Robin des forêts](#) (0charpentier)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [Silk](#)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [MANILLE](#) (Citizen)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [RaphaëlM](#) (Citizen)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [Gabi](#)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [emilie](#) (Citizen - étudiante)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [Gabi](#)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)
- [ZOUZ](#)
A commenté [L'assemblée participative électronique, c'était comment?](#)

1 2 3 4 5 6 7 8 ... next > last >>

Pourquoi rejoindre cette communauté?

Ici vous pouvez voir qui sont les utilisateurs de la Communauté [www.ideal-debate.eu](#) et ce qu'ils pensent du Changement Climatique.

Participez aux débats en cours et/ou lancez de nouvelles discussions.

Participer maintenant!

Documents les plus récents

- [Rapport final remis à Guido Sacconi au Parlement européen](#)
- [Compte-rendu de la remise du rapport à Guido Sacconi](#)
- [Rapport aux décideurs \(résumé\) GIEC n°4, \(feb. 2007\)](#)
- [Livre blanc Environnement de la Région Poitou-Charentes](#)
- [La géopolitique des agrocarburants](#)

[plus](#)

Participants les plus actifs

Citoyens les plus suivis

3.2.2- L'interprétation du modèle par les contributeurs

Le site web réalisé dans le cadre de la procédure de débat du projet Ideal-EU donne à lire une référence éditoriale aux plates-formes de réseaux sociaux. Nous sommes en présence d'une plate-forme avec une

¹ <http://www.ideal-debate.eu/fr/community>, consulté le 7 novembre 2010

structure éditoriale qui autorise l'utilisateur à être lui-même auteur, or, certains participants détournent ce qui leur est suggéré et recomposent le projet du forum selon leur pratique d'Internet – comme en témoignent, par exemple, les formes d'écriture qui évoquent le chat, ou les manières de se présenter, qui évoquent les sites web de réseautage social tels que Facebook. Les particularités sociologiques des participants sont un facteur très structurant des modalités d'appropriation les plus apparentes, notamment d'un point de vue communautaire (dans la construction de leur identité de présentation : pseudo et photographies et dans les implicites : *private joke*, messages personnels etc.). Les participants, majoritairement lycéens, ont une moyenne d'âge très homogène, sont répartis sur un petit territoire qui est identifié dans les pseudos eux-mêmes par le nom du lycée, et sont familiers de la consultation et de la démocratie participative (Poitou-Charentes). Sur le forum français, les fils de discussion ont été analysés selon une approche discursive.

Nous avons focalisé l'analyse sur trois fils de discussion qui présentent l'intérêt de prendre en compte trois axes thématiques complémentaires qui dénotent trois manières d'aborder la question de l'environnement, sur un axe temporel : question de civilisation sur homme/nature et biodiversité (long terme) ; question relative au quotidien et à la proximité (court terme) ; question économique et technique relative à l'énergie (moyen terme).

- S1 : Thème : Général / Sujet : Les intérêts de la planète sont-ils passés avant ceux des hommes ?
- S2 : Thème : Déchets / Sujet : Les déchets : réduction, réutilisation, recyclage ou tout à la fois ?
- S3 : Thème : Energies renouvelables / Sujet : Pour de nouvelles éoliennes

Deux autres sujets seront abordés comme points de comparaison :

- S' : Thème : Général / Sujet : la campagne Display pour les lycées, vous connaissez ?
- S'' : Thème : inconnu / Sujet : La fin du pétrole.

Nous avons fait l'analyse de la manière dont les individus prennent la parole dans le collectif (première entrée ou tours de paroles) comme révélateur de l'acceptation et de la consolidation de la communauté : s'inscrire dans un cadre social (on entre dans le groupe), d'une part, et de participation à un fil de discussion (produire un contenu qui fait sens par rapport au reste), d'autre part. Nous avons pu observer que ces fils de discussion possèdent plusieurs points communs : d'abord, le « texte » produit par l'ensemble des interventions présente des échanges très resserrés entre deux ou trois individus qui sont précédés et suivis d'interventions isolées, menant le plus souvent à la clôture du fil.

Au sein du dispositif « site Web Ideal-Eu », le forum en ligne constitue un *format* d'expression spécifique, c'est-à-dire un modèle – plus ou moins contraignant – de prise de parole dans le débat (Figure 3). Les ouvertures de fils de discussion proposées par le modérateur dessinent à ce titre un modèle de la « bonne contribution » au débat d'un point de vue formel et énonciatif (remplissage de rubrique relatives aux « Informations à propos du débat », suggestion de liens, partir d'une assertion et ouvrir par une interrogative). Les interventions de Fadi, l'animateur du forum pourraient être considérées comme un modèle intégré au forum de la « bonne contribution » au débat d'un point de vue formel et énonciatif : remplir toutes les rubriques, suggérer des liens, partir d'une assertion et ouvrir par une interrogative.

Figure 3. S2 / « Les déchets : réduction, réutilisation, recyclage ou tout à la fois ? »

S2 / Les déchets: réduction, réutilisation, recyclage ou tout à la fois?

01/09/2008, publié par Fadi, 30 commentaires

http://fr.ekopedia.org/Gestion_des_déchets

Les déchets génèrent des coûts et des émissions de CO2 éq. importants, comment participer à leur réduction et qui doit y travailler le plus: particuliers, Etat et collectivités, industriels?

Les contributeurs vont peu s'inspirer de l'organisation documentaire du forum qui suggère de renseigner une rubrique « lien » et convoquent, de préférence, les références dans les commentaires

L'assemblée participative électronique, c'était comment?

468
soutenir

20/11/2008

http://www.dailymotion.com/video/x7m8ko_la-premiere-assemblee-participative-l_news

A tous les participants de l'assemblée participative électronique du 15 novembre et à ceux qui en ont entendu parler, qu'en avez-vous pensé?

[18 commentaires](#) Quels sont vos impressions, vos commentaires, vos suggestions, vos attentes?

Revivez cette journée grâce [aux photos et à la vidéo](#) sur le site www.democratieparticipative.fr

Pour remplir le questionnaire d'évaluation, suivez le lien [Questionnaire](#)

En tout cas merci à tous de votre participation, et de continuer à nourrir les débats sur www.ideal-debate.eu

18 commentaires

[elsita](#) le ven, 01/05/2009 - 12:47 a commenté

0 votes

j'étais présente je suis en seconde, mais certains se sont étonnés à ma table de mon jeune age. J' ai une opinion politique, une opinion vis à vis de l'écologie engagée. J' espère que tout le monde à conscience que l' avis des jeunes est important voir primordial si on veut avancer. moi j' ai adoré, comme tout le monde, proposer des choses, écouter l' avis des autres... une expérience littéralement et anormalement extraordinaire ! à quand la prochaine ? (merci fadi, c' est grace toi!)

[v.hugo-poitiers..](#) le jeu, 15/01/2009 - 21:10 a commenté

0 votes

une expérience très intéressante, qui nous a permis de nous exprimer en tant que jeunes sur un sujet qui nous concerne tous. un bon moyen aussi de faire des connaissances et de se sentir utiles.

[lk](#) le lun, 22/12/2008 - 10:30 a commenté

0 votes

Je m'appelle Tarek, j'ai 16 ans, et j'ai trouvé cette journée vraiment intéressante, j'appréhendais un peu toutefois - avant de venir puisque je connaissais très peu de choses concernant l'écologie. Mais je me suis inquiété pour rien, puisqu'il ne fallait pas être calé au niveau de ce thème mais seulement avoir un vision différente, donner son avis, et proposer des solutions face à ces problèmes qui nous concernent tous. J'ai trouvé cette journée unique, j'ai fais des connaissances, j'ai appris une multitude de choses sur ce qui nous entoure et j'ai vraiment eu une prise de conscience vis-à-vis de l'environnement. J'économise l'énergie, j'engueule ma soeur quand elle laisse la lumière allumée...

Nous étions tous animé par la même envie : changer les choses. Et ce rassemblement prouve qu'il y a toujours des gens qui font attention, qui pense aux générations futures. Et c'est quelque chose de merveilleux.

Informations à propos du débat

Publié 20/11/2008 16:50

Par [Fadi](#)

Thème [GÉNÉRAL](#)

Sujets [changement climatique](#)
[assemblée participative électronique](#)
[débat](#)
[discussion](#)
[ideal-EU](#)
[participation](#)
[vote](#)

Contexte [Régional](#)

Liens [La vidéo ideal-EU!!!](#)
[Photos et vidéo du 15 11...](#)

Fichiers attachés

Video <http://www.democratie-participative.fr>

Liens Débats Liens Débats

[Papier électronique,](#)
[comment survivre au changement climatique,](#)
[Comment réduire nos dépenses énergétiques?](#)

Participants actifs sur ce thème

).

Figure 4. Ouverture du fil de discussion « L'assemblée participative électronique, c'était comment ? »¹

¹ www.ideal-debate.eu/fr/node/549, consulté le 7 novembre 2010

L'assemblée participative électronique, c'était comment?

468

soutenir

20/11/2008

18 commentaires

http://www.dailymotion.com/video/x7m8ko_la-premiere-assemblee-participative-l_news
 A tous les participants de l'assemblée participative électronique du 15 novembre et à ceux qui en ont entendu parler, qu'en avez-vous pensé?
 Quels sont vos impressions, vos commentaires, vos suggestions, vos attentes?

Revivez cette journée grâce [aux photos et à la vidéo](#) sur le site www.democratieparticipative.fr
 Pour remplir le questionnaire d'évaluation, suivez le lien [Questionnaire](#)
 En tout cas merci à tous de votre participation, et de continuer à nourrir les débats sur www.ideal-debate.eu

18 commentaires

0 votes

[elsita](#) le ven, 01/05/2009 - 12:47 a commenté
 j'étais présente je suis en seconde, mais certains se sont étonnés à ma table de mon jeune age. J' ai une opinion politique,une opinion vis à vis de l'écologie engagée. J' espère que tout le monde à conscience que l' avis des jeunes est important voir primordial si on veut avancer. moi j' ai adoré, comme tout le monde, proposer des choses, écouter l' avis des autres...
 une expérience littéralement et anormalement extraordinaire !
 à quand la prochaine ?
 (merci fadi, c' est grace toi!)

0 votes

[v.hugo-poitiers...](#) le jeu, 15/01/2009 - 21:10 a commenté
 une expérience très intéressante, qui nous a permis de nous exprimer en tant que jeunes sur un sujet qui nous concerne tous. un bon moyen aussi de faire des connaissances et de se sentir utiles.

0 votes

[lk](#) le lun, 22/12/2008 - 10:30 a commenté
 Je m'appelle Tarek, j'ai 16 ans, et j'ai trouvé cette journée vraiment intéressante, j'appréhendais un peu toutefois - avant de venir puisque je connaissais très peu de choses concernant l'écologie. Mais je me suis inquiété pour rien, puisqu'il ne fallait pas être calé au niveau de ce thème mais seulement avoir une vision différente, donner son avis, et proposer des solutions face à ces problèmes qui nous concernent tous. J'ai trouvé cette journée unique, j'ai fais des connaissances, j'ai appris une multitude de choses sur ce qui nous entoure et j'ai vraiment eu une prise de conscience vis-à-vis de l'environnement. J'économise l'énergie, j'engueule ma soeur quand elle laisse la lumière allumée...
 Nous étions tous animé par la même envie : changer les choses. Et ce rassemblement prouve qu'il y a toujours des gens qui font attention, qui pense aux générations futures. Et c'est quelque chose de merveilleux.

Informations à propos du débat

Publié 20/11/2008 16:50

Par [Fadi](#)

Thème [GÉNÉRAL](#)

Sujets [changement climatique](#)
[assemblée participative électronique](#)
[débat](#)
[discussion](#)
[Ideal-EU](#)
[participation](#)
[vote](#)

Contexte [Régional](#)

Liens [La vidéo Ideal-EU!!!](#)
[Photos et vidéo du 15 n...](#)

Fichiers attachés

Video <http://www.democratie-participative.fr>

Liens Débats Liens Débats

[Papier électronique, comment survivre au changement climatique, Comment réduire nos dépenses énergétiques?](#)

Participants actifs sur ce thème

Figure 5. Extrait du fil de discussion « Les intérêts de la planète sont ils passés devant ceux des hommes? »¹

¹ <http://www.ideal-debate.eu/fr/node/476>, consulté le 7 novembre 2010

- ou les oiseaux meurent faute de nourriture, leurs victimes se développeront donc et nourriront d'autres prédateur
 - ou il reste en vie et vont manger ailleurs d'autres animaux, les victimes de ces animaux se développeront donc etc
 Donc il y aura toujours à manger pour l'homme, par contre il est vrai qu'il est possible qu'il y est moins de biodiversité mais est ce important?

pour finir, je suis sûr que l'argent investi dans les aides humanitaire sert plus que l'argent investi dans l'environnement : des hommes sont directement sauvés grâce aux aides humanitaires...



[Léopy from Viel...](#) le lun, 27/10/2008 - 17:07 a commenté

0 votes

Pour l'augmentation de la température voici une petite courbe elle représente en bleu la concentration en CO2 et en rouge la température moyenne sur mille ans : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Image:CO2-Temp.png>.

Mais si les animaux iraient ailleurs ils ne pourront pas tous se rejoindre au même endroit j'explique :

J'ai vu un documentaire ce matin :

-dans un premier temps ce sont des tortues qui pondent leurs oeufs sur la plage à une certaine période de l'année, évidemment la plage est remplie de tortue et il y a des centaines voire des milliers de millions d'oeufs qui sont enterrés sur une plage .

Sur le forum en ligne, la dynamique du débat, temporellement linéaire, est plus sinueuse qu'il ne peut sembler au premier abord : la « conversation » qui s'établit dans ce forum, par la publication de commentaires dont la spécificité énonciative est de mêler un registre hybride oral/écrit, marque des méandres et des retours entre les différents contributeurs. L'étude des formes énonciatives des contributions révèle la place importante occupée par les reprises d'une contribution à l'autre mais plus largement par des opérations discursives visant à créer un fil de discussion cohérent.

- l'énoncé répond à un commentaire antérieur, par des opérations de croisement (enjambement).
- l'énoncé fait référence au commentaire précédent (se cristallise particulièrement par des « joutes » entre deux ou trois membres) ;
- le contributeur opère une synthèse en répondant à plusieurs autres membres dans le même commentaire (position surplombante et méta-énonciatrice) ;

Le « texte » du fil de discussion s'écrit avec une reprise de la contribution précédente (ou d'un post antérieur). Les contributions sont ainsi généralement « situées », dans une argumentation (l'espace du texte) comme dans l'espace de la communauté (@ Léopy, @...).

Parfois, on assiste à la reprise d'un énoncé extrait de l'ouverture du débat, reformulé ou non :

Figure 6. Amorces de fils de discussion S''/ « La fin du pétrole » et S1/ « Les intérêts de la planète »

S''/ La fin du pétrole [sont citées ici les amorces des commentaires]

25/09 : La fin du pétrole est bien réelle, selon les spécialistes, on arrive à une fourchette de 20 à 30 ans de réserve voir 40 pour les plus optimistes (...)

26/09 : La fin du pétrole est bien réelle (...)

08/10 : Est ce que la fin du pétrole est réelle ou fictive? (...)

09/10 : la fin du pétrole est fictifs je ne pense pas!!! (...)

29/10 : la fin du pétrole et bien réel (...)

S1/ Les intérêts de la planète

24/10 : Les intérêts de la planète doivent passer avant (...)

Le débat engagé s'organise discursivement et matériellement autour de la proposition initiale (c'est sur celle-ci que la délibération s'opère) même si les fils peuvent suivre des méandres plus ou moins longs. Mais c'est bien une vigilance relative à la conscience du groupe (faire communauté) qui ramène au débat. L'analyse des interactions révèle ainsi des interventions qui correspondent à ce que nous avons appelé

« faire groupe ». Les participants mobilisent dans leurs énoncés des marques d'une conscience du groupe (on se positionne, on répond à untel) voire d'un ethos du groupe (on pense l'interlocuteur comme lycéen – cf. profil).

Le débat peut prendre des formes plus concentrées, perceptibles dans la structuration des fils de discussion parfois très élastiques (en accordéon) : des échanges très resserrés sur quelques minutes et entre un petit nombre d'individus – évoquant le chat – constituent parfois le « cœur » du fil de discussion en regard d'échanges plus espacés et plus impersonnels – il y a alors moins de débat. Comme dans l'exemple ci-dessous, la connivence et le plaisir de la joute prennent parfois une ampleur telle qu'aucun autre contributeur n'intervient dans cet échange dialogique.

Figure 7. S1/ « Les intérêts de la planète »

S1/ Les intérêts de la planète

24-oct - *Etienne16* - la pollution de l'homme a des effets limités sur la planète : (...)
 24-oct - *M3lissa* - Evidemment se préoccuper des grandes famines sur terre, ou lutter contre l'émission de CO2, tout cela est dans le même sac (...)
 24-oct - *Léopy from Vieljeux* - augmentation que de 5 °C tu es optimiste et même 5 ° de différence ça peut être énorme pour des écosystèmes . (...)
 25-oct - *Etienne16* - Les aides humanitaires n'ont pas servi à rien! (...)
 26-oct - *Léopy from Vieljeux* - Mais on pollue plus que le cycle du carbone se fait la preuve la température augmente et continue d'augmenter . (...)
 27-oct - *Etienne16* - Les températures augmentent actuellement?
 27-oct - *Léopy from Vieljeux* - Pour l'augmentation de la température voici une petite courbe elle représente en bleu la concentration en CO2 et en rouge la température moyenne sur mille ans : (...)
 27-oct - *Etienne16* - Ta courbe est intéressante mais elle confirme ce que je dis: (...)
 28-oct - *Léopy from Vieljeux* - eh eh t'imagines que si les oiseaux meurent de faim ça fait que des millions voir des milliards de tortues débarqueront dans l'océan (car ici c'était des tortues marines) . (...)
 28-oct - *Etienne16* - Pour l'histoire des requins et des tortues : (...)
 28-oct - *Léopy from Vieljeux* - Je suis toujours pas d'accord car pour les tortues elles ne seront pas multiplier par 10 mais par 1000 voir des dizaines de milliers, il y a un nombre immense d'oeuf qui sont déposés. (...)
 29-oct - *Etienne16* - Bon ben je crois qu'on sera jamais d'accord, un seul truc :

L'exemple du fil de discussion ci-dessus est représentatif d'une dynamique du débat qui converge avec l'analyse de Mathieu Chaput portant sur des extraits de forums de discussion relatifs à l'actualité québécoise en 2005 : « Les discussions prennent fin de manière pour le moins tautologique, c'est-à-dire dès lors que de nouveaux messages publiés cristallisent les échanges passés, sans que viennent s'ajouter de nouveaux éléments » (Chaput, 2008 : 96). On voit ici que la fin du débat se clôt par la recherche d'au moins un élément consensuel : la reconnaissance du dissensus.

3.2.3- Les lignes de fuite : interprétations alternatives de la participation

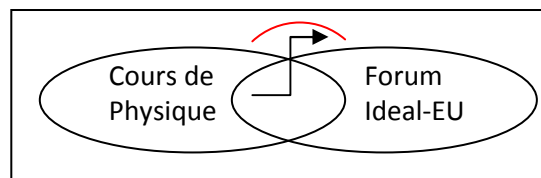
Dans le forum Ideal-Eu, les individus interprètent le cadre qui leur est donné et négocient avec les modèles de la participation suggérés – ce que nous avons identifié comme étant les lignes de force du dispositif. Nous en présentons ici deux exemples :

Premier exemple :

- Quelques rares détournements du forum de participation en ligne ont pu être observés par les chargés de mission de la Région. Par exemple, les entretiens ont révélé que dans le cadre d'un cours de physique, un enseignant a voulu faire utiliser le forum aux lycéens pour qu'ils trouvent et échangent des informations relatives aux courbes d'évolution de la température, évolution liée aux gaz à effet de serre. Un élève a profité de cette occasion pour ouvrir un nouveau fil de discussion afin de donner rendez-vous à quelques

camarades dans un kebab proche du lycée à l'issue des cours sur le mode d'échanges synchrones – plus proches du chat du point de vue des usages. Nous avons ici un détournement du forum de discussion en ligne qui permet une « fuite » d'un autre dispositif. Le premier illustre un jeu de pouvoir au sein du dispositif participatif du site web Ideal-Eu. La seconde s'opère à partir des rapports de pouvoir qui s'instancient dans un dispositif scolaire (Figure 8). Dans le premier cas, l'utilisation du forum en situation d'apprentissage scolaire offre aux élèves une occasion d'instrumentaliser la potentialité interactive du site à des fins personnelles récréatives qui ne recoupent pas le sujet de débat visé par l'injonction participative (le changement climatique) – injonction reformulée par l'enseignant (participation/interaction scolaire). Dans le second, la connaissance (technique) des élèves leur permet de sortir du cadre défini par l'enseignant (le programme du dispositif technique tel que reconfiguré dans le cadre d'un cours) et de recréer une forme scripturale, silencieuse, de bavardage. Il s'agit dans l'un et l'autre cas de prendre appui sur une connaissance minimale pour échapper aux contraintes qui s'imposent à l'articulation de deux dispositifs. Cela étant, le détournement du forum ne donne pas véritablement lieu à une fuite du dispositif participatif du site web puisque le modérateur a supprimé ce fil, après l'avoir estimé « hors sujet » relativement aux thèmes de débat envisagés, et que l'échange entre lycéens n'a pas de suites.

Figure 8. Jeux de pouvoir à l'intersection de deux dispositifs



Deuxième exemple :

- Par ailleurs, l'analyse discursive des commentaires met en évidence certaines dimensions d'une écriture collective qui font progresser le texte comme une archive dynamique. L'ouverture du fil de discussion délimite un espace pour la discussion dont la cohésion s'effectue par des procédures de capitalisation des informations (retour sur des billets antérieurs, synthèses). Les contributions sont généralement « situées », dans une argumentation (l'espace du texte) comme dans l'espace de la communauté (« @ Léopy » pour répondre au participant Léopy from Vieljeu). Certains contributeurs deviennent des médiateurs mettant en scène des informations (copier-coller d'articles en ligne, reformulations, expérimentations, témoignages, etc.) : parce que l'objet du discours, l'environnement, est indéfini, les individus doivent « représenter » et rendre partageable les dynamiques, relations et stratégies qui définissent les questions environnementales à des échelles variées : une échelle géographique (du local au planétaire) et une échelle d'abstraction (des gestes concrets du quotidien aux formules mathématiques).

Le cas du débat sur les éoliennes a montré comment l'objet concret, l'éolienne est défini par un ensemble restreint de schèmes discursifs (bruit-paysage-production-besoins) qui sont évoqués dans la plupart des contributions, chaque participant se positionnant sur chacun de ces thèmes, ce qui va créer un effet de boucle. Dans ce fil de discussion, il semble que les opinions s'additionnent pour contribuer au débat.

L'élasticité de la thématique de l'environnement et son indéfinition nécessite de la part des intervenants de construire l'espace doxique du débat en faisant apparaître des empiries partageables (la référence au territoire peut devenir un espace partageable plutôt qu'un argument). Les scripteurs-locuteurs sont donc amenés en partie à définir les termes du débat (à l'intérieur des suggestions techniques et symboliques de l'architecte d'une part et dans le cadre du modèle énonciatif de l'animateur du forum (Fadi)) – et ce d'autant plus que les co-énonciateurs attendus par les concepteurs (politiques, associatifs)¹ sont absents du débat.

¹ Un document de communication de la Région annonçait en effet : « La plateforme accueillera [...] des interventions d'acteurs de la lutte contre le changement climatique dans toutes ses dimensions qui apporteront leurs savoirs et leurs expériences au service de la réflexion collective. » (« Ideal-Eu : Un e-débat participatif européen sur le changement climatique », mai 2008).

La délibération en cours dans ce forum s'appuie sur la production par les contributeurs d'un espace de partage de l'information nécessaire à la formation de leur opinion et à la délibération, rôle qui n'est pas rempli par l'institution. L'information qui serait nécessaire à une prise de parole argumentée n'est pas disponible sur la plateforme elle-même. Dans une certaine mesure, les positions énonciatives constituent un schéma triangulaire : le débat a lieu devant l'institution et fait référence à des co-énonciateurs absents (le nucléaire, le politique mais ils ne sont pas énonciateurs à l'intérieur du forum), ce qui est convergent avec le consensus fondamental sur lequel repose le débat d'Ideal-EU, celui de la lutte contre le changement climatique.

Ainsi, l'archive constituée révèle un ordre du discours qui prend appui sur les lignes de force du dispositif pour y intégrer d'autres modèles du texte et de médiation des savoirs (scolaire, de vulgarisation), comme des lignes de fuite¹.

3.3- Des contraintes implicites fortes et des fuites « marquées ». Le cas du débat Ivry/CPDP

Le débat de la CPDP présente des caractéristiques très contrastées en regard d'Ideal-Eu. On considérera ici les positions énonciatives qui s'établissent dans le macro-dispositif de la procédure, selon des trajectoires (d'acteurs, de textes et de supports) différenciées. Quels rapports s'effectuent entre l'institution, tiers devant lequel le débat a lieu, et les participants ?

3.3.1- Quadrillage du faire participer : élargir le débat tout le canalisant dans une multiplicité des formats

L'imbrication des dispositifs

En parallèle des neuf réunions publiques organisées entre le 4 septembre et le 28 décembre 2009, la commission particulière du débat public (CPDP) a mis à disposition du public et des acteurs du débat un site Internet comprenant différentes modalités de prise de parole en ligne : un blog, un système de question/réponse (SQR) et une interface Co-comment permettant de commenter les verbatims des réunions publiques. Par ailleurs, ce site met à la disposition du public divers types de documents (dossier du maître d'ouvrage, études et documents complémentaires, cahiers d'acteurs). Enfin, il était possible de s'abonner à une *newsletter*.

Le site web est organisé autour de quatre rubriques principales : « Débat Public », « S'informer », « Participer », « Actualité » (Figure 9). La rubrique « Débat Public » regroupe les informations concernant les objectifs, les modalités et l'organisation du débat et son compte-rendu. La rubrique « s'informer » permet de télécharger tous les documents mis à la disposition du public, selon une entrée par outils, (cahiers d'acteurs, synthèses des contributions Internet, les journaux du débat, etc.). La rubrique « participer » regroupe les différents outils de participation à la disposition du public (information sur les réunions publiques, accès au blog, au SQR, etc.). La rubrique « Actualité » met en avant les événements importants de la vie du site du débat (mise en ligne de vidéos, suite données au débat, etc.). Le site web répond donc à deux objectifs pour les concepteurs : 1° Informer le public (outre les documents mis en ligne, sont expliqués les objectifs du débat et son organisation) ; 2° Faire participer le public suivant des formats spécifiques et complémentaires aux autres modalités proposées dans le cadre des réunions publiques².

« En réunion publique vous prenez de l'information donc il faut la « digérer ». Donc, moi j'ai posé quelques questions, mais très courtes. Ce que j'ai fait surtout c'est une analyse sur le site en disant : « Il faut faire attention aux tensions de chapelles, là les gens ne s'écoutent plus » sur le site. Sur le site, y a pas photo. Sur

¹ Précisons bien que les lignes de fuites ne supposent pas un conflit entre les modèles du concepteur du site et des contributeurs.

² On comptabilise 30 000 visites entre sa mise en ligne en mai 2009 et la clôture du débat fin décembre 2009.

le site, vous êtes tout seul, vous ne demandez pas la parole et vous n'attendez pas qu'on vous la donne » (Internaute, 12 juillet 2010).

Figure 9. Page d'accueil du site de la CPDP¹



La page d'accueil témoigne en effet du caractère officiel d'un débat qui s'appuie sur un cadre législatif² (cadre rouge, Figure 9) et des informations pointues. Cette officialité se retrouve dans les textes de loi auxquels le site renvoie et jusque dans les documents d'information qui constituent comme un dossier d'archivage de documents administratifs (courriers échangés par les différents protagonistes du débat que sont le maître d'œuvre, la CPDP et les associations). La constitution de tels dossiers répond, à l'enjeu de transparence. Il s'agit de faire la synthèse des points de vue et de conclure en termes de contenus. Les internautes sont invités à participer parce qu'ils pourraient faire changer les choses : la délibération se présente comme une concertation. La mise en valeur de la médiation, des informations fournies et de la diversité des modalités d'expression rend compte de ce qu'elles garantissent, pour les concepteurs du site, de la qualité du débat.

Le site web a permis de poser des questions avant et pendant les réunions publiques³, de suivre ces dernières en direct, de conserver une trace audiovisuelle des échanges et de télécharger les documents mis à la disposition du public. L'animation du site reposait en grande partie sur une articulation entre les outils de participation en ligne et les réunions publiques. L'imbrication des formats d'expression au sein du

¹ <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/>, consulté le 23 août 2011.

² La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été saisie au début de l'année 2009 par le maître d'ouvrage (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) au titre de l'article L121-1 du code de l'environnement.

³ « Les questions passaient par ordre chronologique, donc elles ne passaient pas toutes en réunions. De toute façon, toutes rentraient dans le système questions/réponses qu'on a, et recevaient une réponse du maître d'ouvrage, qu'il y ait eu réponse en cours de réunion ou pas » (Secrétaire général de la CPDP, entretien réalisé le 28 juillet 2010).

dispositif de concertation, voulue par la CPDP¹, est visible dans les deux lieux du débat que sont les réunions publiques et le site Web. Lors des réunions publiques, les questions des internautes sont projetées sur un écran (elles peuvent être listées dans un tableau ou apparaître sur une page du site). Sur le site, les réunions publiques filmées sont diffusées en direct. Dans une certaine mesure, on constate même une mise en abîme des formats d'expression puisque dans une vidéo *mise en ligne* sur la page d'accueil du site, nous voyons Jean-Paul Puyfaucher (CPDP) lire, au cours d'une *réunion publique*, une « question qui nous est venue sur *Internet* » et que l'on aperçoit certaines de ces questions listées à l'écran (cadres jaunes, Figure 10).

La circulation des textes, qui justifie l'imbrication des formats d'expression, est supportée² par la CPDP. Ainsi, en amont d'une réunion publique, l'internaute est-il encouragé à poster une question sur le blog susceptible d'être reprise par la CPDP³. Que cette question soit ou non finalement posée, elle sera reformulée⁴ par la commission particulière dans le SQR pour permettre au maître d'ouvrage d'y apporter une réponse qu'il aura mûrement réfléchi. À la suite des réunions, les supports de présentation des intervenants à la tribune, le verbatim de la réunion et sa synthèse, ainsi qu'un document rédigé par la CPDP intitulé « les enseignements de la réunion » étaient mis en ligne. Ce dernier document était soumis aux commentaires des internautes en utilisant la plate-forme co-ment.net. La CPDP se chargeait ensuite d'intégrer les commentaires aux versions finales des documents (en libre téléchargement sur le site).

Figure 10. Vidéo des réunions publiques mise en ligne sur le blog⁵

¹ « Au niveau internet, il y avait la volonté que ça se corresponde bien tout ça. Donc avant les réunions, on demandait aux internautes de poser des questions qu'ils voudraient voir posées en réunion, on les relayait parfois en réunion. A l'issue de la réunion, il y avait un compte-rendu court, « les enseignements du débat » qui était établi, et ça, c'était mis en ligne pour être commenté par les internautes avec un système co-ment. Donc ça se répondait pas mal. Et puis il y avait le blog. Donc le blog il y avait un message par réunion, un post pour dire « posez vos questions ». Et avec un post, on continuait à vivre assez longtemps. Notamment après la réunion sur l'incinération, ça continuait un peu à vivre. » Concernant les questions posées sur Internet, « on avait un petit déroulé des réunions, un programme, et on essayait de [les] faire rentrer [...] dans le programme pour que la commission les pose aux intervenants. Mais après, ça dépendait de l'animation. Ce n'était pas une sélection a priori, mais ça se faisait souvent pendant le débat, selon si la commission avait le temps de les passer ou non. On a eu beaucoup de questions internet sur les réunions thématiques. » (Secrétaire général de la CPDP, entretien réalisé le 28 juillet 2010).

² Lorsque la CPDP présente une réunion publique à venir sur le blog de son site internet, elle précise : « Vous êtes invités dès aujourd'hui à poser les questions que vous souhaiteriez voir aborder au cours de cette réunion. Pour cela, il suffit de laisser un commentaire à cet article. La CPDP relayera les questions des internautes préalablement postées sur le blog ou envoyées dans le cadre de la diffusion en direct sur Internet auprès des différents intervenants tout au long de la réunion. » (Cf. « 13 octobre : réunion thématique sur la méthanisation, salle Mas (Paris XIII) et en direct sur Internet ! », Article publié par CPDP le 2 octobre 2009).

³ En reformulant les questions, la CPDP les anonymise (Figure 15). Il n'est donc pas toujours facile, pour les chercheurs, d'identifier les trajectoires des intervenants et de leurs textes.

⁴ Cette reformulation est parfois regrettée par les internautes.

⁵ <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/blog/?p=517>, consulté le 23 août 2010.

Rechercher

DÉBAT PUBLIC
S'INFORMER
PARTICIPER

Les réunions publiques >
Le blog du débat >
Vos questions et leurs réponses >
Le débat pour les enfants >

Contribuer
» Aide

Catégories
» Contributions (20)
» Réunions (22)
» Prévention-Tri (15)
» Incinération (10)
» Méthanisation (5)
» Risques et nuisances (8)
» Intégration urbaine (3)
» Coût (3)
» Suivi du projet (3)
» Le débat pour les enfants (1)
» Organisation (14)

Mots-clés
études (2) cartographie (1)
chauffage urbain (8)
cheminée (1) collecte
sélective (3) compost (4)
concertation (3)
dimensionnement (7)
emploi (1)
enseignements (5)
environnement (12)
gisement (5)
gouvernance (3) isséane
(1) nuisances (5)
opportunité (3) panache (2)
prévention (6) PREDMA
(2) presse (2) propositions
(1) réduction (7) santé
(10) tri-recyclage (9)

Participez !

PARTICIPER

<< Retour à la page d'accueil

Morceaux choisis des 4 premières réunions du débat
Publié par CPDP - CPDP le 30 novembre 2009

La CPDP a filmé la réunion d'ouverture du débat et les trois réunions thématiques d'octobre qui portaient sur la prévention, l'incinération et la méthanisation. Les réunions ont ainsi pu être retransmises en direct sur Internet et des extraits vidéo restent accessibles sur notre site.

Une **vidéo d'une durée totale de 22 minutes** a également été réalisée : les interventions des acteurs et du grand public y illustrent les enjeux du débat.

D'après vous, la suite du débat a-t-elle permis d'apporter des réponses, de formuler des propositions, par rapport aux différentes questions soulevées ? Notre blog est là pour que vous puissiez vous exprimer, en commentant cet article.

Réseaux sociaux

La publicisation et l'évolution des réunions publiques

D'abord réticente, la CPDP a finalement accepté de retransmettre certaines réunions publiques en direct sur Internet. Les 4 premières réunions ont ainsi été retransmises ainsi que la réunion de clôture. Il faut noter que même sans être retransmises, les autres réunions ont également fait l'objet de capture vidéo (Figure 10)¹. Encore peu utilisé par les diverses CPDP, le système de captation vidéo et de rediffusion, disponible via le site Internet, remplit divers objectifs. Ici, il avait pour vocation d'élargir le public qui assiste traditionnellement aux réunions tout en diffusant des extraits vidéo complémentaires aux documents écrits (verbatim, enseignements). On sait que dans le cas d'autres débats, notamment celui sur les nanotechnologies, il a permis à la CPDP de s'affranchir de la présence du public alors que le débat cristallisait des oppositions violentes.

A plusieurs reprises en effet, la CPDP cherchera à rendre moins formelles les interventions en tribune : les chaises et les tables seront ainsi parfois remplacées par des tables basses et des fauteuils sur l'estrade. La proxémie de certaines salles (estrade vs public) contribue par ailleurs à créer un fossé entre orateurs et grand public. Mais cette organisation s'avère peu commode pour les orateurs qui ont besoin de projeter des diapositives et viennent avec leur ordinateur portable. On s'aperçoit que le réflexe très institutionnel de la table avec micro est très fortement ancré jusque dans les sociétés qui font de la logistique de débat public. Celles-ci avouent avoir du mal à trouver les fauteuils qu'on leur demande et proposent très rarement une

¹ Les images ont ainsi pu être utilisées à titre d'illustration sur le site, et faire l'objet d'un montage sous forme d'un film de 22 mn qui est mis à disposition des internautes au moment des réunions locales. La CPDP a fait appel pour ce faire à une entreprise solidaire et non à des spécialistes de communication. La qualité et la diversité des images s'en ressentent. Notamment, le faible nombre de caméras à disposition explique la quasi-absence d'images du public dans les films. La caméra unique était en effet braquée sur les exposants et très peu sur la salle, ce qui participe à la sémiotisation d'une opposition entre les participants et les présentateurs en tribune, sémiotisation dont la CPDP a bien pris conscience.

alternative à la mise en scène « formelle » du débat. Il reste que cette CPDP était relativement pionnière dans le domaine de la capture vidéo, ouvrant la voie à la généralisation des prises de vue en débat public au moins pour une partie des réunions (généralement les réunions thématiques qui se distinguent souvent par la technicité des propos qui y sont tenus et abordent tous les sujets qui seront ensuite repris de façon plus transversales dans les réunions locales).

Présentation des fonctionnalités

Le SQR

Sur le site web, le SQR est, avec les contributions des acteurs par la suite nommés « cahiers d'acteurs », une des premières modalités de participation mise en place par les CPDP, puisqu'on la voit se dessiner peu avant la loi de 2002 sur la démocratie de proximité. Ainsi, dans les premiers débats publics, elle correspond à une volonté de rationalisation du débat puisque les CPDP sont rapidement débordées par un afflux de courrier multiforme (papier, mail, fax) dont elles ont du mal à organiser la publicisation, souvent il faut le dire, faute de moyens adéquats et d'acculturation à internet. Le statut des contributions pose problème : comment les considérer ? Devait-on faire le tri entre celles qui émanent de parties prenantes relayant leur point de vue en débat oral et celles qui émanent de quidam, les premières faisant l'objet d'une discussion et pas les secondes ? Pour autant comment les ignorer ? Avant que les CPDP ne se dotent des moyens nécessaires à leur circulation entre les arènes du débat (par la numérisation totale de toutes les contributions), la réponse apportée est celle, traditionnelle dans le cadre des enquêtes publiques, de la mise à disposition du public au siège de la CPDP.

Les questions, elles (dans le sens de véritables questions adressées soit à la CPDP soit aux diverses parties prenantes, essentiellement le maître d'ouvrage) font par la suite d'un traitement systématique. Elles sont numérotées, classées par thématiques et envoyées aux interlocuteurs pertinents pour réponse – qui tardent souvent à venir). Ce n'est qu'avec l'extension de l'usage d'internet que se met en place ainsi le système « Question-Réponse » ou SQR en ligne sous la supervision d'un membre de la CPDP qui se charge s'assurer la vérification de la pertinence des réponses eu égard à la question posée.

« Parce que pour nous il faut toujours que par rapport à une question il y ait une réponse par écrit aussi. Même les personnes qui ont posé une question pendant un débat public, leur question est rentrée dans le système question-réponse, et ils ont reçu une question à l'oral pendant la réunion publique, ils recevront une question écrite » (Président de la CPDP, entretien réalisé le 16 juillet 2010).

Il faut le dire, ce travail est considérable tant pour la CPDP qui fait pression sur le MO que sur ce dernier qui doit mettre en place en interne un dispositif de validation des réponses, passant par la voie hiérarchique.

« Toute question posée à l'oral est réinjectée dans le système de questions-réponses écrites. Donc évidemment une réponse que l'on va faire à l'oral rapidement, on va vraiment la fouiller, la nourrir pour la remettre dans le système de questions-réponses écrites. C'est-à-dire que cette réponse, elle est pesée, elle est réfléchie et construite. [...] c'est des réponses aux questions qui sont fouillées, qui sont construites et qui, demain encore, feront foi. Oui, on pourra dire, en réponse à la question 241 au moment du débat public, le maître d'ouvrage a répondu ça et il doit pouvoir assumer la réponse qu'il a faite à ce moment là. Même au moment de l'enquête publique, même 50 ans plus tard, oui au moment du débat public il a dit ça [...] comme on ferait une réponse à un commissaire enquêteur dans une enquête publique, les réponses elles sont sérieuses. » Toutes les réponses sont rédigées par le MO, relues par le cabinet de conseil du SYCTOM puis validées par le directeur général du SYCTOM lui-même. (Intervenant de l'agence de communication Parimage auprès du Syctom, entretien réalisé le 11 octobre 2010).

La lourdeur de l'organisation constitue d'ailleurs pour le MO un frein à son investissement dans les autres modes de communication, notamment via les blogs et les forums où se pose par ailleurs la question de la validation hiérarchique de la prise de parole, nous y reviendrons plus loin.

Le fait que ce soit d'abord les questions et non les contributions simples des acteurs qui soient systématisées suggère d'ailleurs une conception du débat public plus informative que délibérative. Au fil des débats, les arènes d'intervention des acteurs tendent à se rapprocher, grâce à l'Internet. Celui-ci va permettre de rassembler en un seul lieu toutes les contributions et les questions qui se trouvent regroupées dans la zone « participer » du site du débat public. Par ailleurs, les questions posées en débat public sont ensuite traitées par le SQR en ligne, leur donnant une publicité élargie aux internautes. Seuls les débats les plus récents cependant, comme celui d'Ivry, commencent toutefois à créer les dispositifs techniques permettant de naviguer plus facilement entre les questions et les avis qui portent sur les mêmes thématiques. L'équipe d'animation doit en effet intervenir dans les forums ou sur le blog pour renvoyer les interlocuteurs, par le biais du lien hypertexte, au SQR. Certains avis en effet posent indirectement une question par ailleurs traitée dans le SQR par le MO. L'absence d'intervention de ce dernier dans le blog ou le forum accroît la nécessité de cette intervention par la CPDP. On le voit, la création d'un espace délibératif, intégrant toutes les formes d'intervention et de participation au débat passe à la fois par la mise en place d'une logistique lourde et par une évolution dans la conception du public participant. Ce dernier n'est plus seulement celui qui se déplace mais aussi qui participe à distance, les deux acquérant progressivement un statut équivalent. Nul doute que le développement d'Internet participe de cette mutation dans la conception du public : celui-ci dont l'écrit se trouve publicisé par le web, sort de l'espace semi-public de la correspondance avec la CPDP pour entrer de plein pied dans l'arène du débat public. On le verra plus loin, les formes du renvoi d'un espace hors ligne à un espace en ligne passent par la mise en abîme des contributions : écrites en ligne (ou numérisées, mais de moins en moins), elles sont parfois lues en public tout en étant retransmises en ligne et rediscutées en public etc.

Les fonctions du SQR ont, du fait de leur intégration progressive au débat en et hors ligne, évolué. Là où elles avaient pour seul objectif la recherche d'information, elles sont aujourd'hui devenues le lieu d'un approfondissement du débat et viennent souvent compléter des discussions précédentes, parfois de façons provocatrices et stratégiquement redondantes (pour avoir une preuve écrite d'une réponse déjà fournie à l'oral, pour reformuler une réponse orale ou faire évoluer une position¹). On le verra d'ailleurs plus loin, le noyau des auteurs des questions au SQR restent relativement les mêmes que les participants au blog, avec quelques différences intéressantes.

Concrètement, la commission a choisi de répartir les questions relatives au projet soumis au débat public en plusieurs thèmes et en thèmes annexes. Les grands thèmes reprennent en partie le découpage prévu par la loi qui fonde le débat public, à savoir la distinction entre opportunité, objectifs et caractéristiques du projet. Les questions relatives aux risques et nuisances font l'objet d'une rubrique spécifique. Avec 280 questions déposées le SQR, nourri par le blog, a montré qu'il pouvait être un complément utile au débat en permettant particulièrement d'approfondir certains sujets qui ont pu avoir du mal à trouver leur place lors des réunions publiques ou qui n'ont pu être traités faute de temps.

Le blog

¹ « Parce que la commission estimait que c'est toujours bien d'avoir une réponse écrite [aux questions posées qu'elles soient ou non relayées en réunion], et puis le maître d'ouvrage peut formuler différemment, parce qu'une réunion, c'est une réunion donc il y a beaucoup de spontanéité, et c'est bien derrière d'avoir de l'écrit pour développer sa réponse ou éventuellement la faire évoluer » (Secrétaire général de la CPDP, entretien réalisé le 28 juillet 2010).

Pendant le débat, la CPDP a décidé de donner la possibilité aux internautes d'utiliser cet outil pour publier leurs propres articles et déposer des commentaires sur les articles postés. Pour participer, les citoyens doivent s'inscrire sur le site du débat. Cette inscription permet d'ajouter aux textes postés une signature qui précise le nom de l'utilisateur ou le pseudonyme qu'il s'est choisi. La CPDP a fait le choix d'une politique de modération à posteriori, les usagers peuvent publier librement leurs articles qui sont ensuite examinés par l'équipe de modération du site autorisée à supprimer les articles éventuellement à la charte de bonne conduite de la CNDP. Avant chaque réunion, les participants étaient invités à poser leurs questions sur les thématiques à l'ordre du jour¹. Grâce au système de gestion de contenu, chaque internaute peut publier du contenu, sans connaissances techniques préalables relatives à la conception de sites Web. La publication de nouveaux articles et commentaires est relayée via des flux RSS dédiés et sur le fil Twitter du débat. Les usagers ont également la possibilité de les partager sur leur page Facebook.

Le blog du débat, tel qu'il a été conçu, est un outil directement intégré au site Internet de la CPDP². Si les templates sont en accord avec la charte graphique du portail, l'architecture technique relève bien du blog. Pour assurer une interopérabilité avec d'autres outils web, le blog doit respecter certains standards dans son développement. En effet, les systèmes de syndication de contenu et la nécessité d'adapter les fonctionnalités disponibles à un navigateur web déterminent une certaine invariance dans les possibilités de design du blog qui doit favoriser la création et la circulation de contenu.

La page d'accueil, est organisée autour de trois colonnes : la première est commune à l'intégralité du site et permet de naviguer entre les principales rubriques du portail : « Débat public », « S'informer », « Participer ». La partie du site en cours de visite (ici Participer) est en surbrillance en noir. Cette colonne donne également la possibilité de consulter le calendrier du débat, d'accéder à « l'espace presse » et à la rubrique « liens utiles ». A tout moment, l'internaute peut se rediriger vers d'autres pages du portail et quitter le blog via ce menu.

La seconde colonne est elle spécifique au blog, on y trouve les outils de navigation hypertexte nécessaires pour accéder aux articles. Les billets sont disponibles grâce à un système de classement par :

- rubrique :
- Le blog s'organise donc autour d'une structure relativement rigide et standardisée qui encourage la navigation hypertexte et facilite, en théorie, la participation des visiteurs grâce au peu de compétences que demande la fonction de publication. Tous les internautes sont invités à s'inscrire pour poster eux-mêmes leurs billets. La catégorisation des articles encourage une lecture thématique des billets qui permet au lecteur de récolter des informations sur des points précis du sujet.
- La charte graphique du site blog est conforme à celle développée par la CPDP. Son code couleur simple est composé de deux couleurs (bleu et rose) qui contribue à renforcer la dimension officielle du blog.
- 22 articles sont classés dans la catégorie « Réunions ». Ce nombre important s'explique par le fait que cette rubrique regroupe les articles concernant la préparation des réunions publiques (mission première du blog) et les documents disponibles suite aux séances. 20 articles ont été classés dans la rubrique « Contributions » car ils expriment une position assez large sur le projet en débat, et s'inscrivent en complément des cahiers d'acteurs. Les 14 articles de la catégorie « Organisation » regroupent les contributions relatives au déroulement des débats. Chaque billet commence par son titre en gras puis donne le nom de son auteur et sa date de publication.

¹ Sur le site, le blog du débat fait partie des pages les plus visitées. 63 articles (dont 45 écrits par la CPDP) ainsi que 107 commentaires ont été postés (dont 35 écrits par la CPDP).

² « L'évolution majeure ça a été, pour Aleaur, d'intégrer le blog, comme rubrique de « Participez », ce qui n'existait pas dans les fonctionnalités de base. Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont pris Wordpress, qui est assez classique dans le secteur, ils l'ont installé et ils l'ont mis aux couleurs. Je crois qu'ils ont eu des problèmes pour reformater la page pour que ça s'intègre un peu correctement dans leur site. Et ça se voit d'ailleurs. Ça reste correct, mais c'était un peu bricolé quand même. Notamment en termes d'ergonomie, la page de gauche est pas très cohérente. C'est parce qu'il y avait un menu à double colonne, et ça on pouvait pas le changer » (Web designer CNDP, 21 juin 2010).

- Dans l'idéal de participation de la CPDP, le blog avait vocation à être largement approprié par les acteurs en leur fournissant un outil propice au dialogue et à l'échange. Mais la manière dont le public s'est finalement approprié ses fonctionnalités est remarquable sur plusieurs points.
- En plus des articles et commentaires qu'elle a elle-même écrits, la CPDP a posté sur le blog 14 articles et 7 commentaires, reçus par mail ou par courrier. Ce nombre témoigne du caractère inhabituel de ce moyen d'expression pour certains acteurs notamment institutionnels. Nombre d'entre eux n'ont donc pas activés la dimension d'interactivité de l'outil et ont fait appel à la médiation de la CPDP, comme dans un site statique, pour publier leurs articles. La CPDP a également décidé de publier de son propre chef certains courriers qu'elle pensait susceptibles d'enrichir les débats sur le blog.

La mise en avant de la possibilité de commenter les articles (posts) met l'accent sur le contenu mais ne constitue apparemment pas un environnement technique idéal pour un échange dialogique. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer cette tendance : il semble que les commentateurs ont pris le parti de répondre au message initiateur sans lire les commentaires précédents. On peut faire l'hypothèse que là encore la fonction officielle du blog a influencé la construction des échanges. A l'instar des réunions publiques, les participants sont venus prendre position de manière officielle (particulièrement dans la rubrique contribution) sans lancer de véritables discussions. Ce constat est renforcé par l'étude des auteurs des billets. Sur les 11 auteurs répertoriés, 8 personnes ont écrits sous leur vrai nom, 2 au nom de leur institution et 1 sous le couvert d'un pseudonyme.

D'autre part, il faut signaler qu'une fois publiés, les billets de blogs ne peuvent plus être modifiés, le sens est fixé définitivement, ce qui n'encourage peut-être pas la discussion et incite plutôt à la prise de position. Le blog peut donc être considéré comme une « scène d'apparition » (Quéré 1992), où à l'instar de la tribune dans les réunions hors ligne, les participants cherchent à faire connaître leur opinion et à se situer dans le débat.

C'est à la suite de ce constat que la CPDP a remis en cause le principe même du blog dans les débats suivants¹ pour lui préférer un système « d'espaces de discussions thématiques » où le cadrage thématique est renforcé. L'idée est d'orienter les échanges sur des points précis du débat, pour favoriser un véritable dialogue et éviter les prises de position trop générales.

« Le blog en fin de compte, c'est un petit peu gênant, c'est-à-dire que comme un blog les interventions arrivent les unes derrière les autres donc pour en retrouver une il faut aller tout en bas ou on ne sait pas trop où... Donc là on a plutôt structuré en espaces de dialogue, donc sur l'impact sur l'économie, l'impact sur la pêche, etc. » (Président de la CPDP, entretien réalisé le 16 juillet 2010).

L'interface co-ment

Plusieurs articles du blog renvoient, via un lien hypertexte dans le billet, vers des documents proposés aux commentateurs des internautes grâce à un outil appelé « Co-ment ». La CPDP utilise cet outil d'annotation textuelle pour offrir l'opportunité aux internautes de débattre sur les enseignements des réunions publiques. 10 textes ont été proposés à la discussion par la CPDP. Co-ment est une plateforme web d'interaction sur des textes qui est organisée autour de deux colonnes et d'une barre de tâches en haut de l'écran.

Figure 11. Le compte rendu de la réunion du 16 novembre soumis à commentaires, Co-ment²

¹ On prendra pour exemple le débat sur le « projet de parc éolien en mer des Deux Côtes » : <http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org/>

² <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/>, consulté le 10 janvier 2010.

La première colonne (à gauche de l'écran) recueille les commentaires, la seconde est constituée du texte support. Cette colonne, la plus large des deux, est composée d'un chapeau rappelant la marche à suivre pour publier un commentaire et cadrant l'usage du logiciel Co-ment tel que souhaité par la CPDP, d'un lien hypertexte vers le site du débat, du titre du document, suivi du corps du texte. La barre de tâche regroupe plusieurs menus, « affichage », « action », « accueil », « textes publics », « espace de travail », « votre profil », « se déconnecter ».

Pour commenter le texte, il suffit de surligner la zone du texte que l'on souhaite commenter, puis cliquer sur « ajouter » dans la colonne de gauche. Et les commentaires se rangent par ordre chronologique dans la colonne commentaire. Chaque commentaire commence par un titre, le nom de son auteur et sa date de publication. Les premières lignes du texte apparaissent ensuite en mode aperçu. En bas de chaque commentaire, deux possibilités sont offertes à l'internaute qui peut soit « lire » la totalité du commentaire soit choisir d'y « répondre ». Lorsque le commentaire est ouvert pour lecture, une liste de tags associés s'affiche. Lorsqu'un commentaire a plusieurs réponses, un chiffre entre parenthèse s'affiche à côté du titre. Le lecteur a alors la possibilité « d'afficher toutes les réponses ». Les usagers ont également la possibilité de « s'abonner » au texte pour être prévenu des nouveaux commentaires.

Les cahiers d'acteurs

Le dispositif de débat public de la CPDP produit des formats du texte très contraints, qu'ils soient diffusés en ligne et/ou sous forme imprimée (SQR, Co-ment, blog, cahiers d'acteurs...). Ainsi, les règles éditoriales des « cahiers d'acteur » (envoyés par courrier papier aux habitants) définissent un format commun et un support fixe aux prises de parole des différents acteurs du débat, plaçant ceux-ci sur un même pied d'égalité (Figure 12). La CPDP précise que n'importe quel « acteur » du débat peut rédiger un cahier. Un acteur est alors défini en ces termes : « Un acteur, dans le cadre du débat public, peut être une collectivité territoriale, une chambre consulaire, un établissement public, une entreprise, une association ou une personne ». Pour être recevable, le Cahier d'acteur doit respecter un certain nombre de règles au nombre desquelles : le respect du « cadre éditorial de la CPDP ». Plus loin, il est indiqué que « le format éditorial retenu par la CPDP » suppose un certain nombre de signes et l'insertion, « sur la page de couverture, [du] nom de l'organisme, [de] son logo, [de] sa vocation et [de] ses coordonnées complètes ». En résumé, tout se passe comme si chaque acteur, quel que soit son statut, avait la possibilité de faire éditer son cahier, mais qu'en réalité la CPDP n'était pas dupe de la difficulté que ce travail d'édition poserait aux acteurs individuels. Dans les faits, ce sont les acteurs institutionnels qui se saisissent de cet outil. De la même manière que le Sycotm réserve ses forces pour le SQR, les courriers et les réunions publiques, on peut considérer que les acteurs individuels ont évité ce format parce qu'ils estimaient (à tort ou à raison) qu'il ne leur était pas destiné. La charte graphique définit une production éditoriale cohérente qui est significative du rôle énonciateur de la CPDP : la

maîtrise des procédures du débat passe par le contrôle de la scène d'énonciation c'est-à-dire la mise en scène des énoncés.

Figure 12. Les « Cahiers d'acteurs », rubrique « s'informer »



Trajectoires suggérées

D'une part, la CPDP définit des modalités d'expression supportées par les différents formats éditoriaux ; d'autre part, elle assure également la circulation des énoncés entre ses formats – ce qui implique qu'elle les reformule. Un entretien avec un internaute nous a permis de suivre la trajectoire d'une de ses questions, formulée sur le blog en amont d'une réunion publique, non posée à cette occasion, puis reformulée par la CPDP dans le SQR pour qu'elle obtienne néanmoins une réponse du SYCTOM (Figure 15).

Figure 13. Le blog du débat, commentaire de Marc, 7 octobre 2009

Le blog, Marc, 7 octobre 2009 (16h24)

« Si le Grenelle environnement pousse très fort la méthanisation, il condamne fermement le traitement mécano biologique des déchets bruts. Le dossier Plan déchets 2009-2012 du 9 septembre 2009 de Mme Jouanno le confirme (encadré page 10) : le TMB sera « une étape supplémentaire peu efficace et coûteuse ». Comment imaginer qu'on pourra sortir un compost aux normes agricoles d'Ivry, alors que M Geoffroy pourra confirmer qu'il a fallu 8 ans au SIVOM Yerres pour y arriver, en zone semi rurale. Faudra-t-il tout brûler ? Dans ce cas, mieux vaudrait garder la capacité actuelle d'incinération et fournir de l'énergie pour chauffer Paris en économisant gaz et fuel ! »

Figure 14. Le blog du débat, commentaire de la CPDP, 30 novembre 2009

Le blog, CPDP, 30 novembre 2009 (13h25)

« Nous avons transféré plusieurs des questions que vous avez soulevées avant cette réunion au sein de notre système Questions-Réponses. Deux d'entre elles ont à ce jour fait l'objet de réponses de la part du Syctom [...] :

- celle de Marc sur la qualité du compost issu du tri mécano-biologique (TMB) : il s'agit de la question #193 classée dans la catégorie « Tri mécano-biologique et méthanisation » <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/participer/consulter-questions-reponses.html?id=10> »

Cette reformulation opère en réalité une coupe dans la question de Mathieu, qui ignore sa base argumentative (en rouge). Selon Mathieu, la valorisation énergétique permise par l'incinération fait de ce mode un traitement des déchets un mode de traitement plus intéressant que la méthanisation. Ce mode de traitement est en revanche moins bien maîtrisé et il ne lui paraît pas impensable que le SYCTOM se retrouve en situation de devoir incinérer les déchets initialement prévus pour la méthanisation. Il lui semble alors préjudiciable d'envisager de réduire la capacité d'incinération de l'usine. Peut-être la CPDP a-t-elle retenu la seule interrogation qui, pour ne pas en être une, n'en a pas moins le mérite de correspondre au format du SQR. Ce faisant, l'alternative proposée dans la seconde partie de la question (tout incinérer) perd en visibilité, quand, du côté du maître d'ouvrage, on a pu déplorer, à l'échelle globale du débat, l'absence d'alternative à la solution proposée (incinération, tri mécanobiologique et méthanisation).

Figure 65. SQR, réponse du SYCTOM¹

Q #193 16/10/2009 Question posée sur le blog: Si le Grenelle environnement pousse très fort la mé... CPDP

Question

Question posée sur le blog:
Si le Grenelle environnement pousse très fort la méthanisation, il condamne fermement le traitement mécano biologique des déchets bruts. Le dossier Plan déchets 2009-2012 du 9 septembre 2009 de Mme Jouanno le confirme (encadré page 10) : le TMB sera « une étape supplémentaire peu efficace et coûteuse ». Comment imaginer qu'on pourra sortir un compost aux normes agricoles du centre d'Ivry ?

Réponse

Réponse le 16/10/2009
Bonjour,
L'encadré page 10 du dossier Plan déchets 2009-2012 du 9 septembre 2009 de Mme Jouanno indique que le traitement mécano-biologique (TMB) risque de ne constituer qu'une étape supplémentaire peu efficace et coûteuse mais non pas de façon générale comme vous semblez le supposer, mais en tant que procédé de stabilisation des déchets avant leur mise en décharge, dans le simple objectif d'en réduire la charge toxique.
L'extrait de cet encadré page 10 est le suivant :
« Le recours au traitement mécano-biologique, en tant que procédé de stabilisation des déchets avant leur mise en décharge, dans le simple objectif d'en réduire la charge toxique, risque de ne constituer qu'une étape supplémentaire peu efficace et coûteuse, la part valorisable des déchets n'étant pas extraite en totalité »
Il est d'ailleurs indiqué dans ce même encadré tout l'intérêt du traitement mécano-biologique :
« Le traitement mécano-biologique des déchets vise à séparer les différentes fractions composant les déchets pour en orienter la partie organique vers un traitement biologique. Cette technique de traitement constitue une étape amont du traitement global des déchets, dans le but d'en extraire la part organique valorisable par un retour au sol. La fraction résiduelle peut, quant à elle, faire l'objet d'un autre mode de valorisation. La qualité des déchets entrants et la performance de séparation mécanique sont donc essentielles : elles conditionnent la qualité des matières destinées à être épandues, le cas échéant, après compostage et la pérennité des débouchés. »
C'est dans cette perspective que le projet du SYCTOM s'inscrit, avec la mise en œuvre d'un traitement mécano-biologique qui ne consiste pas en une simple opération de stabilisation des ordures ménagères en vue de les mettre en décharge mais qui vise au contraire à faire du recyclage organique une priorité. Le projet à Ivry-Paris XIII prévoit en outre de coupler ce procédé à un procédé d'incinération afin de valoriser au mieux le potentiel énergétique contenu dans les ordures ménagères.
Concernant la qualité du compost, celle-ci est régie par la norme NFU 44-051 qui n'établit pas de distinction sur l'origine des déchets, mais qui impose des moyens et surtout des résultats. Il est important de noter, pour répondre à vos craintes, que cette norme est respectée concernant le compost issu des usines de Calais, Launay-Lantic, Lannion, Lille, Montpellier et Varennes-Jarcy. Certaines de ces installations traitent uniquement des déchets fermentescibles, d'autres des ordures ménagères résiduelles. Les teneurs en métaux lourds en sortie notamment sont sensiblement les mêmes, et bien en deçà des valeurs limites imposées par la norme.
Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne

3.3.2- Une appropriation différenciée et stratégique des formats par les acteurs

L'appropriation différenciée des formats par les acteurs a été analysée à partir d'un repérage de leurs interventions dans la temporalité du débat. Nous avons ainsi mis en évidence le parcours dans le temps, mais également les circulations des acteurs dans les différents formats. Les courbes présentées ici

¹ <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/participer/consulter-questions-reponses.html?id=10>, consulté le 7 décembre 2010.

permettent de mettre en relief des figures de l'implication dans le débat à partir d'assemblages de formats. Ils reflètent des appropriations singulières des statuts des formats d'expression, effectuées en fonction des cultures propres des acteurs collectifs.

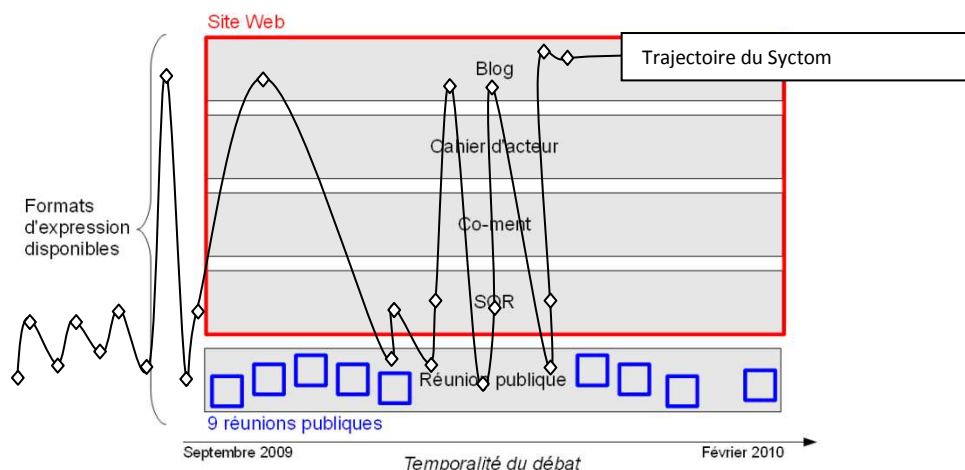
Il est remarquable que si l'articulation technique du site web et des réunions publiques était initialement pensée – notamment pour permettre à des publics différents d'intervenir –, la sémiotique des formats, au sein de ces deux modalités d'expression, n'est pas toujours perçue par les concepteurs.

« Pour moi je ne **vois pas tellement de grande différence entre les expressions sur le blog ou les expressions en réunions publiques**. Il n'y a pas une très grande différence. Parfois sur internet les gens vont pouvoir juste lancer une question, lancer un avis, lancer quelque chose, alors qu'en réunion publique il faut que ce soit quand même un peu plus structuré. Mais on retrouve sur le blog aussi des contributions, des participations très structurées... **Il n'y avait pas tellement plus d'arguments sur le blog que dans les réunions publiques, il faut dire que c'étaient un petit peu les mêmes acteurs, les mêmes personnes qui intervenaient aussi** » (Président de la CPDP, entretien réalisé le 16 juillet 2010).

Pour le maître d'ouvrage, les verbatims et les enseignements du débat sont perçus comme des lieux de négociation hautement stratégiques puisqu'ils sont censés préparer le compte rendu final. Aussi, s'ils ne peuvent être exhaustifs, il n'en demeure pas moins que tout silence peut être interprété comme un choix délibéré de la CPDP d'écarter certains aspects de la discussion (ce dont la CPDP est consciente par ailleurs).

« Dans l'idée que ce soit une préparation du compte-rendu, [le SYCTOM estime qu'il] ne peut pas laisser passer telle ou telle chose. C'est trop important. Donc c'est pour ça que c'est nécessaire de répondre. Et donc on (i.e. l'agence conseil en communication) a préparé les éléments qui pouvaient avoir été oubliés par rapport aux verbatims et eux (i.e. le Syctom) les ont présentés à leur manière. » (Intervenant de l'agence de communication Parimage auprès du Syctom, entretien réalisé le 11 octobre 2010).

Figure 16. CPDP/Ivry : Trajectoire du Syctom au sein du dispositif de concertation



Pour ce faire, le Syctom se replie sur des échanges administratifs traditionnels, préférant le courrier papier (adressé à la CPDP) à la publicité de l'interface Co-ment. Comme on peut le voir sur la courbe, les publications du SYCTOM se limitent au format SQR, voire au blog sur lequel sont postés, à partir de la 4^{ème} réunion, des modèles de texte administratif. L'enjeu d'image et de maîtrise politique du discours peut ainsi être respecté.

La négociation autour de cette « mémoire du débat », que le Syctom déplace hors du lieu prévu à cet effet, a ainsi été très tendue :

« Tout est interprété à chaque fois comme une volonté de nuire. Le maître d'ouvrage nous a demandé de répondre donc on lui a signalé qu'il nous semblait que ce n'était pas la bonne idée parce que ça ne faisait qu'envenimer les choses vis-à-vis de la CPDP. [...] Ils nous ont quand même demandé de lister les éléments manquants. On a fait ce travail préparatoire. Et eux l'ont enrobé systématiquement. Donc ils ont finalisé la réponse. On aurait mieux fait de l'avoir fait nous même parce qu'il n'était pas forcément tendre...» (Intervenant de l'agence de communication Parimage auprès du Syctom, entretien réalisé le 11 octobre 2010).

Du point de vue de la CPDP, le maître d'ouvrage n'a pas nécessairement joué le jeu en refusant de commenter les enseignements du débat sur l'interface Co-ment : « il estimait qu'il ne pouvait pas commenter un morceau de phrase, pour lui c'était des remarques globales. Donc contestation là aussi » (Secrétaire général de la CPDP, entretien réalisé le 28 juillet 2010). Le maître d'ouvrage n'apparaît donc pas nécessairement « serein » avec les nouvelles modalités d'expression citoyenne permises par le blog ou Co-ment. Le MO choisit un format, celui du courrier institutionnel, qui est autonome (la lettre), détaché du site (le papier) et ne laisse pas de place au fragmentaire et à la polyphonie.

« Sur Co-ment, les petites remarques de forme étaient prises en compte parce qu'elles étaient légitimes. Là, la commission, même si on le lui suggère, a le choix de dire : « Non, ce n'est pas un point saillant de la réunion ». Les gens essayaient de défendre leurs orientations. Il y a une volonté d'infléchir les conclusions. A ça, la commission résistait pas mal. Et **elle avait beaucoup plus de remarques du maître d'ouvrage, qui lui par contre faisait des textes comme ça, qui sont pas forcément publics parce qu'ils ne sont pas sur Co-ment**, en disant : « Voilà nos points de désaccord », et ils sont très nombreux ». (Designer web de la CPDP, entretien réalisé le 21 juin 2010).

Par ailleurs, pour des raisons de gestion des ressources humaines, le MO délaisse le blog, préférant répondre aux questions via le SQR et interagir avec le public lors des réunions. « Dans la mesure où il est prévu par l'usage que les maîtres d'ouvrage répondent aux questions sur le site, ils ont dit : « On limite notre contribution à ça » [i.e. SQR]. Il y a eu deux trois passes d'armes parce que la commission aurait bien voulu qu'ils s'impliquent. Mais le blog n'est pas forcément compatible avec un fonctionnement institutionnel parce que sur un blog il faut aller vite. Et dans un truc comme ça, il faut au moins trois semaines de validation. Donc c'est une des explications. Et puis on a évoqué au début qu'il pouvait y avoir une crainte de tout ce qui est contribution dont on ne connaîtrait pas l'auteur : anonymat, pseudo,... Ce sont des choses qui faisaient peur au maître d'ouvrage, donc il n'a pas souhaité rentrer dans le [blog]. » (Secrétaire général de la CPDP, entretien réalisé le 28 juillet 2010).

Le SYCTOM a toujours considéré que son rôle dans le débat n'était pas équivalent à celui des autres acteurs. Sa relation privilégiée avec la CPDP et son rôle prépondérant dans le dispositif hors ligne le dispensait, pensait-il, de s'investir dans les échanges en ligne. L'institution justifie son choix essentiellement par le manque de temps et par la difficulté pour lui de mettre en place une procédure de publication en ligne qui réponde à ses exigences de validation hiérarchique, comme il a du le faire pour le système de questions/réponses, (les questions étaient transmises aux interlocuteurs les plus adaptés au sein du SYCTOM et leurs réponses ensuite validées par les responsables).

« Les réponses aux questions écrites demandent un travail colossal. Et là tous les maîtres d'ouvrages ne sont pas égaux. Les grands maîtres d'ouvrage nationaux qui ont une grande expérience du débat public vont se staffer et ont des ressources en interne », ce qui n'est pas le cas du SYCTOM. Son directeur général est en revanche très présent : « il a été à toutes les réunions publiques et on se voyait toutes les semaines pour préparer le projet. Donc c'est énormissime comme travail et il validait l'ensemble des réponses écrites. Donc

imaginez qu'en plus de ça on soit rentré dans un jeu de ping-pong sur le blog, humainement ce n'était pas possible. [...] La réponse vite fait c'est l'oralité et on la réserve à l'oralité. [...] Et sur un blog, on part du principe que si on doit faire des réponses sérieuses, ben on va mettre du temps pour les élaborer. Donc on perd toute interaction rapide donc tout intérêt à ce système là ». (Intervenant de l'agence de communication Parimage auprès du Syctom, entretien réalisé le 11 octobre 2010).

Malgré la virulence de ces attaques, le SYCTOM n'a pas souhaité engager de bataille communicationnelle face aux associations sur le site Internet et s'est concentré sur sa performance hors ligne.

Le blog est donc largement investi par les associations qui saisissent rapidement les règles implicites d'un tel modèle d'écriture – meilleure visibilité des posts (comparativement aux commentaires) les plus récents. « *Ce qui est intéressant de constater c'est que le site a été pris en mains par des gens déjà très présents en réunions publiques, notamment des associations qui sont rentrés dedans assez fort. Et c'est assez marrant parce qu'elles ont bien utilisé l'outil. Elles pouvaient soit poster un billet, soit mettre un commentaire. Je pense que rapidement elles ont compris qu'un billet chassant l'autre, il valait mieux faire des billets. Et à la fin du débat, quand c'était vraiment tendu par rapport à ces histoires d'expertise indépendante, un expert du Credoc, qui avait fait une expertise pour le Syctom avant le débat, a été mentionné dans un post, et a répondu un commentaire à ce post, et il y a eu une autre réponse par-dessus d'un associatif – lui, c'était un nouveau post. Et ça a agacé le Syctom pour qui les associatifs ne respectent pas les règles de jeu. C'était assez cocasse, parce que le Syctom n'a jamais voulu s'impliquer là-dedans, il ne s'est jamais exprimé sur le blog. Mais ce qui est bien c'est qu'il a quand même demandé à son expert de répondre.* » (Secrétaire général de la CPDP, entretien réalisé le 27 juillet 2010.)

Sur le blog, le modérateur n'a supprimé aucun message. Ceci s'explique de différentes manières : on peut faire l'hypothèse que le caractère institutionnel de l'outil s'est avéré suffisamment dissuasif pour éviter que les échanges ne dérivent des sujets initiaux. Cela étant dit, il faut aussi souligner l'absence de règles qui auraient été explicitées au modérateur : « *j'avais pas de contraintes très claires là-dessus en termes de modération, donc je faisais un peu à ma sauce¹* ».

De leur côté, les associations ont été présentes en ligne, le site web constituant un terrain propice à la mobilisation, dès le début du débat. Le blog a été l'occasion pour elles de faire part d'un certain nombre de remarques sur les cahiers d'acteurs et les documents partagés qui n'avaient pas tous pu, faute de temps, être entièrement commentés lors des réunions publiques. Les représentants des associations ont considéré le blog comme un prolongement de leur engagement hors ligne. Grâce à la quasi absence du SYCTOM et à une appropriation progressive des outils, ils ont été capable de profiter de l'architecture technique et des particularités temporelles du blog pour mettre en valeur leurs arguments et tenter de rééquilibrer la relation de domination qui leur était imposée hors ligne par le SYCTOM, du fait de sa présence systématique à la tribune. Grâce à leur investissement sur le blog, les associatifs ont pu donner plus de visibilité à leurs arguments parfois déjà énoncés hors ligne, s'affichant ainsi comme des interlocuteurs crédibles face au maître d'ouvrage. Ils établissent ainsi en ligne un rapport de force clairement en leur faveur.

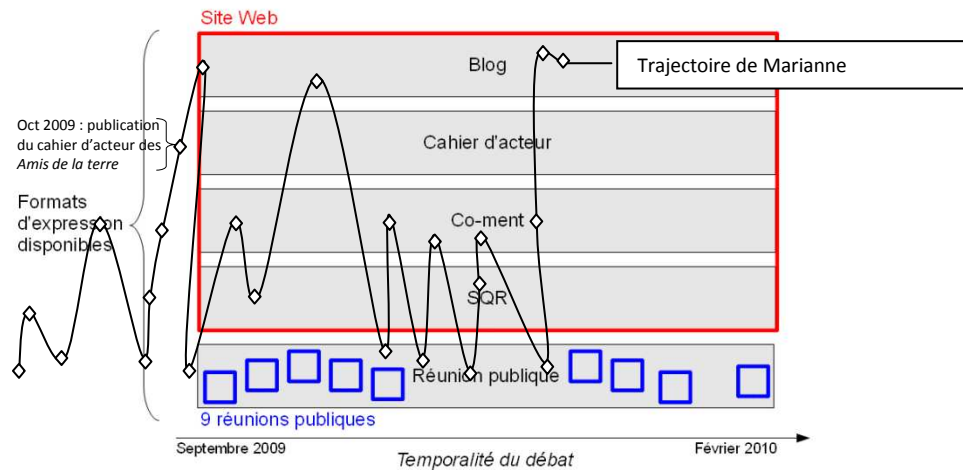
Ainsi, s'étant renseigné auprès du secrétaire général de la CPDP sur la date et l'heure précise de fermeture du site, certains responsables associatifs ont publiés au dernier moment, le 28 décembre à minuit, des articles polémiques auxquels le SYCTOM n'a pas pu réagir, même s'il l'aurait souhaité. Il l'a d'ailleurs regretté amèrement, comme nous l'a confirmé le secrétaire général de la CPDP qui n'avait pas anticipé l'action des associations. Grâce au système de classement antéchronologique des articles spécifique au blog, les derniers envoyés sont ceux qui restent en une depuis la clôture du débat. En profitant de la temporalité du blog, les utilisateurs ont su prendre appui sur les contraintes imposées aux usagers pour détourner le dispositif en leur faveur. La courbe (Figure) décrit une économie des interventions qui reflète la part importante occupée par la veille informationnelle et la conscience de la dimension archivistique du site web : les rectificatifs sur

¹ Designer web de la CPDP, entretien réalisé le 21 juin 2010.

Co-ment sont nombreux et réguliers, servant une occupation de l'espace éditorial miroir des prises de parole en réunion publique. De même, on peut observer comment le blog est investi dans ses dernières heures d'ouverture.

Figure 17. CPDP/Ivry

Trajectoire de Marianne, de l'association les Amis de la terre, au sein du dispositif de concertation



Ce détournement du dispositif par les associations a pu être renforcé – sans préméditation – par la CPDP. En effet, dans le travail de reprise des textes, la CPDP a pu être amenée à faire des choix de présentation qui leur ont été reprochés – notamment par le maître d'ouvrage. « On s'est rendu compte a posteriori que parfois les associations nous envoyaient leurs contributions par mail et nous on les mettait sur le blog, parfois en billet, parfois en commentaire. Et là, il y a un choix à faire. Alors on peut se tromper, on peut le faire de façon neutre, mais ce n'est pas pour ça que ce sera perçu comme tel. Donc dès que la commission doit faire un choix, elle peut prendre des coups, enfin elle peut être accusée de ne pas être neutre. Et ça peut agacer : d'une part comment les assoc utilisaient l'outil, d'autre part comment on faisait pour insérer les messages... Je sais que ça avait fait un peu râler... » (Secrétaire général de la CPDP, entretien réalisé le 28 juillet 2010).

D'une manière générale, il semble que l'existence d'une instance de médiation telle que la CPDP a permis de dévier l'affrontement entre le maître d'ouvrage, d'une part, et le public d'autre part. Les tensions semblent s'être cristallisées entre le MO et la CPDP.

3.3.3- Les sorties du dispositif : montée en compétence des acteurs et réagencement des rapports de pouvoir dans d'autres dispositifs

Se saisir de l'objet de connaissance en jeu dans le débat va conduire l'ensemble de ces acteurs à utiliser d'une part les informations mises à disposition par la CPDP (dossier, réunions publiques), mais surtout, à prendre appui sur le dispositif pour se former : « La CPDP n'a pas mis tellement de documents à disposition. Il y avait le dossier du maître d'ouvrage, après, lors de chaque réunion thématique la CPDP faisait une intro pour présenter les enjeux, après il y avait les intervenants, chacun apportait énormément d'informations, après il y a eu le pôle de travail sur les perspectives d'évolution du gisement, c'était un peu le côté prospectif, comment le Syctom s'est projeté dans quarante ans pour savoir quelle serait la production de déchets etc. Ça aussi c'était très technique, d'ailleurs parfois on décrochait un peu, mais en tous cas, j'ai trouvé qu'il y avait une vraie démarche pédagogique. » (Membre des Amis de la terre, entretien réalisé le 28 juin 2010).

Plusieurs d'entre eux le reconnaissent :

- « Je venais d'être nommée « référente déchets » aux Amis de la Terre, je débarquais un peu... Et franchement, le fait que ce soit technique, nous a obligés à nous plonger dans un univers technique, celui des ingénieurs du Sycotom, leur façon de penser etc. et moi ça m'a beaucoup apporté, justement, de ne pas rester dans le côté simpliste.¹ »
- « Ha oui j'ai appris plein de choses sur les déchets, ça je vous le garantis, je connaissais rien... Nan mais vrai, à part le CNIID, c'était très intéressant, les Amis de la Terre aussi m'ont vraiment apporté leur culture, leur connaissance de ce thème très précis.² »

Ainsi, les acteurs interrogés ont pointé la capacité du macro-dispositif à rendre possible cet apprentissage, à la fois en raison de l'information délivrée mais aussi de la dynamique engendrée par la circulation documentaire supportée par la CPDP (gestion et mise en scène de l'information).

De plus, ce qui nous semble caractériser ce processus d'apprentissage, c'est sa dimension collective Celle-ci prend forme tant dans des interactions en face à face que dans des échanges écrits. « Bon je suis allé au bistro avec eux, en préparation de réunion. Par exemple quand il m'est sorti du bec « qu'est-ce qu'il a de biologique » (le TMB), je sortais d'une bière avec les Amis de la Terre, mais bon on avait passé une heure ensemble pour préparer la réunion, j'étais allé préparer avec eux, j'apprécie leur organisation, ils sont toujours très précis³ ». Les acteurs associatifs du débat échangent entre eux par mail. « Les interactions, c'est pas que du bistrot ! » précise le même militant qui dit avoir reçu plus de 800 mails pour ce seul débat. « A chaque fois qu'on apprenait de nouvelles choses sur le projet, on reformulait notre argumentaire pour bien intégrer tous ces aspects, on n'a pas radoté. On a quand même réussi à produire un dossier fouillé. Pour un petit groupe d'associations qui ne connaissaient rien sur les déchets, personnellement je trouve ça pas mal.⁴ » Cet exemple met en évidence des temps de préparation des réunions publiques indépendants du macro-dispositif et qui reposent sur une anticipation des échanges thématiques, ainsi que sur une veille (relecture des verbatim, visionnage des vidéos). « On a commencé à discuter un peu après la deuxième réunion. On s'est mis ensemble pour écrire un document. Je crois que c'était la demande pour qu'il y ait un audit indépendant. Dès la première réunion, on a écouté les enregistrements, et il y avait quelqu'un qui avait fait une remarque pour dire qu'il y avait un seul projet qui était versé au débat.⁵ »

Ces échanges sont portés par certaines anticipations de productions comme « la plate-forme de demandes » du collectif des associations souhaitée par un membre de l'association Tam-Tam. Elle a pour objectif de permettre aux associations de créer une archive externe au macro-dispositif et indépendante. « Par exemple je voulais qu'on aboutisse, je l'ai évoqué, à une plate-forme de demandes.⁶ »

Figure 18. CPDP/Ivry Trajectoire de François, de l'association Tam-Tam, au sein du dispositif de concertation

¹ Membre des Amis de la terre, entretien réalisé le 28 juin 2010.

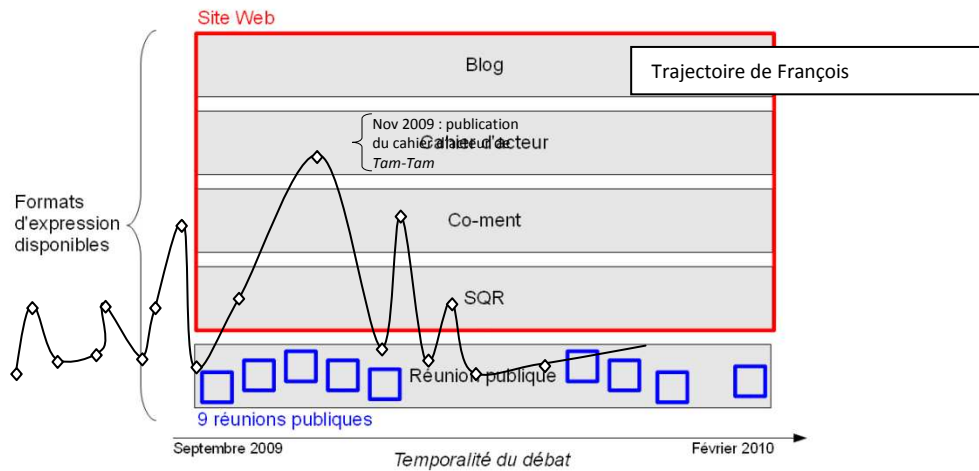
² Membre de Tam-Tam, entretien réalisé le 15 juin 2010.

³ Membre de Tam-Tam, entretien réalisé le 14 juin 2010.

⁴ Membre des Amis de la terre, entretien réalisé le 28 juin 2010.

⁵ Membre des Amis de la terre, entretien réalisé le 28 juin 2010.

⁶ Membre de Tam-Tam, entretien réalisé le 14 juin 2010.



La courbe réalisée (Figure) pour retracer l'assemblage des formats réalisé par cet acteur souligne une trajectoire concentrée autour de la publication du « Cahier d'acteur ». Son implication s'exerce principalement dans les réunions publiques et dans la mise en place du Collectif 3R, en marge du débat.

- « Je pense qu'il y a encore beaucoup de choses à faire et le débat public à permis ça, c'est quand même qu'il y ait une résistance un peu organisée, qui se soit faite autour de cette thématique là sur le territoire parisien et région parisienne (...) Parce que c'est vrai que nous ça nous a permis... enfin c'est du fait que la frontière entre une association parisienne et une association Ivryenne... bah voilà, ça nous a permis de rencontrer d'autres acteurs. Pour le coup le débat public a vraiment été à cheval sur tout ce qu'on essaie de faire à Paris, donc de faire des projets concertés entre la capitale et sa petite couronne, et alors après la vertu des instances, démocratie participative, c'est ça la question, je pense qu'il y a une information mais je dirais que c'est maintenant qu'il y a des éléments qu'on peut vraiment concerter. Mais ce n'est pas illogique, le débat public ça a duré trois mois, donc trois mois d'informations intensives¹ »
- « Nous, c'est nous, c'est personne particulièrement. C'est des gens qui se réunissent à la fin d'une réunion et disent : « voilà, il faut qu'on fasse ça ». Donc il y a beaucoup d'Ivryens, parce qu'on est très actifs dans ce domaine-là. On à l'habitude de travailler, on a des initiatives importantes, on réagit très vite, c'est nous quoi... [...] Ces réunions là ont été organisées à l'initiative d'individus qui sont, ou non, dans des associations, qui invitent... Et on avait à chaque fois cinquante à soixante personnes qui étaient là. Ben déjà on s'est constitué un collectif autour de ça, qui s'appelle les 3R et puis un partage d'informations, de réflexion, et donc une argumentation plus solide.² »

¹ Membre de Tam-Tam, entretien réalisé le 15 juin 2010.

² Paul, entretien réalisé le 12 juillet 2010.

Figure 19. Billet du Blog du débat¹

Les médiations éditoriales comme celle des « Cahiers d'acteurs » déterminent finalement l'espace du débat selon des mises en scènes anticipées, qui vont également circuler en dehors des circuits de diffusion validés (site web, imprimé). L'association Tam-Tam affiche ainsi sur son site web le « Cahier d'acteur », inscrivant cette forme figée de prise de parole dans *un* débat spécifique dans les lieux de sa communication propre² (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

Figure 20. Site Web de l'Association TAM-TAM, rubrique « Débat Public – Usine Syctom d'Evry³ »

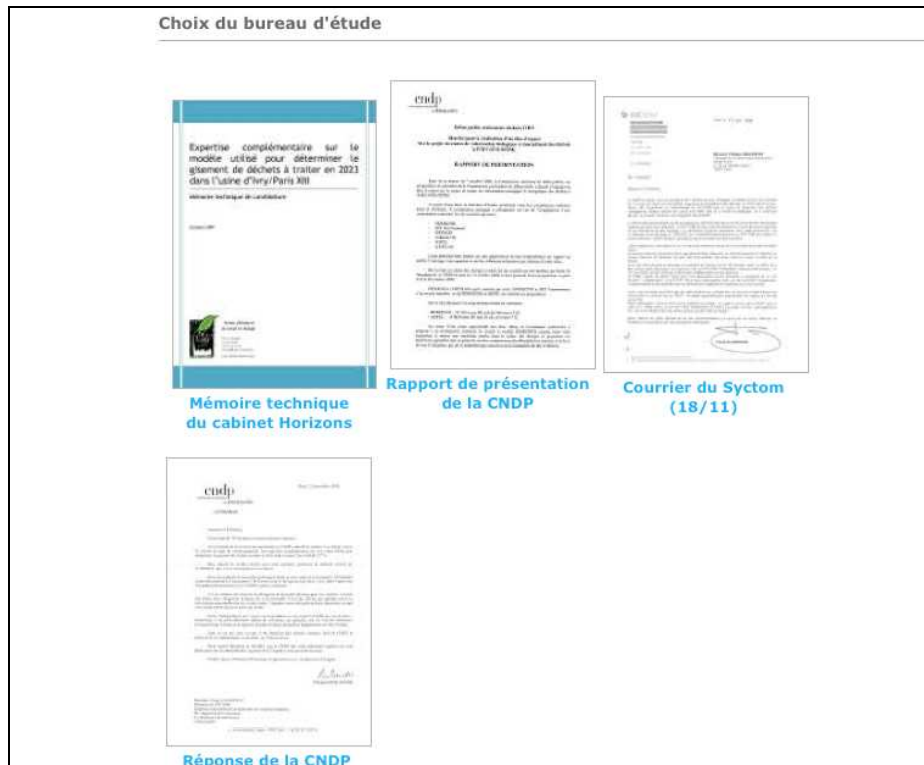
¹ <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/blog/?p=255>, consulté le 7 décembre 2010.

² Comme preuve l'activité de publication et de plaidoyer de l'association également.

³ <http://www.associationtamtam.fr/syctom/syctom.html>, consulté le 7 décembre 2010.

La dimension institutionnelle et juridique des échanges transparait particulièrement dans les documents ressources qui sont autant de traces du respect des codes et des procédures. L'organisation documentaire en mobilisant des images du texte (les vignettes des documents, plutôt que la liste) donne à voir autant qu'à lire la transparence du débat. Les médiations éditoriales sont assumées et pensées comme des formes opératoires à plusieurs niveaux : au niveau de la production des textes, elles définissent les rôles et les statuts des auteurs/scripteurs ; au niveau de l'organisation documentaire sur le site, elles engagent une mémoire du débat qui est à la fois une mémoire de la négociation du sens (Co-ment) et une archivistique administrative (les lettres, rapports etc.) (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Figure 21. Expertise complémentaire et justification du choix du bureau d'étude, rubrique « s'informer »¹



Cependant, cette dimension de conservation des formes inscrites produites au cours du débat est également un outil du débat. Par exemple, l'espace des commentaires sur le blog accueille les copies de courriers officiels, lors d'une période de conflit entre la CPDP et le Sycotm² (fig.17).

¹ <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/informer/expertise-complementaire.html>, consulté le 7 décembre 2010.

² Suite à une contre-expertise réalisée à la demande des associations, le Sycotm met en cause la CPDP à propos de la neutralité du cabinet de consultant qui a réalisé l'étude.

Figure 22- Le blog du débat, rubrique « Participer »¹

Si CPDP, si j'avais eu connaissance de ces éléments, en application des règles d'éthique et de déontologie de la CNDP, aurait récusé le Bureau Horizons pour cette étude.

Vous en conviendrez avec moi, Monsieur le Président, si le militantisme anti-incinérateur des gérants du Bureau Horizons est tout à fait respectable, il n'est pas un garant de l'objectivité nécessaire pour mener une contre-expertise officielle de la CNDP sur un projet (reconstruction du centre d'Ivry/Paris XIII) dont le cœur de la contestation est justement un incinérateur.

Au vu des éléments ci-dessus, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, de retirer toute caution officielle de la CNDP à cette étude complémentaire du Bureau Horizons, et de la verser comme simple contribution militante au débat.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout élément complémentaire que vous souhaiteriez.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma plus haute considération.

Luc Valaize
Président du SVDU

CPDP dit :
24 décembre 2009 à 10 h 32 min

Vous trouverez au sein de ce commentaire une copie du courrier adressé le 23 décembre 2009 par Pierre Gosnat, Maire d'Ivry, à Philippe Deslandes, Président de la Commission Nationale du Débat Public. Ce document est également disponible sur la page dédiée à l'[expertise complémentaire](#).

Objet : Etude complémentaire commanditée par la CPDP.

Monsieur le Président,

Suite à la réunion du 11 décembre et après avoir pris connaissance du rapport final du bureau d'études Horizons, je tiens en tout premier lieu, à vous indiquer que je partage pleinement les critiques, préalables au rendu, exprimées à l'égard de cette « expertise » par le Président du Syctom dans son courrier du 21 décembre dernier.

J'insisterai pour ma part sur deux points.

Tout d'abord, je m'étonne des approximations de l'approche du bureau d'études sur la question de la démographie et du développement de l'urbanisation sur les communes adhérentes au Syctom. Horizons minore ou ignore les développements futurs. Or comme j'ai pu le dire lors des réunions d'ouverture et

Le logiciel de publication Co-comment est présenté comme permettant à ses usagers de négocier le sens du texte ouvert aux commentaires. A la différence du blog où les commentaires se font sur la globalité du post, avec cet outil l'internaute sélectionne précisément l'extrait sur lequel il souhaite réagir (surlignage) et propose des éléments pour en affiner le sens. Ainsi, la relecture « à froid » des verbatim constitue également pour les participants un moyen de fixer certains éléments du débat, en particulier sa temporalité : lors d'un entretien, Co-comment et le verbatim sont définis comme « *le mot à mot de la réunion. C'est la mémoire du débat. Ça permet notamment à un acteur qui dit « nous je n'ai pas dit ça. ». « Attendez monsieur, hop hop hop. Page 27 du verbatim de la réunion 22 vous avez dit alinéa 4 votre phrase. C'est enregistré on peut vous la faire entendre ». « Ah bon, d'accord. ». Ça c'est juste un usage si vous voulez, le verbatim a cet usage là. Il permet de dire à des gens qui contesteraient avoir proféré telle ou telle chose, qui l'on effectivement dites. Bon, il y a ce rôle là du verbatim. Il faut l'avoir, très bien* » (Chargé de communication auprès de la CPDP, entretien réalisé le 21 juillet 2010).

La possibilité de mettre à jour le texte et d'afficher une version qui tienne compte des remarques précédentes conduit à des ajustements et à un résultat qui ait du sens pour les différents acteurs investis dans le commentaire du texte. La plateforme Co-comment fonctionne comme une « scène de discussion » (Quéré, 1992) source d'échanges sur le fond : les associatifs et les citoyens ont utilisé cet outil pour venir chercher des précisions et des explications sur des points des détails alors que le blog s'est avéré être un espace sur lequel affirmer une position et présenter un ou des arguments pour la soutenir. A l'inverse, le blog constitue un espace éditorial peu investi par le Syctom : la pluralité des espaces éditoriaux rend possible le choix de celui qui paraît le plus approprié. Comme nous l'avons montré, le blog repose sur des attentes en termes de publication qui sont peu compatibles avec le contrôle et la maîtrise que le MO veut avoir sur les contenus qu'il publie. De manière peu surprenante, on peut voir ici combien la plasticité et labilité éditoriales recherchées dans le site web par ses concepteurs sont incompatibles avec une pratique institutionnelle de l'écrit².

¹ <http://www.debatpublic-traitement-dechets-ivry.org/blog/?p=641>, consulté le 7 décembre 2010

² On ajoutera que le MO s'oppose à voir le débat se déplacer dans un lieu qu'il maîtriserait avec plus de difficulté puisqu'il s'agirait de répondre vite-fait et intelligemment selon les caractéristiques que le SYCTOM associe au blog et à l'écrit : « *On n'a pas les réponses intelligentes et les réponses vite-fait* » (Chargé de communication auprès de la CPDP, entretien réalisé le 21 juillet 2010).

Ces exemples mettent en évidence plusieurs caractéristiques des rapports de force s'exerçant à l'intérieur du dispositif (en ligne et face-à-face), contrairement au cas d'Ideal-Eu.

- Premièrement, les acteurs mobilisent des combinaisons différenciées des différents formats, donnant à voir une circulation orchestrée des individus, mais également de leurs textes (sur le mode du copier/coller).
- Deuxièmement, les formats proposés par la CPDP suggèrent un support aux sorties du dispositif de concertation : les cahiers d'acteurs, par exemple, circulent en dehors du site de la CPDP.
- Troisièmement, les outils (formats) proposés par la CPDP constituent des sorties d'autres dispositifs : ils modifient également les rapports de force qui se jouent dans d'autres dispositifs (ex : les Cahiers d'acteur figent et instituent une position qui ne recueille pas l'ensemble des suffrages au sein de l'association Tam-Tam) et, dans le même temps, permettent l'expression de paroles inaudibles pour des raisons institutionnelles (Mathieu) ou géographique (Paul). Le Collectif 3R est créé et perdure au-delà des bornes temporelles du débat public. Lieu de débat parallèle, il est cependant indissolublement lié au débat CPDP.

3.4- Conclusion

Deux niveaux de conclusions se dégagent de ce chapitre.

Le premier niveau porte sur les différences entre les interactions en face à face et les supports médiatiques informatisés. Les terrains exploités font apparaître deux cas limite et antagonistes d'articulation (ténue/étroite) entre des formats en ligne et en face à face : pour Ideal-Eu, des raisons conjoncturelles d'une part et éditoriales d'autre part entraînent une dissociation radicale entre les deux modalités de participation. Pour le débat CPDP, a contrario, l'imbrication entre des formats de communication en ligne et en face à face est à la fois suggérée selon des lignes de force qui déterminent des positions énonciatives, mais également négociée et produite selon des lignes de fuite. La capacité des participants à générer du débat semble proportionnelle au niveau de contrainte : la rigueur des cadres d'expression proposés semble permettre aux énonciateurs de mieux s'y repérer, d'en saisir les enjeux et les effets. A l'inverse, l'échelle européenne du projet Ideal-Eu produit un site segmenté entre les nationalités et dont les cadres énonciatifs apparaissent incertains dans les sites nationaux. Dans une certaine mesure, l'unique format de forum de discussion sur le site d'Ideal-Eu est à la fois très contraignant puisqu'il suppose des modalités d'écriture et d'organisation du texte figées (fil de discussion, ouverture, chronologie des commentaires etc.) et en même temps très peu cadrés, laissant les participants produire les normes, notamment en terme de posture énonciative. La participation en ligne est dans cet exemple principalement fondée sur la performance, le geste participatif (cliquer, répondre, publier) confondu avec des actions d'édition du texte (activer certains boutons) et d'écriture. La comparaison avec le site web produit pour le débat CPDP fait ressortir un impensé, celui de l'écriture comme inscription. Le débat CPDP, au contraire, mobilise constamment cette dimension en faisant reposer une part du débat sur un cadrage de l'écriture et une maîtrise de l'inscription en tant qu'ils rendent possible le débat. Ideal-Eu, comme World Wide Views, restreint cette qualité d'inscription à sa dimension de visibilité (faire acte du débat).

Le second niveau comprend les modalités d'appropriation par les acteurs impliqués dans le débat, ces modalités relevant de positions énonciatives qui s'établissent et s'inscrivent différemment selon un équilibre entre des lieux, des genres de texte et des formats. Les dispositifs produits dans le cadre des débats observés engagent tous des lignes de force qui s'opérationnalisent dans des contraintes (scénographie des réunions publiques, inscription dans les forums...). Il faut distinguer la contrainte implicite (ou sociale), de la contrainte technique. Dans les dispositifs d'écriture numérique tel que les sites web, le contournement de la contrainte technique est plus coûteux (compétences) que le contournement des contraintes implicites (dérogation aux règles d'interaction sociale par écran interposé). Aussi, ce sont ces dernières qui offrent les possibilités de détournement et de (ré)appropriation les plus variées. Dans le même temps, la technique permet la matérialisation des fuites et la saisie de la variété de leurs formes – la fuite va de l'évitement, à la réappropriation en passant par le détournement. Ces formes dépendent du degré de contrainte implicite que recèle ce dispositif. A contrario, en réunion publique, la contrainte implicite est plus coûteuse à mettre en question, la pression de la norme sociale (intégration de la hiérarchie des rôles, prise de parole du public

autorisée/encouragé par un médiateur, prise de parole autorisée/stimulée par le statut et/ou la connaissance technique) étant plus forte en face à face.

Il est remarquable d'observer à partir de ce terrain comment la maîtrise du débat passe aussi par une maîtrise des valeurs symboliques et culturelles des formats d'expression. L'exercice des rapports de pouvoir s'effectue ainsi également dans le choix des temps et formes d'expression. La scénographie des réunions en face à face reste cependant largement dominée par l'objectif final de produire des synthèses et varie peu entre deux modèles standards : salle/estrade ou tables rondes/médiateur. Si la surenchère des formats et des fonctionnalités en ligne peut être contre-productive, l'enquête que nous avons menée met cependant en relief la nécessité de réfléchir aux espaces d'écriture et d'interaction – ainsi qu'aux modalités de circulation des textes – qui maintiennent la diversité des participants potentiels, plutôt que de chercher à gommer les disparités de statut, de culture professionnelle et de position dans le débat.

4. La construction dispositifive de la montée en compétence

Des sondages délibératifs aux jurys citoyens, des débats publics aux conseils de quartier, les dispositifs participatifs visent tous – au moins indirectement – à accroître la compétence politique ou civique des individus (Talpin 2011). Au cœur de la théorie délibérative on trouve en effet une critique de la conception classique des préférences politiques comme données et stables offertes par les théories du choix rationnel, qui ne seraient que le pure produit des intérêts objectifs des acteurs (Elster 1986 ; Sunstein 1991). La compétence politique serait en partie à l'inverse construite par le contexte (politique, social, institutionnel) dans lequel elle peut se déployer (Offe, 1997). Ces réflexions sur une conception plus endogène de la construction du comportement politique des citoyens a ainsi conduit les délibérativistes à s'interroger sur les interactions entre l'agencement procédurale et l'expression des opinions politiques. Nous tenterons de poursuivre cette démarche ici en l'élargissant, en nous interrogeant sur les effets du format de la participation des certains dispositifs sur la compétence des acteurs.

4.1- Pourquoi et comment évaluer l'évolution de la compétence politique par la participation ?

Alors que les travaux théoriques et normatifs relatifs à la démocratie délibérative se sont multipliés dans les années 1990, des appels à des études empiriques de la délibération ont également vu le jour, soulignant la nécessité d'évaluer les mécanismes délibératifs en acte. Jane Mansbridge a de ce point de vue joué un rôle décisif. Non seulement son ouvrage *Beyond Adversary Democracy* (1983) constitue une des premières études précises, reposant sur un travail fin de terrain et d'observation, des pratiques démocratiques de *town meetings* et d'une usine autogérée de Nouvelle-Angleterre, mais elle a également encouragé l'articulation des réflexions théoriques et empiriques. Elle insiste en particulier sur la nécessité d'évaluer empiriquement les effets de la délibération sur les préférences et la compétence politique des citoyens (Mansbridge 1999 ; Mansbridge 2003). Ses vœux sont rapidement exhaussés, James Fishkin jouant de ce point de vue un rôle décisif. Initialement théoricien politique (Fishkin 1995), Fishkin va progressivement se muer en ingénieur en chef de la délibération, en mettant sur pied un dispositif original, le sondage délibératif (Luskin, Fishkin, Jowell, 2002 ; Blondiaux 2002). Il s'agit de constituer un échantillon représentatif de la population – d'environ 400 personnes – à partir d'un tirage au sort, et créer les conditions procédurales de formation d'une opinion publique éclairée. Les participants, réunis sur un ou deux week-ends, alternent phases de formation, de discussion collective et interrogation d'experts. A l'aide de questionnaires administrés avant et après l'expérience, Fishkin et ses collègues ont ainsi démontré que la délibération est vectrice d'apprentissages et en mesure de former des préférences plus éclairées, le nombre d'individus ayant une opinion sur les questions posées, et qui plus est une opinion factuellement correcte et robuste, augmentant au terme de l'expérience. Fishkin répond ainsi aux intuitions théoriques des philosophes de la délibération, selon lesquels l'échange raisonné d'arguments serait en mesure d'éclairer le jugement des individus.

Ce questionnement sur la compétence politique des citoyens, loin d'être confiné à la théorie démocratique, constitue un des enjeux de controverse majeure de la science politique américaine depuis les années 1960. Philippe Converse a en effet démontré depuis longtemps que, loin des attentes de la théorie classique de la démocratie qui fait du citoyen un être intéressé par la chose publique, la plupart des individus n'ont qu'une connaissance limitée des questions politiques, et des avis pour le moins fluctuants (ce que Converse qualifie de non-attitudes, Converse 1964). Des démonstrations similaires sont effectuées, en France, bien que dans une veine plus critique, par Pierre Bourdieu (1979, ch.8) et Daniel Gaxie (1978). En ce sens, les études empiriques de la délibération prennent immédiatement une place centrale dans la science politique américaine, puisqu'elles répondent, en partie, à certaines de ses interrogations canoniques, relatives à la rationalité des choix politiques et notamment électoraux. La science électorale s'est en effet rapidement intéressée – depuis Lazarsfeld – aux origines des préférences politiques des individus et au degré d'information des électeurs, ce qui a donné lieu d'une littérature foisonnante (Key, 1966 ; Popkin, 1991 ; Page, Shapiro, 1992 ; Marcus, Hanson, 1993 ; Blondiaux 1996). Mais alors que la démonstration de l'incompétence politique des masses qui a dominé les travaux pendant 30 ans ouvrait la voie à une interprétation élitiste de la démocratie, les études de la délibération soulignent qu'il est possible de créer les

conditions institutionnelles de formation d'une citoyenneté éclairée. Mieux, les recherches empiriques sur la délibération rejoignent les évolutions récentes des études de l'opinion publique, qui soulignent le rôle du contexte (formulation des questions, importance de la race et du genre des enquêteurs dans les réponses fournies par les enquêtés, effets de *priming* et de *framing*, etc.) dans la réponse aux questionnaires et aux sondages (Zaller, 1992). Le paradigme délibératif prend au sérieux le rôle du contexte, qui n'est plus désormais celui de la passation de questionnaires, mais du *design* institutionnel d'expression des préférences politiques. L'accent mis sur le pouvoir transformatif des institutions s'inscrit en outre dans le mouvement initié peu avant au sein des sciences sociales par le paradigme néo-institutionnaliste, qui souligne le rôle des règles du jeu et des cadres institutionnels dans la construction des préférences des acteurs (March, Olsen, 1984 ; Di Maggio, Powell, 1991).

Les études de Fishkin, bien que rapidement critiquées – notamment au sujet de la durabilité des changements de préférences observés (Merkle, 1996) –, vont faire florès. A la fin des années 1990 et aux débuts des années 2000, les études empiriques de la délibération se multiplient (Mayer, Vries, Geurts, 1995 ; Button, Mattson, 1999 ; Gastil, Dillard, 1999 ; Pelletier et al. 1999 ; Sunstein, 2000 ; Mendelberg, 2002 ; Luskin, Fishkin, Jowell, 2002 ; Lupia, 2002 ; Hansen, Andersen, 2004). Elles confirment toutes ou presque que la délibération produit des préférences éclairées. Certaines études, plus fines, mettent en avant le rôle de la transmission d'information, davantage que la discussion collective, dans l'évolution des préférences des participants (Goodin, Niemeyer, 2003).

Au-delà de l'étude de la discussion en face-à-face, le potentiel éducatif de la délibération en ligne a également donné lieu à de nombreuses études plus récemment. Principalement mis en place par les autorités publiques, de nombreux forums de discussion ont éveillé l'espoir qu'une délibération plus autonome puisse s'épanouir, émancipée notamment des contraintes temporelles du face-à-face (Witschge 2004). La délibération en ligne aurait en outre la capacité de minimiser les relations de pouvoir et les hiérarchies sociales entre participants, si présentes en face-à-face (Gastil 2000 ; Pruijt 2002 ; Coleman 2004 ; Monnoyer-Smith 2009). S'appuyant sur une étude par questionnaire à l'échelle nationale, Barabas (2004) a montré que la participation en ligne accroissait la connaissance des acteurs, le résultat le plus probant étant la réduction du nombre de « je ne sais pas » parmi les répondants au sujet de la réforme de la sécurité sociale. De la même façon, Price et Cappella (2002) ont montré que les individus qui discutent le plus régulièrement et de façon contradictoire, étaient également ceux dont le répertoire d'arguments (la connaissance des arguments pour et contre telle ou telle politique) s'accroissait le plus massivement. Plus récemment, Min a montré à partir d'études de psychologie sociale qu'aussi bien la délibération en ligne et en face-à-face accroissaient les connaissances factuelles des acteurs, leur efficacité politique et leur volonté de participer au processus politique, bien que les effets de la délibération en ligne soit plus faibles qu'en face-à-face (Min 2007).

Au final, il semble bien que la délibération contribue à la montée en compétence des acteurs qui y prennent part. Les origines de ces apprentissages – discussion, conviction ou accès à de nouvelles informations – demeurent cependant incertaines. Ceci tient entre autre au fait que la majorité des études se concentrent sur le changement de préférences, recourant notamment à des études pré/post délibération. Si cet angle d'attaque explique en partie le succès académique de ces entreprises – qui touchent ainsi à certaines questions essentielles pour les sciences sociales – on peut s'étonner que la délibération y soit traitée comme une boîte noire. On étudie ses effets, mais pas les dynamiques discursives en tant que telles (Ryfe, 2005). Il n'est pas clair non plus si les apprentissages civiques sont plus importants en ligne ou en face-à-face. Plus profondément, les apprentissages liés à la délibération sont souvent réduits à des éléments cognitifs (de nouvelles ou de plus robustes connaissances factuelles), alors que d'autres types d'apprentissages, plus pratiques, de nouveaux savoir-faire (comme la capacité à s'exprimer en public) sont également envisageables, mais rarement mesurés (Talpin, 2011).

Enfin, à l'instar d'une tendance profonde dans les sciences sociales américaines (Druckman, Green, Kuklinski, Lupia, 2006), ces recherches sont principalement expérimentales, étudiant la délibération sous cloche, dans des laboratoires de sciences sociales (en interrogeant souvent que des étudiants à disposition et payés, sensés être représentatifs de l'ensemble de la population ...). Les premières recherches empiriques sur la délibération s'inspirent ainsi des études de psychologie sociale sur les dynamiques au sein des petits groupes

(Gastil, 1993 ; Kuklinski, 2001), et de l'approche de Robert Huckfeldt devenue dominante au sein de la science électorale (Huckfeldt, Sprague, 1995)¹, visant à évaluer expérimentalement l'impact des réseaux de discussion informels (qui peuvent être vu comme une forme minimale de délibération) sur le comportement politique des individus². Or il n'est pas sur que les apprentissages sous cloche et derrière les glasses sans teint des laboratoires de sciences sociales soient transférables dans le monde réel de la politique, faite de rapports de force et d'intérêts contradictoires.

A l'inverse, un des enjeux de cette recherche était d'étudier les apprentissages en situation, liés à la participation à des dispositifs participatifs qui se déroulent indépendamment de la présence des chercheurs. Si un tel protocole de recherche présente des inconvénients – les dispositifs sont relativement différents, offrent des contextes instables et donc moins aisément contrôlables – elle évite l'écueil de l'expérimentation et donc de l'artificialisation des comportements politiques et sociaux, prenant au sérieux le rôle du contexte d'interaction dans le déploiement de la compétence des acteurs. Pour ce faire, nous avons opté pour l'association de plusieurs méthodes de recherche. L'observation directe des dispositifs, le codage des discussions (voir partie précédente du rapport), et l'évaluation subjective des apprentissages à la fois par questionnaires et entretiens. Plutôt que d'évaluer de façon objective les connaissances des acteurs – en leur posant des questions factuelles avant et après l'expérience (Luskin et al. 2002) – nous avons à la fois repéré les apprentissages quelques mois après leur participation à l'aide d'entretiens récits de vie, et demandé aux participants d'évaluer dans des questionnaires post-participation (remplis à la fin de la journée pour Ideal-EU et WWV, et à la fin de la séquence des débats à Ivry), s'ils « sentaient qu'ils avaient appris » (1) sur le sujet du débat ; (2) sur d'autres sujets ; (3) sur la façon d'exprimer leurs opinions³.

Tableau 1. Taux de réponse aux questionnaires selon les cas (en %)

	Ideal-EU face-à-face	Ideal-EU en ligne	WWV Fr	WWV UK	CPDP Ivry
Taux de réponse	87.4	4.4	84	98	-

Les taux de réponse pour chacun des questionnaires sont donc élevés, ce qui assure la fiabilité des résultats (qui peuvent être considérés comme relativement représentatifs de l'ensemble des participants à ces expériences), à l'exception des participants en ligne d'Ideal-EU, pour lesquels nous n'avons reçus que 34 retours sur 764 participants français. Compte-tenu de ce taux de réponse très faible nous n'utiliserons pas ces résultats directement – sauf à titre indicatif et qualitatif. Afin de comprendre les effets respectifs de la participation en ligne et en face-à-face dans ce cas, nous utiliserons par conséquent un sous-échantillon de répondants parmi ceux qui ont participé à l'assemblée participative électronique, à savoir ceux qui ont également participé en ligne (il s'agit de 40 participants sur les 132 répondants au questionnaire). La comparaison de ces deux sous-échantillons (qualifiés plus bas de « Ideal-EU uniquement en face-à-face » et « Ideal-EU en face-à-face et en ligne ») permettra de comprendre les effets propres de ces différents formats de participation.

Enfin, il faut souligner que le choix d'une évaluation subjective des apprentissages est principalement lié à des considérations épistémologiques, à savoir la volonté d'utiliser des méthodes concordantes avec la

¹ Voir également C. Braconnier, *Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leur contexte*, Paris, LGDJ, 2010, pour une revue critique très stimulante ayant animés la science électorale américaine ces dernières décennies.

² Diana Mutz a joué de ce point de vue un rôle important, ses travaux se situant à la frontière entre étude de l'opinion publique, des comportements électoraux et de la délibération. Voir à ce sujet D. Mutz, *Hearing the other side. Deliberative versus Participatory Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

³ Pour une méthode relativement similaire, reposant entre autre sur le « *self-reporting* » pour évaluer les effets civiques de la participation, voir Jacobs, Lomax cook, Delli Carpini, 2009 : 98-99.

philosophie de la délibération. Comme Dryzek (2005) le note très justement, l'évaluation objective des apprentissages – par exemple à l'aide de questions factuelles sur le changement climatique – ne prend pas en compte le potentiel créatif de la délibération, sa capacité à produire de nouvelles options et alternatives, qui ne peuvent être cernées par des questions fixées initialement. En un mot, il aurait été peu logique de demander aux participants d'Ideal-EU avant l'assemblée électronique si (par exemple) le GIECC préconisait une réduction des gaz à effets de serre de 25 ou de 40 pourcents d'ici 2050, puisqu'il n'était pas certain que les participants aborderaient cette question. Une évaluation subjective permettait dès lors d'offrir une mesure plus souple de l'évolution des opinions et des processus d'apprentissages, intégrant le potentiel instable et créateur de la délibération. L'évaluation subjective présente néanmoins un certain nombre de limites, la principale étant la surévaluation des apprentissages par les acteurs eux-mêmes. Ce risque a cependant été contrôlé en demandant aux répondants de préciser les sujets précis sur lesquels ils avaient appris. La conduite d'entretiens a également permis d'affiner les résultats.

4.2- Un sentiment massif d'apprentissage par la participation

Un résultat très net se dégage de notre enquête : les acteurs ont le sentiment que leur participation leur a permis d'apprendre sur le sujet du débat, que ce soit sur le changement climatique pour Ideal-EU et les WWV, ou sur le projet du Sycatom dans le cas du débat public, comme l'indique le tableau 2. Entre 76 et 97% des participants déclarent en effet avoir le sentiment d'avoir appris quelque chose sur le sujet du débat. Conformément à nos hypothèses, la participation à des dispositifs délibératifs – qu'ils prennent la forme de mini-publics d'une journée ou de débats publics de plusieurs semaines, nous reviendrons plus loin sur les différences liées au format de la participation – serait en mesure de former des citoyens mieux informés, aux opinions plus éclairées et réflexives.

Tableau 2. Apprentissage sur le sujet du débat selon les cas (en %)

	Ideal-EU uniquement en face-à-face	Ideal-EU en ligne et en face-à-face	WWV FR	WWV UK	CPDP Ivry
Apprentissage sur le sujet du débat	93	97,5	76,2	92,9	85

Ce sentiment d'apprentissage peut se traduire par une véritable prise de conscience environnementale, comme le souligne un certain nombre de participants, à l'instar de cette britannique qui a pris part aux WWV : « 'well, yes I learnt a hell of a lot. Before my opinion on global warming was polar bears are going extinct, because I'm quite an animal person. But I learnt a hell of a lot, from being there, a hell of a lot about global warming, which is quite scary in a way because I now understand it and realise how bad it is. It keeps you aware of these things every day of your life doesn't it?¹. »

On peut préciser le type d'apprentissages permis par la participation. Si, compte-tenu des sujets abordés au cours des différentes expériences, le type d'apprentissage cognitif est variable d'un cas à l'autre, les résultats sont sans appel. Ainsi, 70% des participants français et 83% des britanniques déclarent avoir appris sur le fonctionnement des négociations internationales sur le climat dans le cadre des WWV. Dans le cas d'Ivry – où le questionnaire était plus détaillé – les apprentissages sont clairs sur l'ensemble des sujets abordés, comme l'indique le tableau 3. Quel que soit le thème abordé, ils sont toujours plus de 70% à déclarer avoir au moins appris un peu sur la question

¹ Entretien, Q6, Kettering.

Tableau 3. Apprentissages cognitifs dans le débat public d'Ivry

J'ai appris ...	Beaucoup	Un peu	Pas du tout
Sur le projet	34,6	52,9	12,5
Sur l'incinération	28,8	50	22,2
Sur la méthanisation	29,8	42,3	27,9
Sur les politiques de réduction des déchets	31,4	41	27,7
Sur l'organisation locale du traitement des déchets	26,7	52,4	21
Sur le fonctionnement de l'usine d'Ivry	28,5	51,4	20
Sur les effets du projet sur la santé	19,2	52	28,9
Sur les effets du projet sur l'environnement	21,4	52,4	26,3

La participation à des dispositifs participatifs semble donc vectrice d'informations, y compris relativement techniques, dans ce cas relatives aux questions environnementales. Les éléments qualitatifs semblent confirmer ces résultats. Des participants en ligne d'Ideal-EU indiquent ainsi dans la partie ouverte des questionnaires :

« J'ai appris sur les politiques qui peuvent influencer les décisions, et sur la démocratie participative qui me semble bien ... d'où mon achat du livre d'Al Gore, *Une vérité qui dérange*. »

« j'ai appris que l'eau potable avait ses limites, et sur les énergies renouvelables, y compris les voitures à hydrogène, et la valorisation des déchets. »

Des participants au WWV :

« I learned that nobody likes taxes on fossil fuels »

« J'ai appris ce qu'était le réchauffement climatique. »

On voit ainsi comment la multiplication des dispositifs délibératifs peut contribuer à diffuser des connaissances factuelles sur l'environnement ou le changement climatique, et ainsi contribuer à former une opinion publique plus informée sur ces questions. On peut néanmoins s'interroger : si l'objectif est aussi de former le public, le recours au tirage au sort et la participation d'un segment si mince de la population est-elle souhaitable ? Les conditions propices à la formation d'opinions individuelles réflexives et celles de construction d'une opinion publique informées semblent dès lors en partie contradictoires (Chambers 2009). Au-delà de ces apprentissages cognitifs, il semble que la participation à ce type d'expérience permette des apprentissages plus pratiques. Nous avons en partie pu l'évaluer en leur demandant si leur participation leur avait permis d'apprendre à s'exprimer en public. Si la question n'a pas été posée pour le débat public – le type de participants étant relativement expérimenté cela n'a pas semblé pertinent – les résultats sont assez net pour les WWV et Ideal-EU, comme l'indique le tableau 4.

Tableau 4. Apprendre à exprimer ses opinions par la participation (en %)

	Ideal-EU uniquement en face-à-face	Ideal-EU en ligne et en face-à-face	WWV FR	WWV UK
J'ai appris à mieux exprimer ses opinions	60	62,5	53,6	77,6

En ce sens la participation peut contribuer à former une citoyenneté plus compétente, plus à même de s'engager dans d'autres arènes par la suite. Par une seule d'effet d'engrenage (*spill-over*), on peut considérer que plus on participe, plus on est à même de participer. La participation, même à un mini-public de quelques jours, permettant l'acquisition d'un certain nombre de savoir-faire civiques. Il faut néanmoins noter que les apprentissages sont d'autant plus importants que le capital scolaire des acteurs est faible, comme l'indique le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5. Apprentissages selon le niveau d'études (en %)

		J'ai appris sur le sujet	J'ai appris à m'exprimer
Ideal-EU	Sans diplôme	100	100
	Niveau brevet	90,9	57,1
	Niveau Bac	100	60,9
	Etudes supérieures	72	52,2
CPDP	Sans diplôme	-	-
	Niveau brevet	75	-
	Niveau Bac	71,4	-
	Etudes supérieures	69,9	-
WWV Fr	Sans diplôme	-	-
	Niveau brevet	60	52
	Niveau Bac	87	55,6
	Etudes supérieures	81,1	48,6
WWV UK	Sans diplôme	93,3	86,7
	Niveau brevet	96,2	80,8
	Niveau Bac	88,9	74,1
	Etudes supérieures	89,5	68,4

Le rôle du capital culturel dans les processus d'apprentissage apparaît ainsi très nette dans le cas des WWV. Les britanniques étant globalement moins éduqués, et moins intéressés par l'environnement, que les participants français, l'impact de la journée a pu être plus important pour eux. Ainsi, si 19% des participants français et britanniques déclarent – au début de la journée – « en savoir beaucoup sur le changement climatique » avant de participer aux WWV, ils sont 66% dans le cas français, contre 58% au Royaume-Uni, à déclarer « avoir quelques connaissances sur le changement climatique » avant leur participation¹. Étant plus informés en amont que leurs homologues britanniques sur le changement climatique, les participants français avaient un potentiel d'apprentissage plus faible.

Si nous avons mis en évidence des effets d'apprentissages très forts dans les trois cas étudiés, relatifs aux sujets des débats (et donc aux questions environnementales) et à des compétences pratiques permettant aux

¹ Chiffres issus du rapport officiel et des votes effectués par les participants au cours de la journée, certains d'entre eux comportant des aspects plus descriptifs sur les participants eux-mêmes. Cf. *World Wide Views on Global Warming policy report*, <http://www.wviews.org/files/AUDIO/WWViews%20Policy%20Report%20FINAL%20-%20Web%20version.pdf>

acteurs d'intervenir dans l'espace public, nous souhaitons également évaluer les conséquences de la participation à la fois sur les opinions et les pratiques des acteurs. En effet, apprendre sur l'environnement cela signifie-t-il former ou modifier des préférences préalablement établies ? Alors qu'il s'agit là d'un enjeu important dans la littérature, nos études apportent des résultats novateurs de ce point de vue. Nous verrons ainsi que non seulement les acteurs ont pu former de nouvelles opinions du fait de leur engagement local, mais qu'en outre cela s'est parfois traduit par une modification sensible de leurs pratiques environnementales et informationnelles.

4.3- Former de nouvelles opinions et modifier ses pratiques : le rôle de la discussion

Si, comme nous le verrons, le changement de préférence est rare – et par conséquent peut-être trop mis en avant dans la théorie délibérative – une des conséquences des apprentissages permis par la délibération est la formation de nouvelles préférences. Le changement de préférence suppose en effet que les acteurs aient des préférences préalablement formées. Or, la sociologie politique a bien montré depuis plusieurs décennies à quel point une majorité d'individus n'avait pas d'opinion, ou des préférences très faibles et peu robustes – les fameuses « non-attitudes » (Converse, 1964), susceptibles de changer rapidement – sur la majorité des sujets politiques. Un des effets de la délibération ne serait donc pas tant le changement de préférences – les quelques préférences fortes étant trop enracinées pour évoluer – que la formation des opinions sur des sujets pour lesquels les acteurs sont peu intéressés ou disposent de peu d'information. Ce participant d'Idéal-EU souligne ainsi comment son opinion s'est formée sur une question précise – les éoliennes – lors de l'assemblée participative électronique, citant de mémoire, plus de deux mois après, certains arguments exprimés lors de la journée :

Eric: « Par exemple sur les éoliennes moi je trouvais que ce n'était pas une si mauvaise idée que ça, et au cours de la journée je me suis aperçu que ce n'était pas forcément la meilleure solution, par rapport à tout ce qu'on m'a dit, par exemple qu'une éolienne a une durée de vie de 10 ans, ça je ne le savais pas, qu'il fallait couler 17 tonnes de béton pour une éolienne. Alors je me dis que si tous les 10 ans il faut couler 17 tonnes de béton, finalement on n'en finit pas. Pour qu'une éolienne ait un revient égal à une centrale nucléaire il faudrait 450 éoliennes, et ça je ne le savais pas non plus. C'est toutes ces petites choses qui apportent en plus et qui permettent d'avoir une autre vision sur la chose. »

JT: « Donc effectivement ton avis sur l'éolienne a pu évoluer »

Eric: « Voilà, c'est un exemple que j'ai pris. [...] En plus je suis quelqu'un qui n'aime pas trop reconnaître qu'il a tort, c'est vrai que c'est quelque chose d'assez difficile, et pour le coup sur la journée, enfin ça ... autant d'arguments, autant de préparation, je me suis dit que ce n'est pas possible, vu que c'est un domaine que je ne connaissais que très peu, et bien je n'ai fait qu'écouter échanger mes amis parce que c'était des avis un petit peu ponctuel on va dire sur les choses, et je me suis dit : effectivement il y a ces choses là qui viennent en plus et donc oui j'ai changé d'avis sur pas mal de choses, il y a des choses où je suis restée sur ce que je pensais moi, et il y a des choses où j'ai changé d'avis.¹ »

La journée en face-à-face lors d'Idéal-EU a ainsi suffisamment marqué les acteurs pour qu'ils se souviennent des arguments entendus, plus de deux mois après. On voit ainsi comment la délibération – tant formelle, à l'image de ce participant qui cite mot pour mot des arguments entendus à l'APE, qu'informelle, dans les discussions se déroulant autour de l'APE et permettant de réévaluer à froid les arguments entendus plus tôt – joue un rôle cognitif décisif pour les participants. Des éléments similaires se dégagent en effet de l'étude

¹ Entretien, Eric, Poitiers, 02.04.2009.

des WWV, les participants soulignant le rôle de la discussion collective dans l'évolution de leurs opinions. Les mots de ces participants britanniques sont particulièrement significatifs:

« If people weren't there to discuss that with you, you wouldn't see their side and sometimes they point something out that can be glaringly obvious but you perhaps didn't consider because everybody has their own opinion and when you have your own opinion you can tend to become a bit blinkered and not think of other issues and possibilities that are within it. So a discussion is always better¹. »

“Yes I suppose it did because it was open discussion and there was bits coming up that I thought oh I'd never even thought of that. It was a good discussion². »

Le rôle de la discussion dans la formation – davantage que dans le changement – des opinions, est bien mis en évidence dans le cas de cette participante française, pour qui les nouvelles informations glanées ont pu conduire jusqu'au changement pratique.

De la formation des opinions aux changements de pratiques Le cas d'une retraitée tourangelle³

Zoé, animatrice culturelle retraitée de 60 ans, électricienne vivant dans une ville communale de la banlieue de Tours, semble avoir été particulièrement affectée par l'expérience des World Wide Views : « Maintenant je suis plus branchée là-dessus en fait, la conséquence de ça, ouais. Je n'avais pas entendu parler de Copenhague et tout ça, je ne savais pas tellement ce qui se passait, Kyoto je savais à peine à quoi ça servait, ça m'a permis aussi de me renseigner sur plein de choses, là j'ai regardé des trucs sur Copenhague donc c'était... On est plus que alerté sur plein de choses, et puis on a appris des choses sur place aussi parce qu'on est des gens très différents, donc des gens qui étaient aussi des enseignants, il y avait un enseignant physique qui connaissait plein de choses etc., donc on est venu apporter des choses, on est venu en prendre aussi. » [...]

« j'ai appris plein de choses sur les panneaux solaires aussi. » [...] « Ben oui parce qu'on croyait que panneaux solaires et voltaïque c'était la même chose, mais en fait d'après ce qu'on m'a dit c'est deux choses différentes et il y a deux manières aussi de faire, que le courant on le revend à EDF ou on le garde pour soi, donc il y avait plusieurs choses comme ça que nous on savait un petit peu, mais on ne savait pas vraiment les détails. »

Cet effet d'information peut parfois avoir des effets pratiques relativement significatifs : « J'avais noté [pendant la journée] quelques petits trucs et puis j'ai dit en rentrant chez moi je vais voir ça, là on a pris rendez vous pour les panneaux solaires, pour voir si c'est possible [d'en installer] chez nous, donc on est plus attentifs quand même, c'était peut être pas l'effet qui était prévu [par les WWV]. » Si au moment de l'entretien l'achat des panneaux solaires n'avait pas été effectué, cette participante semble avoir été suffisamment marquée par la journée pour modifier ses pratiques individuelles.

On peut dès lors s'interroger sur les conditions sociales d'un tel changement pratique, fruit de la délibération. Dans ce cas, il semble que cette participante était déjà sensible aux questions environnementales, active localement (elle organise régulièrement des repas de quartier), mais sans engagement, les WWV ont permis d'activer une fibre environnementale latente.

Plus profondément, la participation à des dispositifs participatifs semble en mesure, non seulement de former de nouvelles opinions, mais de modifier les pratiques environnementales des acteurs. Dans les trois cas étudiés les participants soulignent cette vertu de la participation. Ainsi, pour le débat public, un membre de l'association TAM-TAM indique : « personnellement, moi je fais attention à... je vois que je prends plus

¹ Entretien, Q10, Kettering.

² Entretien Q65, Kettering.

³ Entretien, Zoe, Tours, 20.11.2009.

soin de la façon dont je traite mes déchets aujourd'hui qu'avant¹. » Ou encore cette participante britannique : « oui, j'ai changé sur des choses bêtes comme les fenêtres qui ferment mal, les appareils en veille, etc. (...) des choses bêtes comme ça, mais qui ne m'étaient pas encore entré dans la tête. (...) Je crois qu'en fait j'en savais un peu plus sur toutes ces choses après [avoir participé aux WWV] qu'avant². » Les participants d'Ideal-EU vont également dans le même sens, à l'image de cette participante.

Gabrielle: « Après [Ideal-EU] j'ai été très très pénible avec mes frères et sœurs : éteignez la lumière, il y a 4 lumières allumées à quoi ça vous sert ? (...) Depuis Ideal-EU, parce que .. c'est vrai que depuis Ideal-EU, ouh, ça y va quoi : ça sert à rien de prendre la voiture, il y a deux mètres à faire !

JT donc Ideal-EU a eu un impact sur tes pratiques quotidiennes ?

G : oui, oui, oui vraiment. C'est vrai que moi quand j'y suis allée j'avais comme objectif de changer quelque chose aussi, je n'allais pas y aller pour laisser le truc filer après, c'est bête d'y aller et puis de ne pas du tout en retirer quelque chose, donc j'essaye de faire attention, de prendre plus le bus, le vélo ou à pieds³. »

Les dispositifs participatifs semblent donc en mesure de constituer une sensibilisation des citoyens aux questions environnementales, à même de faire évoluer leurs pratiques quotidiennes. Ces dispositifs semblent dès lors s'inscrire dans le cadrage très individualisant de la question environnementale en France (Comby, 2009), mais probablement ailleurs également, qui voit dans la modification des pratiques individuelles la solution aux problèmes environnementaux.

Au-delà des changements dans les pratiques environnementales soulignées par un certain nombre de participants, un autre type de pratiques semble avoir évolué, à savoir les pratiques informationnelles. Un certain nombre de participants des WWV souligne en effet être plus attentifs et s'intéresser davantage à la question de la Conférence de Copenhague (de décembre 2009) quand celle-ci est évoquée dans les médias. Comme le souligne ce participant parisien : « le sommet j'en avais entendu parler, tout comme j'avais entendu parler de Kyoto etc., et là c'est vrai que depuis, j'ai plus tendance à suivre l'actualité, tu sais, quand je vois les gros titres, "les européens peinent à se mettre d'accord sur le climat", bon ben... Je regarde les infos sur internet, pour le coup j'ai cliqué, j'ai lu l'article, ce que je n'aurais peut être pas fait avant⁴. » De la même façon, cet autre participant français qui n'avait pas entendu parler du sommet de Copenhague avant les WWV, connaît désormais l'existence de la conférence, sa date, dit qu'il suivra particulièrement les informations à ce moment là, et « quand on en parle à la télé ma femme me dit « eh, regarde, Copenhague⁵. »

En ce sens, une expérience de type mini-public semble pouvoir remplir son rôle de concernement des participants. On le voit ici encore avec participante britannique qui, au terme de l'expérience a été « sur tous les sites web. J'y ai passé 4 heures, et j'ai écrit un gros rapport, que j'ai donné à Monsieur ..., comme il s'appelle déjà ?, qui allait à Londres. » Ce type d'expérience peut ainsi certains acteurs à initier des processus d'enquêtes, tout en changeant leurs pratiques : « This changed what I think now. The family think I'm mad. I'm turning lights off, you know, no standby."

4.4- Les difficultés du changement de préférences

Si une large majorité des participants a le sentiment d'avoir appris en participant, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils aient changé d'opinion au cours de la discussion. Contrairement à ce qu'avance la théorie délibérative (Manin 1984; Cohen 1989 ; Sunstein 1991), les vertus formatrices de la délibération ne signifient pas nécessairement changement de préférences. Les résultats sont cependant très contrastés d'un

¹ Entretien, P. Berton, Paris.

² Entretien Q52, Kettering.

³ Entretien, Gabrielle, Chatelreault, 05.02.2009

⁴ Entretien avec Cyril, Paris, 4 novembre 2009.

⁵ Entretien avec Stéphane, Champs-sur-Marne, 13 octobre 2009.

cas à l'autre, puisque l'évolution des préférences sur le changement climatique est très faible dans le cas d'Ideal-EU, alors qu'il est important dans le cas du débat public d'Ivry, comme l'indique le tableau 6.

Tableau 6. Changement d'opinion sur le sujet du débat (en %)

	Ideal-EU uniquement en face-à-face	Ideal-EU en ligne et en face-à-face	WWV FR	WWV UK	CPDP Ivry
Changement d'avis sur le sujet du débat	14,1	5	17,9	48	72,1

Une hypothèse afin de comprendre ces écarts si importants entre les cas pourrait être que plus le sujet de discussion est précis, plus le changement de préférences a de chances de se produire. Ceci est très net dans le cas du débat public, où le changement d'avis sur le projet est massif¹, les questions en étant relativement précises (nature et modalités du projet). C'est ce qu'indique certains éléments qualitatifs du questionnaire, certains participants indiquant en réponse à la question « sur quels aspects votre avis a-t-il évolué » : « J'ai mieux compris le projet », « je suis devenu moins favorable au tri mécano-biologique » ; « j'ai compris qu'il n'y avait pas vraiment d'alternative » ; « sur les possibilités de la méthanisation » ; « sur l'utilité de l'incinération » ; « le projet était plus sérieux que je ne pensais ». Discuter sur un projet précis offrirait ainsi des prises aux acteurs, qui pourraient dès lors affiner leur avis, celui-ci pouvant évoluer sur certains points de détail, un tel processus étant plus compliqué quand la question du débat est formulée de façon plus globale.

Ainsi, dans le cas des WWV – où les discussions étaient plus générales que lors du débat public, mais plus précises qu'à Ideal-EU (notamment du fait des questions posées aux participants au terme de chaque séquence de discussion) – le changement est d'autant plus important que la question posée aux acteurs est précise. Si près des deux tiers des participants britanniques (63%) et plus des 76% des participants français déclarent « ne pas avoir changé d'avis sur une question précise », ils sont près de la moitié dans le cas britannique (48%) à déclarer avoir « changé d'opinion concernant le changement climatique » (alors qu'ils sont moins de 18% dans le cas français). Les participants indiquent alors (dans la partie questions ouvertes du questionnaire) les sujets sur lesquels ils ont changé d'opinion : la taxe carbone, les panneaux solaires, « Je ne pensais pas que le changement climatique pouvait être bénéfique pour certains pays », « les objectifs sur les pays pauvres ».

Certains chiffres concernant les WWV en France permettent d'affiner encore l'analyse, indiquant qu'au-delà de la précision des sujets en débat, c'est le rapport des acteurs à celui-ci qui influence le changement d'opinion. Nous avons interrogé les participants français (cette question n'était pas incluse dans le questionnaire britannique, ni pour les autres cas) sur leur opinion concernant une question précise, à savoir la hausse de la taxation de l'essence comme moyen de répondre à la crise climatique. Dans ce cas, la délibération ne semble avoir eu qu'un impact marginal sur l'opinion des participants, une majorité (entre 66 et 81 %) offrant une réponse identique avant et à la fin de l'expérience. Des variations apparaissent cependant, plutôt dans le sens d'une modération des avis (certains adoptant une position moins radicale après la délibération) que d'une polarisation, contrairement à ce qu'affirme Sunstein sur la base d'études expérimentales (2002). Plus largement, la stabilité des opinions semble la règle, ce qui ici encore nuance les conclusions du chercheur américain. A noter également que le changement radical de position – le passage d'un camp à l'autre – est extrêmement rare. A l'image des itinéraires électoraux, où il est rare que les électeurs passent de la droite à la gauche ou inversement, il est peu fréquent que des participants, suite à une journée d'intense délibération, passent d'une opinion favorable à la hausse de la taxation de l'essence à une opinion défavorable, et inversement, c'est à dire qu'ils changent effectivement d'avis.

¹ A noter que la question était posée de façon plus fine que pour les deux autres cas, si bien que 39,4 % des répondants indiquent avoir beaucoup changé d'avis, et 31,7% seulement un peu.

Tableau 7. Évolution de l'avis des participants français aux WWV concernant la taxation de l'essence avant et après la participation

Avis pétrole post	Non réponse	une très bonne idée	une bonne idée	une mauvaise idée	une très mauvaise idée	pas d'avis	TOTAL
Avis pétrole ante							
Non réponse	0,0%	0,0%	100%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
une très bonne idée	0,0%	77,8%	22,2%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
une bonne idée	3,3%	10,0%	73,3%	10,0%	0,0%	3,3%	100%
une mauvaise idée	4,8%	0,0%	9,5%	81,0%	4,8%	0,0%	100%
une très mauvaise idée	0,0%	0,0%	7,1%	21,4%	71,4%	0,0%	100%
sans avis	0,0%	11,1%	11,1%	11,1%	0,0%	66,7%	100%
TOTAL	2,4%	13,1%	34,5%	28,6%	13,1%	8,3%	100%

Comment expliquer que sur certaines questions précises – le tri-mécano biologique, la méthanisation, les éoliennes ou les panneaux solaires – l'avis des participants puisse changer aisément, alors que sur d'autres comme la taxation de l'essence, les opinions semblent beaucoup plus figées ? Une hypothèse peut être avancée : l'avis des participants évolue d'autant plus que leurs intérêts ne sont pas directement en jeu. Alors que les questions techniques relatives au traitement des déchets ou au développement des énergies renouvelables apparaissent relativement abstraites aux yeux des participants, le prix de l'essence est très concret. Il s'agit en outre d'une question sur laquelle la plupart des citoyens ont une opinion relativement affirmée initialement (à défaut d'être informée), liée à leur expérience personnelle, si bien que celle-ci est moins susceptible d'évoluer. Alors que, dans la théorie délibérative le changement de préférence semble aller de soi, fruit du seul échange d'arguments qui permettrait d'affiner les positions individuelles, il semble que le sujet de la discussion ait une importance capitale sur la formation des opinions des acteurs. Ces conclusions rejoignent l'étude de l'évolution des préférences au sein de budgets participatifs, qui a démontré que celles-ci étaient beaucoup plus stables que dans le cadre de mini-publics du fait des intérêts directs des acteurs en présence (Talpin, 2011). Alors que Lawrence Jacobs et ses collègues (2009 : 80-81) indiquent que le sujet de la discussion a un impact sur le taux de participation et la nature du public, il semble que celui-ci influe également sur la nature des interactions discursives au sein des dispositifs participatifs et sur la possibilité même du changement de préférence.

Ces éléments sont confirmés par les participants d'Ideal-EU, qui soulignent au cours d'un entretien collectif à la fois le caractère informatif de la discussion et l'inamovibilité de leurs préférences:

Mathieu: Moi j'ai appris d'autres gens, j'ai appris des trucs de justement des gens avec qui je discutais, par exemple au niveau ... j'ai appris des trucs sur les ... je ne sais plus comment ça s'appelle, les puits à chaleur pour la production ...

JT: les pompes à chaleur ?

Mathieu: oui tout ça, j'y connaissais rien du tout et j'en ai appris un peu

JT: en discutant avec les gens donc ?

Mathieu: oui, oui. Après au niveau des échanges d'idées... enfin moi je suis peut être pessimiste mais, les gens disaient ce qu'ils avaient à dire quoi, ils n'étaient pas forcément là pour entendre, enfin en tout cas moi ça m'a fait ça. [...]

Benjamin: Moi j'ai essayé d'y aller sans a priori déjà, histoire de voir tout ce que les gens allaient m'apporter comme informations. C'est vrai que c'est dur quand même d'y aller sans a priori, c'est dur, j'ai pas vraiment réussi, je l'avoue, mais c'est vrai que du coup j'ai donné mes opinions aussi, mais c'est vrai que de discuter comme ça et d'avoir les opinions des autres ça ... enfin ça ne m'a pas fait changer non plus d'avis mais ...non, mais ça enrichit un peu quoi.

Elodie: oui voilà, le fait de savoir pourquoi les gens pensent certaines choses, c'est vrai que ça ... Tu peux comprendre l'avis des autres sans changer d'avis. [...]

Mathieu: Tout le monde dit ses idées, on entend, mais bon moi je sais que je suis arrivé avec une idée dans la tête, je suis reparti j'avais la même¹.

D'un côté, la délibération permet d'acquérir de l'information, de découvrir des éléments jusque là inconnus – à l'image de la « pompe à chaleur » évoquée par Mathieu ci-dessus. De l'autre, elle n'est que rarement en mesure de se traduire par un changement de préférences quand celles-ci sont profondément ancrées, comme le dit Mathieu au sujet du nucléaire : « Tout le monde dit ses idées, on entend, mais bon moi je sais que je suis arrivé avec une idée dans la tête, je suis reparti j'avais la même ».

Comment expliquer le changement d'opinion limité dans le cadre d'Ideal-EU, alors que les interactions discursives observées semblent se rapprocher des standards d'une délibération de qualité², censée, en théorie, se traduire par une modification des préférences individuelles ? Plusieurs raisons pourraient expliquer une telle stabilité des préférences individuelles dans ce cas. Tout d'abord, la discussion aurait pu être pauvre cognitivement – ce qui est parfois le cas, même dans des expériences délibératives sophistiquées –, les participants disposant de peu d'informations sur le sujet de discussion ou disposant tous des mêmes informations, l'intérêt de la discussion s'en trouvant réduit. Ce n'était toutefois pas le cas dans le cadre d'Ideal-EU, les acteurs indiquant avoir appris sur le sujet du débat.

Ensuite, les orateurs peuvent posséder des informations nouvelles (pour les autres participants) mais s'avérer incapables de les transmettre. Mauvais orateurs, trop agressifs ou trop confus, ils peuvent ne pas être convaincants aux yeux de leurs interlocuteurs. A l'inverse, les orateurs peuvent être convaincants, mais leurs interlocuteurs ne les écoutent pas. Il faut ici souligner que la qualité de l'écoute est en effet une condition décisive à la tenue d'une délibération effective (Barber, 1984; Gambetta, 1999). Dans le cas d'Ideal-EU, la qualité de l'écoute était cependant exemplaire, assurée notamment par un modérateur et des groupes de petite taille.

Aussi, la seule raison qui semble pouvoir expliquer la faiblesse du changement de préférences dans ce cas est que celles-ci étaient trop encrées, étant liés à des convictions fortes ou des intérêts relativement stables. La rareté des changements de préférence chez les participants d'Ideal-EU pourrait être liée à la sur-représentation des acteurs préalablement engagés et intéressés par l'environnement. En effet, les participants étaient plus engagés que la moyenne (en particulier quand on sait que le public d'Ideal-EU était composé de jeunes de 14 à 30 ans), 49,5% des participants ayant participé au Budget Participatif des Lycées³, 40% étaient membres d'une association. L'hypothèse serait ici que les acteurs engagés ont des préférences fortes sur les questions environnementales et qu'il est dès lors difficile de les convaincre et de modifier leurs préférences, celles-ci étant insérées de façon cohérente et depuis plusieurs années au sein d'un schéma idéologique stable. Aussi convaincant un argument soit-il, il est politiquement, cognitivement et émotionnellement difficile d'en changer, comme le souligne Daniel Gaxie (2002 : 167) : « Pour quelqu'un de relativement engagé politiquement, la rupture avec le passé et des opinions hautement valorisées est coûteux. Ce coût limite ou ralentit le changement d'opinion ».

De telles hypothèses sont largement confirmées par la comparaison de nos trois cas. Le changement de préférence est en effet beaucoup moins important chez les militants associatifs ou politiques, en particuliers pour les militants écologistes, que chez les autres participants, comme l'indique le tableau 8.

¹ Entretien collectif avec quatre participants, Niort, 05.02.2009.

² Cf. partie sur la nature des interactions discursives observée dans les trois cas étudiés dans ce rapport.

³ Alors qu'environ 10% des lycéens de la région y participent.

Tableau 8. Changement de préférence sur le sujet du débat chez les militants (en valeur absolue)¹

		Changement d'avis	Pas de changement d'avis	Non-réponse
Ideal-EU	Membre d'une association écologiste	1	14	3
	Membre d'une autre association	5	38	10
	Membre d'un parti vert	0	3	3
	Membre d'un autre parti	0	4	0
CPDP	Membre d'une association écologiste	1	5	1
	Membre d'une autre association	14	15	1
	Membre d'un parti écologiste	0	5	0
	Membre d'un autre parti	0	8	0
WWV Fr	Membre d'une association écologiste	0	2	1
	Membre d'un parti vert	0	1	0
	Membre d'un autre parti	2	3	0

Quasiment aucun militant n'a changé d'avis sur le sujet du débat suite à sa participation. A noter que dans le cas de la CPDP on remarque une différence assez nette entre les membres d'associations écologistes (notamment relatives à la question des déchets), qui ont peu changé d'avis, et les membres d'autres types d'association dont l'opinion a plus évolué. Au final néanmoins l'intensité des préférences à l'égard du sujet débattu – marquée ici par le degré d'engagement –, semble être un déterminant important de leur stabilité. Enfin, on peut souligner que les préférences semblent d'autant plus stables que le niveau d'études est élevé, sauf dans le cas d'Ideal-EU. Dans ce dernier cas cela peut être du tant à l'importance des non-réponses, qu'à la très forte sur-représentation des participants de niveau Brevet (car les participants étaient particulièrement jeunes), et donc à la faiblesse des effectifs pour les autres niveaux. La relation semble forte en tout cas entre niveau d'éducation et malléabilité des préférences. Il faut néanmoins souligner que l'impact de l'engagement militant sur le changement de préférence semble plus important que le capital scolaire (pour lequel la relation semble moins nette), ce qui rejoint certaines conclusions d'études américaines, qui insistent sur le rôle du capital politique dans l'engagement dans des activités délibératives (une fois contrôlé le niveau d'éducation) (Jacobs, Lomax Cook, Delli Carpini 2009 : 59). Ici, c'est en outre la façon dont les militants s'engagent dans ces activités délibératives que nous avons pu mettre en évidence.

¹ Nous avons opté pour une présentation en valeur absolue compte-tenu de la faiblesse des effectifs. La question de l'appartenance politique et associative n'ayant pas été posée dans le cas des WWV britanniques, ce cas n'est pas pris en compte ici.

Tableau 9. Changement de préférences selon le niveau d'études (en %)

		Changement d'avis	Pas de changement d'avis	Non-réponse
Ideal-EU	Sans diplôme	25	75	-
	Niveau brevet	10,4	74	15,6
	Niveau Bac	4,3	60,9	34,8
	Etudes supérieures	18,2	45,4	36,4
CPDP	Sans diplôme	-	-	-
	Niveau brevet	75	25	-
	Niveau Bac	71,4	28,6	0
	Etudes supérieures	61,4	37,3	1,2
WWV Fr	Sans diplôme	-	-	-
	Niveau brevet	25	55	20
	Niveau Bac	8,7	52,2	39,1
	Etudes supérieures	20	60	20
WWV UK	Sans diplôme	60	6,7	33,3
	Niveau brevet	57,7	15,4	26,9
	Niveau Bac	51,9	33,3	14,8
	Etudes supérieures	15,8	47,4	36,8

4.5- Accroître la compréhension mutuelle

Bien que la délibération ne permette pas systématiquement de transformer les préférences des acteurs, elle aurait pour vertu, selon les participants, de mieux comprendre la position de leurs interlocuteurs, même quand ils sont en désaccord avec eux, comme le dit une participante d'Ideal-EU citée précédemment: « Tu peux comprendre l'avis des autres sans changer d'avis. » Ce processus d'empathie est finement décrit par une autre participante:

« Étrangement c'est arrivé juste en sortant du débat, pendant la pause entre midi et deux, on en discutait parce que forcément comme c'est une journée hyper intense, on en parle même entre midi et deux, et donc j'avais parlé avec quelqu'un et je n'avais pas fait gaffe, je ne me souviens plus trop de ce que j'avais dit mais c'est vrai qu'il m'a dit : ah non moi je pense les choses comme ça ! et je me suis dit : ah mince oui c'est vrai que je le verrai plutôt comme ça. Mais dans la journée ... enfin j'étais à une table où on venait tous d'un endroit différent, donc [...] c'était hyper intéressant parce qu'on était des gens très différents et on a réussi à se rejoindre sur certains points, et c'était chouette quoi. [...]

Je sais qu'il y a une personne particulièrement qui n'était pas trop dans ma façon de penser, mais après le truc c'est que je n'étais pas partie pour être carrée sur ce que je pensais. Je veux dire, un avis peut changer et je ne m'étais pas enfermée dans la petite bulle que je m'étais constituée en étudiant avant, et c'est vrai que bon là je lui ai dit : « il y a ça, mais il y a ça ». Et lui il me disait : « oui mais il y a ça ». Et en fait finalement on est arrivé plus à un compromis ou à une mise en relation de ce qu'on pensait plus qu'autre chose. Bon, ma façon de penser a un petit peu changé. [...]

Je crois que c'était par rapport au transport dans la région, lui il disait que c'était quand même pénalisant parce que par rapport à des horaires, à des mauvais aménagements. Et moi je disais que c'était important de le développer malgré tout, enfin je ne me souviens plus exactement mais je sais que c'était en rapport avec les transports en commun, parce que lui il a une voiture et il avait une façon de concevoir les choses qui était différente de moi qui n'ais pas de voiture et qui voyage beaucoup à pieds ou à vélo. [...] je comprends que ce soit très pénible, moi je fais 9 kilomètres à pieds, ou à vélo par jour, en ce moment à pieds parce qu'il fait trop froid, je ne fais pas de vélo quand il fait froid. Et c'est vrai que je

peux comprendre que ce soit pénible, tout le monde n'a pas envie de se taper 9 kilomètres dans les champs.

Je peux le comprendre, mais disons que lui il considérait qu'utiliser la voiture pour moins de trois kilomètres c'était normal. Moi, trois kilomètres c'est ... voilà quoi, trois kilomètres c'est une demi-heure à pieds, 10 minutes à vélo, il ne faut pas abuser quoi. [...]

Les échanges d'arguments importants ils ont été faits en fait sur les temps de pause ou pendant qu'on parlait tous, les temps où on avait moyen d'échanger avec les tables voisines¹. »

Cette participante souligne ainsi à plusieurs reprises qu'elle a « compris » les arguments de son interlocuteur. En cela, Ideal-EU a bien atteint un des objectifs centraux de la délibération, celui de la compréhension mutuelle (Gutmann, Thompson, 1996). Comme le dit cette participante des WWV : « Les gens sont plus ouverts au sujet du réchauffement climatique que je ne le pensais. » Ces données qualitatives sont confirmées par les données quantitatives recueillis dans les deux autres cas, présenté dans le tableau 10².

Tableau 10. Compréhension mutuelle grâce à la participation (en %)

	Beaucoup	Un peu	Pas du tout	Sans opinion et sans réponses
WWV Fr	42,9	34,5	0	22,6
WWV UK	59,2	24,5	3,1	13,3
CPDP	38,4	52,2	9,4	-

Il apparaît en effet que la meilleure compréhension des arguments des autres est un des effets importants de la participation à un dispositif délibératif. A défaut de changer d'opinion, les participants découvrent que les tenants de positions adverses ont de bonnes raisons (bien qu'ils ne les partagent pas) de penser tel qu'ils le font. En ce sens, la délibération, parce qu'elle requiert l'écoute mutuelle, favoriserait la tolérance et l'empathie, les acteurs comprenant les arguments avancés sans pour autant y adhérer. Ceci peut contribuer à renforcer le respect mutuel entre les citoyens, et peut-être à accepter plus facilement des décisions avec lesquelles ils seraient en désaccord. Ils découvrent que ces décisions ont a minima un fondement raisonnable, et sont peut-être davantage prêt à s'y soumettre. En ce sens, la délibération serait effectivement un moyen d'accroître la légitimité politique des décisions collectives ou du moins leur acceptabilité sociale.

4.6- Aux origines de la montée en compétence : quel rôle des formats de participation ?

Si l'apprentissage par la participation apparaît massif, celle-ci permettant des apprentissages cognitifs et pratiques, voire la formation de nouvelles opinions, il convient de s'interroger sur les conditions sociales, institutionnelles ou procédurales de cette montée en compétence. En lien avec une des hypothèses centrales de ce projet, dans quelle mesure le format de la participation a-t-il influé sur les apprentissages observés ? En particulier, la participation en ligne s'avère-t-elle plus propice à la montée en compétence des acteurs que la participation en face-à-face ? Afin de répondre à ces questions, nous nous appuyons principalement sur les résultats de l'étude d'Ideal-EU et du débat public d'Ivry, les WWV n'ayant fait qu'un usage modeste d'internet.

¹ Entretien avec Marie, Châtelleraut, 04.02.2009.

² Cette question ne figurait pas dans le questionnaire d'Ideal-EU – premier terrain de la recherche –, ce sont précisément les indications qualitatives tirées des entretiens avec les participants picto-charentais, qui nous ont conduits, pour l'étude des deux autres cas, à inclure une question relative à la compréhension mutuelle.

Premier élément : ceux qui participent en ligne, outre leur présence en réunion, ont-ils l'impression d'avoir davantage appris que ceux qui n'ont participé qu'en face-à-face ? Les résultats sont ici partagés. D'un côté, dans le cas d'Ideal-EU les participants en ligne ont davantage le sentiment d'avoir appris (à 97,5%) que ceux qui n'ont participé qu'en face-à-face (93%). 100 % des participants ayant écrit sur le site d'Ideal-EU ayant le sentiment d'avoir appris quelque chose. A l'inverse, dans le cas du débat public, paradoxalement, ceux qui n'ont participé qu'en face-à-face semblent avoir davantage appris que ceux qui ont également participé en ligne, notamment sur le blog, comme l'indique le tableau 11.

Tableau 11. Apprentissages sur le projet selon le format de participation au débat public (en %)

	J'ai appris sur le projet du maître d'ouvrage	Je ne rien appris sur le projet du maître d'ouvrage
Aucune interaction en ligne	91,2	8,8
J'ai regardé des vidéos en ligne	84	12
J'ai visionné une réunion en direct sur le site	92,3	7,7
J'ai posé une question sur le SQR	78,6	7,1
J'ai lu des articles ou des commentaires sur le blog	88,4	7
J'ai posté des articles ou des commentaires sur le blog	78,6	14,3
J'ai consulté des documents sur le site	86,4	11,4
Je me suis inscrit à la newsletter du débat public	87,1	9,7

Ainsi, à l'inverse d'Ideal-EU, plus les participants se sont engagés sur internet, moins ils déclarent avoir appris. Est-ce à dire que leur participation en ligne les a rendus moins compétents sur le sujet du débat ? Probablement pas. En réalité, les usages d'internet ont été très différents dans les deux cas. Dans le cas du débat public, internet, et en particulier le blog, ont été investis par des militants écologistes très engagés contre le projet du maître d'ouvrage. Plus des ¾ des articles postés hors-CPDP sur le blog l'ont en effet été par des associatifs, ainsi que plus de 20% des commentaires totaux. Ainsi, sur tous les items (apprendre sur l'incinération, la méthanisation, etc. cf. tableau 3), les participants au blog ont moins appris que les autres, et notamment ceux qui n'ont eu aucune interaction en ligne. Cela tient probablement à la conjonction de deux phénomènes. Tout d'abord ceux qui se sont le plus investis en ligne sont ceux qui étaient probablement les plus informés sur le sujet, les associations ayant fait preuve d'une véritable (contre)-expertise sur la question du traitement des déchets tout au long du débat public (voir la partie 1 de ce rapport à ce sujet). Ils étaient donc les moins propices à apprendre par le débat, y compris par les modalités de participation en ligne. Ensuite, ces militants-experts étaient assez largement opposés au projet du SYCTOM, ont adopté une posture relativement conflictuelle tout au long du débat, de telle sorte que reconnaître (même de façon anonyme) qu'ils avaient appris lors du débat aurait été une façon indirecte de le légitimer. Les chiffres présentés ici semblent donc peu instructifs concernant le rôle des formats de participation dans les processus d'apprentissage, les données quantitatives ne pouvant être interprétés qu'à l'aune de leur contexte (politique, social ...) de production.

Des éléments plus qualitatifs peuvent permettre d'avancer dans la compréhension des effets éducatifs de la participation en ligne et en présentiel. Ainsi, un participant au débat public qui ne l'a suivi que virtuellement (habitant à Rennes), indique avoir appris, ne serait-ce que par la lecture de documents en ligne : « Oui, j'ai appris sur les différentes technologies mises en œuvre pour l'incinération. J'ai appris des choses dans le

dossier du maître d'œuvre. (...) Oui, on apprend sur la filière du traitement des déchets. On apprend des informations sur les quantités de déchets, les pourcentages des déchets qui peuvent être recyclés, non recyclés, pourquoi, comment...¹ » Ces éléments demeurent néanmoins partiels.

Les éléments fournis par l'étude d'Ideal-EU peuvent peut-être apparaître plus instructifs de ce point de vue, pour deux raisons. Tout d'abord, le site internet d'Ideal-EU (sorte de réseau social comportant notamment un forum de discussion) n'a pas été investi massivement par des militants, si bien que l'usage du en ligne, dans ce cas, a été bien différent du cas d'Ivry. Si les usagers du site avaient, nous le verrons, certaines propriétés sociales spécifiques, leurs usages non ou peu stratégiques d'internet rendent leurs réponses plus parlantes ici. En outre, afin d'évaluer l'influence du cadre socio-technique des discussions sur les origines des apprentissages, nous avons pu nous concentrer sur la population de ceux qui ont participé à la fois au site web et à l'assemblée participative électronique, soit 40 participants : 30 participants ayant écrit et lu des interventions sur le site, et 10 ayant seulement lu les messages sur le site. Ce sous-échantillon est dès lors en mesure de comparer ses expériences en ligne et hors ligne.

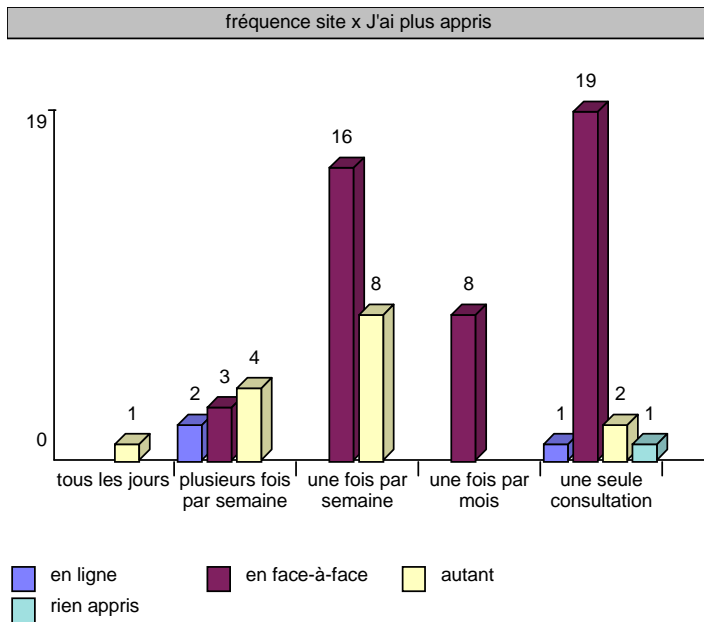
De ce point de vue, un des résultats le plus frappant de notre enquête est que les participants ont à une large majorité le sentiment d'avoir davantage appris en face-à-face qu'en ligne. 62% des participants qui ont lu des documents ou des discussions sur le site, et 53,3% de ceux qui ont écrit sur le site, ont le sentiment d'avoir plus appris en face-à-face qu'en ligne. Chez les participants les plus investis sur le site – ceux qui y ont écrit – seuls 36,7% pensent avoir autant appris en ligne qu'en face-à-face. Seuls quelques participants ayant participé en ligne et en face-à-face ont l'impression d'avoir plus appris en ligne. On peut néanmoins souligner que plus la fréquentation du site est régulière, plus le sentiment d'apprentissage en ligne est important (voir Graph 1 ci-dessous).

Tableau 12. Évaluation subjective des origines de l'apprentissage par la délibération

J'ai plus appris	Non	En ligne	En face-à-	Autant	Rien appris
Forme de participation	réponse		face		
Lecture du site web	10	2,5	62,5	25	0
Intervention écrite sur le site	3,3	6,7	53,3	36,7	0
Uniquement en face-à-face	32,6	4,5	50,8	11,4	0,8
Moyenne	33,1	4,5	50,4	11,3	0,8

Graph 1. Apprentissage en fonction de la fréquence de participation au site

¹ Entretien J-C. Benoit, Paris.



Une telle auto-évaluation des participants peut sembler surprenante, tant les discussions en ligne apparaissent plus documentées et informées que celles se déroulant en face-à-face, comme l'indique le tableau 13. Les contributions postées sur le forum en ligne sont mieux justifiées qu'en face-à-face, dans la mesure où les participants ont davantage la possibilité de s'appuyer sur des sources externes d'information et non pas seulement sur leur expérience personnelle d'une situation vécue ou sur des données immédiatement disponibles cognitivement, mobilisables dans le bref laps de temps de la discussion en face-à-face. Ainsi, près de 10% des messages en ligne sont justifiés par des sources externes (sites web, articles de presse, statistiques, données techniques, etc.), contre 3% des interventions lors de l'APE. Les références externes sont en outre citées plus précisément.

Tableau 13. Appuis de l'argumentation et précision des sources dans la discussion pour Ideal-EU (en %)

	Forum en-ligne	Assemblée en face-à-face
Pas d'appuis	46.4	70.7
Appuis	53.6	29,3
Elements factuels	33.3	3,6
Référence à des autorités	6,1	4,2
Référence à d'autres participants	19,5	3,6
Mobilisation de sources externes	10,1	3,6
Citation non précise	78.6	91,6
Citation vague	14,2	7,8
Citation précise	7,2	0,6

Certains des participants interviewés relèvent cet apport cognitif, en établissant notamment une comparaison avec les informations délivrées dans le guide de discussion distribué pour l'assemblée en face-à-face : « Pour moi le site était un approfondissement de la doc qu'il nous avait déjà donné en fait, parce qu'il y a des sujets très précis qui sont lancés, et en fait j'ai trouvé certaines choses, bon comme je l'ai regardé plus en profondeur après Ideal-EU, j'ai trouvé les approfondissements que je n'ai pas trouvés dans le fascicule. » Ce même participant souligne bien par ailleurs l'un des avantages d'Internet par rapport aux

autres lieux où les échanges sont éphémères puisqu'il permet d'une part d'enregistrer durablement les prises de parole des participants et d'autre part de mettre à disposition de l'internaute un ensemble de documentations utiles au débat¹, ce qui lui a permis d'effectuer un retour réflexif sur ses propres opinions : « Après sur internet je suis allée voir et là il y a moyen de revoir les choses, de soi-même se contredire en regardant les informations qu'on peut trouver². »

« Lecteurs invisibles » selon l'expression employée par Valérie Beaudouin et Julia Velkovska (1999 : 171), certains participants à l'APE appréhendent également le forum de discussion comme un réservoir d'informations leur permettant d'accroître leur connaissance de certains sujets : « je n'ai pas participé aux discussions, mais j'ai lu tout ce qui était dit, j'ai appris pas mal de choses d'ailleurs en allant sur le site que je ne savais pas forcément³ ».

L'internaute dispose en effet de toute la richesse du web pour appuyer et étayer son argumentation, et ce d'autant que les publics – essentiellement des jeunes – sollicités pour cette expérience ont une maîtrise relativement élevée des médias numériques. Surtout, l'intervenant sur le forum a la possibilité de développer largement son argumentation, ce qui est pratiquement impossible dans le cadre de l'APE où les interventions étaient contingentées par l'organisation temporelle de la journée. Ainsi, cet internaute, après avoir longuement développé sur l'alimentation biologique, l'agriculture raisonnée et la « consommation réfléchie » conclut son message par un « Je crois que je me suis un peu laché. Si vous avez réussi à tout lire, Bravo⁴! »

En revanche, le participant à l'APE ne dispose que de sa mémoire et de sa capacité à être convaincant et digne de confiance (dans les sources qu'il/elle cite) aux yeux des autres. Néanmoins, cette faiblesse potentielle de la participation en face-à-face était censée être compensée par le recours à un guide de discussion, fournissant une pléthore de chiffres et d'arguments, pour et contre les différents sujets abordés, que les participants avaient du recevoir en amont et étaient invités à lire lors des 10 minutes précédant chaque phase de discussion. En cela, les organisateurs ont intégré l'idée qu'une délibération de qualité doit s'accompagner de la délivrance d'informations contradictoires préalables sur le sujet ainsi mis en débat. Même si en comparaison d'autres types de dispositifs où les participants reçoivent une réelle formation (à l'image de la conférence de citoyens sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture et l'alimentation organisée en 1998 par l'OPECST⁵, et de la majorité des jurys citoyens en France et ailleurs en Europe), la distribution d'un tel guide quelques minutes avant les discussions par table peut apparaître comme un procédé relativement rudimentaire. Ainsi, les participants n'ont mobilisé le guide de discussion qu'exceptionnellement lors des débats – 3,6 % des interventions s'appuyant explicitement sur un argument issu du guide. Les discussions s'étant déroulées lors de l'APE apparaissent donc plus pauvres cognitivement que celles qui ont eu lieu sur le site.

Cependant, les discussions de l'APE ne sont pas pour autant dénuées de tout fondement raisonnable ou de toute technicité, la présence de participants particulièrement concernés par l'environnement, et parfois spécialisés en raison de leur expertise professionnelle ou universitaire dans le domaine de l'écologie, fournissant une base cognitive non négligeable à la discussion, comme l'illustre cet échange entre deux participants à l'une des tables de l'APE :

Franck: « Le bruit [des éoliennes] ça pourra disparaître. Mais ça représente 17 tonnes de bétons pour installer une éolienne, et une éolienne ça dure 10 ans. » [...]

Amy: « Une éolienne ça produit 2 Mégawatts. Une Centrale nucléaire ça produit 900 Mégawatts. Il faut donc 450 éoliennes pour remplacer une centrale, et une éolienne ne marche que le ¼ du temps. »

Des apprentissages indissociables de la co-présence physique ?

¹ Même si dans les faits, le site web d'Ideal-EU ne comportait que 5 documents pdf (tous produits par la Région) sur le changement climatique...

² Entretien avec Eric, Poitiers, 04.02.2009.

³ Entretien avec Eric, Poitiers, 04.02.2009.

⁴ « Manille », thème « société de consommation, risques et conséquences », 19.11.08.

⁵ Cf. Boy, Donnet Kamel & Roqueplo, 2000.

Alors que théoriquement les discussions en ligne peuvent apparaître comme une source à la fois plus fiable et plus riche en informations pour les participants, une grande majorité d'entre eux considèrent que l'APE leur a permis d'apprendre davantage que la lecture de documents ou les discussions sur le site web. Comment expliquer dès lors qu'une très large majorité des participants ait le sentiment d'avoir plus appris en face-à-face ? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer une telle préférence.

Tout d'abord, les participants semblent avoir très largement préféré participer en face-à-face qu'en ligne, 65% de ceux qui ont participé en ligne et en face-à-face soulignent leur préférence pour l'APE, et 33% ayant autant aimé la discussion sur le site qu'hors ligne. Un seul répondant affirme avoir préféré la participation en ligne. Cette préférence pour le face-à-face pourrait tenir au caractère convivial et vivant de l'Assemblée Participative Electronique.

Sur Internet, les échanges se trouvent quelque peu désincarnés. En cela, ils seraient finalement peu propices aux débats politiques (Dahlgren, 2000), ces derniers comportant toujours une dimension affective qu'Internet – quand il se réduit à un échange de messages écrits¹ – ne peut pas véritablement transmettre. Dans cette perspective, la réunion physique d'un groupe possède, selon Axel Lefebvre (2002), une force symbolique supérieure à celle que peut acquérir une discussion à distance entre les membres de ce même groupe. Par ailleurs, certains participants interviewés expliquent leur préférence pour les échanges en face-à-face par la charge émotionnelle de l'APE. En entretien, à la question « avez-vous préférez participer en ligne ou en face-à-face », cette participante met en parallèle les deux formes de participations – en ligne et en face-à-face – en insistant sur la spontanéité qui a prévalu lors de l'APE, au détriment de l'aspect « calculateur » d'une réflexion postée sur un forum :

« Pour moi c'est la journée où on peut parler en face à face. Ca vaut absolument tout, il n'y a rien de mieux que ça, franchement c'était hyper intéressant [...] parler en face à face c'est.. on ne peut pas.. quand on tape un mail ou quand on écrit un message on réfléchit à tout ce qu'on dit, on prend des jolies tournures, des jolis... on vérifie qu'on n'a pas dit un truc qu'on ne pensait pas, alors que quand on est à l'oral, même quand on dit quelque chose qu'on ne pense pas on peut être repris puis réaliser qu'en fait on avait un préjugé, et revenir dessus, ré-expliquer autrement². »

Surtout, il semble que l'APE ait permis de mettre en présence « novices » et « experts » du changement climatique, le savoir trouvant ainsi à s'incarner dans des personnes physiques, accessibles et placées sur un pied d'égalité avec les autres participants, moins au fait de connaissances proprement techniques, à l'image de ce participant qui dit ne pas savoir que le charbon est une énergie fossile :

« Et en même temps j'ai aussi appris beaucoup de choses, parce qu'il y avait aussi, il y avait déjà le facilitateur qui disait beaucoup de choses, et puis les textes, et puis il y avait aussi à côté de moi une étudiante en écologie, je ne sais plus son prénom, enfin une étudiante qui travaillait sur ça et du coup elle parlait, elle disait beaucoup de choses, et puis je trouvais ça intéressant, j'apprenais aussi beaucoup de choses en même temps. [...] J'ai appris beaucoup de choses sur les énergies renouvelables, je ne connaissais pas du tout. [...] j'ai appris beaucoup de choses sur les ... je ne savais même pas que le pétrole c'était une énergie qui ... une énergie, fossile, énergie fossile, j'ai appris l'énergie fossile³. »

En comparaison, au cours d'une discussion en ligne, la diffusion d'un savoir technique peut s'avérer rébarbative et ce d'autant que le site web d'Ideal-EU n'apparaît pas – aux dires mêmes des organisateurs –

¹ Ce n'est pas la médiatisation elle-même qui nuit au caractère affectif de la communication mais l'absence d'image, non compensée comme à la radio par la sonorité de la voix. Ceci doit néanmoins être nuancé car le développement des réseaux haut débit permet de plus en plus les retransmissions d'images et de films. En ce sens, ce n'est pas le caractère virtuel, mais écrit, qui ici semble avoir nuit à l'aspect affectif de la communication.

² Entretien avec Marie, Châtellerauld, 04.02.2009.

³ Entretien avec Tarik, Châtellerauld, 04.02.2009.

comme une réussite tant sur le plan esthétique qu'ergonomique alors que précisément, les jeunes, rompus au maniement de multiples technologies de communication, présentent peu les usages qui nécessitent un trop long apprentissage, privilégiant un rapport d'immédiateté avec l'informatique (Fluckiger, 2006). En ce sens, le site web d'Ideal-EU ne répond pas aux critères d'*effectiveness* et d'*efficiency* pour susciter et retenir l'attention des internautes, avancés par Arthur Lupia et Tasha Philpot (2005), pour expliquer l'investissement différencié des jeunes et des seniors dans certains sites web diffusant de l'information politique. Ces jeunes participants soulignent ainsi que c'est précisément quand il y a contact humain, co-présence des interlocuteurs, que la réception des informations peut s'opérer plus aisément.

Une autre hypothèse pourrait être avancée pour expliquer la préférence pour le face-à-face : le caractère « libérateur » des discussions en ligne lors desquelles les participants n'hésitent pas à tracer des lignes de clivage entre catégories, fondées notamment sur les « bons » et les « mauvais » comportements écologiques, comme ce participant pour lequel : « Certaine personne habite à 1 km et se déplace en voiture !!! Si il y avait moins de feignant on n'aurait pas besoin de carburant¹. » En face-à-face, de telles considérations (il y a les « fainéants » et ceux qui ne le sont pas) seraient sans doute moins facilement exprimées, ce qui peut conduire à produire une ambiance *in fine* et paradoxalement plus confortable, plus rassurante pour les participants. Si l'expression du désaccord n'apparaît pas plus fréquente en ligne qu'en face-à-face – 12,6% des interventions en face-à-face exprimant un désaccord, contre 12,3% en ligne² – la façon dont le désaccord est exprimé dans les deux cas n'est pas identique. Les observations menées sur le site web d'Ideal-EU conduisent à relever la nature très directe, et parfois agressive des prises de parole ainsi effectuées³, à tel point d'ailleurs que certains participants s'entourent de précautions rhétoriques destinées à désamorcer les possibles critiques que leur message pourrait susciter. À cet égard le message de « matac » est révélateur en ce qu'il tente de justifier un comportement dont il estime lui-même qu'il sera considéré comme répréhensible par les autres participants du forum (qu'il ne connaît pas) : « Bon alors je sais, c'est mal, mais je vais pas mal utiliser ma voiture pendant les vacances, pour des trajets qui ne peuvent se faire en train (essayer d'aller à Tulle avec la sncf depuis Niort...). Donc Niort - Tulle, Tulle - Limoges, Limoges - Avignon, Avignon - Marseille, Marseille - Niort. Je précise que j'ai des contraintes de temps qui disqualifient la sncf⁴. » L'euphémisation du conflit en face-à-face, pour ne pas se couper d'une communauté avec laquelle on est lié (Eliasoph, 1998; Conover Johnston et al., 2002), rendrait cette forme de participation plus douce pour les individus, ce qui aurait pu constituer une condition favorable à l'acquisition de connaissances.

Nous pouvons tirer plusieurs conclusions concernant le rôle du format de la participation dans les processus de montée en compétence civique. Tout d'abord, bien que les cas s'avèrent assez hétérogènes (notamment les deux mini-publics au regard du débat public), aucun ne semble en tant que tel plus propice à l'apprentissage en tant que tel. Si des différences peuvent être notées entre les cas – les participants ayant davantage le sentiment d'avoir appris dans le cas des WWV par exemple – celles-ci semblent principalement redevables de la composition du public, le plus faible niveau d'éducation ou de connaissance initiale du sujet dans certains cas expliquant une évolution plus substantielle de l'opinion des participants. Deux éléments méritent cependant d'être notés.

Tout d'abord, alors que le changement de préférence est un phénomène rare, il semble d'autant plus probable que les sujets mis en discussion sont concrets et précis pour les participants, ce qui explique les résultats dans le cas du débat public. En ce sens, le choix et la formulation des sujets de discussion par les organisateurs semble avoir des conséquences importantes sur la possibilité d'une montée en compétence des acteurs. Ainsi, le format de la concertation ne relève pas uniquement de l'agencement procédural, mais

¹ « Bangueru », forum « Quel futur pour les agrocarburants ? », 10.10.08

² Dans le codage, l'expression de l'accord est marquée par le recours à des termes tels « je suis d'accord », « comme tu disais », « oui, c'est vrai », « en effet », « pour aller dans ton sens. Elle peut également se traduire par la nomination d'un locuteur précédent. Ex: « je suis d'accord avec toi, le type Savonius, pourrait être plus utilisé (car peut chère, on en trouve à moins de 800€) par les maisons individuelles ou les petites collectivités. » À l'inverse, l'expression du désaccord est marquée par le recours à termes tels « je ne suis pas d'accord », « non, mais », « oui, mais », « cependant », « néanmoins ».

³ Il s'agit d'une approche qualitative tant il est délicat de quantifier le degré de virulence des propos.

⁴ « matac », forum « Tourisme et changement climatique », 09.10.08.

de ce qui est en jeu dans les discussions, ce qui s'avère décisif sur la nature des interactions entre les acteurs.

Par ailleurs, notre étude révèle un apprentissage moins important pour les participants en ligne que pour ceux qui ont participé en face-à-face. Il ne faudrait pas pour autant en tirer des conclusions trop rapides : si des participants ont mis en avant la charge émotionnelle du face-à-face pour expliquer un apprentissage plus important qu'en ligne, ce résultat s'explique à la fois par le fait que les espaces de participation en ligne étaient soit (dans le cas d'Idéal-Eu) mal conçu, soit principalement investis par des acteurs très informés (dans le cas du débat public) peu propices dès lors à des apprentissages civiques ou environnementaux. De ce point de vue, nous soulignerons la complémentarité des espaces de participation en ligne et en face-à-face dans les processus d'apprentissages civiques davantage que leur substituabilité.

Mais si les formats de la participation ne s'avèrent pas décisif dans l'analyse des processus de montée en compétence à un temps t, peut-être faut-il prendre davantage de recul afin d'analyser ces phénomènes. Il semble en effet qu'à plus long terme les différents formats étudiés (mini-public et débat public) ont eu des conséquences assez différentes pour les acteurs. Une fois encore, ces différences ne relèvent pas tant de leurs agencements procéduraux respectifs, que de l'intensité des expériences de participation proposées. Le débat public s'étant étalé sur la durée il semble qu'il ait laissé davantage de traces que les deux autres cas, qui n'ont au final duré qu'une journée.

4.7- Des apprentissages éphémères ?

Si nous avons mis en évidence l'importance des apprentissages permis par la concertation, un dernier élément doit être interrogé : la durabilité de ces effets sur les acteurs. S'agit-il en effet uniquement d'un feu de paille, la vie reprenant son cours normal une fois la parenthèse de la participation refermée, ou celle-ci a-t-elle pu être suffisamment intense pour marquer durablement la trajectoire des acteurs ? S'il existe un certain nombre d'études visant à étudier l'impact de la délibération sur les préférences des acteurs, il en est très peu se concentrant sur la pérennité de ces apprentissages.

Les résultats sont ici contrastés, selon les cas. D'un côté, les participants d'Idéal-EU et des WWV, recontacté près de deux ans après la participation, ne semble en garder qu'un souvenir lointain. Ainsi, Romain ne se rappelle pas que les discussions portaient sur le changement climatique : « J'ai des vagues souvenirs [gêné] ... ça portait sur des questions de citoyenneté, on devait débattre dessus, donner notre avis avec des boîtiers électroniques ... Y avait un truc sur les transports. Y avait des questions sur les démocraties européennes, ce que ça voulait dire¹. » De la même façon, Valentine : « moi je me rappelle vachement bien de comment c'était organisé, genre du cadre tout ça, de la façon dont on participait avec les ordinateurs et tout, mais le sujet du débat en lui-même ... limite ça m'échappe un peu. [...] Les questions précises après, ça fait un peu loin². » S'ils se rappellent de l'agencement de la salle, on a du mal à imaginer que les apprentissages cognitifs de l'époque aient pu avoir une quelconque durabilité alors que les participants ne se souviennent pas des sujets qui avaient alors été débattus. Il en est probablement de même dans le cas du débat public. Si les acteurs n'ont pas été réinterrogés dans ce cas, il y a fort à parier que deux ans après les connaissances sur le tir mécano-biologique ou le tonnage de déchets à incinérer seraient incertaines.

Pire, les conséquences plus durables de la participation peuvent être négatives, accroissant le cynisme des acteurs. Si la volonté d'influencer les décisions publiques ne constitue pas la motivation première de la participation, l'absence d'impact d'une telle expérience semble se traduire par un cynisme accru chez certains participants d'Idéal-EU:

Gaetan: « moi j'aimerais bien savoir jusqu'où c'est allé. Quelles personnes ont eu le rapport de la journée ? parce qu'on nous dit : oui Ségolène Royal doit venir, oh elle est pas venue parce qu'elle avait ça à faire. Je pense que, personnellement, Ségolène Royal elle en avait un peu pas grand-chose à faire de la journée Idéal-EU, comme de nombreux politiques.

¹ Entretien, Romain, Paris, 13.07.2011.

² Entretien, Valentine, Poitiers, 07.07.2011.

JT: Après le rapport a été porté au Parlement européen

Mathieu: oui ça c'est pareil, enfin, on nous avait dit qu'on aurait des nouvelles, total les nouvelles on les attend encore [2 mois et demi après], mais bon ça passe. Je.. enfin c'est toujours pareil, s'il n'y a pas un financement derrière, enfin si ce n'est pas vraiment quelque chose de vraiment fondé, de solide, de costaud, c'est bien d'en parler mais je veux dire.. ça ne tient pas debout quoi. » [...]

Gaetan: « peut être qu'ils ont envoyé le truc au gouvernement européen, ça m'étonnerait qu'arrivé là-bas ils en aient parlé franchement à tout le monde et.. à mon avis ça a été plutôt pris et classé. »

Mathieu: oui, je pense aussi enfin ... si ça n'a pas d'impact ça ne sert à rien. [...] non c'était une journée sympa mais voilà, moi je ne peux pas m'empêcher de me questionner sur l'impact, enfin moi j'ai souvent été déçu, un peu trop je pense parce que je n'y crois plus trop¹. »

« il y a beaucoup de choses qui ont été dites qui sont de très bonnes choses et je pense que le fait que ça n'aboutisse pas, je pense que ça.. comment dire ? Ça dégouterait certaines personnes parce que en même temps on attendait beaucoup de choses de cette journée. [...] Mais le fait que les choses n'aboutissent pas ça ne me surprendrait pas parce que je sais que le système politique ce n'est pas forcément fiable². »

La déception et le cynisme nés de ce type d'expérience peuvent se traduire par une forme de démobilisation civique. Quand on lui demande si le fait de participer à ce genre d'expérience lui donne envie de s'engager davantage dans la vie de la cité, un des participants répond: « moi je serais prêt à refaire un truc, mais si on nous dit que ça se passe comme Ideal-EU, c'est sûr que je n'irai pas, c'est clair que non...Ideal-EU... peut être que je suis un peu sévère mais j'ai limite trouvé ça inutile³. »

Aussi, le défaut de clarification du lien entre les débats et les décisions politiques de la part des responsables politiques est susceptible d'emporter une double conséquence. D'abord, ces dispositifs apparaissent largement discrédités par l'indifférence affichée des élus à leur égard. Pour les citoyens ainsi sollicités cette attitude peut être interprétée comme le signe de la forte inclination des élus à conserver le pouvoir et, à tout le moins, confirme les représentations négatives à l'égard du système politique (« ce n'est pas forcément fiable »). Ensuite, la désinvolture des élus est également susceptible d'engendrer une conséquence pratique sur le fonctionnement même de ces dispositifs, telle que la formule sous forme d'interrogation Loïc Blondiaux à propos de l'ensemble des procédures participatives ou délibératives : « comment convaincre des citoyens de participer sans leur donner l'assurance préalable que leur opinion sera entendue ? » (Blondiaux, 2001 : 84). D'autres participants, à l'inverse, conscients des contraintes entourant la décision publique, sont plus mesurés, et ne s'attendaient pas à grand-chose :

« Le but c'était de l'emmener au parlement, mais après voilà, peut être qu'il y a des contraintes, ce n'est peut être pas facile d'y accéder comme ça. En plus cette année je crois que c'est le changement des députés, donc peut être que ça fait que voilà, vu qu'on change de députés avant que ça monte au parlement. [...] Oui maintenant que ça ne monte pas oui d'accord un petit regret parce que tu te dis : bon tout ce qui a été proposé, en tant que tel il n'y a rien⁴. »

« Dans le principe ce n'était pas non plus, enfin je ne pense pas que le but d'Ideal-EU c'était de mettre en place exactement tout ce qu'on avait dit, de permettre aux jeunes de donner leur avis, mais ça reste un avis, c'est un avis qui sera pris en considération parmi d'autres avis. Il n'y a pas que les jeunes, il y a aussi les autres citoyens, et c'est vrai qu'on verra comment cet avis est pris en compte.⁵ »

¹ Entretien collectif, Niort, 05.02.2009

² Entretien avec un participant, Châtelleraut, 09.02.2009.

³ Entretien collectif, Niort, 05.02.2009

⁴ Entretien avec un participant, Pons, 06.02.2009.

⁵ Entretien avec une participante, Châtelleraut, 09.02.2009.

Du cynisme peut en outre parfois jaillir l'action collective. Il semble que ce soit un des effets indirects du débat public d'Ivry. Celui-ci a laissé des traces plus indélébiles qu'Idéal-EU dans la trajectoire des acteurs, se traduisant par la naissance d'une plateforme associative, le collectif 3R. Celui-ci a vu le jour fin 2009, au terme du débat public, structuration d'une alliance élaborée cependant bien plus tôt, comme le rappelle la représentante des Amis de la Terre : « les associations d'Ivry, j'en n'avais jamais entendu parler, je les connaissais pas. On a fait connaissance à la fin de la seconde réunion. (...) On s'est rendu compte qu'ils n'étaient pas contents mais qu'ils se sentaient un peu isolés, comme nous. Donc on s'est dit qu'il fallait se mettre ensemble. (...) On s'est mis ensemble pour écrire un document. Je crois que c'était la demande pour qu'il y ait un audit indépendant¹. » Les rencontres informelles vont ensuite se multiplier entre les différentes associations, que ce soit sous la forme de réunions formelles, de pots avant ou après les réunions, de mails, etc. Ces interactions semblent avoir été particulièrement formatrices, comme le souligne ce membre de l'association TAM-TAM :

« J'étais très sensible et intéressé de connaître la position de ceux qui sont devenus aujourd'hui le collectif 3R... (...) Donc évidemment je suis tout de suite allé sur le site du CNIID, j'ai appris des choses intéressantes, un certain nombre de choses très techniques si vous voulez, des tableaux, des valeurs, des aspects à la fois légaux, tout ça c'est intéressant, j'ai même envoyé, je me souviens une petite remarque, correction mineure de, comme on fait sur wikipédia ... ça aurait pu être plus lisible si ça avait été autrement, enfin bref, une petite contribution, hyper mineure, mais positive, qui montrait effectivement que, enfin j'en sais rien, on a commencé à faire connaissance avec Sébastien Lapeyre, notamment ce genre de petites choses tout à fait anecdotiques, et après je suis devenu attentif à ce qu'il disait, à l'ensemble de choses qu'il écrivait, et puis faire connaissance avec lui, comme personne. Lui puisque je parle du CNIID, mais après, même farine pour Anne Connan, même farine aussi pour les Amis de la Terre, bon je suis allé au bistro avec eux, préparation de réunion. Par exemple quand il m'est sorti du bec « qu'est ce qu'il a de biologique » (le TMB), je sortais d'une bière avec les Amis de la Terre, mais bon on avait passé une heure ensemble pour préparer la réunion, j'étais allé préparer avec eux, j'apprécie leur organisation, ils sont toujours très précis. Donc tout ça m'a apporté beaucoup, et moi j'ai trouvé ça enrichissant, et utile. (...) Donc l'interaction avec les autres associations m'a beaucoup apporté². »

La coalition des associations – qui gardaient néanmoins leur autonomie, n'étant pas d'accord sur toutes les questions et notamment l'incinération – s'est donc traduite par le dépôt d'une plateforme de revendications communes à la fin du débat³. L'une d'entre-elles, portée notamment par l'association TAM-TAM qui avait déjà expérimenté ce type de processus dans le cadre de l'aménagement de Paris Rive Gauche, demandait « la création d'un Comité permanent de concertation (CPC), avec un garant indépendant, dès la fin du débat public, conforme à la charte ministérielle de 1996⁴. » Cet espace de concertation a effectivement vu le jour six mois plus tard, le garant étant choisi collectivement par les participants (3R et Syctom). Si la concertation a connu des aléas, 3R décidant finalement de s'en retirer en mars 2011, la simple existence de ce collectif montre que la concertation peut avoir des effets de montée en compétence collective pérenne. En effet, au-delà de la concertation avec le Syctom en tant que telle, le collectif organise régulièrement des débats et réunions publiques relatives à l'usine de traitement des déchets⁵, et contribue dès lors à faire vivre la société civile locale. Les effets civiques à long-terme de la concertation (le débat public dans ce cas) sont donc davantage collectifs qu'individuels. Comme le souligne ce membre de l'association TAM-TAM : « le débat public a permis ça, c'est quand même qu'il y ait une résistance un peu organisée, qui ce soit faite

¹ Entretien avec A.-L. Wittmann, Paris, XXX.

² Entretien avec F. Verillon, Paris, XXX.

³ Le collectif 3R rassemble les associations suivantes : Passerelles, CLCV Ivry, Attac Ivry Charenton, Les Amis de la Terre, Rudologie & Co, A Suivre, et Agir à Villejuif.

⁴ http://collectif3r.blogspot.com/2010/02/plate-forme-du-collectif-dassociations_07.html

⁵ Cf. <http://asuivre.blogspot.com/archive/2011/03/13/reunion-publique-organisee-par-le-collectif-3r-mardi-22-mars.html> ; <http://collectif3r.blogspot.com/2011/04/debat-avec-corinne-lepage-le-5-mai-2011.html>

autours de cette thématique là sur le territoire parisien et région parisienne (...) Parce que c'est vrai que nous ça nous a permis... enfin c'est du fait que la frontière entre une association parisienne et une association lyryenne... ba voilà, ça nous a permis de rencontrer d'autres acteurs¹. »

Il se dégage de cette analyse que si le débat public s'avère moins formateur pour le grand public que des expériences de type mini-public, dans la mesure où les participants s'y investissant sont principalement des acteurs associatifs déjà bien informés ou des citoyens loin d'être des profanes, il a le potentiel d'affecter de façon plus durable la configuration civique locale. Ayant mis les acteurs en réseaux, ils ont non seulement pu apprendre les uns des autres, mais forger une coalition qui semble devoir jouer un rôle non-négligeable localement. A l'inverse, si une journée de type Ideal-EU ou WWV marque les acteurs de façon très forte, ce type d'évènement délibératif semble trop ponctuel pour affecter durablement les individus. L'élément décisif ici n'est donc pas tant le format de la participation – certains dispositifs relativement similaires procéduralement à l'image de l'Assemblée citoyenne de Colombie Britannique (Warren, Pearse, 2008) ayant eu des conséquences civiques bien plus importantes, car elle s'est réunie tous les 15 jours pendant près d'un an – que l'intensité (et la fréquence) de l'expérience participative proposée aux acteurs. Si de telles conclusions peuvent paraître triviales, elles rappellent qu'une condition indispensable à l'éducation (civique) est la répétition et la durée². Elles vont à l'encontre d'une foi naïve dans les capacités de la participation – quelle qu'en soit la forme – à éduquer ou émanciper les individus. Participer à une journée de débats, aussi intensive soit-elle, dans un jury citoyen, ou à une réunion par trimestre, dans le cadre de conseils de quartier, n'est pas suffisant pour transformer durablement les acteurs. Au-delà de la forme prise par la participation – plus ou moins procéduralisée, plus ou moins délibérative ou inclusive – c'est avant tout l'intensité de l'expérience qui est à même de marquer suffisamment les acteurs pour éventuellement les transformer durablement.

¹ Entretien avec P. Berton, Paris.

² Pour des analyses stimulantes concernant la nécessité de la répétition et de la durée dans les processus d'*empowerment*, cf. N. Eliasoph, *Making Volunteers. Civic Life after Welfare's End*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

Annexes

Publications de l'équipe sur le projet.

1. Julliard V., J. Bonaccorsi, 2010, « Dispositifs de communication numériques et médiation du politique. Le cas du site web d'Idéal-Eu », in Aghababaie, M., Bonjour, A., Clerc, A., Rauscher, G., (dirs.) (2010), Usages et enjeux des dispositifs de médiation, Nancy, PUN, p. 65-78.
2. Julliard V., J. Bonaccorsi, 2010, « La question des rapports de pouvoir dans les nouvelles médiations du politique : analyse des modèles d'écriture et des régimes d'auctorialité dans les dispositifs de délibération », Congrès de la Société Québécoise de Science Politique « Règles, acteurs et ressources politiques », Atelier 18 « La communication politique : dispositifs, défis et enjeux », Université de Laval, Québec, Canada, 21 mai 2010.
3. Julliard V., J. Bonaccorsi, 2010, « La « délibération » comme observable : une question de communication », Au cœur et aux lisières des SIC, XVII^e Congrès de la SFSIC, Université de Dijon, Dijon, 23 juin 2010. Publication en cours.
4. Julliard V., Bonaccorsi, 2012, « Écrire, parler, documenter : enjeux normatifs et pratiques situées de l'expression dans les procédures de débat public », Colloque International « Communiquer dans un Monde de Normes », Roubaix, 7-9 mars.
5. Monnoyer-Smith L, Talpin J., 2010, "Participatory Frames in Deliberative Devices: the Ideal-EU case study", 4th Online Deliberation Conference (OD2010), Leeds (UK), 30 juin-2 juillet.
6. Monnoyer-Smith L., 2010, "The question of Inclusion in Deliberation", Keynote Speech, 4th Online Deliberation Conference (OD2010), Leeds (UK), 30 juin- 2 juillet.
7. Monnoyer-Smith L., 2011, "Deliberative machines in Techno-political arrangements. A theoretical discussion", in Cropf B., Krummenacher W., Information Communication Technologies and the Virtual Public Sphere: Impacts of Network Structures on Civil Society, IGI Global Publishing, 2011, p. 35-51.
8. Monnoyer-Smith L., Talpin J., Wojcik S., 2008, "SIC et ethnométhodologie: réconcilier une approche des pratiques avec une analyse des formes du pouvoir", Colloque Contribution ethnométhodologiques à la science de l'information-communication, Université Paris 8, 20/21 novembre 2008.
9. Monnoyer-Smith L., Wojcik S., 2011, "Technology and the quality of public deliberation. A comparison between online and offline Participation", 61st Conference of the International Communication Association, Boston, 26-30 mai.
En ligne sur : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/59/82/73/PDF/Proposal_final.pdf
10. Monnoyer-Smith L., Wojcik S., 2011, « Inclusion et Délibération : proposition de modèle théorique », *Le tournant délibératif. Bilan, critiques, perspectives*, Colloque international – Paris, EHESS, 16-17 juin.
11. Monnoyer-Smith L., Mabi C., 2012, "Les arènes du débat public. Comprendre les logiques de mobilisation des différentes arènes de discussion par les acteurs d'un débat public", Colloque International « Communiquer dans un monde de normes », Roubaix, 7-9 mars.
12. Sintomer Y., J. Talpin (dir.), 2011, La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 2011.
13. Talpin J., 2011, "Délibérer pour quoi faire ? De l'assemblée participative électronique des régions Poitou-Charentes, Toscane et Catalogne au parlement européen", in Y. Sintomer, J. Talpin (dir.) La démocratie participative au-delà de la proximité. Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, p. 91-110.
14. Talpin J., Monnoyer-Smith L., (2010), "Talking with the wind ? Discussion on the quality of Deliberation in the Ideal EU project", IPSA International Conference, Luxembourg, 18-10 mars, Disponible en ligne : http://rc10.ipsa.org/public/Lux_paper_LMS_Talpin.pdf

15. Talpin J., S Wojcik, 2010, "Deliberating Environmental Policy Issues: Comparing the Learning Potential of Online and Face-To-Face Discussions on Climate Change ", Policy & Internet, 2(2), article 4, disponible en ligne sur : <http://www.psocommons.org/policyandinternet/vol2/iss2/art4>
16. Talpin J., Wojcik S., "Deliberating for Nothing? Countervailing Effects of Participatory Devices: A Case Study of the Electronic Town Meeting in Catalonia, Poitou-Charentes and Tuscany", RC 05 Comparative Studies on Local Government and Politics, 21st World Conference of the International Political Science Association, Santiago, Chile, July 11-16, 2009.
17. Talpin J., Wojcik S., "The Politics of Presence: The Effects of Online vs. Face-to-Face Deliberation", RC 10 Electronic Democracy, 21st World Congress International Political Science Association, Santiago, Chile, July 11-16, 2009.
18. Talpin J., Wojcik S., "When the youth talk about climate change. A comparison of the learning potential of on-line and face-to-face political discussions", 5th ECPR General Conference, Section 18 "Internet and Politics" Panel "The Internet, Youth Political Knowledge and Political Participation", Potsdam, Germany, September 10-12, 2009.

Rapport sur la politique anglaise en matière de concertation

Recent UK legislation enabling citizen participation

By Paul Heburn

Since coming to office in 1997 New Labour has pursued an agenda of modernising public services and revitalising democratic structures. They were responding to criticism of local government as being unresponsive to local needs, unrepresentative of local communities and paternalistic towards service users. As such, a series of reforms have emphasised what some commentators have described as '*... a move away from representative democracy towards partnership and participatory decision-making*' (Daly and Davis 2002: 97). In the 1998 White Paper '**Modern local government: In touch with people**', New Labour set out the need for decisions about local public services to be based on local needs and concerns. Local Authorities (LAs) have been encouraged to generate new opportunities for citizen participation through the use of citizen consultation, citizen panels, service user groups and e-government initiatives. Reforms within housing, social care, education, health and crime prevention have involved institutional reform towards establishing multi-agency partnerships as the vehicle through which local service priorities are set and professionals work together to better coordinate and integrate services.

In 2006, the White Paper '**Strong and Prosperous Communities**' '*...brought a new chapter to local government reform in England*' according to the Department for Communities and Local Government (DCLG) and led to the **2007 'Local Government and Public Involvement in Health Act'**. The White Paper sought to further re-fashion the leadership role of local government, to strengthen strategic and outward-looking partnership working and put forward radical proposals to allow LAs to choose between three types of executive models – to have a directly elected mayor, a directly elected executive or an indirectly elected executive.

This White Paper was also concerned with establishing new neighbourhood governance structures for citizens to '*shape policies, services and places*'. More effective community involvement was viewed as important in ensuring that services are designed around the needs of citizens and communities and not the processes and structures of individual councils.

Several measures were aimed to enhance opportunities for community engagement while other aspects of reform aimed to strengthen accountability to citizens. LAs were encouraged to more extensively establish neighbourhood governance structures such as Town or Parish Councils. Funds were announced for community-led social enterprise and asset management schemes such as community ownership of unused local buildings.

A further significant legislative development has been the '**Sustainable Communities Act 2007**'. This Act began as a private members' bill brought forward by campaigners who felt the 2006 Local Government White Paper did not go far enough in radically altering the balance of power between the state and citizens. As a consequence the Act has placed a legal duty on LAs to establish citizen panels, representative bodies of local citizens, which are to have the role of contributing to setting out local priorities and scrutinising local policies. LAs have a duty to take action on the suggestions put forward by the citizens' panels.

In July 2008 the Government published the '*Communities in Control: Real People, Real Power*', White Paper. This according to the DCLG is '*...about passing power to communities and giving real control and influence to more people*'. Enabling communities to take control would involve a raft of proposed initiatives. These include:

- Participatory budgeting, participatory budgeting schemes have taken place in over 55 local area agreement areas (top tier local authority areas)- or 35 per cent of them (<http://www.communities.gov.uk/communities/communityempowerment/whatweare/participatorybudget/>). Participatory budgeting has been identified in the statutory guidance as one of the

activities to help comply with the new duty to inform, consult and involve (which came into force on 1 April 2009);

- Petitions (see below)
- Councillor calls for action. Councillors will have the ability to call for debate and discussion at committee on a topic of neighbourhood concern. The powers are limited to issues affecting single council wards. More general policy issues can continue to be dealt with by scrutiny committees under their existing powers;
- Community management and ownership of assets; these assets could include , for example, community halls, libraries and sports facilities. It was based upon an independent review commissioned by DCLG (<http://www.communities.gov.uk/publications/communities/makingassetswork>)
- Digital Inclusion Advisors to work with Local Strategic Partnerships (LSPs) to meet the challenges of digital exclusion locally. Their task include, creating evidence based strategies and neighbourhood level action plans that use ICT to address local exclusion issues.
- A statutory duty, placed upon local authorities, to inform, consult and involve citizens in local delivery of services. This, according to the Community Development Foundation *'is a significant marker in the Government's ambition to embed community involvement and community empowerment within the day-to-day work of authorities.'* The statutory guidance outlined four factors for successfully meeting the duty to involve.

LAs should be able to demonstrate that:

- i. they understand the interests and requirements of the local community;
- ii. they use their understanding to ensure information, consultation and involvement opportunities are provided on the right issues, targeted at the right people, and accessible to those the authority is trying to reach;
- iii. they have an appropriate corporate approach to providing information and consulting and involving in other ways that flows throughout their organisation from strategic policies into individual service delivery – and that they co-ordinate their engagement activities with partners where appropriate; and,
- iv. local people will feel that the authority provides relevant and accessible engagement opportunities and will know how to get involved, either directly or through their elected representative. Local people will recognise that the authority's priorities and policies reflect this involvement and services are tailored to local needs, even though difficult choices in service provision need to be made.

In November 2009 the Government enacted the **'Local Democracy Economic Development and Construction Act'**. Provisions of this legislation included:

- a duty on LAs to promote local democracy. This means LAs have to make *'arrangements for members of the public to participate in, or influence the making of decisions'* clause 1(3). This duty covers not only LAs but also its strategic partners such as NHS trusts, schools, Police authorities etc.;
- 'This is a radical new departure which many people think is long overdue. The most challenging aspect is the wide range of bodies whose democratic arrangements a Council will need to research, publish and promote. Because of Clause 1(3) this will include providing details of all local consultations and encouraging citizens to participate in them. This will provide an excellent stimulus for more co-ordinated public consultation – an approach already being pursued by best practice LSP's (Consultation Institute, 2008).*

- every LA to adopt a scheme to handle electronic and traditional petitions. The Act does define what constitutes a 'valid' petition but draft statutory guidance on the duty to respond to petitions is currently out for consultation;
- a requirement that LA officers be called to account in public meetings; and,
- extension of the duty to involve to other public bodies (incl Police).

In June 2009 the Government published their '**Digital Britain**' White Paper which stated that all people need to have the capabilities and skills to flourish in the digital economy to fully participate in today's digital society. The report announced Martha Lane Fox as the Champion for Digital Inclusion and the establishment of an Expert Task Force to promote the interests of the 6 million people who both fall in the categories of social exclusion and do not use the internet. Martha sits alongside Stephen Timms, Cabinet Minister for Digital Britain, on the Digital Britain Programme Board and she will help drive a coherent cross government digital inclusion agenda. The report also announced the creation of the Consortium for the promotion of Digital Participation. The Consortium will harness the work that is already being done by Government, industry and third sector organisations to get people online by bringing these organisations collectively to collaborate, create and maximise opportunities for digital participation and Inclusion. An Action Plan based upon responses to the White paper is currently out for consultation. A Digital Economy Bill, enabling parts of the white paper concerning infrastructure, copyright, public content and security is now before Parliament.

Paul Hepburn
March 2010

References

Daly, G., Davies, H. (2002) 'Partnerships for local governance: citizens communities and accountability' in Glendinning, C., Powell, M and Rummery, K (eds) *Partnerships, New Labour and the Governance of Welfare*, Policy Press, Bristol.

Consultation Institute (2008) 'Public engagement aspects of The Local Democracy Economic Development and Construction Bill' Briefing Paper 15 (accessible from www.consultationinstitute.org/admin/includes/download.php?id=170 -)

Bibliographie

- Agamben G., (2007), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Rivages poche, coll. « Petite Bibliothèque ».
- Agamben G., (2009) [2006], *What is an apparatus? and other essays*, Stanford CA., Stanford University Press.
- Aïm O., Jeanneret Y., (2007), « L'encyclopédie de la parole possible : édition et scénographie politique sur l'internet », *Hermès*, 47, p. 69-75.
- Akrich M., (1992), "The De-Description of Technical Objects", in W. E. Bijker and J. Laws (eds), *Shaping Technology/Building Society. Studies in Sociotechnical Change*, Cambridge, Mass., MIT Press, p. 205-224.
- Albrecht S., (2006), « Who's voice is heard in online deliberation. A study of participation and representation in political debates on the internet »: *Information, Communication and Society*, 9(1), 62-82.
- Anderson A., (1997), *Media, Culture and the environment*, UCL Press, London.
- Bachir M., (1999), « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », In B. François ., E. Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 167-184.
- Bachir M., (1999), « La consultation publique. Nouvel outil de gouvernabilité et transformation des registres et répertoires d'action politique », In B. François, E. Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 167-184.
- Bächtiger A., Pedrini S. (2008), "Dissecting Deliberative Democracy: A Review of Theoretical Concepts And Empirical Findings", Paper presented at the Elections Public Opinion and Parties annual conference, Manchester, 12-14 September, published in: I. Ken'ichi, L. Morales and M. Wolf (eds.), *The Role of Political Discussion in Modern Democracies in a Comparative Perspective*. London: Routledge.
- Bacqué M.-H., Sintomer Y., (1999), « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », p. 115-148.
- Bacqué M.-H., Sintomer Y., Rey H., (2005), « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in M.-H. Bacqué, Y. Sintomer & H. Rey (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, La Découverte, coll. « Recherches », p. 9-46.
- Badouard R., (2009) "Les dispositifs participatifs en ligne à l'épreuve des mobilisations collectives : le cas de la Consultation Européenne des Citoyens 2009", in : AGHABABAIE *et al*, *Usages et enjeux des dispositifs de médiation*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 2010, p.79-92.
- Barabas J. (2008), "Books Review on D. Mutz's *Hearing the other side*", *Journal of Politics*, 69(4), 1210-1230.
- Barabas J., (2004a), "How Deliberation Affects Public Opinions", *American Political Science Review*, vol. 98, n° 4, p. 687-701.
- Barabas J., (2004b), "Virtual Deliberation: Knowledge from Online Interaction Versus Ordinary Discussion", in P. M. Shane (ed.), *Democracy Online. Prospects for political renewal through the Internet*, London, Routledge, p. 239-252.
- Barber B., (1984), *Strong Democracy. Participatory Politics for a New Age*, Berkeley, University of California Press.
- Barry A., (2001), *Political Machines. Governing a Technological Society*, London, Athlone Press.
- Barthe Y., 2(002), « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », *Politix*, 57, p. 57-78.
- Barthe Y., *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica, coll. "Etudes politiques", 2006.
- Beaudouin V. & Velkovska J., « Constitution d'un espace de communication sur Internet. (Forums, pages personnelles, courrier électronique...) », *Réseaux*, vol. 17, n° 97, 1999, p. 121-177.
- Beierle T. C., (2004), "Digital Deliberation: Engaging the Public Through Online Policy Dialogue", in P. M. Shane (ed.), *Democracy Online. Prospects for political renewal through the Internet*, London, Routledge, p. 155-166.
- Benett, L. (2008). Youth and Digital Democracy : Intersections of Practice, Policy and the Marketplace. In W. L. Bennett (Ed.) *Civic Life Online: Learning How Digital Media Can Engage Youth* (pp. 25-50). The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation Series on Digital Media and Learning. Cambridge, MA: The MIT Press.

- Benford R., Snow D.A., (2000). "Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment." *Annual Review of Sociology* 26: 611-639.
- Benhabib S. (Ed.). (1996). *Democracy and difference: Contesting the Boundaries of the Political*. Princeton, NJ.: Princeton University Press.
- Benhabib S., (1996) "Toward a Deliberative Model of Democratic Legitimacy" in Benhabib S. (Ed.) *Democracy and Difference, Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton: Princeton University Press.
- Benvegna N., Brugidou M., (2008), « Prendre la parole sur Internet. Des dispositifs socio-techniques aux grammaires de la discussion », *Réseaux*, vol. 26, n° 150, p. 51-82.
- Berry J. M., Portney K. E. & Thomson K., (1993), *The Rebirth of Urban Democracy*, Washington, The Brookings Institution.
- Black L., Burkhalter S., Gastil J., Stromer-Galley, J., (2009), "Methods for analyzing and measuring group deliberation", in E. Bucy, R. L. Holbert (eds), *Sourcebook for political communication research: Methods, measures, and analytical techniques*, Mahwah, NJ, Routledge, p. 323-345.
- Blanc M., (1999), « Participation des habitants et politique de la ville », in CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, p. 177-196.
- Blatrix C., (1999), « Le maire, le commissaire enquêteur et leur « public » : la pratique politique de l'enquête publique », in CURAPP/CRAPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, p. 161-176.
- Blatrix C., (2007), « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », in M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard Dubreuil & R. Lefebvre (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, coll. « Recherches », p. 43-56.
- Blondiaux L., (2000), « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris », *Hermès*, n° 26-27, p. 323-338.
- Blondiaux L., (2007), « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique ? », *Revue Française de Science Politique*, 57(6), p. 759-774.
- Blondiaux L., (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, La République des idées.
- Blondiaux L., (2005), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in M.-H. Bacqué, Y. Sintomer & H. Rey (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, La Découverte, coll. « Recherches », p. 119-137.
- Blondiaux L., « La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? », *Projet*, n° 268, 2001, p. 81-90.
- Blondiaux L., Cardon D., (2006), « Dispositif Participatifs », *Politix*, 75, 3-9.
- Blondiaux L., Sintomer Y., (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 17-35.
- Blondiaux L., « Sondage et délibération », *Politix*, 57, 2002, p. 167-180.
- Bohman, J. (2006) *Deliberative Democracy and the Epistemic Benefits of Diversity*, *Episteme: A Journal of Social Epistemology* – Vol. 3, Issue 3, p. 175-191.
- Boltanski L., Thévenot L., (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur* (1^{er} éd. 1987), Paris, Gallimard.
- Bonaccorsi J et Julliard V., (2010a) « Dispositifs de communication numériques et médiation du politique. Le cas du site web d'Idéal-Eu », in Aghababaie, M., Bonjour, A., Clerc, A., Rauscher, G., (dirs.) (2010), *Usages et enjeux des dispositifs de médiation*, Nancy, Presses Universitaire de Nancy (PUN), p.65-78.
- Bonaccorsi J. et Julliard V., 2010b, « La 'délibération' comme observable : une question de communication », *Au cœur et aux lisières des SIC, XVII^e Congrès de la SFSIC*, Université de Dijon, Dijon, 23 juin 2010.
- Bonaccorsi, L. et Labelle, S., 2010, « Autorité documentaire et pensée (inter)disciplinaire », in, Jeanneret, Y. (édit.), *Édition et publication scientifiques en Sciences humaines et sociales. Formes et enjeux, Actes du colloque international*, Avignon, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, p. 47-59.
- Bourdieu P. (1979) *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P., (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- Bourdieu P., « Questions de politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 16, septembre 1977, p. 55-89.

- Bousquet F., « L'utilisation des outils de l'Internet collaboratif (blogs et forums) durant la pré-campagne de désignation du candidat socialiste », Colloque *Les usages partisans de l'Internet* organisé par l'équipe IRENEE – Université de Nancy 2, Nancy, 21-22 juin 2007.
- Boy D., « L'expert citoyen, le citoyen expert », Cahiers français, *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté*, n°316, septembre-octobre 2003, pp.20-24.
- Boy D., Donnet Kamel D. & Roqueplo P., (2000), « Un exemple de démocratie participative. La 'conférence de citoyens' sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, n° 4-5, août-octobre, p. 779-809.
- Boyd, Danah, "Why Youth (Heart) Social Network Sites: The Role of Networked Publics in Teenage Social Life", *MacArthur Foundation Series on Digital Learning – Youth, Identity, and Digital Media Volume* (ed. David Buckingham), Cambridge, MA: MIT Press, 2008, p. 119–142, disponible sur : <http://www.danah.org/papers/WhyYouthHeart.pdf>
- Braconnier, C. (2010) *Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leur contexte*, Paris, LGDJ.
- Button, M., Mattson, K. (1999) 'Deliberative Democracy in Practice: Challenges and Prospects for Civic Deliberation', *Polity*, vol. XXXI (4).
- Cala Carrillo, J. & de la Mata M. L. (2004). Educational Background, Modes of Discourses and Argumentation : comparing Women and Men. *Argumentation*, 18, 403-426.
- Calenda, D. (2006, November). Digital encounters with politics. The political use of the Internet by young people in three European countries. Paper presented at the Open international research and postgraduate seminar *Politics on the Internet: New Forms and Media for Political Action*, Department of Political Science & International Relations, University of Tampere (Finland).
- Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y. (2001), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil.
- Candel E., (2007), *Autoriser une pratique, légitimer une écriture, composer une culture : Les conditions de possibilité d'une critique littéraire participative sur Internet. Etude éditoriale de six sites amateurs*, Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Paris IV-Sorbonne.
- Cappella, J.N., Price, V., & Nir, L. (2002). Argument repertoire as a reliable and valid measure of opinion quality: Electronic dialogue during campaign 2000. *Political Communication*, 19, 73-93.
- Cardon, Dominique, « Le design de la visibilité : un essai de cartographie du Web 2.0. », *Réseaux : les Réseaux sociaux de l'Internet*, vol.6, n°152, p.165-193.
- CARREL M. & al, (dir.), *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, L'Harmattan, 2009.
- Carrel M., (2006), « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, vol. 19, n° 75, p. 33-51.
- Castells M., (2009), *Communication Power*, Oxford, Oxford University Press.
- Cefaï D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 1996, 75, pp. 43-66.
- Cefaï D., Lafaye C. « Le cadrage d'un conflit urbain à Paris. Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », in D. Cefaï (dir.), *L'héritage du pragmatisme : conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Editions de l'Aube, coll. « Société et territoire », p. 371-394.
- Chambat P., Fourniau J.-M., (2001), « Débat public et participation démocratique », in S. Vallemont (dir.), *Le débat public : une réforme dans l'Etat*, LGDJ, p. 9-37.
- Chambers, S (2009), « Rhetoric and the public Sphere: Has Deliberative Democracy Abandoned Mass Democracy ? », *Political Theory*, 37, 323-350.
- Chaput M., (2008), « Analyser la discussion politique en ligne. De l'idéal délibératif à la reconstruction des pratiques argumentatives », *Réseaux*, 150, p. 83-106.
- Chetouani, Lamria, *Les figures de la polémique. Aspects linguistiques et discursifs du débat public sur l'effet de serre*, L'Harmattan, 2001
- Cohen J., (1989), "Deliberation and democratic legitimacy", in A. Hamlin, P. Pettit (eds), *The Good Polity: Normative Analysis of the State*, Oxford, Basil Blackwell, p. 17-34.
- Cohen, J. et A. Fung (2004). « Radical Democracy », *Swiss Political Science Review*, vol. 10, n° 4, p. 23-34.

- Coleman S. (2008), "Doing IT for Themselves: Management versus Autonomy in Youth E-Citizenship", in L.W. Bennett (Ed.), *Civic Life Online: Learning How Digital Media Can Engage Youth*, The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation Series on Digital Media and Learning. Cambridge, Mass.: The MIT Press, p. 189-206.
- Coleman S., (2006), « How the Other Half Votes ? Big Brother Viewers and the 2005 General Election ». Londres, Hansard Society Publishing.
- Coleman S., (2005a), "New Mediation and Direct Representation: Reconceptualizing Representation in the Digital Age", *New Media and Society*, 7(2), p. 177-198.
- Coleman S., (2005b), *Direct representation. Towards a conversational democracy*, London, IPPR publication.
- Coleman S., (2004) "Connecting Parliament to the Public via the Internet: Two Case Studies of Online Consultations", *Information, Communication and Society*, 7(1), pp.1-22.
- Coleman, S. & Rowe C. (2005), *Remixing Citizenship. Democracy and young people's use of the internet*. Research report, Carnegie Young People Initiative.
- Coleman, S. (2001), "The transformation of citizenship", in B. Axford and R. Huggins (Eds.) *New Media and Politics*, London: Sage, p. 109-125.
- Comby J-B., (2009), « Quand l'environnement devient médiatique. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, n°157-158, pp.159-190.
- Comby, J-B., (2008), « Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien », Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Paris II, 2008.
- Conover, P., Searing, D., Crewe, I. (2002), "The Deliberative potential of Political Discussion", *British Journal of Political Science*, 32, p. 21-62. Disponible en ligne sur : <http://www.chinesedemocratization.com/materials/5Conover%20on%20Deliberative%20democracay.pdf>.
- Converse P. E., (1964), "The nature of belief systems in mass publics", in D. E. Apter (ed.), *Ideology and discontent*, London, Free Press of Glencoe, p. 206-261.
- Crosby, N., Kelly, J. M. & Schaefer P.,(1986), "Citizens Panels: "A new Approach to Citizen Participation", *Public Administration Review*, 46(2), p. 170-178.
- Dahlberg L., (2001), "The Internet and Democratic Discourse. Exploring the Prospects of Online Deliberative Forums Extending the Public Sphere", *Information, Communication & Society*, 4(4), p. 615-633.
- Dahlberg L., (2007), "Rethinking the Fragmentation of the Cyberpublic: from Consensus to Contestation", *New Media and Society*, 9(5), p. 827-847.
- Dahlgren P. « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », *Réseaux*, n° 100, 2000, p. 158-186.
- Dahlgren P., (2006), "Civic participation and practices: beyond "deliberative democracy"", in N. Carpentier, P. Pruulmann-Wengerfeld, K. Nordenstreng (eds), *Researching Media, Democracy and Participation*, Tartu, Tartu University Press, p. 23-35.
- Davallon J., 2004, « Objet concret, objet scientifique, objet de recherche », *Hermès*, 38, p. 30-37.
- Davallon J., Grandmont G., Schiele B. (1992), *L'environnement entre au musée*, Lyon, Québec, PUL/Musée de la Civilisation de Québec.
- Davis R., (1999), *The Web of Politics: The Internet's Impact on the American Political System*, Oxford, Oxford University Press.
- de Certeau M., (1990), *L'invention du quotidien*, t. I, *Arts de faire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais ».
- Delamotte, Eric, « Communautés d'amateurs et apprentissage à l'ère du numérique », *Distances et savoirs*, n°2, 2007, p. 159-175
- Deleuze G., (1986), *Foucault*, Paris : Editions de Minuit (coll. « Critique »).
- Deleuze G., (1988), *Le pli, Leibniz et le baroque*, Paris : Editions de Minuit.
- Deleuze G., (1989), « Qu'est-ce qu'un dispositif ? », in *Michel Foucault philosophe. Rencontre internationale. Paris 9, 10, 11 janvier 1988*, Paris, Le Seuil, p. 185-195.
- Deleuze G., Guattari F., (1980), *Capitalisme et schizophrénie 2: Mille plateaux*, Paris, Minuit, coll. « Critique ».
- Deleuze G., Parnet C., (1999) [1977], *Dialogues*, Paris: Flammarion.

- Delli Carpini M. X., Cook F. X. & Jacobs L. R., (2004), "Public Deliberation, Discursive Participation, and Citizen Engagement", *Annual Review of Political Science*, 7, p. 315-344.
- Derville G., (1997), « Le combat singulier Greenpeace-SIRPA », *Revue Française de Science Politique*, vol. 47, 1997, pp. 589-629.
- Dewey J. (2003) [1927], *Le public et ses problèmes*, Publications de l'Université de Pau, Farrago / Editions Léo Scheer.
- Dodier N. (1999), « L'espace public de la recherche médicale. Autour de l'affaire de la ciclosporine », in *Réseaux*, n° 95, p. 109-154.
- Doury M., Marcoccia M. (2007), « Forum internet et courrier des lecteurs : l'expression publique des opinions », *Hermès*, n° 47, 2007, p. 41- 50.
- Doury M., Claudel C. (2005), « The perception of food by consumers : The discourse analysis perspective », *Science des aliments* n°25, p. 285-297.
- Doury M., Lefébure P. (2006), « 'Intérêt général', 'intérêts particuliers'. La construction de l'ethos dans un débat public », *Questions de communication*, n° 9, p. 47-71.
- Doury M. (2008), « "Ce n'est pas un argument !" Sur quelques aspects des théorisations spontanées de l'argumentation », *Pratiques*, n°139/140, p. 111-128.
- Doury M., Beacco J.-C., Claudel C., Petit G. et Reboul-Touré S., (2002) « Science in media and social discourse : new channels of communication, new linguistic forms », *Discourse studies*, vol. 4, n° 3, p. 277-300.
- Drocourt E., Ras I., (2004), « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », in B. Castagna & al. (dir.), *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, p. 325-338.
- Druckman, J., Green, D., Kuklinski J., Lupia, A. (2006), "The Growth and Development of Experimental Research in Political Science", *American Political Science Review*, 100 (4), p. 627-635.
- Dryzek J. (2000), *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations* Oxford University Press, 2000.
- Dryzek J. (2005), "Handle With Care: The Deadly Hermeneutics of Deliberative Instrumentation", *Acta Politica*, 40, p. 197-211.
- Duchêne S., Haegel F. (2007) "Avoiding or accepting conflict in public talk", *British Journal of Political Science*, 37 (1), p. 1-22.
- Dumoulin, M. (2002), « Les forums électroniques: délibératifs et démocratiques ? » in Monière, D. (ed.) *Internet et la démocratie*, Québec, Monière et Wollank éditeurs, p. 141-157.
- Dunne, K. (2007), "The Possible Use of Political Online Forums to Engage Young People in Local Politics". Paper presented at the Institute of Communication Studies (ICS) Postgraduate Conference, Leeds, United Kingdom.
- Eliasoph N. (1998), *Avoiding politics. How Americans produce apathy in everyday life*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Eliasoph N. (2011), *Making Volunteers. Civic Life after Welfare's End*, Princeton: Princeton University Press.
- Elster J. (ed.) (1998), *Deliberative Democracy*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Elster J. (1994), "Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes", *Revue Française de Science Politique*, 44 (2).
- Estlund D. (1997), "Beyond Fairness and Deliberation: The Epistemic Dimension of Democratic Authority", in J. Bohman and W. Rehg (eds.), *Deliberative Democracy*, p. 173-204.
- Farrell T. J. (1979), The Female and Male Modes of Rhetoric, *College English*. 40(8), 909-921.
- Fearon J. (1998), "Deliberation as Discussion", in J. Elster (ed.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ferrié J.N, Dupret B., Legrand V. (2008), « Comprendre la délibération parlementaire : une approche praxéologique de la politique en action », *RFSP*, (5)58, p. 795-815.
- Fishkin J. (1995), *The Voice of the People*, New Haven, Yale University.
- Floridia A. (2008), « Democrazia Deliberative e processi decisionali: la legge della Regione Toscana sulla partecipazione », *Stato e Mercato*, n°82, p. 83-110.

- Fluckiger C. (2006), « La sociabilité juvénile instrumentée. L'appropriation des blogs dans un groupe de collégiens », *Réseaux*, n° 138, p. 109-138.
- Foucault M., (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard.
- Foucault M., (1976), *Histoire de la sexualité. Tome 1 : la volonté de savoir*, Paris ; Gallimard.
- Foucault M., (1994), *Dits et écrits, vol. 3 : 1976-1979*, Paris : Gallimard.
- Foucault M., (2004), *Sécurité, territoire, population, Cours au collège de France 1977-78*, Hautes Etudes, Paris : Gallimard-Seuil.
- Fourniau J.-M., (2004), « Mésentente et situations délibératives. L'expérience de la participation aux débats publics dans le domaine de l'aménagement », in B. Castagna & al. (dir.), *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », p. 317-333.
- Fourniau J.-M. (2007), « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, XLV, n° 136, février 2007, Genève, Droz, pp. 149-179, <http://ress.revues.org/95>
- Fourniau J.-M. (2008), « La sélection des participants dans les dispositifs de démocratie participative : un citoyen plus amateur qu'ordinaire », HAL-SHS-00432696 <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00432696/fr/>
- Fraser N., (1992), "Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy", in C. Calhoun (ed.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, Mass., MIT Press, p. 109-142.
- Freschi A.-C., Raffini L., (2008), « Processi deliberativi e contesto politico. Il caso della Toscana », *Stato e Mercato*, n° 83, p. 279- 315.
- Fung A., "Minipublics: Deliberative Designs and their Consequences", in Rosenberg S. W. (ed.), *Deliberation, Participation and Democracy. Can the people govern?*, Palgrave Macmillan, 2007, p. 159-183.
- Fung A., "Recipe for the public spheres: eight institutional design choices and their consequences", *Journal of Political Philosophy*, 11 (3), 2003, p. 338-367.
- Futrell R., « La gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle du conflit dans les débats d'une City Commission », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 147-165.
- Gambetta D., "Claro !" : An Essay on Discursive Machismo", in Jon Elster (ed.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 19-43.
- Gastil J., (1993) *Democracy in Small Groups: Participation, Decision Making and Communication*, Philadelphie, New Society Publishers.
- Gastil J., 2000, "Is Face-to-Face Citizen Deliberation a Luxury or a Necessity?" *Political Communication*, 17, 2000, p. 357-361.
- Gastil J., (2006), "How Balanced Discussion Shapes Knowledge, Public Perceptions, and Attitudes: A Case Study of Deliberation on the Los Alamos National Laboratory", *Journal of Public Deliberation*, Vol. 2(1), Article 4.
- Gastil J., Deess E. P. Weiser P., (2002), "Civic awakening in the jury room: a test of the connection between jury deliberation and political participation", *The Journal of Politics*, Vol. 64(2), May, p. 585-595.
- Gastil, J., & Keith, W. (2005). A nation that (sometimes) likes to talk: A brief history of public deliberation in the United States. In J. Gastil & P. Levine (Eds.). *The deliberative democracy handbook: Strategies for effective civic engagement in the twenty-first century*. San Francisco, CA: Jossey Bass, p. 3-19.
- Gastil, J., Dillard, J. P. (1999), "[Increasing political sophistication through public deliberation](#) », *Political Communication*, 16, p. 3-23.
- Gaudin J.-P., (2000), « Métiers de la ville : la question de la professionnalisation », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 88, décembre, p. 145-148.
- Gaxie D., (2007), « Cognitions, auto-habilitation et pouvoirs des « citoyens » », *Revue Française de Science Politique*, vol. 57, n° 6, décembre, p. 737-757.
- Gaxie D., « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue Française de Science Politique*, 52 (2-3), 2002, p. 145-178.
- Gaxie D., *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978.

- George F. et al., (2009), « Sémiotique et visualisation de l'identité numérique : une étude comparée de Facebook et Myspace », *Hyper Articles en ligne*. Consultable en ligne : http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/41/09/52/PDF/semiotique_finale.pdf
- Goffman E., (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- Goodin R. E. & Dryzek J. S., "Deliberative Impacts: The Macro-Political Uptake of *Mini-publics*", *Politics and Society*, 34, 2006, p. 219-244.
- Goodin, R., Niemeyer, S. (2003) "When Does Deliberation Begin? Internal Reflection versus Public Discussion in Deliberative Democracy", *Political Studies*, 51, 627-649.
- Gradol D., Swann J., (1989), *Gender Voices*, Oxford, Blackwell.
- Greffet F., Wojcik S., (2008), « Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux*, 150, 19-50.
- Gusfield, Joseph (1981) *The culture of public problems : Drinking-driving and the symbolic order*, The University of Chicago Press, Chicago.
- Gutmann A. & Thompson D., *Democracy and Disagreement*, Harvard, Belknap Press, 1996.
- Habermas J., (1997a) [1992], *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, Gallimard, coll. « NRF Essais ».
- Habermas J., (1997b) [1962], *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Critique de la politique Payot.
- Hall S., (2007), *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*, Paris, Amsterdam.
- Hancock, J.T. & Dunham, P.J., "Impression formation in computer-mediated communication revisited: An analysis of the breath and intensity of impressions", *Communication research*, 28 (3), 325-347, 2001.
- Hansen K. M., Andersen V. N., (2007), "How deliberation makes better citizens: The Danish Deliberative Poll on the euro", *European Journal of Political Research*, 46(4), June, p. 531-556.
- Hargittai E., Walejko G., (2008), "The Participation Divide: Content Creation and Sharing in the Digital Age", *Information, Communication and Society*, 11(2), p. 239-256.
- Harris, Roy, *Sémiologie de l'écriture*, Paris, Editions du CNRS, 1993.
- Hibbing, J. R., & Theiss-Morse E. (2002). *Stealth democracy: Americans' beliefs about how government should work*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hill K.A., Hughes J.E., (1998), *Cyberpolitics: Citizen Activism in the Age of the Internet*, Lanham, Rowman & Littlefield.
- Huckfeldt, R., Sprague J., (1995), *Citizens, politics and social communication. Information and influence in an Election Campaign*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Iyengar S., Luskin R. C., Fishkin J. S., (2003), « Facilitating Informed Public Opinion: Evidence from Face-to-face and Online Deliberative Polls », Papier présenté au presented à l'APSA, Philadelphia, August 31-September 1. Disponible en ligne : <http://pcl.stanford.edu/common/docs/research/iyengar/2003/facilitating.pdf>.
- Iyengar, S. & Jackman, S., (2003), "Technology and Politics : Incentives for Youth Participation". Paper presented for the presentation at the International Conference on Civic Education Research, New Orleans, USA.
- Jacobi D., (1984), « Du discours scientifique, de sa reformulation et de quelques usages sociaux de la science », *Langue française*, 64(1), p. 38-52.
- Jacobi D., (2005), « Ce qu'il faut de culture (scientifique) pour lire un journal quotidien, in Pailliar, Isabelle et al., *La publicisation de la science*, Grenoble, PUG, p. 54-72.
- Jacobs, L., Lomax Cook, F. and Delli Carpini, M., (2009), *Talking together. Public deliberation and political participation in America*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Jankowski. N., Van Os R. (2004), "Internet Based Political Discourse: A Case Study of Electronic Democracy in Hoogeveen", in P. M. Shane (ed.), *Democracy Online. The Prospects for Political Renewal Through the Internet*, London, Routledge, p. 181-194.
- Janoski T., (1998), *Citizenship and Civil Society. A framework of rights and obligations in liberal, traditional and social democratic regime*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Jeanne-Perrier V., (2006), « Des outils d'écriture aux pouvoirs exorbitants ? », *Réseaux*, vol.24, 137, p. 97-131.
- Jeanne-Perrier, V. (2005), « L'écrit sous la contrainte : les systèmes de management de contenu (CMS) », *Communication et Langages*, n°146, p.71-81.

- Joignant A., (2004), « Pour une sociologie cognitive de la compétence politique », *Politix*, vol. 17, n° 65, p. 149-173.
- Joignant A., (2007), « Compétence politique et bricolage. Les formes profanes du rapport au politique », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 6, décembre, p. 799-817.
- Julliard V. (2009), « Les formes d'expression du genre sur les sites de campagne des candidates aux élections présidentielles de 2007 », *Journées doctorales de la SFSIC*, Université Grenoble 3, 28 mars 2009. Publication [en ligne], disponible sur : <http://www.sfsic.org/>
- Julliard V., (2007), « Les sites Web des femmes politiques. Mise en perspective des représentations médiatiques et interrogation du système politique », *Doctoriales du Groupe de Recherche TIC & Société*, Université Paris 10, 15 janvier.
- Key, V.O (1966), *The responsible electorate. Rationality in presidential voting: 1936-1960*, Cambridge, Harvard University Press.
- Kies R., (2010), *Promises and Limits of Web-deliberation*, Palgrave Macmillan.
- Kuklinski J. (dir.), (2010), *Citizens and Politics: Perspectives from Political Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lafaye C., Thévenot L., (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue Française de sociologie*, 34 (4), p. 495-524.
- Lascoumes P., (1994), *L'eco-pouvoir*, Paris, La Découverte.
- Latour B., (1987), *Science in Action: How to Follow Scientists and Engineers through Society*, Milton Keynes, Open University Press.
- Latour B., (1991), *Nous n'avons jamais été modern*, Paris, Découverte.
- Latour B., (1993), *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- Latour B., (1999), *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, Paris, La Découverte.
- Latour B., (2002), *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'Etat*, Paris, La Découverte.
- Latour B., (2005), *Reassembling the social: an introduction to Actor-network theory*, Oxford, Oxford University Press.
- Latour B., (2008), « Pour un dialogue entre science politique et sciences studies », *Revue Française de science Politique*, 58(4), p. 657-678.
- Lefebvre A., (2002), « Espace public et technologies de l'information : le cas du courrier électronique et du forum de discussion », in Viviane Serfaty (dir.), *L'Internet en politique. Des Etats-Unis à l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, p. 377-397.
- Lefebvre R. & Nonjon M., (2003), « La démocratie locale en France. Ressorts et usages », *Sciences de la société*, n° 60, octobre, p. 9-28
- Lefebvre R., (2007), « Non-dits et points aveugles de la démocratie participative », in F. Robbe (dir.), *La démocratie participative*, L'Harmattan, p. 32-58.
- Lenhart, A., Madden M., (2007),,, "Teens, Privacy and Online Social Networks", Washington DC: *Pew Internet and American Life Project*, disponible en ligne : <http://www.pewinternet.org/Reports/2007/Teens-Privacy-and-Online-Social-Networks.aspx>
- Lessig L., (1999), *Code and other laws of cyberspace*, New York, Basic Books.
- Lukensmeyer C., Brigham S., (2005), "Taking Democracy to Scale: Large Scale Interventions for Citizens", *The Journal of Applied Behavioral Science*, 41(1), March, p. 47-60.
- Lupia A. & Philpot T. S., (2005), "Views from Inside the Net: How Websites Affect Young Adults' Political Interest", *The Journal of Politics*, 67(4), p. 1122-1142.
- Lupia, A. (2002), "Deliberation Disconnected: What it takes to Improve Civic Competence", *Law & Contemporary Problems*, 65 (3), p. 133-150
- Luskin R. C., Fishkin J. S., Jowell R., (2002), "Considered Opinions: Deliberative Polling in Britain", *British Journal of Political Science*, 32, p. 455-87.
- Macpherson, C. B. (1977). *The life and times of liberal democracy*. Oxford: Oxford University Press.
- Manin B., (1985), « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, p. 73-93.
- Manin B., (1987), "On Legitimacy and Political Deliberation", *Political Theory*, 15(3), p. 338-368.

- Manin B., (2002), « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », *Politix*, 15(57), p. 37-55.
- Manin B., (2005), « Délibération et Discussion », *Swiss Political Science Review*, 10(4), p. 34-46.
- Manin B., Lev-On A., (2006), « Internet: la main invisible de la délibération », *Esprit*, mai, p. 195-212.
- Mann C. and Stewart F., (2000), *Internet Communication and Qualitative Research: A Handbook for Researching Online*. London: Sage.
- Mansbridge J., (1983), *Beyond Adversary Democracy*, Chicago, University of Chicago Press.
- Mansbridge J., (1999a), "On the Idea that Participation Makes Better Citizen", in S. Elkin, K. Soltan (eds), *Citizen Competence and Democratic Institutions*, Philadelphie, Temple University Press, p. 291-325.
- Mansbridge, J., (1999b), "Everyday talk in the Deliberative System", in S. Macedo (ed.), *Deliberative Politics*, Oxford, Oxford University Press, p. 211-242.
- Mansbridge, J. (2003), "Practice-thought-practice" in Fung A. and Wright E.O. (dir.) *Deepening Democracy, Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*, Londres, Verso.
- March, J. G., Olsen, J.P. (1984) "The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life", *American Political Science Review*, 78, p. 734-749.
- Marcocchia M., (2001) "L'animation d'un espace numérique de discussion : le cas des forums usenet" *Document numérique*, volume 5, p. 11-26.
- Marcocchia M., (2003), « Parler politique dans un forum de discussion », *Langage et société*, n° 104, juin 2003, p. 9-55.
- Marcocchia M., (2006), « Les Webforums des partis politiques français : quels modèles de discussion politique ? », *Mots* n°80, p. 49-60.
- Marcus, G., . Hanson R. (dir.), (1993), *Reconsidering the Democratic Public*, University Park, Pennsylvania State University Press.
- Marres N., (2005) *No Issue, No Public: Democratic Deficits After the Displacement of Politics*, Doctoral Dissertation, Universiteit van Amsterdam.
- Mayer, I., Vries, J. and Geurts, J. (1995) "An evaluation of the effects of participation in a consensus conference", in Joss, S., Durant, J. (dir.) *Public Participation in Science. The Role of Consensus Conferences in Europe*, Londres, Science Museum Editions.
- Mendelberg T., (2002), "The Deliberative Citizen: Theory and Evidence", in M. X. Delli Carpini et al. (eds), *Political Decision-Making, Deliberation and Participation*, Amsterdam, Elsevier Press, p. 151-193.
- Merkle, D.M. (1996), "The Polls – Review. The National Issues Convention Deliberative Poll", *Public Opinion Quarterly*, 60, p. 588-619.
- Milner H., (2004), *La compétence civique. Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval.
- Min S.-J., (2007), "Online vs. Face-to-Face Deliberation: Effects on Civic Engagement", *Journal of Computer-Mediated Communication*, 12(4), article 11. Disponible en ligne sur : <http://jcmc.indiana.edu/vol12/issue4/min.html>
- Monnoyer-Smith L. (dir.), (2005), « Nouveaux dispositifs de concertation et formes de controverses: le choix d'un troisième aéroport pour Paris », Projet de recherche *Concertation, Décision et Environnement. Quelles places et quels impacts pour les NTIC ?*, Rapport final, 2005, 192 p., disponible sur : <http://lcp.damesme.cnrs.fr>
- Monnoyer-Smith L., (2004), « Systèmes participatifs sur Internet : vers une nouvelle ère de la délibération publique ? », in B. Castagna et al. (dir.), *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Villes et territoires », vol. 2, p. 71-86.
- Monnoyer-Smith L., (2006a), « Être créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUCSAI », *Politix*, n° 75, vol. 19, p. 75-101.
- Monnoyer-Smith L. (2006b), "Citizen's Deliberation on the Internet: an Exploratory Study", *International Journal of Electronic Government Research*, 2(3), 58-74.
- Monnoyer-Smith L., (2006c), "How e-voting technology challenges traditional concepts of citizenship: an analysis of French voting rituals", in R. Krimmer (ed.), *Electronic Voting 2006*, Bonn, GI Lecture Notes in Informatics, p. 61-68.
- Monnoyer-Smith L., (2007a), « Derrière l'urne, le citoyen : les rituels de vote sont-ils intangibles ? », in J.-J. Gabas (dir.) *La démocratie à l'épreuve de la société numérique*, Editions Karthalla, p.139-149.

- Monnoyer-Smith L., (2007b), "Citizen's Deliberation on the Internet: a French Case", in D. Norris (ed.), *E-Government Research: Policy and Management*, New York: IGI Publishing, p. 230-253.
- Monnoyer-Smith L., (2007c), « Le débat public en ligne : une ouverture des espaces et des acteurs de la délibération? », in Revel M., Blatrix C., Blondiaux, J-M. Fourniau, Hériard Dubreuil B., Lefebvre R. (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, « Recherches », 155-166.
- Monnoyer-Smith L., (2007d), *Les voies de l'expression citoyenne dans les sociétés modernes. Formes et contraintes des dispositifs de débat public*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, UTC/Université Toulouse 2.
- Monnoyer-Smith L., (2009), "Deliberation and Inclusion: Framing Online Public Debate to Enlarge Participation. A Theoretical Proposal", *I/S: A Journal of Law and Policy for the Information Society*, 5(1), 87-116.
- Monnoyer-Smith L., (2010), « The Question of Inclusion in Online Deliberation », Keynote Speech at the 4th International Conference on Online Deliberation, Université de Leeds, 30 juin-2 juillet. Disponible en ligne : http://www.od2010.dico.unimi.it/docs/speech/Mannoyer-Smith_OD2010.pdf.
- Monnoyer-Smith L., (2011), "The Technological Dimension of Participation. A Comparison Between On and Off-Line Participation", in P. M. Shane, S. Coleman (eds), *Connecting Democracy: Online Consultation and the Flow of Political Communication*, Cambridge, Mass., MIT Press, 191-207.
- Monnoyer-Smith L., Talpin J., (2008), « SIC et ethnométhodologie : Réconcilier une approche des pratiques avec une analyse des formes du pouvoir », communication au colloque *Contributions ethnométhodologiques à la science de l'information-communication*, Université Paris 8, 20-21 novembre.
- Morison J., Newman D., (2001), "Online Citizenship: Consultation and Participation in Lew Labour's Britain and Beyond", *International Review of Law, Computers and Technology*, vol. 15(2), 171-194.
- Muhlberger P., (2004), "Access, Skill, and Motivation in Online Political Discussion: Testing Cyberrealism", in P. M. Shane (ed.), *Democracy Online. Prospects for political renewal through the Internet*, London, Routledge, p. 225-238.
- Muhlberger P., (2005), "Attitude Change in Face-To-Face and Online Political Deliberation: Conformity, Information, or Perspective Taking?", Paper presented at the American Political Science Association, Annual Meeting, September.
- Muhlberger P., (2006), "Lessons from the Virtual Agora Project: The Effects of Agency, Identity, Information, and Deliberation on Political Knowledge", *Journal of Public Deliberation*, vol. 2, n°1, art. 13.
- Mutz D. (2006), *Hearing the other side. Deliberative versus Participatory Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Myerson, G., Rydin Y., (1996), *The Language of Environment*, London, Routledge.
- Nay O., Smith A. (dir.), (2003), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica.
- Neblo M., Esterling K. M., Kennedy R. P., Lazer D. M.J, Sokhey A. E., (2010), "Who wants to deliberate – And Why ?", *American Political Science Review*, 104(3), 566-583.
- Neveu E., (1999) « Medias, Mouvements sociaux et espaces publics », in *Réseaux*, 1999, n° 95 Rosanvallon P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Nonjon M., (2005), « Réhabiliter le politique dans l'urbain, la raison sociale des experts en participation », in L. Dumoulin, S. La Branche, C. Robert, P. Warin (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 209-224.
- Noveck B., (2009), *Wiki Government: How Technology can Make Government Better, Democracy Stronger, and Citizens More Powerful*, Washington, Brookings institution press.
- Offe C., (1997), "Micro-aspects of democratic theory: what makes for the deliberative competence of citizens ?", in Axel Hadenius (ed.), *Democracy's Victory and Crisis*, Cambridge University Press, p. 81-104.
- Olivier L., (1988), « La question du pouvoir chez Foucault : espace, stratégie et dispositif », *Revue canadienne de science politique*, 21 (1), p. 83-98.
- Page B., Shapiro R. (1992), *The rational public: fifty years of of trands in Americans policy preferences*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Pateman C., (1970), *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Peeters H., Charlier P, (1999), « Contributions à une théorie du dispositif », *Hermès*, 25, p. 15-23.

- Peixoto T., (2008), "E-participatory Budgeting: e-Democracy from theory to success", e-Working Papers 2008, E-Democracy Center, Retrieved April 24 2010 from <http://www.epractice.eu/files/media/media2242.pdf>
- Pelletier, D., Kraak V., McCullum, C., Usitalo U., Rich, R. (1999) 'The shaping of collective values through deliberative democracy: An empirical study from New York's North Country', *Policy Sciences*, vol. 32
- Peraya, D. & Meunier, J-P., (2004), *Introduction aux théories de la communication : Analyse sémio-pragmatique de la communication médiatique*, Bruxelles, De Boeck.
- Peraya D., Rickenmann, R., Lombart F., (2002), *Fondements théoriques et approche opérationnelle des nouveaux médias dans la formation des enseignants*, in « La formation des enseignants et des formateurs aux nouveaux usages et aux nouvelles pratiques des technologies de l'information et des réseaux », Bruxelles, De Boeck Université.
Disponible en ligne : http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/riat140/ressources/peraya_def.pdf
- Pierozak, I., « Approche sociolinguistique des pratiques discursives en français sur internet : ge fé dai fotes si je vœux », *Revue Française de linguistique appliquée*, volume V, -12000, p.89-104
- Pierozak, I., (2003), « Le français tchaté. Un objet à géométrie variable », *Langage et société*, n°104, p. 123-144.
- Polletta, F., (2005), *It Was Like a Fever. Story Telling in Protest and Politics*, Chicago: Chicago University Press.
- Polyani M., (1958), *Personal Knowledge : Toward a Post-Critical Philosophy*, Chicago, Chicago University Press.
- Popkin, S. (1991), *The reasoning voter. Communication and Persuasion in Presidential Campaigns*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Powell W., Di Maggio P. (1991) *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Price V., Cappella J., (2002), "Online Deliberation and its Influence: the Electronic Dialogue Project in campaign 2000", *IT&Society*, vol.1 n° 1, p. 303-329.
- Price V., Nir L. & Cappella J. N., (2006), "Normative and Informational Influences in Online Political Discussions", *Communication Theory*, 16, p. 47-74.
- Price, V., (2009), "Citizens Deliberating Online: Theory and Some Evidence", in T. Davies, S. P. Gangadharan (eds), *Online deliberation: Design, research, and practice*, Chicago, University of Chicago Press, p. 37-58.
- Price V., (2011), "Playing politics: the experience of e-participation", in P.M. Shane & S. Coleman (dir.), *Connecting Democracy, Online consultation and the flow of political communication*, Cambridge, MIT Press, p. 125-148;
- Prujit H., (2002), "Social Capital and the Equalising Potential of the Internet", *Social Science Computer Review*, vol. 20 (2), p. 109-115.
- Putnam R., (2000), *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Shuster.
- Quéré L, (1992) « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, 18, 75-92.
- Rajchman J., (2000), *The Deleuze connections*. Cambridge, Mass: MIT Press.
- Ranerup A., (2000), "On-line Forums as an Arena for Political Discussions", in T. Ishida, T. & K. Isbister (Eds.), *Digital Cities. Technologies, Experiences, and Future Perspectives*, Berlin: Springer, p. 209-223.
- Raynes-Goldie K., Walker L., (2008), "Our Space: Online Civic Engagement Tools for Youth", in L. Bennett (Ed.), *Civic Life Online: Learning How Digital Media Can Engage Youth*, Cambridge, Mass., MIT Press, p. 161-188.
- Reboul-Touré S., (2004), « Écrire la vulgarisation scientifique aujourd'hui », *Colloque Sciences, Médias et Société*, 15-17 juin, Lyon, ENS-LSH. Disponible en ligne sur : http://sciences-medias.ens-lsh.fr/article.php3?id_article=65.
- Remer G., (2000), "Two Models of Deliberation: Oratory and Conversation in Ratifying the Constitution", *The Journal of Political Philosophy*, 8 (1), p. 68-90.
- Riedy C. & Herriman J. (2010), "Challenges for global deliberative democracy processes: Insights from World Wide Views on Global Warming in Australia". Disponible en ligne sur : http://deliberativedemocracy.anu.edu.au/Content/pdf%20files/conference%20papers/RIEDY%20WWWViews%20ANU%20Conference%20Paper_Final.pdf
- Rosanvallon P., (2006) *La contre Démocratie*, Seuil, Paris.
- Rui S., (2004), *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Ryfe, D., (2005), "Does Deliberative Democracy Work?", *Annual Review of Political Science*, 8, p. 49-71.
- Sanders L., (1997,) "Against Deliberation", *Political Theory*, 25 (3), p. 347-375.

- Schudson M., (1997), "Why conversation is not the soul of democracy", *Critical Studies in Mass Communication*, 14(4), p. 297-309.
- Seyle, D. C., McGlohen, M., Ryan, P., Durham-Fowler, J. & Skiadas, T. (2008, July). *Deliberative quality across time and gender: An introduction to the Effectiveness of Deliberation Scale* (Poster). Poster presented at the annual meeting of the ISPP 31st Annual Scientific Meeting, Paris, France.
- Shappin S., Shaeffer S., (1985), *Leviathan and the Air Pump*, Princeton, Princeton University Press.
- Sintomer Y. (2011), « Délibération et participation : affinité électorale ou concepts en tension ? », *Participations*, 1(1), 241-278.
- Sintomer Y., Herzberg C., Röcke A., (2008), "Participatory Budgeting in Europe: Potentials and Challenges", *International Journal of Urban and Regional Research*, 32(1), p. 164-178.
- Sintomer Y., Röcke A., Talpin J., (2009), « Démocratie participative ou démocratie de proximité? Le Budget Participatif des Lycées de Poitou-Charentes », *L'Homme et la Société*, 172-173, p. 212-233.
- Sintomer, Y. Talpin, J. (2011) (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité. Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Smith G., (2009), *Democratic Innovations: Designing Institutions for Citizen Participation*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press.
- Smith G., Wales C., (2000), "Citizen Juries and Deliberative Democracy", *Political Studies*, 48, p.51-65.
- Souchier E., Jeanneret Y., Le Marec J. (dir.), (2003), *Lire, écrire, récrire. Objet, signes et pratiques des médias informatisés*, Paris, Bibliothèque publique d'information.
- Stanley J. W., Weare C., (2003), "The Effects of Internet Use on Political Participation: Evidence From an Agency Online Discussion Forum", *Administration Society*, vol. 36, p. 503-527.
- Steiner J., Bachtiger A., Spornli, M., Steenbergen M., (2005), *Deliberative Politics in Action. Crossnational Study of Parliamentary Debates*, Cambridge, Mass., Cambridge University Press.
- Street J., Wright S., (2007), "Democracy, Deliberation and Design: the case of Online Discussion Forum", *New Media and Society*, 2007, p. 849-869.
- Stromer-Galley J., (2002), "New Voices in the Political Sphere: A comparative Analysis of Interpersonal and online Political Talk", *Javnost/The public*, 9(2), p. 23-42.
- Stromer-Galley J., (2003), "Diversity of Political Conversation on the Internet: Users' Perspectives", *Journal of Computed-mediated communication*, 8(3), Disponible en ligne : <http://jcmc.indiana.edu/vol8/issue3/stromergalley.html>
- Stromer-Galley J., (2007), "Measuring Deliberation's Content: A Coding Scheme", *Journal of Public Deliberation*, 3(1) Article 12. Disponible en ligne sur : <http://services.bepress.com/jpd/vol3/iss1/art12/>.
- Sunstein C., (1991), "Preferences and politics", *Philosophy and Public Affairs*, 20, p. 3-34.
- Sunstein, C. (2000) "Deliberative Trouble? Why Groups Go To Extremes", *Yale Law Journal*, 110 (71), p. 71-119
- Sunstein C., (2001), *Republic.com*, Princeton, NJ, Princeton University Press.
- Sunstein C., (2003), *Why Societies Need Dissent*, Harvard, Harvard University Press.
- Talpin J., (2006), « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein des dispositifs participatifs », *Politix*, vol. 19, n° 75, p. 13-31.
- Talpin J., (2007), "Who Governs in Participatory Governance Institutions? The Impact of Citizen Participation in Municipal Decision-Making Processes in a Comparative Perspective", in P. Dewitt, J.-B. Pilet, H. Reynaert & K. Steyvers (eds) *Towards DIY-Politics. Participatory and Direct Democracy at the Local Level in Europe*, Bruges, Vanden Broele, p. 103-125.
- Talpin J., (2011), *Schools of Democracy. How ordinary citizens (sometimes) become competent in Participatory Budgeting institutions*, Colchester, ECPR Press.
- Talpin J., Monnoyer-Smith L., (2010), "Talking with the wind? Discussion on the quality of deliberation in the Ideal-EU Project", Paper presented at the International Political Science Association International Conference, Luxembourg. Disponible en ligne sur : <http://www.luxembourg2010.org/sites/default/files/Lux%20paper%20Talpin.pdf>
- Talpin J., Wojcik S., (2009), "Deliberating for Nothing? Countervailing Effects of Participatory Devices: A Case Study of the Electronic Town Meeting in Catalonia, Poitou-Charentes and Tuscany", Paper presented at the International

- Political Science Association 21st World Congress, RC05 Comparative Studies on Local Government and Politics, Santiago de Chile, July 11-16.
- Talpin J., Wojcik S., (2011), "When the Youth Talk about Climate Change. A Comparison of the Learning Potential of On-line and Face-to-Face Deliberation", *Policy and Internet*, 1(2).
- Tardy C., Jeanneret Y. (dir.), (2007), *L'écriture des médias informatisés*, Paris, Hermès Lavoisier.
- Tedesco J. C., (2007), Examining Internet Interactivity Effects on Young Adult Political Information Efficacy, *American Behavioral Scientist*, 50(7), 1183-1194.
- Toomey B., (2008), Can the Use of Technology Encourage Young People to Take an Active Part in Urban Regeneration Consultations ? A Case Study from East London, *Local Economy*, 23(3), p. 247–251.
- Trénel M., (2004), Measuring the quality of online deliberation. Coding scheme 2.4, Unpublished paper, 18.10.2004, Social Science Research Center Berlin, Germany.
- Valluy J., (1996), « Coalition de projet et délibération politique : le cas du projet d'implantation de décharges de déchets industriels dangereux dans la région Rhône-Alpes (1979-1994) », *Politiques et management public*, vol. 14, n° 4, décembre, 101-131.
- Verba S., Lehman Schlozman K., Brady H. E (1997), "The big Tilt : Participating inequality in America", *The American prospect*, 8(32), 19-24.
- von Münchow P., (2004), « Le discours rapporté dans un forum de discussion sur l'Internet », *Les carnets du Cediscor*, n° 8, p. 91-112.
- von Münchow P., Rakatonoelina F., (2006), « L'interrogation et le discours rapporté dans les forums de discussion sur l'environnement en français et en anglo-américain », *Les carnets du Cediscor*, 9, p. 93-112.
- Warren M., Pearse H.(dir.), (2008), *Designing Deliberative Democracy. The British Columbia Citizens' Assembly*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Wilhelm A.G., (2000), *Democracy in the digital age: challenges to political life in cyberspace*, London, Routledge.
- Wilson P., (2008), "Deliberative Planning for Disaster Recovery: Re-membering New Orleans", *Journal of Public Deliberation*, 5 (1), p. 1-23.
- Windisch U., Amey P. & Grétilat F., (1995), "Communication et argumentation politiques en démocratie directe", *Hermès*, n° 16, 1995, 57-72.
- Witschge T., (2004), "Online Deliberation: Possibilities of the Internet for Deliberative Democracy", in P. M. Shane (dir.), *Democracy Online. Prospects for political renewal through the Internet*, London, Routledge, p. 109-122.
- Witschge T., (2008), "Examining online Public Discourse in Context: A Mixed Method Approach. *Javnost - the Public*, 15(2), p. 75-92.
- Wodak R., (2001), "What CDA is About: A Summary of Its History, Important Concepts and Its Developments", in R. Wodak, M. Meyer (eds), *Methods of Critical Discourse Analysis*, London, Sage Publications, p. 1-13.
- Wojcik S., (2006), « Les forums électroniques municipaux : un espace délibératif inédit », *Hermès*, n° 45, p. 177-182.
- Wojcik S., (2007), « Les modérateurs des forums de discussion municipaux, des intermédiaires démocratiques? », *Questions de communication*, n° 12, p. 335-354.
- Wojcik S., (2010), « Internet et la participation démocratique », in B. Richard et J.-V. Holeindre (dir.), *La démocratie. Histoire, théories et pratiques*, Paris, Editions Sciences Humaines.
- Woolgar S., (1992), "Configuring the user", in J. Law (ed.), *A Sociology of Monsters: essays on power, technology and domination*, London, Routledge, p. 57-99.
- Wright S., Street J., (2007), "Democracy, deliberation and design: the case of online discussion forums", *New Media & Society*, vol. 9(5), p. 849-869.
- Wright S. (2005), "Design matters; the political efficacy of government-run discussion forums", in R. Gibson, S. Oates, D. Owen (eds), *Civil society, democracy and the Internet: a comparative perspective*, London, Routledge, p. 80-99.
- Wyatt R., Katz E., Kim J., (2000), "Bridging the spheres: Political and personal conversation in public and private spaces", *Journal of communication*, 50, p. 71-92.
- Young I. M., (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press.

Young I. M., (1996), "Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy", in S. Benhabib (ed.) *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton University Press, p. 120-135.

Young, I. M., (1999), "Difference as a Resource for Democratic Communication", In J. Bohman, W. Rehg (eds.), *Deliberative democracy*, Cambridge, MA, MIT Press, p. 387-398.

Young, I.M. (2002). *Inclusion and Democracy*, Oxford: Oxford University Press.

Zaller, J. (1992) *The Nature and Origins of Mass Opinions*, Cambridge, Cambridge University Press.